



REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLEDIEU INTERCOM**

Numéro SIRET : 20004335400014

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE VILLEDIEU PERCY

M14

**BUDGET PRIMITIF**  
voté par nature

**BUDGET VILLEDIEU INTERCOM**

**ANNEE 2017**

**SOMMAIRE**

Pages	
	I. Informations générales
	A - Informations statistiques, fiscales et financières
	B - Modalités de vote du budget
	II. Présentation générale du budget
	A1 - Vue d'ensemble - Sections
	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres
	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres
	B1 - Balance générale du budget - Dépenses
	B2 - Balance générale du budget - Recettes
	III. Vote du budget
	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses
	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes
	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses
	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes
	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

IV. ANNEXES	Jointes	Sans objet
A - Eléments du bilan		X
A1 - Présentation croisée par fonction	X	
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	X	
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	X	
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	X	
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de répartition de l'encours	X	
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
A4 - Etat des provisions	X	
A5 - Etalement des provisions	X	
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section de fonctionnement	X	
A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Section d'investissement	X	
A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Section de fonctionnement	X	
A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Section d'investissement	X	
A8 - Etat des charges transférées	X	
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
B - Engagements hors bilan		X
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux catégories d'emprunt	X	
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
C - Autres éléments d'informations		X
C1 - Etat du personnel	X	
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	

**SOMMAIRE**

<b>IV. ANNEXES</b>	<b>Jointes</b>	<b>Sans objet</b>
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
D - Décisions en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures	X	
D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
D2 - Arrêté et signatures	X	



<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>MODALITES DE VOTE DU BUDGET</b>	<b>B</b>

- I - L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
    - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B3,
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

.....

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget cumulé de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A1</b>

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	9 686 163,71	8 544 330,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		1 141 833,71
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>		<b>9 686 163,71</b>	<b>9 686 163,71</b>

**INVESTISSEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 566 242,72	2 566 634,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	214 938,20	218 828,67
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		995 718,25
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		<b>3 781 180,92</b>	<b>3 781 180,92</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>13 467 344,63</b>	<b>13 467 344,63</b>
----------------------------	----------------------	----------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 570 012,41		1 325 938,00	1 325 938,00	1 325 938,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 593 260,00		2 820 470,00	2 820 470,00	2 820 470,00
014	Atténuations de produits	1 862 874,00		1 767 000,00	1 767 000,00	1 767 000,00
65	Autres charges de gestion courante	2 340 520,00		2 268 446,00	2 268 446,00	2 268 446,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>8 366 666,41</b>	<b>0,00</b>	<b>8 181 854,00</b>	<b>8 181 854,00</b>	<b>8 181 854,00</b>
66	Charges financières	122 693,00		127 434,09	127 434,09	127 434,09
67	Charges exceptionnelles	232 587,00		27 800,00	27 800,00	27 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	365 700,00		358 841,62	358 841,62	358 841,62
<b>Total des dépenses réelles de fonct.</b>		<b>9 087 646,41</b>	<b>0,00</b>	<b>8 695 929,71</b>	<b>8 695 929,71</b>	<b>8 695 929,71</b>
023	Virement à la section d'investissement	84 361,00				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	798 240,84		990 234,00	990 234,00	990 234,00
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonct.</b>		<b>882 601,84</b>	<b>0,00</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>9 970 248,25</b>	<b>0,00</b>	<b>9 686 163,71</b>	<b>9 686 163,71</b>	<b>9 686 163,71</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 686 163,71</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	140 500,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
70	Produits des services, domaine et vent	565 713,00		558 000,00	558 000,00	558 000,00
73	Impôts et taxes	6 382 121,00		6 380 000,00	6 380 000,00	6 380 000,00
74	Dotations, subventions et participations	1 117 392,00		946 730,00	946 730,00	946 730,00
75	Autres produits de gestion courante	381 263,00		360 050,00	360 050,00	360 050,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 586 989,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 394 780,00</b>	<b>8 394 780,00</b>	<b>8 394 780,00</b>
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises provisions semi-budgétaires					
<b>Total des recettes réelles de fonct.</b>		<b>8 586 989,00</b>	<b>0,00</b>	<b>8 394 780,00</b>	<b>8 394 780,00</b>	<b>8 394 780,00</b>
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	160 214,25		149 550,00	149 550,00	149 550,00
043	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonct.</b>		<b>160 214,25</b>	<b>0,00</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>8 747 203,25</b>	<b>0,00</b>	<b>8 544 330,00</b>	<b>8 544 330,00</b>	<b>8 544 330,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 141 833,71</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 686 163,71</b>
--	---------------------

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (1)</b>	<b>840 684,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Solde de l'opération : DF 023 + DF 042 - RF 042

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)	71 725,00	11 646,36	322 372,44	322 372,44	334 018,80
204	Subventions d'équipement versées	321 650,28		262 500,00	262 500,00	262 500,00
21	Immobilisations corporelles	408 919,59	65 415,25	1 487 780,40	1 487 780,40	1 553 195,65
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours	1 268 429,00	137 276,59	623 463,05	623 463,05	760 739,64
	<b>Total des opérations d'équipement</b>					
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>2 070 723,87</b>	<b>214 338,20</b>	<b>2 696 115,89</b>	<b>2 696 115,89</b>	<b>2 910 454,09</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves					
13	Subventions d'investissement reçues					
16	Emprunts et dettes assimilés	345 290,00		361 740,00	361 740,00	361 740,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.		600,00	23 000,00	23 000,00	23 600,00
27	Autres immobilisations financières	152 844,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
020	Dépenses imprévues	187 265,00		215 836,83	215 836,83	215 836,83
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>685 399,00</b>	<b>600,00</b>	<b>720 576,83</b>	<b>720 576,83</b>	<b>721 176,83</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	<b>Total des dépenses réelles d'invest.</b>	<b>2 756 122,87</b>	<b>214 938,20</b>	<b>3 416 692,72</b>	<b>3 416 692,72</b>	<b>3 631 630,92</b>
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	160 214,25		149 550,00	149 550,00	149 550,00
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des dépenses d'ordre d'invest.</b>	<b>160 214,25</b>	<b>0,00</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 916 337,12</b>	<b>214 938,20</b>	<b>3 566 242,72</b>	<b>3 566 242,72</b>	<b>3 781 180,92</b>

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	0,00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>3 781 180,92</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2016	Propositions nouvelles	VOTE	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks					
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)	248 000,08	218 828,67	301 400,00	301 400,00	520 228,67
16	Emprunts et dettes assimilés			950 000,00	950 000,00	950 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)					
204	Subventions d'équipement versées					
21	Immobilisations corporelles					
22	Immobilisations reçues en affectation					
23	Immobilisations en cours					
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>248 000,08</b>	<b>218 828,67</b>	<b>1 251 400,00</b>	<b>1 251 400,00</b>	<b>1 470 228,67</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)	245 000,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés					
138	Autres subv. d'investissement non transférables					
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)					
26	Participations et créances ratt. à des particip.					
27	Autres immobilisations financières					
024	Produits des cessions d'immobilisations	625 000,00		225 000,00	225 000,00	225 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>870 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>325 000,00</b>
45...	Total des opé. pour le compte de tiers					
	<b>Total des recettes réelles d'invest.</b>	<b>1 118 000,08</b>	<b>218 828,67</b>	<b>1 576 400,00</b>	<b>1 576 400,00</b>	<b>1 795 228,67</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	84 361,00				
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	798 240,84		990 234,00	990 234,00	990 234,00
041	Opérations patrimoniales					
	<b>Total des recettes d'ordre d'invest.</b>	<b>882 601,84</b>	<b>0,00</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>2 000 601,92</b>	<b>218 828,67</b>	<b>2 566 634,00</b>	<b>2 566 634,00</b>	<b>2 785 462,67</b>

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	+	995 718,25
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	=	<b>3 781 180,92</b>

Pour information :

Il s'agit pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>840 684,00</b>
---	-------------------

(1) Solde de l'opération : RI 021 + RI 040 - DI 040

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B1</b>

**1 - DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
011	Charges à caractère général	1 325 938,00		1 325 938,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 820 470,00		2 820 470,00
014	Atténuations de produits	1 767 000,00		1 767 000,00
60	<i>Achats et variations de stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	2 268 446,00		2 268 446,00
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus			
66	Charges financières	127 434,09		127 434,09
67	Charges exceptionnelles	27 800,00		27 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires		990 234,00	990 234,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>			
022	Dépenses imprévues	358 841,62		358 841,62
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>			
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>8 695 929,71</b>	<b>990 234,00</b>	<b>9 686 163,71</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 686 163,71</b>
--	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement reçues		149 550,00	149 550,00
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	361 740,00		361 740,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
	Total des opérations d'équipement			
198	<i>Neutral. amort. subv. équip. versées</i>			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	334 018,80		334 018,80
204	Subventions d'équipement versées	262 500,00		262 500,00
21	Immobilisations corporelles	1 553 195,65		1 553 195,65
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	760 739,64		760 739,64
26	Participations et créances ratt. à des particip.	23 600,00		23 600,00
27	Autres immobilisations financières	120 000,00		120 000,00
28	<i>Amortissements des immobilisations</i>			
29	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations</i>			
39	<i>Provisions pour dépréciation</i>			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	<i>Charges à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provisions pour dépréciation comptes de tiers</i>			
59	<i>Provisions pour dépréciation comptes financiers</i>			
3...	Stocks			
020	Dépenses imprévues	215 836,83		215 836,83
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>3 631 630,92</b>	<b>149 550,00</b>	<b>3 781 180,92</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 781 180,92</b>
---	---------------------

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>BALANCE GENERALE DU BUDGET</b>	<b>B2</b>

**2 - RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)**

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
013	Atténuations de charges	150 000,00		150 000,00
60	Achats et variations des stocks			
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	558 000,00		558 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	6 380 000,00		6 380 000,00
74	Dotations, subventions et participations	946 730,00		946 730,00
75	Autres produits de gestion courante	360 050,00		360 050,00
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		149 550,00	149 550,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires			
79	Transferts de charges			
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>8 394 780,00</b>	<b>149 550,00</b>	<b>8 544 330,00</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>1 141 833,71</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 686 163,71</b>
--	---------------------

	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>TOTAL</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	100 000,00		100 000,00
13	Subventions d'investissement reçues	520 228,67		520 228,67
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 1688 non budgétaire)	950 000,00		950 000,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)			
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances ratt. à des particip.			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		990 234,00	990 234,00
29	Provisions pour dépréciation des immobilisations			
39	Provisions pour dépréciation			
45...	Opérations pour compte de tiers			
481	Charges à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provisions pour dépréciation comptes de tiers			
59	Provisions pour dépréciation comptes financiers			
3...	Stocks			
021	Virement de la section de fonctionnement			
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00		225 000,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>1 795 228,67</b>	<b>990 234,00</b>	<b>2 785 462,67</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>995 718,25</b>
--	-------------------

+

<b>AFFECTATION AU COMPTE 1068</b>	<b>0,00</b>
-----------------------------------	-------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 781 180,92</b>
---	---------------------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>1 570 012,41</b>	<b>1 325 938,00</b>	<b>1 325 938,00</b>
60611	Eau et assainissement	37 958,00	43 500,00	43 500,00
60612	Energie - Electricité	181 780,00	195 550,00	195 550,00
60621	Combustibles	7 000,00	6 100,00	6 100,00
60622	Carburants	52 789,00	53 850,00	53 850,00
60623	Alimentations	49 390,00	46 495,00	46 495,00
60624	Produits de traitement	11 100,00	9 700,00	9 700,00
60628	Autres fournitures non stockées	30 000,00	2 000,00	2 000,00
60631	Fournitures d'entretien	14 653,00	14 895,00	14 895,00
60632	Fournitures de petit équipement	62 864,00	65 000,00	65 000,00
60633	Fournitures de voirie	34 500,00	52 500,00	52 500,00
60636	Vêtements de travail	4 500,00	2 900,00	2 900,00
6064	Fournitures administratives	24 430,00	19 550,00	19 550,00
6065	Livres,disques,cassettes(bibliothèque,médi	17 660,00	17 470,00	17 470,00
6068	Autres matières et fournitures	14 070,00	16 440,00	16 440,00
611	Contrats de prestations de services	218 363,00	173 431,00	173 431,00
6132	Locations immobilières	74 454,00	71 500,00	71 500,00
6135	Locations mobilières	73 864,00	37 665,00	37 665,00
61521	Terrains	79 544,41	5 500,00	5 500,00
61522	Bâtiments	7 390,00		
615221	Bâtiments publics	28 376,00	15 000,00	15 000,00
615228	Autres bâtiments	20 500,00	10 000,00	10 000,00
615231	Voiries	5 000,00	3 000,00	3 000,00
61551	Matériel roulant	21 800,00	16 100,00	16 100,00
61558	Autres biens mobiliers	12 034,00	7 344,00	7 344,00
6156	Maintenance	112 870,00	109 000,00	109 000,00
6161	Multirisques	16 900,00	15 900,00	15 900,00
617	Etudes et recherches	8 700,00	4 500,00	4 500,00
6182	Documentation générale et technique	10 685,00	9 518,00	9 518,00
6184	Versements à des organismes de formation	11 950,00	9 850,00	9 850,00
6188	Autres frais divers	2 000,00	150,00	150,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	3 000,00	3 000,00	3 000,00
6226	Honoraires	12 400,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux		20 700,00	20 700,00
6228	Divers	39 450,00	14 600,00	14 600,00
6231	Annonces et insertions	2 800,00	13 600,00	13 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	15 960,00	10 800,00	10 800,00
6233	Foires et expositions	5 000,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	767,00	300,00	300,00
6237	Publications	46 071,00	30 000,00	30 000,00
6247	Transports collectifs	26 790,00	19 870,00	19 870,00
6256	Missions	16 940,00	20 536,00	20 536,00
6261	Frais d'affranchissement	24 154,00	17 000,00	17 000,00
6262	Frais de télécommunications	39 658,00	34 360,00	34 360,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	6 315,00	6 300,00	6 300,00
6284	Redevances pour services rendus	3 600,00	2 800,00	2 800,00
62875	Aux communes membres du GFP	10 500,00		
62878	A d'autres organismes		10 000,00	10 000,00
6288	Autres services extérieurs	15 154,00	14 304,00	14 304,00
63512	Taxes foncières	53 089,00	53 860,00	53 860,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00	500,00	500,00
6358	Autres droits	40,00		
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>2 593 260,00</b>	<b>2 820 470,00</b>	<b>2 820 470,00</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
6217	Personnel affecté par la commune membre	76 155,00	48 500,00	48 500,00
6218	Autres personnel extérieur	44 150,00	28 400,00	28 400,00
6332	Cotisations versées au FNAL	8 781,00	8 500,00	8 500,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	21 893,00	27 100,00	27 100,00
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rém	9 678,00	5 700,00	5 700,00
64111	Rémunération principale	933 136,00	1 013 000,00	1 013 000,00
64112	NBI,supp. fam. de traite. & indemnité de ré	30 872,00	27 900,00	27 900,00
64118	Autres indemnités	156 034,00	208 000,00	208 000,00
64131	Rémunération	410 590,00	375 000,00	375 000,00
64138	Autres indemnités	27 933,00	51 500,00	51 500,00
64168	Autres emplois d'insertion	127 636,00	170 000,00	170 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	17 900,00	35 000,00	35 000,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	302 619,00	320 100,00	320 100,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	269 653,00	343 800,00	343 800,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	33 586,00	38 300,00	38 300,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	98 580,00	100 000,00	100 000,00
6456	Versement au FNC du supplément familial		8 000,00	8 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	1 079,00		
6458	Cotisations aux organismes sociaux	20 500,00	11 600,00	11 600,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 485,00	70,00	70,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>	<b>1 862 874,00</b>	<b>1 767 000,00</b>	<b>1 767 000,00</b>
7391171	Dégrèv. TF sur prop. non bâties pour jeune	2 000,00	1 000,00	1 000,00
7391178	Autres restit. au titre dégrèv. sur contrib. di	2 000,00		
73921	Prélèv. pour revers. de fiscalité entre coll lo	1 628 000,00		
739211	Attributions de compensation		844 000,00	844 000,00
739221	FNGIR		900 000,00	900 000,00
73923	Reversements sur FNGIR	220 874,00		
7398	Reversements, restitutions et prélèvements	10 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>2 340 520,00</b>	<b>2 268 446,00</b>	<b>2 268 446,00</b>
6521	Déficit des budgets annexes à carac. admin	41 113,00		
6531	Indemnités	60 000,00	63 000,00	63 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 500,00	3 000,00	3 000,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patron	7 800,00	8 000,00	8 000,00
6535	Formation	500,00		
6541	Créances admises en non-valeur	3 500,00	4 500,00	4 500,00
6542	Créances éteintes	3 000,00	2 000,00	2 000,00
6553	Service d'incendie	456 215,00	469 151,00	469 151,00
65548	Autres contributions	924 044,00	925 700,00	925 700,00
6558	Autres contributions obligatoires	40 000,00	53 000,00	53 000,00
65733	Départements	3 378,00	24 570,00	24 570,00
657341	Communes membres du GFP	465 000,00	465 000,00	465 000,00
65737	Autres établissements publics locaux	78 000,00	60 000,00	60 000,00
6574	Subv.fonct.aux asso.&autres pers. de droits	255 470,00	188 525,00	188 525,00
658	Charges diverses de la gestion courante		2 000,00	2 000,00
<b>656</b>	<b>Frais de fonctionnement des groupes d'</b>			
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>8 366 666,41</b>	<b>8 181 854,00</b>	<b>8 181 854,00</b>
<b>(a) = 011 + 012 + 014 + 65</b>				
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>117 693,00</b>	<b>127 434,09</b>	<b>127 434,09</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	107 293,00	119 062,88	119 062,88
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE			
	ICNE de l'exercice N		17 111,13	17 111,13
	ICNE de l'exercice N-1		-16 739,92	-16 739,92
666	Pertes de change	10 400,00	8 000,00	8 000,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
67	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	232 587,00	27 800,00	27 800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	5 000,00	2 000,00	2 000,00
6745	Subventions aux personnes de droit privé		10 800,00	10 800,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	227 587,00	15 000,00	15 000,00
68	<b>Dotations provisions semi-budgétaires (d)</b>			
022	<b>Dépenses imprévues (e)</b>	365 700,00	358 841,62	358 841,62
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e</b>		<b>9 082 646,41</b>	<b>8 695 929,71</b>	<b>8 695 929,71</b>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>84 361,00</i>		
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>798 240,84</i>	<i>990 234,00</i>	<i>990 234,00</i>
6811	<i>Dot. aux amort. des immo. incorporelles &amp; co</i>	<i>798 240,84</i>	<i>990 234,00</i>	<i>990 234,00</i>
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		<b>882 601,84</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section</i>			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>882 601,84</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>		<b>9 965 248,25</b>	<b>9 686 163,71</b>	<b>9 686 163,71</b>

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>9 686 163,71</b>

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	17 111,13
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	-16 739,92
= Différence ICNE N - ICNE N-1	371,21



<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>013</b>	<b>Atténuations de charges</b>	<b>140 500,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>
6419	Remboursements sur rémunérations du pe	140 500,00	145 000,00	145 000,00
6459	Remb. sur charges Sécurité Sociale et Pr		5 000,00	5 000,00
<b>70</b>	<b>Produits des services, domaine et vente</b>	<b>565 713,00</b>	<b>558 000,00</b>	<b>558 000,00</b>
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ord	30 000,00	40 000,00	40 000,00
7062	Redevances & droits des serv. à caractère c	8 000,00	7 000,00	7 000,00
70631	A caractère sportif	300 000,00	250 000,00	250 000,00
70632	A caractère de loisirs	8 500,00	6 500,00	6 500,00
7067	Redev.&droits des serv.péri-scolaire&ense	114 000,00	125 000,00	125 000,00
7078	Autres marchandises	1 700,00		
70845	aux communes membres du GFP		2 000,00	2 000,00
70878	par d'autres redevables	103 513,00	127 500,00	127 500,00
<b>73</b>	<b>Impôts et taxes</b>	<b>6 382 121,00</b>	<b>6 380 000,00</b>	<b>6 380 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	3 878 959,00	3 900 000,00	3 900 000,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entrepr	605 544,00	600 000,00	600 000,00
73113	Taxe sur les surfaces commerciales	94 300,00	90 000,00	90 000,00
73114	imposition forfaitaire sur entreprises de rés	173 428,00	170 000,00	170 000,00
73211	Attribution de compensation		118 000,00	118 000,00
73223	Fds de péréquation des ress com et interco		480 000,00	480 000,00
7325	Fonds péréquation des ressources interco	488 728,00		
7331	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et as	1 131 162,00	1 000 000,00	1 000 000,00
7362	Taxes de séjour	10 000,00	22 000,00	22 000,00
<b>74</b>	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>1 117 392,00</b>	<b>946 730,00</b>	<b>946 730,00</b>
74124	Dotation d'intercommunalité	240 999,00	120 000,00	120 000,00
74126	Dotation de compensation des group. De c	378 026,00	378 000,00	378 000,00
74718	Autres		10 000,00	10 000,00
7472	Régions		10 000,00	10 000,00
7473	Départements	17 300,00	13 000,00	13 000,00
74741	Communes membres du GFP		2 500,00	2 500,00
7478	Autres organismes	181 634,00	200 230,00	200 230,00
748314	Dotation unique compensations spécifiques	7 521,00		
74832	Attribution du Fonds départemental de taxe	30 000,00	30 000,00	30 000,00
74834	Etat-Compens.au titre exonérations taxes f	60 237,00		
74835	Etat-Compens.au titre exonérations taxes d	128 675,00	120 000,00	120 000,00
7488	Autres attributions et participations	73 000,00	63 000,00	63 000,00
<b>75</b>	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>381 263,00</b>	<b>360 050,00</b>	<b>360 050,00</b>
752	Revenus des immeubles	372 263,00	360 050,00	360 050,00
758	Produits divers de gestion courante	9 000,00		
<b>TOTAL GESTION DES SERVICES</b>		<b>8 586 989,00</b>	<b>8 394 780,00</b>	<b>8 394 780,00</b>
<b>(a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75</b>				
<b>76</b>	<b>Produits financiers (b)</b>			
<b>77</b>	<b>Produits exceptionnels (c)</b>			
<b>78</b>	<b>Reprises provisions semi-budgétaires (</b>			
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>8 586 989,00</b>	<b>8 394 780,00</b>	<b>8 394 780,00</b>
<b>= a + b + c + d</b>				
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>160 214,25</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>
722	Immobilisations corporelles	50 000,00		
777	Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de	110 214,25	149 550,00	149 550,00
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la sec</b>			

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>A2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		160 214,25	149 550,00	149 550,00

<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>		8 747 203,25	8 544 330,00	8 544 330,00
--	--	--------------	--------------	--------------

+

<b>RESTES A REALISER N-1</b>	0,00
------------------------------	------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	1 141 833,71
---	--------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	9 686 163,71
--	--------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (hors op</b>	<b>71 725,00</b>	<b>322 372,44</b>	<b>322 372,44</b>
2031	Frais d'études	57 361,00	290 000,00	290 000,00
2051	Concessions et droits similaires	14 364,00	32 372,44	32 372,44
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées (ho</b>	<b>321 650,28</b>	<b>262 500,00</b>	<b>262 500,00</b>
204132	Bâtiments et installations	300 000,00	200 000,00	200 000,00
2041412	Bâtiments et installations	10 000,00	35 000,00	35 000,00
2041582	Bâtiments et installations	10 150,28	12 000,00	12 000,00
20422	Bâtiments et installations	1 500,00	15 500,00	15 500,00
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opér</b>	<b>469 899,38</b>	<b>1 487 780,40</b>	<b>1 487 780,40</b>
2132	Immeubles de rapport		1 075 000,00	1 075 000,00
21571	Matériel roulant	7 000,00	5 000,00	5 000,00
2181	Install.générales,agencement & aménagem	9 978,97		
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	52 260,00	13 870,40	13 870,40
2184	Mobilier	90 574,75	76 380,00	76 380,00
2188	Autres immobilisations corporelles	310 085,66	317 530,00	317 530,00
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation (</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours (hors opératio</b>	<b>1 346 281,93</b>	<b>623 463,05</b>	<b>623 463,05</b>
2312	Agencements et aménagements de terra	4 200,00	4 000,00	4 000,00
2313	Constructions	1 342 081,93	609 463,05	609 463,05
2314	Constructions sur sol d'autrui		10 000,00	10 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 209 556,59</b>	<b>2 696 115,89</b>	<b>2 696 115,89</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et reserves</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>			
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>345 290,00</b>	<b>361 740,00</b>	<b>361 740,00</b>
1641	Emprunts en euros	337 050,00	353 000,00	353 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 500,00	3 000,00	3 000,00
16818	Autres prêteurs	5 740,00	5 740,00	5 740,00
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>	<b>100 000,00</b>	<b>23 000,00</b>	<b>23 000,00</b>
261	Titres de participation	100 000,00	23 000,00	23 000,00
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>	<b>152 844,00</b>	<b>120 000,00</b>	<b>120 000,00</b>
276358	Autres groupements	152 844,00	120 000,00	120 000,00
<b>020</b>	<b>Dépenses imprévues</b>	<b>187 265,00</b>	<b>215 836,83</b>	<b>215 836,83</b>
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>785 399,00</b>	<b>720 576,83</b>	<b>720 576,83</b>
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>		<b>2 994 955,59</b>	<b>3 416 692,72</b>	<b>3 416 692,72</b>

<b>040</b>	<b>Opération d'ordre transfert entre section</b>	<b>160 214,25</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>
	<b>Reprise sur autofinancement antérieur</b>	<b>110 214,25</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>
102291	Reprise sur FCTVA	107,00		
13911	Etat et établissements nationaux	27 266,00	47 266,00	47 266,00
13912	Régions	32 655,00	29 952,00	29 952,00
13913	Départements	29 763,45	35 020,00	35 020,00
139141	Communes membres du GFP	3 830,00	2 756,00	2 756,00
139148	Autres communes		4 743,00	4 743,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
13917	Budget communautaire et fonds structurels	4 429,00	11 083,00	11 083,00
13918	Autres	10 021,80	16 588,00	16 588,00
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 142,00	2 142,00	2 142,00
	<b>Charges transférées</b>	<b>50 000,00</b>		
2313	Constructions	50 000,00		
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>		<b>160 214,25</b>	<b>149 550,00</b>	<b>149 550,00</b>

<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT = DEPENSES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>3 155 169,84</b>	<b>3 566 242,72</b>	<b>3 566 242,72</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>214 938,20</b>
	+
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 781 180,92</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
<b>010</b>	<b>Stocks</b>			
<b>13</b>	<b>Subventions d'investissement reçues</b>	<b>818 108,80</b>	<b>301 400,00</b>	<b>301 400,00</b>
1311	Etat et établissements nationaux	320 453,00		
1313	Départements	168 840,00	59 400,00	59 400,00
1318	Autres	10 815,72	122 000,00	122 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	318 000,08	120 000,00	120 000,00
<b>16</b>	<b>Emprunts et dettes assimilés</b>		<b>950 000,00</b>	<b>950 000,00</b>
1641	Emprunts en euros		950 000,00	950 000,00
<b>20</b>	<b>Immobilisations incorporelles (sf 204)</b>			
<b>204</b>	<b>Subventions d'équipement versées</b>			
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles</b>			
<b>22</b>	<b>Immobilisations reçues en affectation</b>			
<b>23</b>	<b>Immobilisations en cours</b>			
<b>Total des recettes d'équipement (sauf 138)</b>		<b>818 108,80</b>	<b>1 251 400,00</b>	<b>1 251 400,00</b>
<b>10</b>	<b>Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>245 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>
10222	FCTVA	245 000,00	100 000,00	100 000,00
<b>138</b>	<b>Autres subv. d'inv. non transférables</b>			
<b>18</b>	<b>Compte de liaison : affectation (BA, ré</b>			
<b>26</b>	<b>Participations et créances ratt. à des pa</b>			
<b>27</b>	<b>Autres immobilisations financières</b>			
<b>024</b>	<b>Produits des cessions d'immobilisation</b>	<b>625 000,00</b>	<b>225 000,00</b>	<b>225 000,00</b>
<b>Total des recettes financières</b>		<b>870 000,00</b>	<b>325 000,00</b>	<b>325 000,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES</b>		<b>1 688 108,80</b>	<b>1 576 400,00</b>	<b>1 576 400,00</b>

<b>021</b>	<b>Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>84 361,00</b>		
<b>040</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre se</b>	<b>798 240,84</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>
28031	Frais d'études	11 880,00	11 672,00	11 672,00
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	1 151,00	1 151,00	1 151,00
2804132	Bâtiments et installations	44 332,61	13 285,00	13 285,00
28041412	Bâtiments et installations	22 262,68	22 763,00	22 763,00
28041512	Bâtiments et installations	43 194,71	37 819,00	37 819,00
28041582	Bâtiments et installations	59 233,10	49 441,00	49 441,00
28041583	Projets d'infrastructures d'intérêt national	-0,11		
2804182	Bâtiments et installations	28 141,00	28 141,00	28 141,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	4 494,00	3 887,00	3 887,00
280422	Bâtiments et installations	17 199,00	14 228,00	14 228,00
2804412	Bâtiments et installations	4 041,00	4 041,00	4 041,00
28051	Concessions et droits similaires	15 003,35	6 239,00	6 239,00
28128	Autres agencements et aménagements de	19 936,00	19 935,00	19 935,00
281318	Autres bâtiments publics	194 880,00	194 880,00	194 880,00
28132	Immeubles de rapport	54 769,00	288 985,00	288 985,00
28135	Install.géné., agencement, aménagements o	6 014,00	13 349,00	13 349,00
28138	Autres constructions	134,11	134,00	134,00
28152	Installations de voirie	1 680,00	1 859,00	1 859,00
281534	Réseaux d'électrification	155,00	155,00	155,00
281538	Autres réseaux	1 151,00	1 151,00	1 151,00

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

Chap. / Art.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
281571	Matériel roulant	69 525,00	68 871,00	68 871,00
28158	Autres install., matériel et outillage techni	8 310,00	8 310,00	8 310,00
281731	Bâtiments publics	23 534,00	23 534,00	23 534,00
281735	Instal.géné., agencements, aménagements	19 046,00	19 044,00	19 044,00
28181	Install.générales, agencement & aménagem	6 506,76	240,00	240,00
28182	Matériel de transport	1 688,00	1 688,00	1 688,00
28183	Matériel de bureau et informatique	44 147,92	46 372,00	46 372,00
28184	Mobilier	17 791,22	20 046,00	20 046,00
28188	Autres immobilisations corporelles	78 040,49	89 014,00	89 014,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>882 601,84</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>
041	Opérations patrimoniales			
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		<b>882 601,84</b>	<b>990 234,00</b>	<b>990 234,00</b>

<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT = RECETTES REELLES + D'ORDRE</b>	<b>2 570 710,64</b>	<b>2 566 634,00</b>	<b>2 566 634,00</b>
---	---------------------	---------------------	---------------------

	+
<b>RESTES A REALISER N-1</b>	<b>218 828,67</b>
	+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>995 718,25</b>
	=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>3 781 180,92</b>

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

**OPERATION D'EQUIPEMENT N°**

**LIBELLE :**

Chap. / Art.	Libellé	Réalizations cumulées au 01/01/2017	Restes à réaliser 2016 (3) (5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
<b>DEPENSES</b>			a			b

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2016	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	c	d

<b>RESULTAT = (c + d) - (a + b)</b> <b>Excédent de financement si positif</b> <b>Besoin de financement si négatif</b>	
---	--

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée d

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations pu	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-formation
--	----------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		1 476 509,71	2 557 122,00	475 151,00	54 420,00
<b>Dépenses de l'exercice</b>		1 476 509,71	2 557 122,00	475 151,00	54 420,00
011	Charges à caractère général		172 572,00		50,00
012	Charges de personnel et frais assi		555 050,00		29 800,00
014	Atténuations de produits		1 744 000,00		
65	Autres charges de gestion courant		83 500,00	475 151,00	24 570,00
66	Charges financières	127 434,09			
67	Charges exceptionnelles		2 000,00		
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues	358 841,62			
023	Virement à la section d'investissem				
042	Opérations d'ordre de transfert en	990 234,00			
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>RECETTES</b>		7 184 383,71	209 850,00		
<b>Recettes de l'exercice</b>		7 184 383,71	209 850,00		
013	Atténuations de charges	5 000,00	91 850,00		
70	Produits des services, domaine et v				
73	Impôts et taxes	5 240 000,00	118 000,00		
74	Dotations, subventions et particip	648 000,00			
75	Autres produits de gestion courant				
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	Opérations d'ordre de transfert en	149 550,00			
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté	1 141 833,71			
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>SOLDE</b>		5 707 874,00	-2 347 272,00	-475 151,00	-54 420,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
--	----------	--------------	------------------------	---	--------------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		342 740,00	1 449 605,00	799 434,00	
<b>Dépenses de l'exercice</b>		342 740,00	1 449 605,00	799 434,00	
011	Charges à caractère général	30 940,00	160 980,00	138 234,00	
012	Charges de personnel et frais assi	221 800,00	1 213 600,00	196 200,00	
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courant	90 000,00	75 025,00	465 000,00	
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				
023	Virement à la section d'investissem				
042	Opérations d'ordre de transfert en				
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>RECETTES</b>		12 350,00	626 390,00	135 140,00	
<b>Recettes de l'exercice</b>		12 350,00	626 390,00	135 140,00	
013	Atténuations de charges	5 350,00	47 800,00		
70	Produits des services, domaine et v	7 000,00	383 500,00	35 000,00	
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et particip		195 090,00	81 140,00	
75	Autres produits de gestion courant			19 000,00	
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	Opérations d'ordre de transfert en				
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>-330 390,00</b>	<b>-823 215,00</b>	<b>-664 294,00</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environ	9 Action économique	TOTAL
--	----------	---------------	---	------------------------	-------

**FONCTIONNEMENT**

<b>DEPENSES</b>		359 270,00	1 393 300,00	778 612,00	9 686 163,71
<b>Dépenses de l'exercice</b>		359 270,00	1 393 300,00	778 612,00	9 686 163,71
011	Charges à caractère général	359 270,00	161 800,00	302 092,00	1 325 938,00
012	Charges de personnel et frais assi		346 500,00	257 520,00	2 820 470,00
014	Atténuations de produits			23 000,00	1 767 000,00
65	Autres charges de gestion courant		885 000,00	170 200,00	2 268 446,00
66	Charges financières				127 434,09
67	Charges exceptionnelles			25 800,00	27 800,00
68	Dotations provisions semi-budgétai				
022	Dépenses imprévues				358 841,62
023	Virement à la section d'investissem				
042	Opérations d'ordre de transfert en				990 234,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>RECETTES</b>		108 000,00	1 229 500,00	180 550,00	9 686 163,71
<b>Recettes de l'exercice</b>		108 000,00	1 229 500,00	180 550,00	9 686 163,71
013	Atténuations de charges				150 000,00
70	Produits des services, domaine et v		108 500,00	24 000,00	558 000,00
73	Impôts et taxes		1 000 000,00	22 000,00	6 380 000,00
74	Dotations, subventions et particip			22 500,00	946 730,00
75	Autres produits de gestion courant	108 000,00	121 000,00	112 050,00	360 050,00
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels				
78	Reprises provisions semi-budgétair				
042	Opérations d'ordre de transfert en				149 550,00
043	Op. d'ordre à l'intérieur de la sectio				
002	Résultat reporté				1 141 833,71
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>SOLDE</b>		-251 270,00	-163 800,00	-598 062,00	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux des administrations pu	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement-formation
--	----------	----------------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		724 726,83	79 172,52		4 000,00
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>724 126,83</b>	<b>46 452,84</b>		<b>4 000,00</b>
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles		11 372,44		
204	Subventions d'équipement versées		25 000,00		
21	Immobilisations corporelles		10 080,40		
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				4 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	358 740,00			
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues	215 836,83			
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre s</i>	149 550,00			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>		<b>600,00</b>	<b>32 719,68</b>		
<b>RECETTES</b>		<b>2 085 952,25</b>			
<b>Recettes de l'exercice</b>		<b>2 085 952,25</b>			
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00			
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	<i>Virement de la section de fonction</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>	990 234,00			
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté	995 718,25			
<b>Restes à réaliser, reports</b>					
<b>SOLDE</b>		<b>1 361 225,42</b>	<b>-79 172,52</b>		<b>-4 000,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille
--	----------	--------------	------------------------	---	--------------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		46 562,52	34 684,00	382 083,84	
<b>Dépenses de l'exercice</b>		<b>38 200,00</b>	<b>11 000,00</b>	<b>379 500,00</b>	
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées	10 000,00			
21	Immobilisations corporelles	28 200,00	11 000,00	53 000,00	
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours			326 500,00	
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
040	<i>Opérations d'ordre transfert entre s</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>		<b>8 362,52</b>	<b>23 684,00</b>	<b>2 583,84</b>	
<b>RECETTES</b>				<b>190 013,07</b>	
<b>Recettes de l'exercice</b>				<b>120 000,00</b>	
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç			120 000,00	
16	Emprunts et dettes assimilés				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa				
021	<i>Virement de la section de fonction</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert en</i>				
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
001	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>				<b>70 013,07</b>	
<b>SOLDE</b>		<b>-46 562,52</b>	<b>-34 684,00</b>	<b>-192 070,77</b>	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION</b>	<b>A1</b>

**A1 - PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**

	Libellés	7 Logement	8 Aménagement et services urbains, environ	9 Action économique	TOTAL
--	----------	---------------	---	------------------------	-------

**INVESTISSEMENT**

<b>DEPENSES</b>		467 451,21	121 000,00	1 921 500,00	3 781 180,92
<b>Dépenses de l'exercice</b>		320 463,05	121 000,00	1 921 500,00	3 566 242,72
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	10 000,00	80 000,00	221 000,00	322 372,44
204	Subventions d'équipement versées	15 500,00	12 000,00	200 000,00	262 500,00
21	Immobilisations corporelles	38 000,00	15 000,00	1 332 500,00	1 487 780,40
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours	255 963,05	12 000,00	25 000,00	623 463,05
10	Dotations, fonds divers et reserves				
13	Subventions d'investissement reç				
16	Emprunts et dettes assimilés	1 000,00	2 000,00		361 740,00
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d			23 000,00	23 000,00
27	Autres immobilisations financières			120 000,00	120 000,00
020	Dépenses imprévues				215 836,83
040	Opérations d'ordre transfert entre s				149 550,00
041	Opérations patrimoniales				
001	Résultat reporté				
<b>Restes à réaliser, reports</b>		146 988,16			214 938,20
<b>RECETTES</b>		152 815,60		1 352 400,00	3 781 180,92
<b>Recettes de l'exercice</b>		4 000,00		1 352 400,00	3 562 352,25
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reç	4 000,00		177 400,00	301 400,00
16	Emprunts et dettes assimilés			950 000,00	950 000,00
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectat				
23	Immobilisations en cours				
10	Dotations, fonds divers et reserves				100 000,00
138	Autres subv. d'inv. non transférabl				
18	Compte de liaison : affectation (B				
26	Participations et créances ratt. à d				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisa			225 000,00	225 000,00
021	Virement de la section de fonction				
040	Opérations d'ordre de transfert en				990 234,00
041	Opérations patrimoniales				
001	Résultat reporté				995 718,25
<b>Restes à réaliser, reports</b>		148 815,60			218 828,67
<b>SOLDE</b>		-314 635,61	-121 000,00	-569 100,00	

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE</b>		<b>A2.1</b>

**A2.1 - DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/2017	Montant des tirages 2016	Montant des remboursements 2016		Encours restant dû au 01/01/2017
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
<b>5191 - Avances du Trésor</b>						
Néant						
<b>5192 - Avances de trésorerie</b>		99 400,00				99 400,00
	02/03/2017	99 400,00				99 400,00
<b>51931 - Lignes de trésorerie</b>						
Néant						
<b>51932 - Lignes de trésorerie liées à un emprunt</b>						
Néant						
<b>5194 - Billet de trésorerie</b>						
Néant						
<b>5198 - Autres crédits de trésorerie</b>						
Néant						
<b>519 - Crédits de trésorerie (total)</b>		99 400,00				99 400,00

(1) Circulaire n°NOR : INTB8900071C du 22/02/1989;

(2) Indiquer la date de délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (l'article L.2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6611 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)**

**IV**

**A2.2**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobili- sation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)														
Néant														
164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)					5 174 823,45									
1641 Emprunts en euros					5 174 823,45									
01975200826	CREDIT AGRICOLE			01/01/2006	700 000,00	F			3,56	EUROS	T	P	N	A-1
02775158 819	CREDIT AGRICOLE			10/03/2005	35 300,00	F			3,98	EUROS	T	P	N	A-1
02775158818	CREDIT AGRICOLE			10/01/2004	55 000,00	F			3,85	EUROS	T	P	N	A-1
06296653803	CREDIT AGRICOLE			10/01/2002	426 857,25	F			4,75	EUROS	T	P	N	A-1
06296653806	CREDIT AGRICOLE			10/03/2003	130 000,00	F			4,58	EUROS	T	P	N	A-1
06296653807	CREDIT AGRICOLE			10/05/2004	15 000,00	F			4,25	EUROS	T	P	N	A-1
20300126	CAISSE D EPARGNE			30/08/2003	18 000,00	F			4,56	EUROS	T	P	N	A-1
2086313	CAISSE D EPARGNE			25/12/2004	777 787,22	V	EURIBOR		4,10	EUROS	T	P	N	A-1
2086314	CAISSE D EPARGNE			24/10/2009	66 524,96	V	EURIBOR		3,88	EUROS	T	P	N	A-1
4199025	CAISSE D EPARGNE			15/04/2014	274 444,46	F			4,45	EUROS	T	P	N	A-1
50127894-1	DEXIA			01/04/2000	97 239,61	F			4,99	EUROS	A	P	N	A-1
50127928-1	DEXIA			01/05/2000	47 259,20	F			4,72	EUROS	A	P	N	A-1
707702	SOCIETE GENERALE	05/11/2015		01/03/2016	1 000 000,00	F			1,67	EUROS	T	P	N	A-1
7859941	CAISSE D EPARGNE			05/07/2011	685 000,00	F			3,76	EUROS	T	P	N	A-1
A1409269	CAISSE D EPARGNE			30/03/2010	750 000,00	C			2,74	EUROS	T	C	N	A-1
CONVENTION DE PRET	COMITE INTERPROFESSIONNEL DU L			01/12/2000	15 566,57	F			1,00	EUROS	A	P	N	A-1
MPH201483CHF	DEXIA			01/06/2014	80 844,18	C			2,83	CHF	T	C	N	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)														
Néant														
167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)														
Néant														
168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)					28 700,00									
16818 Autres prêteurs					28 700,00									

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

A2.2

A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat														
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux Initial		Devise	Périodicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tisse- ment (7)	Possi- bilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
2012257	CAF DE LA MANCHE			01/07/2015	28 700,00	F		Niveau de taux (5)	0,00	0,00	EUROS	A	P	N	A-1
<b>TOTAL GENERAL</b>					<b>5 203 523,45</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : EURIBOR 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

**IV - ANNEXES**

**ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE**

**REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**A2.2**

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Mature (Pour chaque ligne, Indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2017										ICNE de l'exercice	
	Cou ver ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant au 01/01/2017	Durée réel. (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)		Intérêts perçus (le cas échéant) (16)
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
<b>164 Emprunts auprès des établissements de crédit (Total)</b>		0,00		3 139 911,75					3 139 911,75	84 062,88	0,00	17 121,29
1641 Emprunts en euros		0,00		3 139 911,75					3 139 911,75	84 062,88	0,00	17 121,29
01975200826	N	0,00		465 881,77	14,00	F		3,56	26 162,13	16 238,71	0,00	4 149,35
02775158 819	N	0,00		8 828,51	3,00	F		3,98	2 827,11	309,53	0,00	20,50
02775158818	N	0,00		9 281,58	2,00	F		3,85	4 551,72	292,16	0,00	80,41
06296653803	N	0,00		193 817,91	8,00	F		4,75	20 416,87	8 846,25	0,00	2 071,43
06296653806	N	0,00		11 692,77	1,00	F		4,58	11 692,77	336,60	0,00	31,24
06296653807	N	0,00		2 898,21	2,00	F		4,25	1 254,17	103,35	0,00	17,45
20300126	N	0,00		2 398,35	1,00	F		4,56	1 580,82	82,58	0,00	9,63
2086313	N	0,00		146 961,59	15,50	V	EURIBOR	2,26	57 778,12	2 845,80	0,00	54,71
2086314	N	0,00		12 683,48	2,25	V	EURIBOR	3,88	4 457,05	427,79	0,00	91,59
4199025	N	0,00		206 481,53	6,50	F		4,45	26 837,58	8 744,70	0,00	1 939,78
50127894-1	N	0,00		43 159,36	8,00	F		4,99	4 521,34	2 153,65	0,00	1 615,24
50127928-1	N	0,00		3 677,78	1,00	F		4,72	3 677,78	173,59	0,00	0,00
707702	N	0,00		933 333,32	14,00	F		1,67	66 666,68	15 378,69	0,00	1 296,89
7859941	N	0,00		583 915,52	19,00	F		3,76	20 720,66	21 665,34	0,00	5 244,86
A1409269	N	0,00		487 500,00	13,00	C		1,36	37 500,00	6 438,76	0,00	0,00
CONVENTION DE PRET	N	0,00		2 536,99	3,00	F		1,00	837,25	25,38	0,00	2,11
MPH201483CHF	N	0,00		24 863,08	0,50	C		0,00	24 863,08	0,00	0,00	497,10
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions partic. (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Néant												
<b>168 Autres emprunts et dettes assimilées (Total)</b>		0,00		17 220,00					17 220,00	0,00	0,00	0,00
16818 Autres prêteurs		0,00		17 220,00					17 220,00	0,00	0,00	0,00
2012257	N	0,00		17 220,00	3,00	F		0,00	5 740,00	0,00	0,00	0,00

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE REPARTITION PAR NATURE DE DETTE</b>	<b>A2.2</b>

**A2.2 - REPARTITION PAR NATURES DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/2017											ICNE de l'exercice	
	Cou- ver- ture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2017	Durée rés- iduelle (en an- nées)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice				
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date du vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00		3 157 131,75						316 085,13	84 062,88	0,00	17 121,29

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau " détail des opérations de couverture ".

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales). En cas de couverture partielle, indiquer plusieurs catégories d'emprunt (exemple : A-1 ; C-3).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts régies à l'échéance" (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>	<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'in- dices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après ouverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux de taux selon le capital restant dû
TOTAL (I)														
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
NEANT														
TOTAL (A)														
Barrière simple (B)														
NEANT														
TOTAL (B)														
Option d'échange (C)														
NEANT														
TOTAL (C)														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
NEANT														
TOTAL (D)														
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
NEANT														
TOTAL (E)														
Autres types de structure (F)														
NEANT														
TOTAL (F)														
TOTAL GENERAL														

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>		
<b>REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX</b>		<b>A2.3</b>

**A2.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)**

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2017 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux de capital restant dû
--	-----------------------------------	-------------	--------------------------------------	--------------------	------------------	------------------------------	------------------	------------------	--------------------	--	--	--	---	--

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courtir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : indice en euro / 2 : Indices inflation française ou zone euros ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écart d'indices hors zone euros / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/2017 ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts payés au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 768.

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS</b>		<b>A2.4</b>

**A2.4 - TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)**

Structures	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb produits	18					
	% de l'encours	100,00 %	%	%	%	%	%
	Montant en euros	3 157 131,75					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(C) Option d'échange (swaption)	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(D) Multiplicateur jusqu'à 3; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						
(F) Autres types de structures	Nb prod.						
	% enc.	%	%	%	%	%	%
	Mitt €						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2017 après opérations de couverture éventuelles.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>A2.5</b>

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert				Instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant d0 au 01/01/2017	Date de fin du contrat	Organisme cocontractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)													
Néant													
Taux variable simple (total)													
Néant													
Taux complexe (total) (2)													
Néant													
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un SWAP, d'une option (CAP, FLOOR, TUNNEL, SWAPTION).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

**A2.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)**

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)									
Néant									
Taux variable simple (total)									
Néant									
Taux complexe (total) (2)									
Néant									
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	
<b>DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME</b>	<b>A2.6</b>
<b>AUTRES DETTES</b>	<b>A2.7</b>

**A2.6 - DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)**

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/2017 de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
<b>TOTAL</b>					
<b><u>Après des organismes de droit privé</u></b>					
Caisse du crédit agricole					
Caisse des dépôts et consignations					
Caisse d'épargne					
Crédit Local de France / DEXIA					
Crédit Foncier					
Crédit Mutuel					
Crédit National / NATEXIS					
Banques étrangères					
Organismes d'assurances					
Autres prêteurs divers					
<b><u>Après des organismes de droit public</u></b>					
Néant					
<b><u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u></b>					
Néant					

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668

**A2.7 - AUTRES DETTES**

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
Dettes pour subventions d'équipement à verser en annuités			
Dettes pour travaux devant être réglées en plusieurs exercices			
Dettes pour souscription au capital d'une SEM			
Dettes pour location - ventes			
Dettes pour location - acquisitions			
Autres dettes à long ou moyen terme (sans réception de fonds)			
Emprunt CAF Maison des Services	28 700,00	5 740,00	



<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>		
		<b>A3 A4 A5</b>

**A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES**

<b>CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE</b>		<b>Délibération du</b>
<b>Biens de faible valeur</b> Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 0,00 €		
<b>Procédure d'amortissement</b> (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)
	NEANT	

**A4 - ETAT DES PROVISIONS**

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES</b>						
<b>PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						
Prov. pour risques et charges (2)						
NEANT						
Provision pour dépréciation (2)						
NEANT						
<b>TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée;

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ... ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS ETAT DES PROVISIONS ETALEMENT DES PROVISIONS</b>	<b>A3 A4 A5</b>

**A5 - ETALEMENT DES PROVISIONS (1)**

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/2017	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
NEANT						

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent "Etat des provisions" qui font l'objet d'un étalement.

Compte	Ventes de marchandises	V.A.N.	Description	Mois	Valeur Avoir	Comptes de liaison	Valeur avoir	Ventes de marchandises	Valeur Avoir
2031	2010	PERCY-2010_CC9_000002	ZONAGE ASSAINISSEMENT LE CHIERESNE	5	3 388,00 €				
2031	2011	PERCY-2011_CC9_000004	INDEMNISATION COMMISSAIRE ENQUETEUR	5	597,73 €				
2031	2011	PERCY-2011_CC9_000021	INSERTION ANNONCE SIAT	5	435,50 €				
2031	2012	PERCY-2012_CC9_000019	ZONAGE ASSAINISSEMENT LE CHIERESNE	5	2 272,40 €		456,40 €	456,40 €	
2031	2013	PERCY-2013_CC9_000022	SIAT PERCY	5	16 451,00 €		10 957,40 €	5 482,00 €	5 475,40 €
2031	2013	PERCY-2013_CC9_000005	ELABORATION PAVE ET DIAGNOSTIC ERP	5	8 801,00 €		5 866,74 €	2 934,00 €	2 932,74 €
2031	2013	PERCY-2013_CC9_000012	ACCOMPAGNEMENT SIMULATION FISCALITE	5	8 396,00 €		5 897,20 €	2 799,00 €	2 798,20 €
	2008	129	Desserte Rue Bourgguemolles	15	62 965,97 €	40 005,23 €	22 877,74 €	11 671,40 €	11 206,34 €
	2015	203501	Desserte tournée à gauche La Bertoehère	10	17 265,35 €	9 208,00 €	8 057,35 €	1 151,00 €	6 906,35 €
	2013	CCSTPOIS1	Tvx éclairage public 136 St Pois	5	1 800,00 €	1 800,00 €		1 800,00 €	1 440,00 €
	2013	CCSTPOIS2	APS 2012.2K.144.40.1ère Partie	5	403,83 €	80,00 €	323,83 €	80,00 €	243,83 €
	2013	CCSTPOIS3	APS 2012.2K.512.34.1ère Partie	5	1 256,38 €	251,00 €	1 005,38 €	251,00 €	754,38 €
	2011	CCSTPOIS4	APS 2006 2009	5	3 721,78 €	744,00 €	2 977,78 €	744,00 €	2 233,78 €
	2010	CCSTPOIS5	Subventions versées en 2010	5	155 248,05 €				
	2011	CCSTPOIS6	Subventions versées en 2011	5	19 701,53 €	15 761,18 €	3 940,35 €	3 940,35 €	
	2012	CCSTPOIS7	SDEM	5	14 929,88 €	8 957,94 €	5 971,94 €	2 985,98 €	2 985,98 €
	2013	CCSTPOIS8	Tvx Boissson APS 2011.2K.062.0	15	62 063,56 €	12 772,50 €	49 290,06 €	4 137,00 €	45 153,06 €
	2013	CCSTPOIS9	Prog effet 2012 Boissson APS	5	4 439,38 €	887,00 €	3 552,38 €	887,00 €	2 665,38 €
	2013			5	399,38 €	79,00 €	320,38 €	79,00 €	241,38 €
	2013			5	263 965,77 €	194 960,67 €	69 002,10 €	13 284,33 €	55 717,77 €
	2013	STPOIS-2012-EXT	FONDS DE CONCOURS EXTENSION RESEAUX ST POIS	5	906,30 €	567,26 €	339,04 €	181,00 €	158,04 €
	2011	STPOIS-2012-EXT	PARTICIPATION EXTENSION RESEAUX	5	4 005,90 €	3 205,26 €	800,64 €	800,64 €	
	2010	PERCY-2010_CC_9000001	FOND DE CONCOURS EXTENSION ELECTRIQUE	8	422,52 €	314,00 €	108,52 €	51,00 €	55,52 €
	2010	PERCY-2010_0006	FOND DE CONCOURS LA FOUQUELINIERE	8	27 008,00 €	20 250,00 €	6 758,00 €	3 375,00 €	3 375,00 €
	2011	PERCY-2011_CC_9000001	LOTISSEMENT VILLEBAUDON	8	15 000,00 €	9 375,00 €	5 625,00 €	1 875,00 €	3 750,00 €
	2011	PERCY-2011	FOND DE CONCOURS LOTISSEMENT LA FOUQUELINIERE	8	27 000,00 €	16 875,00 €	10 125,00 €	3 375,00 €	6 750,00 €
	2012	PERCY-2012_CC_9000001	FOND DE CONCOURS LOTISSEMENT	8	58 500,00 €	29 250,00 €	29 250,00 €	7 315,00 €	21 937,00 €
	2012	PERCY-2012_CC_9000010	EXTENSIONS ELECTRIQUES 2012	8	1 146,00 €	572,00 €	574,00 €	143,00 €	431,00 €
	2013	PERCY-2013_CC_9000008	EXTENSIONS ELECTRIQUES 2013	8	2 219,00 €	869,00 €	1 450,00 €	290,00 €	1 160,00 €
	2013	PERCY-2013_CC_9000011	FOND DE CONCOURS LOTISSEMENT BELLE VUE 7 LOTS	8	10 500,00 €	3 938,00 €	6 562,00 €	1 513,00 €	5 219,00 €
	2013	PERCY-2013_CC_9000019	SOLDE FOND DE CONCOURS LOTISSEMENT DES LILAS	8	15 000,00 €	5 625,00 €	9 375,00 €	1 875,00 €	7 500,00 €
	2014	201438	Travaux encadrement commune de Boissson SDEM	10	639,00 €	126,00 €	513,00 €	63,00 €	480,00 €
	2015	201504	FOND DE CONCOURS 2014 SALLE CINEMA VILLEDIEU LES POELES	20	20 000,00 €		20 000,00 €	1 000,00 €	19 000,00 €
	2011	Percy-2011CC9000002BIS	SDEM 2011	8	4 851,68 €	3 049,80 €	1 802,64 €	606,00 €	1 196,68 €
	2016	201669	FONDS DE CONCOURS CINEMA	20	10 000,00 €		10 000,00 €	500,00 €	9 500,00 €
	2010	PERCY-20100005	SDEM PARTICULIERS 2010	5	197 200,40 €	94 015,52 €	103 274,88 €	22 762,64 €	80 512,24 €
	2010	PERCY-2010014	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE CONTRIBUTION BOUCLES LOC	8	32 013,49 €	29 613,80 €	2 400,49 €	3 400,49 €	
	2011	PERCY-2011_CC_9000002	SDEM 2011	8	1 537,31 €	1 152,00 €	385,31 €	192,00 €	193,31 €
	2011	PERCY-2011_CC_9000006	SDEM 2011	8	43 828,85 €	21 908,00 €	21 920,85 €	5 477,00 €	3 177,31 €
	2011	PERCY-2011_CC_9000015	SUBVENTION 2011 PROGRAMME ECLAIRAGE PUBLIC N°80	8	609,61 €	516,00 €	93,61 €	86,00 €	16 443,82 €
	2012	PERCY-2012_CC_9000011	SDEM 2012	8	119 578,44 €	59 788,00 €	59 790,44 €	14 947,00 €	44 843,44 €
	2012	PERCY-2012_CC_9000018	SYNDICAT MIXTE MANCHE NUMERIQUE PROGRAMME TRAVAUX = FOI	8	1 106,00 €	552,00 €	554,00 €	130,00 €	416,00 €
	2012	PERCY-2012_CC_9000020	CONTRIBUTION BOUCLES LOCALES 2012	8	3 590,57 €	1 793,00 €	1 797,57 €	448,00 €	1 349,57 €
	2013	PERCY-2013_CC_9000002	COMMUNE DE MAUPERTUS PROG RENF	8	97 905,80 €	24 476,00 €	73 429,80 €	12 238,00 €	61 191,80 €
	2013	PERCY-2013_CC_9000016	CONTRIBUTION BOUCLES LOCALES	1	1 537,71 €				

Année	Année de mise en service	N° FA	Description	Montant	Montant initial	Montant résiduel	Montant résiduel	Montant résiduel
<b>Total compte 28041512</b>								
2041582	2013	201319	Participation Investissement	316 924,16 €	151 402,75 €	165 521,45 €	37 818,53 €	127 702,92 €
2041582	2013	201320	Investissement La Seine YVX 2	13 757,21 €	7 335,00 €	6 422,21 €	1 375,00 €	5 047,21 €
2041582	2013	201321	Investissement 2009	16 404,00 €	8 747,00 €	7 654,00 €	1 640,00 €	6 014,00 €
2041582	2013	201322	Participation Investissement SIAES	15 083,41 €	8 043,00 €	7 040,41 €	1 508,00 €	5 532,41 €
2041582	2013	201323	Participation Investissement SIAES	3 456,00 €	1 842,00 €	1 614,00 €	345,00 €	1 269,00 €
2041582	2013	201507	Participation SIENNE 2013 Investissement SIAES	10 190,80 €	5 434,00 €	4 756,80 €	1 019,00 €	3 737,80 €
2041582	2008	PERCY-73	EXTENSIONS PARTICULIERS 2008	6 780,00 €	3 616,00 €	3 164,00 €	678,00 €	2 486,00 €
2041582	2008	PERCY-74	EXTENSIONS COMMUNES 2008	27 983,52 €	27 983,52 €	- €	- €	- €
2041582	2008	PERCY-80	CONTRIBUTIONS BOULES LOCALES 2008	69 219,03 €	69 219,03 €	- €	- €	- €
2041582	2009	PERCY-150	CONTRIBUTIONS BOULES LOCALES 2009	1 537,71 €	1 537,71 €	- €	- €	- €
2041582	2013	Percy-2013...CCY_000009	Participation Inv. Travaux syndicat. Sienna	7 491,08 €	2 808,00 €	4 683,08 €	956,00 €	4 683,08 €
2041582	2014	201413	SYNDICAT DE LA SIENNE Participations Investissement SIAES	11 567,66 €	2 312,00 €	9 255,66 €	1 156,00 €	8 099,66 €
2041582	2015	201516	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2015	132,70 €	13,00 €	119,70 €	13,00 €	106,70 €
2041582	2015	201556	SUBVENTION LANCEMENT TRAVAUX DEPLOIEMENT RESEAU FIBRE	391 558,00 €	391 558,00 €	352 403,00 €	39 155,00 €	313 248,00 €
2041582	2015	201570	SUBVENTION SDIS PARTICIPATION CENTRE SECOURS PERCY	125,49 €	125,49 €	- €	- €	- €
2041582	2015	PERCY-2013CC000002015	COMMUNE DE MAUPERTUIS PROG RENF	6 450,00 €	1 606,00 €	4 824,00 €	803,00 €	4 021,00 €
2041582	2016	201612	PARTICIPATION INVESTISSEMENT 2016	6 190,90 €	- €	6 190,90 €	6 190,90 €	6 190,90 €
<b>Total compte 28041582</b>								
204182	2013	PERCY-2013...CC_9000007	SUBVENTION AU SDIS 20%	589 442,14 €	181 120,75 €	408 321,39 €	49 440,71 €	360 435,68 €
20421	2011	201122TER	OPAH 2011	140 707,21 €	61 358,00 €	79 349,21 €	28 141,00 €	51 208,21 €
20421	2012	201211	OPAH 2012	8 568,00 €	8 568,00 €	- €	- €	- €
20421	2012	201217	OPAH 2012	3 388,00 €	2 708,00 €	680,00 €	680,00 €	680,00 €
20421	2012	201221	SUBVENTION OPAH 2012	2 648,00 €	2 116,00 €	743,00 €	743,00 €	743,00 €
20421	2013	201325	Mandat 1332 1 2012 Fiche de CA	7 156,00 €	5 724,00 €	1 432,00 €	1 432,00 €	1 432,00 €
20421	2013	201386	SUBVENTION OPAH 2013	1 979,00 €	1 185,00 €	794,00 €	395,00 €	399,00 €
20421	2013	CCSTPOIS13	PARTICIPATION SUR INV ODYSSEE	526,78 €	205,00 €	321,78 €	105,00 €	216,78 €
20422	2013	201337	Subv LeBovier GEORGES CHERENCE	27 972,78 €	23 470,00 €	4 502,78 €	3 887,00 €	615,78 €
20422	2008	PERCY-75	SUBVENTIONS OPAH 2008	3 000,00 €	2 402,00 €	598,00 €	598,00 €	598,00 €
20422	2009	PERCY-83	SUBVENTIONS OPAH 2009	23 788,22 €	23 788,22 €	- €	- €	- €
20422	2010	PERCY-2010001	SUBVENTIONS OPAH 2010	24 303,96 €	21 436,00 €	2 867,96 €	3 067,96 €	3 067,96 €
20422	2011	PERCY-2011CC0000003	SUBVENTIONS OPAH 2011	36 731,50 €	27 546,00 €	9 185,50 €	4 591,00 €	4 594,50 €
20422	2012	PERCY-2012CC0000012	SUBVENTIONS OPAH 2012	15 347,39 €	9 590,00 €	5 757,39 €	1 918,00 €	3 839,39 €
20422	2013	PERCY-2013CC0000001	SUBVENTIONS OPAH 2013	4 659,26 €	2 028,00 €	2 631,26 €	507,00 €	1 524,26 €
20422	2014	201412	Subvention opah particulier	6 103,07 €	2 288,00 €	3 815,07 €	765,00 €	3 052,07 €
20422	2014	201437	Subvention opah particulier Boateboup	1 987,55 €	762,00 €	1 245,55 €	381,00 €	764,55 €
20422	2014	201430	Subvention opah Gendrin	400,00 €	160,00 €	240,00 €	80,00 €	160,00 €
20422	2015	201505	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	3 431,50 €	1 000,00 €	2 059,50 €	686,00 €	1 373,50 €
20422	2015	201506	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	500,00 €	100,00 €	400,00 €	100,00 €	300,00 €
20422	2015	201507	SUBVENTION OPAH BORE ALICE	500,00 €	100,00 €	400,00 €	100,00 €	300,00 €
20422	2015	201565	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	500,00 €	100,00 €	400,00 €	100,00 €	300,00 €
20422	2015	201566	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	500,00 €	100,00 €	400,00 €	100,00 €	300,00 €
20422	2015	201567	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	3 000,00 €	600,00 €	2 400,00 €	600,00 €	1 800,00 €
20422	2015	201568	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	2 180,00 €	436,00 €	1 744,00 €	436,00 €	1 308,00 €
20422	2014	201468	SUBVENTION OPAH PARTICULIER	500,00 €	- €	500,00 €	160,00 €	400,00 €

Compte	Année de référence	N. I.A.V.	Libellé	Montant	Comptes de liaison	Valeur nette	Amortissements	Valeur nette
<b>Total compte 280422</b>	204412	PERCY-2013_CC_90000017	CESSION TERRAIN SDIS A TITRE GRATUIT	127 452,45 €		34 544,13 €	14 227,96 €	20 316,27 €
<b>Total compte 2804412</b>	2051	2006	Logiciel gestion BACS OM	20 205,76 €		8 082,76 €	4 041,38 €	4 041,76 €
	2051	2006	Logiciel DADS U	20 205,76 €		8 082,76 €	4 041,38 €	4 041,76 €
	2051	2006	Pack Office 3 portables	1 794,00 €		- €	- €	- €
	2051	2007	Logiciel Magnus	613,55 €		- €	- €	- €
	2051	2008	Logiciel Magnus	749,89 €		- €	- €	- €
	2051	2008	Logiciel Magnus	5 580,54 €		- €	- €	- €
	2051	2012	Log Excel	717,60 €		- €	- €	- €
	2051	2013	Refonte site internet	275,08 €		- €	- €	- €
	2051	2013	Refonte site internet	1 830,00 €		- €	- €	- €
	2051	2012	LOGICIEL FACTURATION OM	2 063,10 €		- €	- €	- €
	2051	2009	PERCY-47	4 679,35 €		- €	- €	- €
	2051	2011	PERCY-2011_CC_90000018	897,00 €		- €	- €	- €
	2051	2012	PERCY-2012_CC_90000015	1 926,52 €		- €	- €	- €
	2051	2013	PERCY-2013_CC_90000014	12 946,35 €		- €	- €	- €
	2051	2014	201416	4 692,00 €		- €	- €	- €
	2051	2014	201403	4 425,20 €		- €	- €	- €
	2051	2014	201448	4 824,00 €		- €	- €	- €
	2051	2015	201518	864,00 €		- €	- €	- €
	2051	2015	201519	70,40 €		- €	- €	- €
	2051	2014	201441	1 663,00 €		- €	- €	- €
	2051	2014	201457	600,00 €		- €	- €	- €
	2051	2016	201630	3 915,24 €		- €	- €	- €
	2051	2016	201646	54 637,98 €		- €	- €	- €
<b>Total compte 28051</b>	2087	2011	PERCY-TRANS2012CC9000038	190,99 €		- €	- €	- €
<b>Total compte 28087</b>	2088	1999	PERCY-51/99	698,64 €		- €	- €	- €
<b>Total compte 28088</b>	2111	2007	103	698,64 €		- €	- €	- €
	2111	2007	105	3 249,95 €		- €	- €	- €
	2111	2007	106	663,10 €		- €	- €	- €
	2111	2007	107	972,41 €		- €	- €	- €
	2111	2007	108	1 014,75 €		- €	- €	- €
	2111	1999	PERCY-6/99	3 252,93 €		- €	- €	- €
	2111	2004	PERCY-6/2004	10 057,98 €		- €	- €	- €
	2111	2004	PERCY-6/2004	14 302,47 €		- €	- €	- €
	2111	2004	PERCY-9/2004	589,15 €		- €	- €	- €
	2111	2012	PERCY-2012CC9000013	19 060,00 €		- €	- €	- €
	2111	2004	BACHEMINEES1	137 524,70 €		- €	- €	- €
	2111	2012	CCSTPOIS14	1 732,12 €		- €	- €	- €
<b>Total compte 28111</b>	2112	2007	100	9 042,90 €		- €	- €	- €
	2112	2005	BACHEMINEES2	201 402,46 €		- €	- €	- €
	2112	2006	CCSTPOIS16	1 194,70 €		- €	- €	- €
	2112	2013	201312	17 175,80 €		- €	- €	- €
<b>Total compte 28112</b>	2112	2007	100	100,00 €		- €	- €	- €
	2112	2013	201312	5 980,00 €		- €	- €	- €
	2112	2013	201312	24 450,50 €		- €	- €	- €

Commune	Année de construction	Valeur	Description	Surface	Construction	Valeur	Construction	Valeur	Construction	Valeur	Construction	
Total compte 28113	2113	1995	5	Terrain "nicotier de natalina"	0	- €	14 030,10 €	14 030,10 €	- €	14 030,10 €	- €	14 030,10 €
	2113	1995	6	Terrain "nicotier de natalina"	0	29 108,35 €	29 108,35 €	- €	- €	- €	- €	- €
	2113	2014	201447	Terrain parking transport scolaire nic dalfour Percy	0	15 753,75 €	15 753,75 €	- €	- €	- €	- €	- €
	2113	2005	CCSTPOIS16	POLE D'ACTIVITES DE SERVICES	0	999,95 €	999,95 €	- €	- €	999,95 €	- €	999,95 €
	2115	1995	PERCY-2/95	SOL DU TRANSFORMATEUR	0	44 862,10 €	44 862,10 €	- €	- €	15 050,05 €	- €	15 050,05 €
	2115	1995	PERCY-8/95	AMENAGEMENT PISTE ATHLETISME	0	1,37 €	1,37 €	- €	- €	- €	- €	- €
	2115	1996	PERCY-17	TERRAIN DU COLLEGE	0	60 289,87 €	60 289,87 €	- €	- €	- €	- €	- €
	2115	1900	CCSTPOIS17	TERRAIN DE L'ANCIEN COLLEGE	0	38 086,34 €	38 086,34 €	- €	- €	- €	- €	- €
	2121	2003	PERCY-5/2003	AMENAGEMENT PAYSAGE DECHETTERIE	0	17 939,35 €	17 939,35 €	- €	- €	17 939,35 €	- €	17 939,35 €
	2128	2011	PERCY-13	AMENAGEMENT MONT ROBIN	0	98 377,58 €	98 377,58 €	- €	- €	17 939,35 €	- €	17 939,35 €
Total compte 28128	2132	1995	PERCY-14/95	CONSTRUCTION PREAU	0	- €	1 826,24 €	1 826,24 €	- €	- €	- €	1 826,24 €
	2132	1995	PERCY-15/95	CLASSES PREFABRIQUEES	0	- €	51 859,38 €	51 859,38 €	- €	- €	- €	51 859,38 €
	2132	1995	PERCY-16/95	PARTICIPATION CONSTRUCTION COLLEGE	0	- €	209 135,96 €	209 135,96 €	- €	- €	- €	209 135,96 €
	2132	1995	PERCY-17/95	TRAVAUX SOUBASSEMENT - DIVERS	0	- €	7 561,63 €	7 561,63 €	- €	- €	- €	7 561,63 €
	2132	1995	PERCY-18/95	AMENAGEMENT ACCES	0	- €	185,26 €	185,26 €	- €	- €	- €	185,26 €
	2132	1996	PERCY-5/96	VESTIAIRE SPORTS	0	- €	1 601,97 €	1 601,97 €	- €	- €	- €	1 601,97 €
	2132	1996	PERCY-4/96	CARELAGE CANTINE COLLEGE	0	- €	1 421,19 €	1 421,19 €	- €	- €	- €	1 421,19 €
	2132	1998	PERCY-18	LOCAL POUR PISTE ATHLETISME	0	- €	14 511,58 €	14 511,58 €	- €	- €	- €	14 511,58 €
	2132	1978	CCSTPOIS18	BATIMENTS DE L'ANCIEN COLLEGE	0	- €	112 827,98 €	112 827,98 €	- €	- €	- €	112 827,98 €
	2138	2001	32/1997	Batiment Tresorerie	0	- €	400 931,19 €	400 931,19 €	- €	- €	- €	400 931,19 €
Total compte 281312	2138	2003	29/1996	Piscine	30	2 357 305,08 €	2 357 305,08 €	1 021 488,00 €	1 355 817,08 €	100 592,81 €	- €	100 592,81 €
	2138	2013	20082313008	Office de tourisme	15	821 561,12 €	821 561,12 €	164 310,00 €	657 251,12 €	78 576,00 €	- €	1 257 241,08 €
	2138	2013	201327	Rehabilitation logement tresorerie	0	- €	6 161,38 €	- €	6 161,38 €	- €	- €	6 161,38 €
	2138	2013	201335	TRAVAUX EN REGIE BATIMENT PISC	15	3 904,70 €	3 904,70 €	780,00 €	3 124,70 €	260,00 €	- €	2 864,70 €
	2138	1995	PERCY-22/95	SANITAIRES LOGEMENT INSTITUTEUR	0	- €	4 855,08 €	- €	4 855,08 €	- €	- €	4 855,08 €
	2138	2003	PERCY-23/95	CANTINE COLLEGE PERCY	0	- €	4 367,93 €	- €	4 367,93 €	- €	- €	4 367,93 €
	2138	2003	PERCY-20	TRAVAUX DECHETTERIE	0	- €	4 422,15 €	- €	4 422,15 €	- €	- €	4 422,15 €
	2138	2003	PERCY-19	DECHETTERIE LOCAL-DMS	0	- €	19 280,07 €	- €	19 280,07 €	- €	- €	19 280,07 €
	2138	2003	PERCY-21	CONSTRUCTION LOCAL DMS	0	- €	645,88 €	- €	645,88 €	- €	- €	645,88 €
	2138	2011	PERCY-1	CONSTRUCTION GENDARMERIE	20	1 196 104,64 €	1 196 104,64 €	299 160,00 €	897 304,64 €	59 820,00 €	- €	837 484,64 €
Total compte 281312	2138	2015	201433	COUVERTURE Elmickié bâtiment piscine	15	6 113,88 €	6 113,88 €	487,00 €	5 706,88 €	407,00 €	- €	5 299,88 €
	2138	2015	201508	TRAVAUX RACCORDEMENT SANITAIRE ANCIEN COLLEGE ST POIS	15	15 706,58 €	15 706,58 €	1 047,00 €	14 659,58 €	1 047,00 €	- €	15 706,58 €
	2138	1978	CCSTPOIS19	ANCIEN COLLEGE	0	- €	210 753,76 €	- €	210 753,76 €	- €	- €	210 753,76 €
	2138	2005	CCSTPOIS20	ANCIEN COLLEGE	0	- €	19 753,78 €	- €	19 753,78 €	- €	- €	19 753,78 €
	2138	1997	CCSTPOIS21	TVX MAISON DES JEUNES	0	- €	39 597,06 €	- €	39 597,06 €	- €	- €	39 597,06 €
	2138	2013	CCSTPOIS22	SALLE DAMIEN EDF 2313	0	- €	1 926,58 €	- €	1 926,58 €	- €	- €	1 926,58 €
	2138	2013	CCSTPOIS23	PENETRE SALLE DAMIEN ELOI	0	- €	19 601,96 €	- €	19 601,96 €	- €	- €	19 601,96 €
	2138	2011	CCSTPOIS24	SALLE DES SPORTS	0	- €	1 357,99 €	- €	1 357,99 €	- €	- €	1 357,99 €
	2138	1997	CCSTPOIS25	SALLE DES SPORTS	0	- €	718,16 €	- €	718,16 €	- €	- €	718,16 €
	2138	2005	CCSTPOIS26	SALLE DES SPORTS	0	- €	45 306,34 €	- €	45 306,34 €	- €	- €	45 306,34 €
2138	2005	CCSTPOIS27	TRIBUNES STADE ST POIS	0	- €	448,23 €	- €	448,23 €	- €	- €	448,23 €	

Compte	Année de mise à disposition	N° CV	Description	Pointe	Valeur brute	Constitution de la valeur brute	Valeur brute	Valeur brute	Valeur brute
			AMENAGEMENT DU CLISH	0	60 153,11 €	- €	60 153,11 €	- €	60 153,11 €
	21318	2006	BALCONS DE LA BAIE	0	35 146,90 €	- €	35 146,90 €	- €	35 146,90 €
	21318	2010	MENUISERIES ISEMA ST MICHEL	0	133 018,71 €	- €	133 018,71 €	- €	133 018,71 €
<b>Total compte 281318</b>					5 121 368,88 €	1 487 132,00 €	3 634 236,88 €	194 880,00 €	3 427 091,88 €
	2132	2012	REGUL. ACTIF TRANSFERT TRAVAUX	0	930 871,20 €	- €	- €	- €	930 871,20 €
	2132	2007	Atelier Passeur Fûlets	15	21 028,95 €	12 609,00 €	8 411,95 €	1 401,00 €	7 010,95 €
	2132	2008	Ancienne Fromagerie Besnier	30	952 950,34 €	299 353,00 €	653 597,34 €	31 765,00 €	621 832,34 €
	2132	2010	Laiterie BESNIER	30	4 584,43 €	912,00 €	3 672,43 €	152,00 €	3 520,43 €
	2132	2011	Bureau d'ancien CDC Za de la Siemne	15	1 517,59 €	707,00 €	810,59 €	101,00 €	709,59 €
	2132	2011	Chauffage Gaz Siège CDC Za de la Siemne	10	3 960,93 €	2 772,00 €	1 188,93 €	396,00 €	792,93 €
	2132	2011	Facture Guillaums Mm ISOLATION BAT Mandat 766	10	814,93 €	486,00 €	328,93 €	81,00 €	247,93 €
	2132	2011	chauffe-eau électrique local om Za de la Siemne	10	548,52 €	378,00 €	170,52 €	54,00 €	116,52 €
	2132	2011	Couloir Za de la Siemne	10	1 161,00 €	580,00 €	581,00 €	116,00 €	465,00 €
	2132	2011	Construction acier de rotation ZA de la Siemne	15	3 103,67,95 €	103 520,00 €	2 077,67,95 €	44 680,00 €	1 623,67,95 €
	2132	2011	Barilage BAT C ZA de la Siemne	15	12 265,00 €	4 085,00 €	8 180,00 €	817,00 €	7 363,00 €
	2132	2007	CLASSES PATRIMOINES	0	621 754,19 €	- €	621 754,19 €	- €	621 754,19 €
	2132	2009	ATELIER RELAIS ZA DE LA SIEMNE	0	12 265,00 €	- €	12 265,00 €	- €	12 265,00 €
	2132	2009	POLE DE SANTE	15	3 141 334,18 €	- €	3 141 334,18 €	- €	3 141 334,18 €
<b>Total compte 28132</b>					6 015 616,48 €	425 402,00 €	4 659 343,25 €	288 985,28 €	2 372 912,45 €
	2135	2001	Détendeur de vannes	10	1 238,38 €	1 238,38 €	- €	- €	- €
	2135	2001	Echangeur Piscine	10	6 345,05 €	6 345,05 €	- €	- €	- €
	2135	2001	Logiciel Billétrie piscine	2	1 823,29 €	1 823,29 €	- €	- €	- €
	2135	2001	Imprimante scanner Fax	5	1 217,82 €	1 217,82 €	- €	- €	- €
	2135	2001	Rayonnage Vestiaires	15	836,89 €	836,89 €	- €	- €	- €
	2135	2001	Logiciel Magister	2	7 420,79 €	7 420,79 €	- €	- €	- €
	2135	2011	Branchement EDF EJT	15	7 169,62 €	3 816,00 €	3 353,62 €	477,00 €	2 876,62 €
	2135	2011	AIRE BORNE CAMPING CAR	8	25 238,12 €	15 772,00 €	9 466,12 €	3 155,00 €	6 311,12 €
	2135	2013	PERCY-2013CC9008921	5	9 373,52 €	4 197,00 €	5 175,52 €	1 875,00 €	3 300,52 €
	2135	2015	TRAVAUX TOILETTE PUBLIC MONTBRAY	15	2 772,00 €	184,00 €	2 588,00 €	184,00 €	2 404,00 €
	2135	2015	TRAVAUX PLAFOND LOCAL TECHNIQUE PISCINE	15	3 645,47 €	256,00 €	3 389,47 €	256,00 €	3 133,47 €
	2135	2016	MODIFICATION CANALISATION EAU CHAUDE LGT PERCEPTION	1	707,42 €	- €	707,42 €	- €	707,42 €
	2135	2016	BRANCHEMENT PROVISOIRE MODULOBASE	15	4 557,00 €	- €	4 557,00 €	- €	4 557,00 €
	2135	2016	REGULATION CHAUDIERE ISEMA	10	5 139,59 €	- €	5 139,59 €	- €	5 139,59 €
	2135	2016	ETANCHERIE BUREAU OPHTALMOLOGIE PSLA 2	15	9 524,81 €	- €	9 524,81 €	- €	8 889,82 €
	2135	2016	TRAVAUX CHAUFFERIE AU POLE DE SANTE	15	9 832,45 €	- €	9 832,45 €	- €	9 176,95 €
	2135	2016	DALLE BETON ET EMPLACEMENT DES JEUX	30	25 640,43 €	- €	25 640,43 €	- €	22 852,42 €
	2135	2016	ANNONCE ET INSERTION INSTALLATION CLAM PSLA	10	37 615,37 €	- €	37 615,37 €	- €	33 853,85 €
<b>Total compte 28135</b>					158 337,05 €	43 107,32 €	115 229,73 €	13 349,00 €	102 694,34 €
	2138	2011	PERCY-20160011BIS	8	1 071,59 €	666,00 €	405,59 €	134,00 €	271,59 €
	2138	1998	ACQUISITION PRES COMMUNE MTJOIE	0	0,15 €	- €	0,15 €	- €	0,15 €
	2138	2005	SANITAIRES COULOUVRAY	0	642,83 €	- €	642,83 €	- €	642,83 €
	2138	1998	STADE ST POIS	0	7 433,42 €	- €	7 433,42 €	- €	7 433,42 €
<b>Total compte 28138</b>					9 147,99 €	666,00 €	8 481,99 €	134,00 €	8 347,99 €
	2148	2013	Disributeur de billets	0	50 185,87 €	- €	50 185,87 €	- €	50 185,87 €
	2148	2015	MISE EN CONFORMITE DAB SAINT POIS	0	5 220,00 €	- €	5 220,00 €	- €	5 220,00 €
<b>Total compte 28148</b>					55 405,87 €	- €	55 405,87 €	- €	55 405,87 €
	2151	1999	PERCY-20099	0	2 899,37 €	2 899,37 €	- €	- €	- €

Compte	Année de mise en place	V. PV	Désignation	Quantité	Volume V. PB	Coût unitaire (hors TVA)	Coût total (hors TVA)	Subvention Etat	Coût total (avec TVA)
			DECHETTERIE	0	5 314,84 €	- €	5 314,84 €	- €	5 314,84 €
	2151	2003	PERCY-22	0	51 955,19 €	- €	51 955,19 €	- €	51 955,19 €
	2151	2005	CCSTPOIS36	0	7 236,40 €	- €	7 236,40 €	- €	7 236,40 €
	2151	2005	CCSTPOIS37	0	50 166,09 €	- €	50 166,09 €	- €	50 166,09 €
	2151	2006	CCSTPOIS38	0	117 571,89 €	- €	117 571,89 €	- €	117 571,89 €
<b>Total compte 28151</b>				15	21 727,74 €	- €	21 727,74 €	- €	21 727,74 €
	2152	2008	124	0	24 192,99 €	- €	24 192,99 €	- €	24 192,99 €
	2152	1995	PERCY-28/95	0	285 506,19 €	- €	285 506,19 €	- €	285 506,19 €
	2152	2003	PERCY-23	0	2 322,67 €	- €	2 322,67 €	- €	2 322,67 €
	2152	2010	PERCY-2010CC9000003	10	3 268,11 €	- €	3 268,11 €	- €	3 268,11 €
	2152	2008	BACORDON1	0	19 908,54 €	- €	19 908,54 €	- €	19 908,54 €
	2152	1995	CCSTPOIS39	0	3 595,18 €	- €	3 595,18 €	- €	3 595,18 €
	2152	2016	20092313014	20	360 521,42 €	- €	360 521,42 €	- €	360 521,42 €
<b>Total compte 28152</b>				0	6 875,43 €	- €	6 875,43 €	- €	6 875,43 €
	21532	2006	CCSTPOIS40	0	6 875,43 €	- €	6 875,43 €	- €	6 875,43 €
<b>Total compte 281532</b>				0	5 937,62 €	- €	5 937,62 €	- €	5 937,62 €
	21534	1995	PERCY-24/95	0	3 422,84 €	- €	3 422,84 €	- €	3 422,84 €
	21534	1995	PERCY-25/95	0	2 544 498,49 €	- €	2 544 498,49 €	- €	2 544 498,49 €
	21534	1995	PERCY-26/95	0	570 783,74 €	- €	570 783,74 €	- €	570 783,74 €
	21534	1996	PERCY-7/96	0	5 369,86 €	- €	5 369,86 €	- €	5 369,86 €
	21534	1996	PERCY-8/96	0	159,54 €	- €	159,54 €	- €	159,54 €
	21534	1996	PERCY-12/96	0	69,36 €	- €	69,36 €	- €	69,36 €
	21534	1996	PERCY-24	0	74 822,94 €	- €	74 822,94 €	- €	74 822,94 €
	21534	1996	PERCY-33	0	7 071,88 €	- €	7 071,88 €	- €	7 071,88 €
	21534	1997	PERCY-9/97	0	804,93 €	- €	804,93 €	- €	804,93 €
	21534	1997	PERCY-26	0	182 706,55 €	- €	182 706,55 €	- €	182 706,55 €
	21534	1997	PERCY-34	0	7 531,00 €	- €	7 531,00 €	- €	7 531,00 €
	21534	1998	PERCY-27	0	183 284,22 €	- €	183 284,22 €	- €	183 284,22 €
	21534	1998	PERCY-29	0	74 269,39 €	- €	74 269,39 €	- €	74 269,39 €
	21534	1998	PERCY-42/98	0	10 669,32 €	- €	10 669,32 €	- €	10 669,32 €
	21534	1998	PERCY-25	0	111 141,11 €	- €	111 141,11 €	- €	111 141,11 €
	21534	2000	PERCY-20/2000	0	50 955,66 €	- €	50 955,66 €	- €	50 955,66 €
	21534	2000	PERCY-31	0	58 308,83 €	- €	58 308,83 €	- €	58 308,83 €
	21534	2000	PERCY-32	0	17 824,37 €	- €	17 824,37 €	- €	17 824,37 €
	21534	2000	PERCY-35	0	63 720,46 €	- €	63 720,46 €	- €	63 720,46 €
	21534	2001	PERCY-28	0	6 816,51 €	- €	6 816,51 €	- €	6 816,51 €
	21534	2001	PERCY-32/2001	0	9 518,40 €	- €	9 518,40 €	- €	9 518,40 €
	21534	2001	PERCY-35/2001	0	499,96 €	- €	499,96 €	- €	499,96 €
	21534	2002	PERCY-11/2002	0	87,33 €	- €	87,33 €	- €	87,33 €
	21534	2002	PERCY-27/2002	0	126,99 €	- €	126,99 €	- €	126,99 €
	21534	2002	PERCY-30	0	191 686,33 €	- €	191 686,33 €	- €	191 686,33 €
	21534	2002	PERCY-37/2002	0	364,78 €	- €	364,78 €	- €	364,78 €
	21534	2002	PERCY-54	0	14 859,32 €	- €	14 859,32 €	- €	14 859,32 €
	21534	2002	PERCY-55	0	88 725,51 €	- €	88 725,51 €	- €	88 725,51 €
	21534	2002	PERCY-56	0	57 085,88 €	- €	57 085,88 €	- €	57 085,88 €
	21534	2003	PERCY-3	0	108 693,21 €	- €	108 693,21 €	- €	108 693,21 €
	21534	2003	PERCY-12/2003	0	22 968,83 €	- €	22 968,83 €	- €	22 968,83 €

Compte	Vence de service MCCAL	N°CV	Désignation	Date	Valeur Vale	Comptes N°14 N°15	Valeur Vale	Valeur Vale	Valeur Vale
21534	2003	PERCY-31/2003	EXTENSION POSTE DE REFOULEMENT	0	10 611,49 €	-	10 611,49 €	-	10 611,49 €
21534	2003	PERCY-32/2003	EXTENSION DIJUE JEAN-LUC	0	7 609,01 €	-	7 609,01 €	-	7 609,01 €
21534	2003	PERCY-46	PROGRAMME FACE A/B 2003	0	150 496,59 €	-	150 496,59 €	-	150 496,59 €
21534	2003	PERCY-48	PROGRAMME FACE A/B 2002	0	56 585,56 €	-	56 585,56 €	-	56 585,56 €
21534	2003	PERCY-49	PROGRAMME FACE C 2002	0	58 526,27 €	-	58 526,27 €	-	58 526,27 €
21534	2003	PERCY-50	PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2002	0	60 642,80 €	-	60 642,80 €	-	60 642,80 €
21534	2004	PERCY-11/2004	EXTENSION ELECTRIQUE SYLVAIN HARDEL	0	8 549,44 €	-	8 549,44 €	-	8 549,44 €
21534	2004	PERCY-25/2004	EXTENSION COQUELIN/HOMET	0	4 788,52 €	-	4 788,52 €	-	4 788,52 €
21534	2004	PERCY-47	PROGRAMME FACE A/B 2004	0	209 019,25 €	-	209 019,25 €	-	209 019,25 €
21534	2005	PERCY-7	PROGRAMME EXTENSIONS	0	29 401,98 €	-	29 401,98 €	-	29 401,98 €
21534	2005	PERCY-8	TRAVAUX RESEAU ENERGIE ELECTRIQUE	0	93,96 €	-	93,96 €	-	93,96 €
21534	2005	PERCY-10	PROGRAMME DEPARTEMENT 2004	0	66 754,15 €	-	66 754,15 €	-	66 754,15 €
21534	2008	PERCY-57/2001	EDF	0	17 397,84 €	-	17 397,84 €	-	17 397,84 €
21534	2014	201405	MISE EN SERVICE ECLAIRAGE PUBLIC RESEAUX ZA LA COLOMBE	20	3 108,00 €	-	3 108,00 €	-	3 108,00 €
21534	2005	CCSTPOIS41	ATELIER RELAIS DUSURET	0	7 024,89 €	-	7 024,89 €	-	7 024,89 €
21534	1994	CCSTPOIS42	ECARTS PARTICULIERS 1994	0	1 639,90 €	-	1 639,90 €	-	1 639,90 €
21534	1995	CCSTPOIS43	ECARTS PARTICULIERS 1995	0	6 642,06 €	-	6 642,06 €	-	6 642,06 €
21534	2005	CCSTPOIS44	TRAVX A COMITER DE 97	0	20 759,78 €	-	20 759,78 €	-	20 759,78 €
21534	1992	CCSTPOIS45	TRAVX ANTERIEURS A 1995	0	2 694 591,16 €	-	2 694 591,16 €	-	2 694 591,16 €
21534	1993	CCSTPOIS46	ELECTRIFICATION VRD FOYER	0	32 840,49 €	-	32 840,49 €	-	32 840,49 €
21534	1995	CCSTPOIS47	FACE 1994	0	93 794,31 €	-	93 794,31 €	-	93 794,31 €
21534	1996	CCSTPOIS48	FACE 1995	0	214 021,01 €	-	214 021,01 €	-	214 021,01 €
21534	1997	CCSTPOIS49	FACE 1996	0	182 917,08 €	-	182 917,08 €	-	182 917,08 €
21534	1998	CCSTPOIS50	FACE 1997	0	266 703,09 €	-	266 703,09 €	-	266 703,09 €
21534	2005	CCSTPOIS51	TRANCHE AB	0	114 672,34 €	-	114 672,34 €	-	114 672,34 €
21534	2005	CCSTPOIS52	TRANCHE C	0	38 239,47 €	-	38 239,47 €	-	38 239,47 €
21534	2005	CCSTPOIS53	FACE 98	0	88 537,70 €	-	88 537,70 €	-	88 537,70 €
21534	2005	CCSTPOIS54	FACE 99	0	133 105,52 €	-	133 105,52 €	-	133 105,52 €
21534	2006	CCSTPOIS55	FACE TRANCHE A/B 2003	0	45 025,86 €	-	45 025,86 €	-	45 025,86 €
21534	2012	CCSTPOIS56	RACCORDEMENT EDF ANCIEN COLLEGE	0	2 167,15 €	-	2 167,15 €	-	2 167,15 €
21534	2005	CCSTPOIS57	EXTENSION	0	15 697,58 €	-	15 697,58 €	-	15 697,58 €
21534	2006	CCSTPOIS58	FACE TRANCHE A/B 2004	0	58 439,29 €	-	58 439,29 €	-	58 439,29 €
21534	2005	CCSTPOIS59	RESEAUX ELECTRIFICATION	0	412 925,37 €	-	412 925,37 €	-	412 925,37 €
<b>Total compte 281534</b>					<b>9 588 116,07 €</b>	<b>310,00 €</b>	<b>9 587 806,07 €</b>	<b>155,00 €</b>	<b>9 587 651,07 €</b>
21538	2001	34/1996	Reaux jusine	0	13 911,26 €	-	13 911,26 €	-	13 911,26 €
21538	2001	35/1996	Chemins roudonnés	0	20 017,00 €	-	20 017,00 €	-	20 017,00 €
21538	2001	36/1996	Reaux Aielier l'épine	0	39 971,48 €	-	39 971,48 €	-	39 971,48 €
21538	2013	201334	circuit frigorifique climatisation piscine	15	10 641,29 €	2 127,00 €	8 514,29 €	709,00 €	7 805,29 €
21538	2013	201315	Revêtement za de la sienne	30	13 279,46 €	1 736,00 €	11 543,46 €	442,00 €	11 101,46 €
<b>Total compte 281538</b>					<b>97 820,49 €</b>	<b>3 863,00 €</b>	<b>93 957,49 €</b>	<b>1 151,00 €</b>	<b>92 806,49 €</b>
21568	2005	CCSTPOIS60	Travaux Alimes Incendie	0	9 348,05 €	-	9 348,05 €	-	9 348,05 €
21571	2004	77	VEHICULE COLLECTE DIACHETS MENAGERS	8	9 348,05 €	-	9 348,05 €	-	9 348,05 €
21571	2005	84	Véhicule service kangoo	8	145 737,38 €	-	145 737,38 €	-	145 737,38 €
21571	2010	201018	Tracteur Tondeuse Autoportée K	6	11 058,42 €	-	11 058,42 €	-	11 058,42 €
21571	2013	201315	VEHICULE 19 TONNES OM BIENNE ROM	5	11 690,00 €	-	11 690,00 €	-	11 690,00 €
21571	2014	201409	Moteur 3068 véhicule OM	5	152 918,92 €	-	152 918,92 €	-	152 918,92 €
					14 991,75 €	5 996,00 €	8 995,75 €	2 998,00 €	5 997,75 €

Commune	Année de mise en service	N° TAX	Désignation	Boite	Valeur Vd	Contribution P.A.	Valeur de base	Valeur de base	Valeur de base
<b>Total compte 281571</b>									
21571	2015	201446	VEHICULE BENNE A ORDURES MENAGERES	5	169 973,34 €	33 994,00 €	135 979,34 €	33 994,00 €	101 985,34 €
21571	2016	201634	ACHAT VEHICULE POUR SERVICE TECHNIQUE	5	6 480,00 €	- €	6 480,00 €	6 480,00 €	5 184,00 €
2158	2006	PERCY-53	AMENAGEMENT SITE DECHETTERIE	10	512 849,81 €	300 224,80 €	212 625,01 €	68 871,00 €	143 754,01 €
2158	2006	PERCY-572315	PONT BASCULE ET REALISATION	10	159,98 €	159,98 €	- €	- €	- €
2158	2013	201301	Travaux SANITAIRES PISCINE ARC EN CIEL	10	40 265,01 €	25 575,80 €	14 689,21 €	8 052,60 €	6 634,61 €
2158	2014	201408	TRANSPALETTE SERVICE TECHNIQUE	15	3 088,07 €	615,00 €	2 473,07 €	205,00 €	2 268,07 €
2158	2013	CCSTPOIS61	ERDF SALLE DAMIEN ELOI	6	313,20 €	104,00 €	209,20 €	52,00 €	157,20 €
2158	2005	CCSTPOIS62	BALCONS DE LA BAIE	0	1 003,77 €	- €	1 003,77 €	- €	1 003,77 €
2158	2009	CCSTPOIS63	ANCIEN COLLEGE	0	3 966,29 €	- €	3 966,29 €	- €	3 966,29 €
2158	2009	CCSTPOIS64	CONTAINER	0	717,70 €	- €	717,70 €	- €	717,70 €
21711	1998	PERCY-798	TRANSPERT TERRAIN LA HAYE BELLEFOND	0	4 897,56 €	- €	4 897,56 €	- €	4 897,56 €
<b>Total compte 281711</b>									
21713	1996	CCSTPOIS65	Termin de Couloirway	0	54 409,58 €	26 454,78 €	27 954,80 €	8 209,60 €	19 645,20 €
<b>Total compte 281713</b>									
21718	2013	20020140401	Terrain de Couloirway	0	3 348,16 €	- €	3 348,16 €	- €	3 348,16 €
<b>Total compte 281718</b>									
21731	2001	PERCY-TRANS2012CC9000034	Terrain centre adé	0	46 341,45 €	- €	46 341,45 €	- €	46 341,45 €
<b>Total compte 281731</b>									
21732	1998	PERCY-36	TRAVAUX MEDIATHIQUE	20	29 333,38 €	- €	29 333,38 €	- €	29 333,38 €
21732	2008	PERCY-38	TRAVAUX PRESBYTERE MAUPERUIS	0	470 670,73 €	353 010,00 €	117 660,73 €	23 534,00 €	94 136,73 €
<b>Total compte 281732</b>									
21735	2012	PERCY-TRANS2012CC9000031	TRAVAUX LOGEMENT LA HAYE BELLEFOND	0	470 670,73 €	353 010,00 €	117 660,73 €	23 534,00 €	94 136,73 €
21735	2012	PERCY-TRANS2012CC9000033	FILMS ANTI-LUV MEDIATHIQUE	1	149 221,32 €	- €	149 221,32 €	- €	149 221,32 €
21735	2012	PERCY-TRANS2012CC9000032	TRAVAUX RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES LOCAL JEUNES	0	41 016,66 €	- €	41 016,66 €	- €	41 016,66 €
21735	1996	CCSTPOIS66	TRAVAUX VESTIAIRES ST LAURENT 96	0	190 237,98 €	- €	190 237,98 €	- €	190 237,98 €
<b>Total compte 281735</b>									
21738	1998	CCSTPOIS67	Sanitaire Sinda de Couloirway	0	1 843,04 €	- €	1 843,04 €	- €	- €
21738	2014	2002140343	Médiathèque	5	50 488,00 €	40 392,00 €	10 096,00 €	18 096,00 €	- €
21738	2013	20020140402	Batiment centre adé	5	44 739,15 €	35 792,00 €	8 947,15 €	8 947,15 €	- €
21738	2013	20020140403	Travaux relais assistante maternelle	0	5 345,77 €	- €	5 345,77 €	- €	5 345,77 €
<b>Total compte 281738</b>									
21742	1999	PERCY-44	TRAVAUX PRESBYTERE MAUPERUIS	0	102 415,96 €	78 037,04 €	24 388,92 €	19 043,15 €	5 345,77 €
21742	1999	PERCY-45	LOGEMENT LA HAYE BELLEFOND	0	10 660,81 €	- €	10 660,81 €	- €	10 660,81 €
<b>Total compte 281742</b>									
21783	2004	50	Téléphone - Fax	5	826 884,98 €	92 539,00 €	- €	- €	- €
21783	2004	PERCY-TRANS2012CC9000041	IMPRIMANTE HP COULEUR GRAVEUR	1	2 581,30 €	2 581,30 €	- €	- €	- €
21783	2007	PERCY-TRANS2012CC9000036	INFORMATIQUE LOCAL JEUNES	1	252,36 €	252,36 €	- €	- €	- €
21783	2009	PERCY-TRANS2012CC9000042	INFORMATIQUE MEDIATHIQUE	1	2 373,00 €	2 373,00 €	- €	- €	- €
21783	2010	PERCY-TRANS2012CC9000037	LCD HDTV SAMSUNG ACHAT LECLERC MEDIATHIQUE	1	619,53 €	619,53 €	- €	- €	- €
21783	2011	PERCY-TRANS2012CC9000039	CASQUE THOMPSON	1	598,80 €	598,80 €	- €	- €	- €
21783	2011	PERCY-TRANS2012CC9000040	RADIO CD MP3	1	39,99 €	39,99 €	- €	- €	- €
<b>Total compte 281783</b>									
21784	2001	PERCY-TRANS2012CC9000012	EXTINCTEURS MEDIATHIQUE	1	6 509,88 €	6 509,88 €	- €	- €	- €
21784	2001	PERCY-TRANS2012CC9000035	MOBILIER MEDIATHIQUE	5	525,11 €	525,11 €	- €	- €	- €
21784	2005	PERCY-TRANS2012CC9000001	ACQ RAM MOBILIER	1	47 780,30 €	47 780,30 €	- €	- €	- €
<b>Total compte 281784</b>									
					816,70 €	816,70 €	- €	- €	- €

Comptes	Années d'acquisition	N° IN	Description	Quantité	Valeur Unité	Coût d'acquisition	Valeur Révisée	Valeur Révisée
21784	2005	PERCY-TRANS2012CC9000002	ACQ RAM MIROIR BARRE MAINTIEN	1	442,90 €	442,90 €	- €	- €
21784	2005	PERCY-TRANS2012CC9000003	ACQ BUREAU RAM	1	1 545,23 €	1 545,23 €	- €	- €
21784	2007	PERCY-TRANS2012CC9000004	TABLE CHAISE POUR GARDERIE	1	287,04 €	287,04 €	- €	- €
21784	2007	PERCY-TRANS2012CC9000005	ACQ VITRINES MEDIATHEQUE	1	609,48 €	609,48 €	- €	- €
21784	2007	PERCY-TRANS2012CC9000006	MOBIILIER LOCAL JEUNES	5	7 620,37 €	7 620,37 €	- €	- €
21784	2007	PERCY-TRANS2012CC9000009	MARCHANDISES LOCAL JEUNES (MOBIILIER LA REDOUTE)	1	1 030,06 €	1 030,06 €	- €	- €
21784	2009	PERCY-TRANS2012CC9000010	MARCHANDISES LOCAL JEUNES (CANAPE ELEMENT DE CUISINE)	1	561,00 €	561,00 €	- €	- €
21784	2010	PERCY-TRANS2012CC9000011	BAC AUDIO MEDIATHEQUE	1	279,86 €	279,86 €	- €	- €
21784	2010	PERCY-TRANS2012CC9000007	BACS AUDIO MEDIATHEQUE	1	232,32 €	232,32 €	- €	- €
21784	2011	PERCY-TRANS2012CC9000008	2 BACS A ALBUM + 1 BAC AUDIO	1	955,07 €	955,07 €	- €	- €
<b>Total compte 281784</b>					<b>62 685,44 €</b>	<b>62 685,44 €</b>	- €	- €
21788	1997	PERCY-TRANS2012CC9000025	BAC A ALBUM	1	176,84 €	176,84 €	- €	- €
21788	2004	PERCY-TRANS2012CC9000024	STORES MEDIATHEQUE	1	3 308,21 €	3 308,21 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000013	ACQ RAM TRICYCLE POUSS POUSS	1	279,86 €	279,86 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000014	RAM TAPIS RECEPTION	1	529,11 €	529,11 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000015	ACQ RAM ASPIRATEUR	1	191,36 €	191,36 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000016	MATERIEL SERVICE JEUNESSE	1	240,00 €	240,00 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000017	RAM TAPIS D'ANGLE / KIT GYMBAZI	1	687,98 €	687,98 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000028	ACQ RAM TOBOGGAN BOITE MALICE	1	179,33 €	179,33 €	- €	- €
21788	2005	PERCY-TRANS2012CC9000030	ACQ RAM JEUX ET FOURNITURES	1	3 594,61 €	3 594,61 €	- €	- €
21788	2006	PERCY-TRANS2012CC9000018	TRICYCLES GARDERIE	1	449,00 €	449,00 €	- €	- €
21788	2006	PERCY-TRANS2012CC9000019	MATERIEL RAM	1	3 298,00 €	3 298,00 €	- €	- €
21788	2007	PERCY-TRANS2012CC9000020	BABYFOOT 68074	1	537,41 €	537,41 €	- €	- €
21788	2007	PERCY-TRANS2012CC9000021	AMPLI STA 322 LOCAL JEUNES	1	1 884,83 €	1 884,83 €	- €	- €
21788	2007	PERCY-TRANS2012CC9000029	ACQ ASPIRATEUR LOCAL JEUNES	1	207,86 €	207,86 €	- €	- €
21788	2008	PERCY-TRANS2012CC9000022	PORTAIL POUR LOCAL JEUNES	1	1 644,50 €	1 644,50 €	- €	- €
21788	2008	PERCY-TRANS2012CC9000023	VIDEO PROJECTEUR	1	1 064,44 €	1 064,44 €	- €	- €
21788	2008	PERCY-TRANS2012CC9000043	BOITIER CPL POUR VIDEO PROJECTEUR	1	579,07 €	579,07 €	- €	- €
21788	2009	PERCY-TRANS2012CC9000026	ASPIRATEUR MEDIATHEQUE	1	179,40 €	179,40 €	- €	- €
21788	2011	PERCY-TRANS2012CC9000027	SONO PORTABLE LOCAL JEUNES	1	535,90 €	535,90 €	- €	- €
21788	1996	CCSTPOIS68	POTEAUX FOOT COULOUVRAY	0	3 020,70 €	- €	3 020,70 €	- €
21788	2014	201417	TRAVAUX BATIMENT SALLE GARDERIE LA COLOMBE	15	6 724,50 €	6 724,50 €	- €	6 724,50 €
<b>Total compte 281788</b>					<b>29 312,91 €</b>	<b>19 567,71 €</b>	<b>9 745,20 €</b>	<b>9 745,20 €</b>
2181	2002	35/1996	CHEMINS DE RANDONNEE	0	6 140,76 €	6 140,76 €	- €	- €
2181	1999	52	CAGE AQUATIQUE + DIVERS JEUX	5	1 046,13 €	1 046,13 €	- €	- €
2181	2002	69	AUTOLA VEUSE KARCHER	10	6 576,53 €	6 576,53 €	- €	- €
2181	2002	70	CABLAGE TELEPHONIQUE ET INFORM	15	3 487,75 €	3 248,80 €	239,75 €	- €
2181	2004	73	Tondeuse à gazon	5	1 045,00 €	1 045,00 €	- €	- €
2181	2003	74	Pontons Parking piscine	10	6 173,18 €	6 173,18 €	- €	- €
2181	2003	76	2 portillons piscine	10	4 306,80 €	4 306,80 €	- €	- €
2181	2004	82	Robot aspirateur complet chariot	10	9 687,60 €	9 687,60 €	- €	- €
2181	2006	90	Stores Barcous sacristiat	5	1 978,11 €	1 978,11 €	- €	- €
2181	2011	562181	PANNEAUX TERRAINS ZA LA BERTOC	5	657,80 €	657,80 €	- €	- €
2181	2005	CCSTPOIS69	MATERIEL CLSH	0	13 493,70 €	- €	13 493,70 €	- €
2181	2009	CCSTPOIS70	GUIDES DU TRI	0	879,06 €	- €	879,06 €	- €
<b>Total compte 28181</b>					<b>55 472,43 €</b>	<b>40 859,91 €</b>	<b>239,75 €</b>	<b>14 372,76 €</b>
2182	2010	201001	Véhicule Partner Service Technique	5	5 393,50 €	- €	- €	- €



Compte	Date d'acquisition	N° INVA	Description	Quantité	Liberté	Commune	Valeur brute	Valeur dépréciée	Valeur nette	Montant des amortissements	Valeur résiduelle
2183	2011	PERCY-2011CC00000017	DISQUE DUR ET INSTALLATION POSTES TELEPHONIQUES	3	3		5 492,03 €	- €	5 492,03 €	- €	- €
2183	2011	PERCY-2011CC00000019	PC + ECRAN POLE JEUNESSE	3	3		7 353,52 €	- €	7 353,52 €	- €	- €
2183	2012	PERCY-2012CC00000025	2 POSTES TELEPHONIQUES POUR RAM ET ALSH	1	1		858,73 €	- €	858,73 €	- €	- €
2183	2012	PERCY-2012CC00000026	PARC INFORMATIQUE MEDIATHEQUE	3	3		17 213,93 €	- €	17 213,93 €	- €	- €
2183	2013	PERCY-2013CC00000003	ORDINATEUR PORTABLE TOSHIBA SATELLITE	1	1		958,40 €	- €	958,40 €	- €	- €
2183	2013	PERCY-2013CC00000013	TRANSFERT ET EXTENSION SERVEUR INFORMATIQUE	3	3		16 183,32 €	- €	16 183,32 €	- €	- €
2183	2013	PERCY-2013CC00000018	ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE LENOVO	1	1		1 485,43 €	- €	1 485,43 €	- €	- €
2183	2014	201419	Ordinateur Pôle Environnement écran DGS	2	2		1 068,00 €	- €	1 068,00 €	- €	- €
2183	2014	201420	Fauteuil responsable Pôle Environnement	2	2		132,68 €	- €	132,68 €	- €	- €
2183	2014	201443	Cinq litreux dyno imprimante	2	2		424,50 €	- €	424,50 €	- €	- €
2183	2014	201445	ordinateur portable service animation	2	2		1 243,20 €	- €	1 243,20 €	- €	- €
2183	2014	201451	Ecran ordinateur accueil	2	2		162,00 €	- €	162,00 €	- €	- €
2183	2014	201466	Auotsem MDSIP	2	2		1 019,63 €	- €	1 019,63 €	- €	- €
2183	2015	201503	INPRIMANTE MULTIFONCTIONS POINT RELAIS EMPLOI	1	1		214,80 €	- €	214,80 €	- €	- €
2183	2015	201509	INFORMATISATION POLE DE SERVICE	2	2		36 872,40 €	- €	36 872,40 €	- €	- €
2183	2015	201511	ECRAN POUR PC COMMUNICATION	1	1		186,00 €	- €	186,00 €	- €	- €
2183	2015	201515	FOURNITURE ET INSTALLATION NAS DE SALUEGARDE SIEGE SOCIAL	2	2		1 138,80 €	- €	1 138,80 €	- €	- €
2183	2015	201520	STATION DE TRAVAIL BUREAUTIQUE PISCINE	2	2		679,20 €	- €	679,20 €	- €	- €
2183	2015	201527	SYSTEME VIDEO ET SONORISATION SALLE REUNION POLE SERVICES	3	3		24 805,18 €	- €	24 805,18 €	- €	- €
2183	2015	201535	ORDINATEUR FIXE POUR OFFICE TOURISME	2	2		1 100,00 €	- €	1 100,00 €	- €	- €
2183	2015	201541	ACHAT DISQUE DUR WESTERN DIGITAL SERVICE ADMINISTRATIF	2	2		300,00 €	- €	300,00 €	- €	- €
2183	1998	CSTPOIS72	PHOTOCOPIEUR ET LOGICIEL	0	0		1 011,19 €	- €	1 011,19 €	- €	- €
2183	2003	CSTPOIS73	LOGICIEL PAYE	0	0		1 590,68 €	- €	1 590,68 €	- €	- €
2183	2003	CSTPOIS74	SYSTEME COMMUNICATION SIEMENS	0	0		2 481,51 €	- €	2 481,51 €	- €	- €
2183	2006	CSTPOIS75	MATERIEL INFORMATIQUE	0	0		2 369,27 €	- €	2 369,27 €	- €	- €
2183	2011	CSTPOIS76	ORDINATEUR PORTABLE + VIDEO	0	0		2 838,60 €	- €	2 838,60 €	- €	- €
2183	2009	CSTPOIS77	FAX LASER BROTHER 2820	0	0		298,69 €	- €	298,69 €	- €	- €
2183	2014	201416-2183	LOT MATERIEL INFORMATIQUE RESEAU MEDIATHEQUE	2	2		7 558,85 €	- €	7 558,85 €	- €	- €
2183	2014	201449	PHOTOCOPIEUR MEDIALEX	3	3		15 268,37 €	- €	15 268,37 €	- €	- €
2183	2014	201455	PHOTOCOPIEUR ST POIS	2	2		133,33 €	- €	133,33 €	- €	- €
2183	2014	201469	2 ORDINATEURS SIEGE	2	2		1 800,00 €	- €	1 800,00 €	- €	- €
2183	2016	201604	ACHAT IMPRIMANTE THERMIQUE	1	1		1 842,00 €	- €	1 842,00 €	- €	- €
2183	2016	201618	ORDINATEUR PORTABLE ALSH	1	1		1 140,00 €	- €	1 140,00 €	- €	- €
2183	2016	201651	WIFI PUBLICS MISON DES SERVICES	2	2		955,20 €	- €	955,20 €	- €	- €
2183	1998	44	Photocopieur Toshiba	5	5		0,01 €	- €	0,01 €	- €	- €
2184	2004	80	Mobilier Administratif ARMOIRES CHAISES	15	15		346 174,71 €	- €	346 174,71 €	- €	- €
2184	2006	92	Mobilier Bureaux direction	15	15		1 206,76 €	- €	1 206,76 €	- €	- €
2184	2008	112	Table vase Ali	15	15		920,94 €	- €	920,94 €	- €	- €
2184	2008	114	Mobilier Foyer Jeunes Travailleurs	15	15		1 362,44 €	- €	1 362,44 €	- €	- €
2184	2008	115	Banc Engèle Foyer Jeunes Travailleurs	15	15		21 044,83 €	- €	21 044,83 €	- €	- €
2184	2008	117	Picard Chaises Foyer Jeunes Travailleurs	15	15		1 198,38 €	- €	1 198,38 €	- €	- €
2184	2008	118	Engèle corian Mar brique	15	15		3 576,10 €	- €	3 576,10 €	- €	- €
2184	2008	125	4 Armoires Office Tourisme	15	15		1 392,14 €	- €	1 392,14 €	- €	- €
2184	2008	127	Bureau Chaise caisson amoire	15	15		1 883,86 €	- €	1 883,86 €	- €	- €
2184	2008	131	Chaise accueil	15	15		1 176,39 €	- €	1 176,39 €	- €	- €
							433,84 €	- €	433,84 €	- €	- €
<b>Total compte 2183</b>							<b>173 507,77 €</b>	<b>72 586,94 €</b>	<b>46 371,17 €</b>	<b>166 776 €</b>	<b>26 215,77 €</b>
							<b>960,00 €</b>	<b>80,00 €</b>	<b>880,00 €</b>	<b>80,00 €</b>	<b>166,776 €</b>
							<b>610,80 €</b>	<b>310,94 €</b>	<b>299,86 €</b>	<b>61,00 €</b>	<b>249,94 €</b>
							<b>720,00 €</b>	<b>643,44 €</b>	<b>76,56 €</b>	<b>90,00 €</b>	<b>553,44 €</b>
							<b>11 216,00 €</b>	<b>9 828,82 €</b>	<b>1 387,18 €</b>	<b>1 402,00 €</b>	<b>8 426,82 €</b>
							<b>632,00 €</b>	<b>566,48 €</b>	<b>65,52 €</b>	<b>79,00 €</b>	<b>487,48 €</b>
							<b>1 904,00 €</b>	<b>1 674,10 €</b>	<b>229,90 €</b>	<b>238,00 €</b>	<b>1 436,10 €</b>
							<b>736,00 €</b>	<b>656,14 €</b>	<b>79,86 €</b>	<b>92,00 €</b>	<b>564,14 €</b>
							<b>1 080,00 €</b>	<b>885,86 €</b>	<b>194,14 €</b>	<b>125,00 €</b>	<b>760,86 €</b>
							<b>631,00 €</b>	<b>552,39 €</b>	<b>78,61 €</b>	<b>78,00 €</b>	<b>474,39 €</b>
							<b>224,00 €</b>	<b>209,84 €</b>	<b>14,16 €</b>	<b>28,00 €</b>	<b>181,84 €</b>

Compte	Année de mise en service	N° INA	Description	Débit	Valeur Acq.	Comptes de liaison	Valeur nette	Amortissement	Valeur résiduelle	
2184	2009	90142184	Mobilier Office de Tourisme	10	236,69 €		161,00 €	75,69 €	23,00 €	52,69 €
2184	2010	10012184	Mobilier Office du Tourisme	10	1 862,17 €		1 116,00 €	746,17 €	186,00 €	560,17 €
2184	2010	10022184	Mobilier Office du Tourisme	10	755,54 €		438,00 €	307,54 €	73,00 €	224,54 €
2184	2010	201006	Banque Accueil Office du Tourisme	10	10 640,21 €		6 384,00 €	4 256,21 €	1 064,00 €	3 192,21 €
2184	2010	201007	Aménagement Vitrine Présentoirs OT	10	12 691,92 €		7 614,00 €	5 077,92 €	1 269,00 €	3 808,92 €
2184	2010	201014	Armoires noires à rideaux	10	382,72 €		228,00 €	154,72 €	38,00 €	116,72 €
2184	2010	201025	Rayonnage Office du Tourisme	10	245,18 €		144,00 €	101,18 €	24,00 €	77,18 €
2184	2010	201029	Armoire Service Comptabilité	10	340,86 €		204,00 €	136,86 €	34,00 €	102,86 €
2184	2010	201032	Armoire Métallique Bar OT+CA	10	269,10 €		156,00 €	113,10 €	26,00 €	87,10 €
2184	2011	201055	Armoires métalliques	10	829,43 €		410,00 €	419,43 €	36,00 €	337,43 €
2184	2011	201101	Armoires Office du Tourisme	10	179,40 €		85,00 €	94,40 €	17,00 €	77,40 €
2184	2012	201214	2 Fauteuils de direction	10	215,28 €		84,00 €	131,28 €	21,00 €	110,28 €
2184	2013	201305	Table ronde office tourisme	10	143,52 €		42,00 €	101,52 €	14,00 €	87,52 €
2184	2013	201309	Equipelement cuisine et (micro-onde (frigidaire caletiere)	8	338,98 €		126,00 €	212,98 €	42,00 €	170,98 €
2184	2013	201316	Meuble salle et vasque salle	10	1 091,00 €		507,00 €	1 184,00 €	169,00 €	1 015,00 €
2184	2013	201325	Banque d'accueil Siège Intercom	10	751,13 €		225,00 €	526,13 €	75,00 €	451,13 €
2184	2013	201328	Mobilier salle de réunion et bureaux intercom	10	2 542,34 €		762,00 €	1 780,36 €	254,00 €	1 526,36 €
2184	2013	201332	BUREAUX SECRETARIAT ET MEUBLES	10	2 380,04 €		945,00 €	2 206,59 €	315,00 €	1 891,59 €
2184	2011	PERCY-2/2003	ACHAT MOBILIER POUR GARDERIE	5	3 444,79 €		3 444,79 €	- €	- €	- €
2184	2011	PERCY-2011CC9000820	ACHAT BAC PRESENTOIRS CD + SERRE LIVRE	1	964,69 €		964,69 €	- €	- €	- €
2184	2012	PERCY-2012CC9000824	MOBILIER POUR MEDATHIQUE	1	1 099,12 €		1 099,12 €	- €	- €	- €
2184	2014	201407	Table ronde armoire métalliques	10	501,78 €		100,00 €	401,78 €	50,00 €	351,78 €
2184	2015	201502	BLOC 3 CASES VESTIAIRES SERVICE OM	1	200,50 €		200,50 €	- €	- €	- €
2184	2015	201525	FAUTEUIL BUREAUTIQUE NOIR SIEGE SOCIAL	1	477,08 €		477,08 €	- €	- €	- €
2184	2015	201537	ACQUISITION ELEMENTS MOBILIERS MEDATHIQUE	1	1 430,34 €		1 430,34 €	- €	- €	- €
2184	2015	201548	ACHAT 2 FAUTEUILS POUR OT ET PISCINE	1	653,06 €		653,06 €	- €	- €	- €
2184	2015	201557	FOURNITURE ET POSE MEUBLE SALLE DE REUNION POLE DE SERVICES	1	582,68 €		582,68 €	- €	- €	- €
2184	2015	201559	COMPLEMENT MOBILIER MAISON DES SERVICES PERCY	10	3 217,25 €		3 217,25 €	- €	- €	- €
2184	2015	201561	ACHAT BUREAU ET CHAISE ALSH VILLEDIEU	1	300,00 €		300,00 €	- €	- €	- €
2184	2016	201622	MOBILIER STUDIOS PSLA 1	1	1 505,60 €		- €	1 505,60 €	- €	- €
2184	2016	201627	RAYONNAGE POUR ALSH	1	1 288,80 €		- €	1 288,80 €	- €	- €
2184	2016	201637	BANQUETTE MAISON DES JEUNES	1	1 702,83 €		- €	1 702,83 €	- €	- €
2184	2016	201639	DALLE AMORTISSANTES ALSH	10	3 613,80 €		- €	3 613,80 €	- €	- €
2184	2016	201641	MOBILIER POUR GARDERIES	1	809,49 €		- €	809,49 €	- €	- €
2184	2016	201642	MOBILIER POUR ALSH	1	538,89 €		- €	538,89 €	- €	- €
2184	2016	201657	MOBILIER SIEGE SOCIAL	10	10 945,02 €		- €	10 945,02 €	- €	- €
2184	2003	CCSTPOIS78	STORES	0	447,30 €		- €	447,30 €	- €	- €
2184	2004	CCSTPOIS79	ARMOIRE	0	423,46 €		- €	423,46 €	- €	- €
2184	1997	CCSTPOIS80	MOBILIER CLASSES PATRIMONIES	0	67 057,38 €		- €	67 057,38 €	- €	- €
2184	2002	CCSTPOIS81	MOBILIER DE BUREAU	0	3 032,76 €		- €	3 032,76 €	- €	- €
2184	2012	CCSTPOIS82	5 CHAISES METALLIQUES	0	198,49 €		- €	198,49 €	- €	- €
2184	2014	201454	ARMOIRE METALLIQUE ET CAISSON MOBILE	1	146,25 €		146,25 €	- €	- €	- €
2184	2014	201456	MOBILIER ALSH	10	6 607,21 €		660,00 €	5 947,21 €	660,00 €	5 287,21 €
2184	2014	201471	MOBILIER LOT 1 ET 2 MAISON DES SERVICES	10	57 141,36 €		5 714,00 €	51 427,36 €	5 714,00 €	45 713,36 €
2184	2014	214.54	ARMOIRE METALLIQUE ET CAISSON MOBILE	1	375,75 €		375,75 €	- €	- €	- €
<b>Total compte 28184</b>									<b>20 045,42 €</b>	<b>165 381,78 €</b>

Compte	Année de mise en service	N° TVA	Description	Budget	Valeur Achat	Amortissement (P&A)	Valeur nette	Valeur résiduelle
2188	2006	88	BACS OM 700 et 240 L	5	7 092,28 €	7 092,28 €	- €	- €
2188	2007	98	Bac MGB 120 et 140	5	4 006,60 €	4 006,60 €	- €	- €
2188	2007	109	20 Bacs MGB360 de 20 litres	5	1 495,00 €	1 495,00 €	- €	- €
2188	2007	110	Liner piscine	10	36 721,15 €	33 048,00 €	3 673,15 €	- €
2188	2008	111	Rideaux Stores Volets	5	5 444,63 €	- €	- €	- €
2188	2008	113	Lave Linge	5	2 470,00 €	- €	- €	- €
2188	2008	116	Tablette lavatio porte serviette	15	1 828,22 €	968,00 €	860,22 €	739,22 €
2188	2008	120	Frijo avec meuble Foyer JT	5	3 955,27 €	3 955,27 €	- €	- €
2188	2008	121	Vase Cuivre Foyer JT	15	127,97 €	64,00 €	63,97 €	9,00 €
2188	2008	123	Machine à laver Sèche linge	5	1 259,56 €	1 259,56 €	- €	- €
2188	2008	130	Bacs ordures aseptiques	5	6 585,17 €	6 585,17 €	- €	- €
2188	2008	132	Journées métiers d'art	10	8 894,63 €	7 112,00 €	1 782,63 €	893,63 €
2188	2008	8013	Autoleveuse piscine	10	7 241,24 €	7 241,24 €	- €	- €
2188	2008	8014	Pompe toboggan piscine	10	3 418,11 €	3 418,11 €	- €	- €
2188	2009	137	20 bacs verts 240L	7	1 024,97 €	1 022,00 €	2,97 €	0,00 €
2188	2009	20092188008	Panneaux signalétiques	12	10 519,60 €	6 155,00 €	4 396,60 €	879,00 €
2188	2009	20092188014	Réfrigérateur Piscine	8	261,00 €	224,00 €	37,00 €	- €
2188	2009	9004	Signalétique urbaine	10	13 436,75 €	8 001,00 €	3 455,75 €	1 143,00 €
2188	2009	9006	Table de Pique nique	10	3 745,87 €	2 618,00 €	1 127,87 €	753,87 €
2188	2009	9009	Deco piscine végétalisation	10	9 549,69 €	9 549,69 €	- €	- €
2188	2010	10032188	Signalétique Territoire	6	1 434,61 €	3 244,00 €	3 503,75 €	2 627,75 €
2188	2010	201002	Outillage Service technique	6	287,28 €	287,28 €	- €	- €
2188	2010	201003	Extincteur Office du Tourisme	6	1 331,15 €	- €	- €	- €
2188	2010	201004	Extincteur bâtiment FFT	6	1 884,90 €	1 884,90 €	- €	- €
2188	2010	201008	Standard OT 6	10	2 183,10 €	1 308,00 €	875,10 €	218,00 €
2188	2010	201011	Pavillon OT	8	211,29 €	156,00 €	55,29 €	29,29 €
2188	2010	201013	Chauffe-eau Piscine	6	2 377,21 €	2 377,21 €	- €	- €
2188	2010	201017	Matériel Visites guidées	6	1 452,16 €	- €	- €	- €
2188	2010	201019	Guide visite guidée braille	10	324,00 €	192,00 €	132,00 €	101,00 €
2188	2010	201020	carrosse Bateau Sculp	10	777,40 €	462,00 €	315,40 €	101,00 €
2188	2010	201024	Poêle A. bouillet et élandron	6	3 100,03 €	3 100,03 €	- €	- €
2188	2010	201027	Matériel Multimédia	7	1 851,41 €	1 584,00 €	267,41 €	- €
2188	2010	201028	Bacs Mirrors+ bacs verts	10	70,00 €	42,00 €	28,00 €	21,00 €
2188	2010	201030	Plaques lave Emaillées	10	366,00 €	366,00 €	- €	- €
2188	2010	201033	Aquarium piscine	15	292,97 €	184,00 €	108,97 €	186,50 €
2188	2011	10032011	Guirlande lumineuse	10	16 579,56 €	8 285,00 €	8 294,56 €	6 637,56 €
2188	2011	201034	Réalisation signalétique	10	3 673,64 €	1 835,00 €	1 838,64 €	1 471,64 €
2188	2011	201034	Tablet peinture RAM	6	1 732,98 €	1 440,00 €	292,98 €	- €
2188	2011	201033	Coffret Outil Aspirateur	10	145,00 €	145,00 €	149,02 €	120,02 €
2188	2011	201034	Parcours urbain	10	600,00 €	600,00 €	602,60 €	482,60 €
2188	2011	201105	Compas Randomics	10	1 023,30 €	510,00 €	513,30 €	411,30 €
2188	2011	201106	GPS chemin Rando	10	456,68 €	225,00 €	231,68 €	186,68 €
2188	2011	201107	achat 13 Etagères de rangement	10	562,12 €	280,00 €	282,12 €	226,12 €
2188	2011	201109BIS	Stores circonf. Off Tourisme	7	1 694,73 €	1 210,00 €	484,73 €	342,73 €
2188	2011	201110	30 Conteneurs 240L, verts	15	365,35 €	120,00 €	245,35 €	221,35 €
2188	2011	201111	Compresseur Mobile Soufflette	6	1 931,00 €	1 605,00 €	326,00 €	- €
2188	2011	201112	Nettoyeur Karcher	6	1 931,00 €	1 605,00 €	326,00 €	- €

Commune	Année de mise en œuvre ou de réalisation	N° FVJ	Description	Biens	Valeur Actif	Communes de la Communauté de Communes	Valeur brute	Valeur dépréciée	Valeur liquidable
2188	2011	201113	3 Toilets Bois	10	1 180,45 €	500,00 €	590,45 €	118,00 €	472,45 €
2188	2011	201116	Photomètre Piscine	10	584,84 €	290,00 €	294,84 €	58,00 €	236,84 €
2188	2011	201117	Guide visite guidée braille	6	1 115,66 €	925,00 €	190,66 €	190,66 €	- €
2188	2011	201128	Plaques parcs urbain	10	36 057,89 €	18 025,00 €	18 032,89 €	3 605,00 €	14 427,89 €
2188	2012	201201	Signalétique d'interprétation rurale	10	13 743,51 €	5 496,00 €	8 247,51 €	1 374,00 €	6 873,51 €
2188	2012	201202	Poele Sauna Piscine	6	975,00 €	648,00 €	327,00 €	162,00 €	165,00 €
2188	2012	201203	Grille exposition tourisme	10	4 396,25 €	1 836,00 €	2 760,25 €	450,00 €	2 310,25 €
2188	2012	201204	Défilateur piscine	6	775,13 €	516,00 €	259,13 €	129,00 €	130,13 €
2188	2012	201205	Présentoir accueil cdc	10	344,45 €	136,00 €	208,45 €	34,00 €	174,45 €
2188	2012	201206	Mobilier jeux evci ram	10	5 498,42 €	2 196,00 €	3 302,42 €	549,00 €	2 753,42 €
2188	2012	201208	Moteur extraction pompe piscine	6	2 131,27 €	1 420,00 €	711,27 €	178,00 €	533,27 €
2188	2012	201210	Seche cheveux piscine	8	1 422,87 €	712,00 €	710,87 €	355,00 €	355,87 €
2188	2012	201213	Bacs marrons 240L, 120L, 360L,	7	6 092,42 €	3 480,00 €	2 612,42 €	870,00 €	1 742,42 €
2188	2012	201218	Echangeur de ventilation piscine	15	38 272,00 €	10 204,00 €	28 068,00 €	2 351,00 €	25 717,00 €
2188	2012	201219	Création bibliothèque RAM	6	403,83 €	268,00 €	137,83 €	67,00 €	70,83 €
2188	2012	201220	Aspirateur RAM	8	161,28 €	80,00 €	81,28 €	20,00 €	61,28 €
2188	2012	201222	Equipement Pépinière ZA du Caqueval	10	2 618,40 €	1 044,00 €	1 574,40 €	361,00 €	1 213,40 €
2188	2012	201223	8 Panneaux territoire chemins	10	210,57 €	284,00 €	426,57 €	71,00 €	355,57 €
2188	2013	201302	Déroulaillense	6	1 070,00 €	534,00 €	536,00 €	178,00 €	358,00 €
2188	2013	201303	Chaudière-cvu perception	6	271,86 €	135,00 €	136,86 €	45,00 €	91,86 €
2188	2013	201308	Echafaudage curuleur perforateur	6	2 168,97 €	1 083,00 €	1 085,97 €	361,00 €	724,97 €
2188	2013	201313	Equipement palmes flotteurs piscine	10	1 229,14 €	366,00 €	863,14 €	122,00 €	741,14 €
2188	2013	201314	Sac de secours piscine	10	374,99 €	111,00 €	263,99 €	37,00 €	226,99 €
2188	2013	201318	Pompe AD BLUE	6	538,28 €	267,00 €	271,28 €	89,00 €	182,28 €
2188	2013	201324	Bacs OM	7	1 032,54 €	699,00 €	933,54 €	233,00 €	700,54 €
2188	2013	201329	Jeux Jato	10	745,00 €	222,00 €	523,00 €	74,00 €	449,00 €
2188	2013	201331	10 panneaux signalétiques	10	1 750,37 €	156,00 €	1 594,37 €	52,00 €	318,37 €
2188	2013	201331	PERCY-18/2002	5	1 130,44 €	1 130,44 €	- €	- €	- €
2188	2013	PERCY-M/2003	CONTENEUR UTMP PAPIER CARTON	10	1 166,10 €	1 166,10 €	- €	- €	- €
2188	2013	PERCY-20/2003	CAILLEBOTIS GALVA DECHETTERIE	10	1 081,18 €	1 081,18 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-2/2004	PLAN DES COMMUNES	10	863,99 €	863,99 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-69	COMPOSTEURS 12	8	7 176,00 €	7 176,00 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-70	CONTENEURS SPHERE	8	1 765,06 €	1 765,06 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-76	COMPOSTEURS 2008	8	2 999,00 €	2 999,00 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-86	CONTENEURS VERRE 2008	8	2 027,22 €	2 027,22 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-84	COMPOSTEURS 2009	8	7 050,42 €	7 050,42 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-2188003	COMPOSTEURS	2	3 095,25 €	3 095,25 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-2010012	PACK LOGICIEL E.MAGNUS	8	5 746,80 €	4 880,00 €	1 766,80 €	883,42 €	883,42 €
2188	2014	PERCY-2011CC90000608	ACHAT CONTENEUR TRI SELECTIF	8	1 495,00 €	1 495,00 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-2012CC90000627	CONTENEUR TRI SELECTIF MONOFLOX	1	499,01 €	499,01 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-2013CC900006014	ACHAT D'UN REFRIGERATEUR POUR SALLE DE PAUSE	1	361,19 €	361,19 €	- €	- €	- €
2188	2014	PERCY-2013CC900006015	ACHAT ECRAN POUR PISCINE	6	310,96 €	310,96 €	- €	- €	- €
2188	2014	201401	Store bureau service PEL	6	249,00 €	249,00 €	- €	- €	- €
2188	2014	201406	Aspirateur ALHS Villedeu	6	1 651,30 €	1 651,30 €	- €	- €	- €
2188	2014	201411	Sono IBY	3	6 008,11 €	6 008,11 €	- €	- €	- €
2188	2014	201414	Robot chrono piscine	6	5 007,11 €	5 007,11 €	- €	- €	- €
2188	2014	201415	Filtres piscine	15	50 539,85 €	3 369,00 €	47 170,85 €	3 369,00 €	43 801,85 €

Compte	Valeur de départ en SENAE	N° DAA	Désignation	Budget	Valeur Act	Comptes de transfert	Valeur de fin	Valeur de départ	Valeur de fin
2188	2014	201418	Bais OM	7	3 971,28 €	567,00 €	3 404,28 €	567,00 €	2 837,28 €
2188	2014	201422	Tondeuse Wohl Débroussailluse service	6	1 338,19 €	223,00 €	1 115,19 €	223,00 €	892,19 €
2188	2014	201423	Radiateur SAMBA Salle ALSH	10	495,00 €	49,00 €	446,00 €	49,00 €	397,00 €
2188	2014	201424	Seie Radiale	1	446,75 €	- €	- €	- €	- €
2188	2014	201425	Penseuse a bande et plateforme a marches	1	891,25 €	- €	- €	- €	- €
2188	2014	201426	Aspirateur LG YP2211INT ALSH ST POIS	1	249,00 €	- €	- €	- €	- €
2188	2014	201432	Poêle sauno piscine	10	464,40 €	46,00 €	418,40 €	46,00 €	372,40 €
2188	2014	201434	Télévision et support (bain piscine)	8	544,00 €	68,00 €	476,00 €	68,00 €	408,00 €
2188	2014	201436	Enciente portable micro visite guidée	1	389,00 €	- €	- €	- €	- €
2188	2014	201435	Débroussailluse	6	774,70 €	129,00 €	645,70 €	129,00 €	516,70 €
2188	2014	201442	Lave linge BEKO Centre Agre VILLEDIEU	1	299,00 €	299,00 €	- €	- €	- €
2188	2014	201440	Pompe filtre piscine	6	9 891,60 €	1 648,00 €	8 243,60 €	1 648,00 €	6 595,60 €
2188	2014	201439	SACS A DOS ET SACS ISOTHERMES MINICAMPS	1	388,22 €	388,22 €	- €	- €	- €
2188	2014	201453	Ballon eau chaude Bâtiment ISEMA ST POIS	10	4 259,12 €	423,00 €	3 834,12 €	423,00 €	3 409,12 €
2188	2014	201458	Moteur ventilation piscine	15	2 121,60 €	141,00 €	1 980,60 €	141,00 €	1 839,60 €
2188	2014	201459	Sonde Händontrolle chlore piscine	10	646,20 €	64,00 €	582,20 €	64,00 €	518,20 €
2188	2015	201510	ACHAT DIVAN POUR EXAMEN MEDICAL, POLE DE SERVICES	10	2 429,90 €	242,00 €	2 187,90 €	242,00 €	1 945,90 €
2188	2015	201514	ACHAT LASER	1	513,20 €	513,20 €	- €	- €	- €
2188	2015	201517	VESTIAIRE MONT ROBIN	1	160,99 €	160,99 €	- €	- €	- €
2188	2015	201524	RETRAGE 6 JALONS BRONZE OFFICE DE TOURISME	1	864,00 €	864,00 €	- €	- €	- €
2188	2015	201526	FOURNITURE ET POSE UNITE FERME PORTE ANTI PANIQUE	15	3 453,34 €	230,00 €	3 223,34 €	230,00 €	2 993,34 €
2188	2015	201528	MICRO SANS FIL SIEGE SOCIAL	3	31 038,94 €	10 346,00 €	20 692,94 €	10 346,00 €	10 346,94 €
2188	2015	201532	ACQUISITION MINI CAMP POUR ALSH ST POIS	1	473,12 €	473,12 €	- €	- €	- €
2188	2015	201533	EXTINCTEURS PLAN EVACUATION POLE DE SERVICES	1	1 869,96 €	1 869,96 €	- €	- €	- €
2188	2015	201536	MATERIEL PEDAGOGIQUE PISCINE	1	1 198,37 €	1 198,37 €	- €	- €	- €
2188	2015	201538	OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	1	2 371,83 €	2 371,83 €	- €	- €	- €
2188	2015	201540	ACHAT LIVRES AUDIOS MEDIATHEQUE	1	224,78 €	224,78 €	- €	- €	- €
2188	2015	201543	ACHAT MOTEUR ET CARTE PORTAIL GENDARMERIE	15	2 553,54 €	170,00 €	2 383,54 €	170,00 €	2 213,54 €
2188	2015	201546	ACHAT DVD PICTON JEUNESSE MEDIATHEQUE	15	13 749,39 €	916,00 €	12 833,39 €	916,00 €	11 917,39 €
2188	2015	201549	ACHAT TELECOMMANDES BARRIERE LEVANTE POLE DE SERVICES	1	792,00 €	792,00 €	- €	- €	- €
2188	2015	201550	PORTE AFFICHES POLE DE SERVICES	1	798,30 €	798,30 €	- €	- €	- €
2188	2015	201552	MATS ET PAVILLONS MAISON DES SERVICES	10	2 023,20 €	202,00 €	1 821,20 €	202,00 €	1 619,20 €
2188	2015	201553	FOURNITURE MATERIEL PISCINE	6	2 049,07 €	341,00 €	1 708,07 €	341,00 €	1 367,07 €
2188	2015	201554	FOURNITURE MATERIEL SPORTIF ALSH ST POIS	1	880,38 €	880,38 €	- €	- €	- €
2188	2015	201555	FOURNITURE MATERIEL SPORTIF ALSH VILLEDIEU	1	367,30 €	367,30 €	- €	- €	- €
2188	2015	201558	ACHAT PANNEAU SMS POUR LA BERTOCHERE	1	720,00 €	720,00 €	- €	- €	- €
2188	2015	201564	ECRAN MONITEUR ACCUEIL MAISON DES SERVICES	1	1 116,03 €	1 116,03 €	- €	- €	- €
2188	2015	201463	MODIFICATION PANNEAUX ET FOURNITURE AUTOCOILLANTS CHANGE	1	1 706,40 €	1 706,40 €	- €	- €	- €
2188	2015	201470	STRUCTURE JEUX EXTERIEURS LOT 3 MDSP PERCY	10	14 036,86 €	1 403,00 €	12 633,86 €	1 403,00 €	11 230,86 €
2188	1998	CSTPOIS83	ACHAT DVD DOCUMENTAIRES	15	10 781,18 €	718,00 €	10 063,18 €	718,00 €	9 345,18 €
2188	2013	CSTPOIS84	CONTENEURS SELECTIFS	7	27 369,19 €	- €	27 369,19 €	- €	27 369,19 €
2188	2002	CSTPOIS85	FRONCONNEUSE ELAGUESE FTRO CS	1	459,00 €	- €	- €	- €	- €
2188	1999	CSTPOIS86	CONTENEUR ECO 5000	1	546,99 €	- €	- €	- €	546,99 €
2188	1999	CSTPOIS87	DEBROUSSAILLEUSE	1	852,19 €	- €	- €	- €	852,19 €
2188	2013	CSTPOIS88	BUREAU ARMOIRE CHAISE	1	303,37 €	- €	303,37 €	- €	303,37 €
2188	2007	CSTPOIS89	ECHAFAUDAGE	1	831,22 €	- €	831,22 €	- €	831,22 €
			ASPIRATEUR	1	80,95 €	- €	80,95 €	- €	80,95 €

Compte	Niveau de détail ALER	N° ENV	Désignation	Unites	Volume	Contrats I.A.E. Montants (hors taxes)	Subtotal	Montant de l'opération	Volume Remboursé
2188	2011	CSTPOIS90	JEUX RAM	1	321,75 €	- €	321,75 €	- €	- €
2188	2011	CSTPOIS91	MATERIEL DIVERS PERCEUSE SCIE	1	739,09 €	- €	739,09 €	- €	739,09 €
2188	2011	CSTPOIS92	BUTS DE FOOT	10	1 899,05 €	567,00 €	1 332,05 €	567,00 €	765,05 €
2188	2012	CSTPOIS93	TABLE PING PONG COMPETITION	10	1 423,14 €	426,00 €	997,14 €	426,00 €	571,14 €
2188	2012	CSTPOIS94	ECHELLE COULISSANTE ET DEUX	1	436,78 €	- €	436,78 €	- €	436,78 €
2188	2012	CSTPOIS95	JEUX ET JOUETS	1	236,72 €	- €	236,72 €	- €	236,72 €
2188	2013	CSTPOIS96	KARCHER NETTOYEUR HAUTE PRESSION	1	260,05 €	260,05 €	- €	- €	- €
2188	2014	201427	PONCEUSE MIRO ET MATERIELS	6	1 390,80 €	231,00 €	1 159,80 €	231,00 €	928,80 €
2188	2014	201444	CARTE TERRITOIRE IBV	1	1 334,40 €	1 334,40 €	- €	- €	- €
2188	2014	201452	MATERIEL DIVERS ALHS VILLEDIEU	1	295,73 €	- €	- €	- €	- €
2188	2014	201460	HOMIE-BALL TRANSPORTABLE	10	3 028,80 €	302,80 €	2 726,00 €	302,80 €	2 424,80 €
2188	2014	201464	JEUX ET LIVRES MDSP PERCY	1	379,90 €	379,90 €	- €	- €	- €
2188	2016	201601	ECRAN POUR MASON DES SERVICES	1	1 052,90 €	- €	1 052,90 €	- €	- €
2188	2016	201602	INSTALLATION COFFRET REGULATION NIVEAU PISCINE	1	1 555,44 €	- €	1 555,44 €	- €	- €
2188	2016	201603	ACHAT PC FUJITSU SIEMENS ET ECRAN POUR DECHETS	1	966,00 €	- €	966,00 €	- €	- €
2188	2016	201605	DVD DOCUMENTAIRES ET LIVRES POUR MEDIA THEQUE	15	13 488,46 €	- €	13 488,46 €	- €	- €
2188	2016	201606	ARMOIRE BASSE A RIDEAUX ET PORTE BATTANTE POUR MDS	1	530,71 €	- €	530,71 €	- €	- €
2188	2016	201608	10 ORIELAMMES AVEC PLAQUE DE FOND	1	1 956,00 €	- €	1 956,00 €	- €	- €
2188	2016	201609	LOT DE 24 GRILLES EXPOSITION ET CHARIOT DE TRANSPORT	10	3 684,58 €	- €	3 684,58 €	- €	- €
2188	2016	201610	TRONCONNELSE SERVICE TECHNIQUE	1	439,00 €	- €	439,00 €	- €	- €
2188	2016	201615	FOURNITURE PORTE D'ENTREE LOGEMENT SAINT POIS	1	1 273,88 €	- €	1 273,88 €	- €	- €
2188	2016	201616	OUTILLAGE SERVICE TECHNIQUE	6	2 101,33 €	- €	2 101,33 €	- €	- €
2188	2016	201617	ACHAT PETIT MATERIEL AQUABIKE	10	19 131,96 €	- €	19 131,96 €	- €	- €
2188	2016	201619	ACHAT LAVE VAISSELLE ISEMA	8	2 671,38 €	- €	2 671,38 €	- €	- €
2188	2016	201620	ACHAT PORTE 2 VANTAUX ISEMA	15	6 200,00 €	- €	6 200,00 €	- €	- €
2188	2016	201624	6 TABLETTES TECHILES POUR MEDIA THEQUE	2	2 160,00 €	- €	2 160,00 €	- €	- €
2188	2016	201625	PORTE DE DOUCHE STUDIO PSLA	1	766,30 €	- €	766,30 €	- €	- €
2188	2016	201628	POMPES POUR LA PISCINE	6	21 929,20 €	- €	21 929,20 €	- €	- €
2188	2016	201629	SIGNALETIQUE DU TERRITOIRE	10	11 040,04 €	- €	11 040,04 €	- €	- €
2188	2016	201635	ACHAT ROBOT PISCINE	6	6 696,70 €	- €	6 696,70 €	- €	- €
2188	2016	201636	ACHAT MATERIEL POUR TAP	1	179,80 €	- €	179,80 €	- €	- €
2188	2016	201640	ACHAT VELOS	10	3 099,49 €	- €	3 099,49 €	- €	- €
2188	2016	201642	MOBIELIER POUR ALSH	1	374,89 €	- €	374,89 €	- €	- €
2188	2016	201644	CREATION POSE ENSEIGNE OFFICE DU TOURISME	10	6 139,20 €	- €	6 139,20 €	- €	- €
2188	2016	201645	ACHAT 3 MATS DE 6 METRES POUR MAISON DES SERVICES	1	777,96 €	- €	777,96 €	- €	- €
2188	2016	201647	LIGNE D'ENTRAINEMENT POUR LA PISCINE	1	494,47 €	- €	494,47 €	- €	- €
2188	2016	201648	ACHAT SONORISATION POUR LA PISCINE	1	1 609,18 €	- €	1 609,18 €	- €	- €
2188	2016	201649	LOGICIEL ET TPE POUR TOURISME	1	1 239,12 €	- €	1 239,12 €	- €	- €
2188	2016	201650	VITRINE EXTERIEUR SUR PIED POUR MAISON DES SERVICES	1	1 569,60 €	- €	1 569,60 €	- €	- €
2188	2016	201651	FOURNITURE MOBILIER TABLE ET CHAISES	1	691,97 €	- €	691,97 €	- €	- €
2188	2016	201652	KIT SALON 2 ELEMENTS STAND FAUCARLUE	1	1 770,00 €	- €	1 770,00 €	- €	- €
2188	2016	201653	ACHATS 2 TENTES POUR ALSH	10	3 715,28 €	- €	3 715,28 €	- €	- €
2188	2016	201655	MATERIEL POUR EVENEMENTS	1	1 489,39 €	- €	1 489,39 €	- €	- €
2188	2016	201656	ACHAT AUTO LAVEUSE	8	8 500,56 €	- €	8 500,56 €	- €	- €
2188	2016	201662	FOUNTURE ET POSE VANNES 3 VOIES	1	1 347,34 €	- €	1 347,34 €	- €	- €
2188	2016	201664	ACHAT NETTOYEUR HAUTE PRESSION	1	838,80 €	- €	838,80 €	- €	- €
2188	2016	201667	ACHAT ENCEINTE LOCAUX DE JEUNES	1	159,99 €	- €	159,99 €	- €	- €

Compte	Année de mise en service	V. T. V.	Exp. Justification	Debit	Crédit	Comptes de liaison	Autres	Montants	Montants	Montants
								2014	2015	2016
2188	2014	201465	PETIT MOBILIER MDSP PERCY	0	9 087,00 €			9 087,00 €		
2188	2014	201467	POMPE FILTRATION PISCINE	6	4 622,40 €			770,00 €		
2188	2014	201521	ALARME ANTI INTRUSION POLE DE SERVICE	15	18 007,92 €			1 200,00 €		
2188	2015	201551	CENDRIER CORBELLE EXTERIEUR	0	398,40 €					
2188	2015	201544	FABRICATION ET POSE ENSIGNE A LA MAISON	0	8 640,00 €			864,00 €		
2188	2015	201566	POMPES POUR PISCINE	3	1 892,78 €			1 892,78 €		
2188	2015	201561BIS	ACHAT BUREAU ET CHAISE POUR CENTRE DE LOISIRS	1	384,00 €			384,00 €		
					743 251,56 €			284 753,82 €		
2313	2009	2009 2313 014TER	Pôle de santé	0	3 141 434,18 €			3 141 434,18 €		
2313	2009	9003	Analyse et contrat de territoire	0	18 095,48 €			18 095,48 €		
2313	2007	94	Atelier du Puisseur Futéle	0	111 862,91 €			111 862,91 €		
2313	2009	2009 2313 014BIS	Pôle de service	0	1 653 504,29 €			1 653 504,29 €		
2313	2013	201326	branchement provisoire modulobase	0	4 557,00 €			4 557,00 €		
2313	2011	PERCY-2011_CC_90000009	CONSTRUCTION MAISON SERVICES PUBLICS	0	1 418 872,34 €			1 418 872,34 €		
2313	2013	PERCY-2013_CC_90000006	BATIMENT FUTUR EPCI	0	646,07 €			646,07 €		
2313	2014	201402	Travaux piscine	0	15 754,54 €			15 754,54 €		
2313	2014	201428	Ecole Bislon	0	6 705,91 €			6 705,91 €		
2313	2014	201429	Garderie Montbray	0	3 662,17 €			3 662,17 €		
2313	2015	201531	Modification canalisation eau chaude logement	0	747,42 €			747,42 €		
2313	2015	201545	Suppression poteaux electriques la bert	0	2 961,69 €			2 961,69 €		
2313	2014	201569	Mise en conformité distributeur automatique	0	5 220,00 €			5 220,00 €		
2313	2007	95	Atelier relais ZA de la Sibone	0	12 265,00 €			12 265,00 €		
2313	2014	201461	ALSH Villedieu	0	8 205,60 €			8 205,60 €		
2313	2014	201440	Siège intercom	0	29 810,43 €					
2313	2015	201554	Siège social Villedieu Intercom	0	38 357,78 €					
					6 463 662,81 €			6 463 662,81 €		
2315	2013	PERCY-2013CC9000017	VIABILISATION TERRAIN MAISON SERVICES PUBLICS	0	2 320,34 €					
2315	2009	2009 2313 014TER	Pôle de santé	0	3 595,18 €					
2422	1998	1000	Dissolution syndicat sevierie	0	5 915,52 €					
2424	2000	Percey-1/2000	Mise a dispo matériel incendie	0	812 650,20 €					
2424	2002	SYN INC PRO-55	Terrain les monts Havards	0	812 650,20 €					
261	2015	201539	Entrée en capital SEM SEENERGIE	0	79 921,09 €			79 921,09 €		
272	1995	PERCY-60/95	PARTS SOCIALES CRCA	0	31 935,00 €					
272	1995	CCSTPOIS97	PARTS SOCIALES Cédit agricole	0	1 661,69 €			1 661,69 €		
275	2000	PERCY-2/2000	DEPOT GARANTIE CITERNE GAZ	0	1 809,63 €					
275	1999	CCSTPOIS100	Consignation etierne saite sports	0	1 951,35 €			1 951,35 €		
275	1970	CCSTPOIS98	AYCE Consumption EDF CEG	0	682,97 €			682,97 €		
275	1999	CCSTPOIS99	Consignation etierne Mais Jeanes	0	43,91 €			43,91 €		
					994,73 €			994,73 €		
					3 672,96 €					
<b>Total compte 2315</b>					<b>31 898 655,14 €</b>			<b>4 339 592,19 €</b>		
<b>Total compte 2422</b>					<b>27 556 197,33 €</b>			<b>990 229,28 €</b>		
<b>Total compte 2424</b>					<b>27 556 197,33 €</b>			<b>990 229,28 €</b>		
<b>Total compte 261</b>					<b>27 556 197,33 €</b>			<b>990 229,28 €</b>		
<b>Total compte 272</b>					<b>27 556 197,33 €</b>			<b>990 229,28 €</b>		
<b>Total compte 275</b>					<b>27 556 197,33 €</b>			<b>990 229,28 €</b>		
<b>TOTAUX</b>					<b>27 556 197,33 €</b>			<b>990 229,28 €</b>		

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VILLEDIEU**  
**ETAT DES SUBVENTIONS TRANSFERABLES**

**TRESOR PUBLIC**

*(En italique travaux non intégrés au 1er janvier de l'année en cours)*

Année Orig.	N° inventaire	DESIGNATION	Art.	Durée	Montant brut 01/01/17	Valeur transférée au 1er Janvier	Montant net	Transfert Exercice	Reste à transférer
<b>Ex Villedieu</b>									
2009	20082313008	OFFICE TOURISME	1311	15	216 479,00	43 293,00	173 186,00	14 431,00	158 755,00
2009	94	ATELIER DU PUSSOIR FIDELE	1311		35 924,00	0,00	35 924,00		35 924,00
2009	952132	ATELIER ZA DE LA SIENNE	1311	15	99 376,00	33 125,00	66 251,00	6 625,00	59 626,00
2009	20092313014TER	POLE DE SANTE	1311	15	300 000,00	0,00	300 000,00	20 000,00	280 000,00
2016	20092313014BIS	POLE de SERVICES	1311		286 919,40	0,00	286 919,40		
		<b>S/TOTAL 1311/13911</b>			<b>938 698,40</b>	<b>76 418,00</b>	<b>575 361,00</b>	<b>41 056,00</b>	<b>534 305,00</b>
<b>Ex Percy</b>									
		<b>PERCY-TRANS2012CC90000</b>	1311	20	<b>115 556,35</b>	<b>86 655,00</b>	<b>28 901,35</b>	<b>5 777,00</b>	<b>23 124,35</b>
		<i>nouvelit parc informatique médiathèque</i>	1311	5	<i>5 226,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
		<i>Aménagement parking cars collège</i>	1311		<i>1 732,00</i>	<i>1 299,00</i>	<i>433,00</i>	<i>433,00</i>	<i>0,00</i>
		<b>S/TOTAL 1311/13911 Coll.40000</b>			<b>1 061 212,75</b>	<b>169 598,00</b>	<b>604 695,35</b>	<b>47 266,00</b>	<b>557 429,35</b>
1997	29/1996	PISCINE	1312	30	190 561,27	88 928,20	101 633,07	,00	101 633,07
2002	POLE INTERCOMMUNAL(art.	CONTRAT POLE INTERCOMM	1312	50 ?	9 471,56	0,00	9 471,56		9 471,56
2003		CONTRAT POLE INTERCOMM	1312	50 ?	498,89	0,00	498,89		498,89
2006		CONTRAT POLE INTERCOMM	1312			0,00	0,00		
2007		CONTRAT POLE INTERCOMM	1312			0,00	0,00		
2008	POLE METIERS D ART (ART.31	POLE METIERS D'ART	1312	10	28 750,00	8 625,00	20 125,00	2 875,00	17 250,00
2009	94	ATELIER DU PUSSOIR FIDELE	1312		15 122,00	0,00	15 122,00		15 122,00
2009	952132	ATELIER DE LA SIENNE	1312	15	26 400,00	5 280,00	21 120,00	1 760,00	19 360,00
2009	20082313008	OFFICE DU TOURISME	1312	15	142 078,02	28 413,00	113 665,02	9 471,00	104 194,02
2009	20092313014TER	POLE DE SANTE	1312	15	90 000,00	0,00	90 000,00	6 000,00	90 000,00
2011	20092313014TER	POLE DE SANTE	1312	15	60 000,00	0,00	60 000,00	4 000,00	56 000,00
2011	201128	PARCOURS URBAIN	1312	10	12 037,28	3 609,00	8 428,28	1 203,00	7 225,28
2011	201013	PARCOURS HISTORIQUE	1312	6	1 355,60	675,00	680,60	225,00	455,60
2015	201416	INFORM.RESEAUX DES MEDIATH	1312	2	7 036,35	3 518,00	3 518,35	<b>3 518,35</b>	<b>0,00</b>
		<b>S/TOTAL 1312/13912</b>			<b>583 310,97</b>	<b>139 048,20</b>	<b>444 262,77</b>	<b>29 052,35</b>	<b>421 210,42</b>
<b>Ex Percy</b>									
		<b>PERCY-TRANS2012CC90000</b>	1312	20	<b>17 988,98</b>	<b>13 485,00</b>	<b>4 503,98</b>	<b>899,00</b>	<b>3 604,98</b>
		<i>Médiathèque</i>							
		<b>S/TOTALcoll 40000 1312/13912</b>			<b>601 299,95</b>	<b>152 533,20</b>	<b>448 766,75</b>	<b>29 951,35</b>	<b>424 815,40</b>
1997	29/1996	PISCINE	1313	30	228 673,53	105 440,74	123 232,79	7 622,00	115 610,79

Année	FJT	FJT	1313	15	10 611,29	4 949,00	5 662,29	707,00	4 955,29
2009	94	ATELIER DU PUSSOIR FIDELE	1313	15	25 000,00	0,00	25 000,00		25 000,00
2009	952132	ATELIER DE LA SIEPNE	1313	15	43 154,00	14 382,00	28 772,00	2 876,00	25 896,00
2009	20082313008	OFFICE DU TOURISME	1313	15	132 330,00	26 466,00	105 864,00	8 822,00	97 042,00
2009	2009 2188 008	ITINERAIRES RANDONNEES	1313	12	2 682,45	2 682,45	0,00	0,00	0,00
2012	20092313014TER	POLE DE SANTE	1313	15	53 405,00	0,00	53 405,00	3 560,00	49 845,00
2011	201128	PARCOURS URBAIN	1313	10	20 942,70	9 842,00	11 100,70	2 094,00	9 006,70
2012	9004	SIGNALÉTIQUE URBAINE	1313	10	3 412,37	2 387,00	1 025,37	341,00	684,37
2012	201201	SIGNALÉTIQUE URBAINE	1313	10	5 662,50	2 260,00	3 392,50	565,00	2 827,50
2016	2009 2313 014 BIS	POLE de SERVICES	1313		109 642,65	0,00	109 642,65	0,00	109 642,65
		S/TOTAL 1313/13913			635 506,49	168 409,19	357 454,65	26 587,00	330 867,65
<b>Ex Percy</b>									
2014	PERCY-2017CC9000009	MAISON DES SERVICES			53 563,00	0,00	53 563,00		53 563,00
2015	PERCY-2017CC9000009	MAISON DES SERVICES			62 956,00	0,00	62 956,00		62 956,00
	PERCY-2012CC9000022	SIAT de PERCY	1313	5	11 950,00	7 170,00	4 780,00	2 390,00	2 390,00
	PERCY-TRANS2012CC90000	Médiathèque	1313	20	48 021,44	36 015,00	12 006,44	2 401,00	9 605,44
	PERCY-TRANS2012CC90000	LOCAL JEUNES	1313	5	15 141,89	12 112,00	3 029,89	3 029,89	0,00
	PERCY-TRANS2012CC9000000	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1313	5	3 060,00	2 448,00	612,00	612,00	0,00
		S/TOTAL coll 40000 1313/13913			830 198,82	226 154,19	494 401,98	35 019,89	459 382,09
2010	20082313008	OFFICE DU TOURISME	13141	15	8 055,36	1 611,00	6 444,36	537,00	5 907,36
2011	201128	PARCOURS URBAIN	13141	10	18 297,58	9 147,00	9 150,58	1 829,00	7 321,58
2012	201201	SIGNALÉTIQUE URBAINE	13141	10	3 903,81	1 560,00	2 343,81	390,00	1 953,81
		S/TOTAL 13141/139141			30 256,75	12 318,00	17 938,75	2 756,00	15 182,75
Année	N° inventaire	DESIGNATION	Art.	Durée	Montant brut		Montant net	Transfert Exercice	Reste à transférer
2010	20092313014TER	POLE DE SANTE	13148	15	71 158,43	0,00	71 158,43	4 743,00	66 415,43
		S/TOTAL 13148/139148			71 158,43	0,00	71 158,43	4 743,00	66 415,43
2012	20092313014TER	POLE DE SANTE	1317	15	99 753,62	0,00	99 753,62	6 650,00	93 103,62
<b>Ex Percy</b>									
	PERCY-TRANS2012CC900000	LOCAL JEUNES	1317	5	20 876,91	16 700,00	4 176,91	4 176,91	0,00
	PERCY-TRANS2012CC9000000	RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1317	5	1 271,95	1 016,00	255,95	255,95	0,00
		S/TOTAL 1317 Coll 40000			121 902,48	17 716,00	104 186,48	11 082,86	93 103,62
2008	FJT	FJT	1318	15	9 987,93	3 993,00	5 994,93	665,00	5 329,93
2011	201034	TABLIER PEINTURE RAM	1318	10	1 833,55	915,00	918,55	183,00	735,55
2011	20092313014TER	POLE DE SANTE	1318	15	95 015,97	0,00	95 015,97	6 334,00	88 681,97

2012	201206	ACCESSIRES DIVERS RAM JEUX	10	150,00	0,00	0,00	15,00	75,00	
2012	201215	ORDINATEUR PORTABLE SERV OM	2	119,60	0,00	0,00	,00	0,00	
2013	201201	SIGNALETIQUE URBAINE	10	500,00	0,00	0,00	50,00	300,00	
2013	???	Subvention RAM		2 247,41	0,00	2 247,41		2 247,41	
2015	201456	MOBILIER ALHS	10	3 709,00	0,00	3 709,00	370,00	3 339,00	
	201513	MOBILIER ET MATERIEL POUR TAP	10	2 754,22	0,00	2 754,22	275,00	2 479,22	
2016	201513	MOBILIER ET MATERIEL POUR TAP	10	6 231,78	0,00	6 231,78	623,00	5 608,78	
		S/TOTAL 1318/13918		122 549,46	5 237,60	117 311,86	8 515,00	108 796,86	
		PERCY-2188003	Ex Percy						
		COMPOSTEUR	1318	8					
2013	PERCY-2011CC9000009	MAISON DES SERVICES	1318		510,00	168,00	85,00	83,00	
2014	PERCY-2011CC9000009	MAISON DES SERVICES			0,00	124 480,56		124 480,56	
2015	PERCY-2011CC9000009	MAISON DES SERVICES			0,00	136 790,17		136 790,17	
		LOCAL JEUNES	1318	5	0,00	235 846,28		235 846,28	
		RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES	1318	5	5 766,00	1 442,72	1 442,72	0,00	
		PERCY-TRANS2012CC900000			31 668,00	6 545,25	6 545,25	0,00	
		S/TOTAL 1318 Coll 40000			43 181,60	622 584,84	16 587,97	605 996,87	
1997	29/1996	PISCINE	1331	30	60 979,61	48 787,61	2 032,00	46 755,61	
		S/TOTAL 1331/13931			12 192,00	48 787,61	2 032,00	46 755,61	
		PERCY-TRANS2012CC900000	Ex Percy						
		MEDIATHEQUE	1331	20	2 198,00	1 648,00	110,00	1 538,00	
		S/TOTAL 1331 Coll 40000			12 742,00	50 435,61	2 142,00	48 293,61	
		TOTAL GENERAL			634 242,99	2 414 168,19	149 549,07	2 270 619,12	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	<b>A6.1</b>

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A+B</b>		724 126,83	724 126,83
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		358 740,00	358 740,00
1641	Emprunts en euros	353 000,00	353 000,00
16818	Autres prêteurs	5 740,00	5 740,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		365 386,83	365 386,83
13911	Etat et établissements nationaux	47 266,00	47 266,00
13912	Régions	29 952,00	29 952,00
13913	Départements	35 020,00	35 020,00
139141	Communes membres du GFP	2 756,00	2 756,00
139148	Autres communes	4 743,00	4 743,00
13917	Budget communautaire et fonds structurels	11 083,00	11 083,00
13918	Autres	16 588,00	16 588,00
13931	Dotation d'équipement des territoires ruraux	2 142,00	2 142,00
020	Dépenses imprévues	215 836,83	215 836,83

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser de l'exercice précédent (3)(4)	Solde d'exécution D001 (3)(4)	TOTAL II
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	<b>724 126,83</b>	<b>214 938,20</b>		<b>939 065,03</b>

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	<b>A6.2</b>

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		1 315 234,00	1 315 234,00
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		100 000,00	100 000,00
10222	FCTVA	100 000,00	100 000,00
<b>Ressources propres internes (b)(2)</b>		1 215 234,00	1 215 234,00
28031	Frais d'études	11 672,00	11 672,00
2804131	Biens mobiliers, matériel et études	1 151,00	1 151,00
2804132	Bâtiments et installations	13 285,00	13 285,00
2804141	Bâtiments et installations	22 763,00	22 763,00
2804151	Bâtiments et installations	37 819,00	37 819,00
2804158	Bâtiments et installations	49 441,00	49 441,00
2804182	Bâtiments et installations	28 141,00	28 141,00
280421	Biens mobiliers, matériel et études	3 887,00	3 887,00
280422	Bâtiments et installations	14 228,00	14 228,00
2804412	Bâtiments et installations	4 041,00	4 041,00
28051	Concessions et droits similaires	6 239,00	6 239,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	19 935,00	19 935,00
281318	Autres bâtiments publics	194 880,00	194 880,00
28132	Immeubles de rapport	288 985,00	288 985,00
28135	Install.géné.,agencement,aménagements des construc	13 349,00	13 349,00
28138	Autres constructions	134,00	134,00
28152	Installations de voirie	1 859,00	1 859,00
281534	Réseaux d'électrification	155,00	155,00
281538	Autres réseaux	1 151,00	1 151,00
281571	Matériel roulant	68 871,00	68 871,00
28158	Autres install., matériel et outillage techniques	8 310,00	8 310,00
281731	Bâtiments publics	23 534,00	23 534,00
281735	Instal.géné.,agencements,aménagements des construc	19 044,00	19 044,00
28181	Install.générales,agencement & aménagements divers	240,00	240,00
28182	Matériel de transport	1 688,00	1 688,00
28183	Matériel de bureau et informatique	46 372,00	46 372,00
28184	Mobilier	20 046,00	20 046,00
28188	Autres immobilisations corporelles	89 014,00	89 014,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	225 000,00	225 000,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R106 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	1 315 234,00	218 828,67	995 718,25		2 529 780,92

	Montant	
<b>Dépenses à couvrir par des ressources propres</b>	II	<b>939 065,03</b>
<b>Ressources propres disponibles</b>	IV	<b>2 529 780,92</b>
<b>Solde</b>	V = IV - II (6)	<b>1 590 715,89</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b> <b>ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
011	Charges à caractère général	143 800,00
60622	Carburants	50 000,00
60631	Fournitures d'entretien	600,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00
60633	Fournitures de voirie	50 500,00
60636	Vêtements de travail	700,00
61551	Matériel roulant	14 000,00
6156	Maintenance	18 000,00
6161	Multirisques	1 200,00
6231	Annonces et insertions	200,00
6284	Redevances pour services rendus	2 800,00
63512	Taxes foncières	4 300,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	244 500,00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 000,00
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	2 500,00
6338	Autres impôts, taxes & vers. assimilés sur rémunér.	500,00
64111	Rémunération principale	140 000,00
64112	NBI, supp. fam. de traite. & indemnité de résidence	2 000,00
64118	Autres indemnités	20 000,00
64131	Rémunération	1 000,00
64138	Autres indemnités	500,00
6451	Cotisations à l'URSSAF	25 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	50 000,00
6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 000,00
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 000,00
65	Autres charges de gestion courante	786 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00
6542	Créances éteintes	500,00
65548	Autres contributions	785 000,00
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
68	Dotations provisions semi-budgétaires	
014	Atténuations de produits	
022	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 174 300,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
023	Virement à la section d'investissement	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 174 300,00</b>

**A7.2.1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	Recettes issues de la TEOM	

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.1</b>

**(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)**

7331	Taxes d'enlèvement des ordures ménagères	1 000 000,00
7331	Taxe d'enlèv. des ordures ménagères et assimilés	1 000 000,00
<b>Dotations et participations reçues</b>		
74	Dotations, subventions et participations	
<b>Autres recettes de fonctionnement éventuelles</b>		
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	41 500,00
70612	Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	40 000,00
70878	par d'autres redevables	1 500,00
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
78	Reprises provisions semi-budgétaires	
013	Atténuations de charges	
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>1 041 500,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de	
<b>Total des recettes d'ordre</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>1 041 500,00</b>

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA REPARTITION DE LA TEOM</b>	<b>A7.2.2</b>

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES**

<b>DEPENSES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations	
21571	Matériel roulant	5 000,00
	Autres dépenses éventuelles	
020	Dépenses imprévues	
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>5 000,00</b>
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>5 000,00</b>

**A7.2.2 - SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES**

<b>RECETTES</b>		
<b>Article</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Dotations et subventions reçues	
	Autres recettes éventuelles	
024	Produits des cessions d'immobilisations	
	<b>Total des recettes réelles</b>	
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	
	<b>TOTAL GENERAL</b>	



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8 A9</b>

**A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'état. (en mois)	Date de la délib.	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amort. de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							
	NEANT						

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN ETAT DES CHARGES TRANSFEREES DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS</b>	<b>A8 A9</b>

**A9 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° de l'op. :	Intitulé de l'op. :	Date de délibération :			
		Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/2017 (2)	Restes à réaliser 2016 (3)	Nouveaux crédits votés	TOTAL (4)
	<b>DEPENSES (a)</b>				
	NEANT				
	<b>RECETTES (b)</b>				
	NEANT				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant d0 au 01/01/2017
	Année	Profil				
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
	NEANT					
<b>Totaux généraux</b>						

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 57111-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial		Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	Taux (3)	Index (4)			en Intérêts (8)	en Capital
						NEANT			
						NEANT			
						NEANT			
						NEANT			
						NEANT			

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B: bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (intérêts décaissés).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT</b>	<b>B1.2</b>

**B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	393 287,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I = A + B + C - D</b>	<b>393 287,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>II</b>	<b>8 394 780,00</b>

<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	$I/II * 100$	<b>4,68</b>
---	--------------	-------------

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50% des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV - ANNEXES		IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		B1.3 B1.4 B1.5 B1.6

**B1.3 - 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL**

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir				Cumul restant	Total (2)
					2018	2019	2020	2021		
NEANT										

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier

(2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumulé

**B1.4 - ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE**

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP	Somme des parts invest. (1)	Somme nette des parts invest. (2)
NEANT								

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

**B1.5 - ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital 01/01/2017	Annuité versée au cours de l'exercice
8017	Subventions à verser en annuités						
NEANT							
8018	Autres engagements donnés						
*	Au profit d'organismes publics						
NEANT							
*	Au profit d'organismes privés (1)						
NEANT							
Total							

IV - ANNEXES		IV
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b> <b>ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b> <b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b> <b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>B1.3</b> <b>B1.4</b> <b>B1.5</b> <b>B1.6</b>

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (article L.1611-3-2 du CGCT) : L' " Organisme bénéficiaire " de la garantie est toute personne titulaire d'un " titre éligible " émis ou créé par l'Agence France Locale. La rubrique " Périodicité " n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède. La colonne " Dette en capital à l'origine " correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible. La colonne " Dette en capital 01/01/2017 " correspond au montant résiduel de la garantie au 01/01/2017. La colonne " Annuité à verser au cours de l'exercice " n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie

**B1.6 - ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/2017	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)						
	NEANT						
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)						
	NEANT						
	8028 Autres engagements reçus						
	A l'exception de ceux reçus des entreprises						
	NEANT						
	Engagements reçus des entreprises						
	NEANT						
	Total						





<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT ETATS DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	<b>B2.1 B2.2 B3</b>

**B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (2)	Restes à financer de l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
Fond conco	200 000,00		200 000,00	30 000,00	10 000,00		160 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B2.2 - SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2017)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2017 (2)	Restes à financer de l'exercice 2018	Restes à financer (exercices au-delà de 2018)
NEANT							

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

**B3 - ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE**

<b>Libellé de la recette :</b>			
Reste à employer au 01/01/2017 :			
<b>Recettes</b>			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Recettes :			
<b>Dépenses</b>			
Chapitres	Articles	Libellé de l'article	Montant
		NEANT	
Total Dépenses :			
Reste à employer au 31/12/2017 :			

TOTAL Reste à employer au 01/01/2017 :			
TOTAL Recettes		TOTAL Dépenses	
TOTAL Reste à employer au 31/12/2017 :			



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>ADMINISTRATIVE</b>		15,00	2,00	17,00	13,00	2,00	15,00
ADJOINT ADM. PRINCIPAL 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	3,00	1,00	4,00	3,00		3,00
ADJOINT ADMINISTRATIF 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	4,00	1,00	5,00	5,00		5,00
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	4,00		4,00	2,00	2,00	4,00
REDACTEUR (AV. JANV. 2017)	B	4,00		4,00	3,00		3,00
<b>TECHNIQUE</b>		18,00	15,00	33,00	27,00	3,00	30,00
ADJOINT TECHNIQUE 1ERE CL. (AV. JANV. 2017)	C	3,00	1,00	4,00	1,00		1,00
ADJOINT TECHNIQUE 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	10,00	14,00	24,00	21,00	3,00	24,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. 1ERE CL. (AV. JANV. 2	C	2,00		2,00	2,00		2,00
ADJOINT TECHNIQUE PR. 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	3,00		3,00	3,00		3,00
<b>SOCIAL</b>		2,00	4,00	6,00	3,00	3,00	6,00
AGENT SPC 1ERE CL. DES E.M. (AV. JANV. 2017)	C		1,00	1,00	1,00		1,00
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C	1,00	3,00	4,00	1,00	3,00	4,00
EDUCATEUR PRINC. JEUNES ENFANTS (AV. JA	B	1,00		1,00	1,00		1,00
<b>SPORTIF</b>		6,00		6,00	2,00	4,00	6,00
CONSEILLER APS (AV. JANV. 2017)	A	1,00		1,00	1,00		1,00
EDUC TERRITORIAL APS (AV. JANV. 2016)	B	2,00		2,00		2,00	2,00
EDUC TERRITORIAL APS PRINC 2EME CL. (AV. JA	B	1,00		1,00	1,00		1,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	1,00		1,00		1,00	1,00
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S (AV. JANV. 20	B	1,00		1,00		1,00	1,00
<b>ANIMATION</b>		7,00	22,00	29,00	16,00	14,00	30,00
ADJOINT D'ANIMATION 1ERE CL. (AV. JANV. 201	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	4,00	20,00	24,00	14,00	11,00	25,00
ANIMATEUR PRINCIPAL 1ERE CL. (AV. JANV. 201	B	1,00		1,00	1,00		1,00
ANIMATEUR TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	B	2,00	1,00	3,00		3,00	3,00
<b>CULTUREL</b>		5,00	2,00	7,00	6,00		6,00
ADJOINT DU PATRIMOINE 1ERE CL. (AV. JANV. 2	C		1,00	1,00	1,00		1,00
ADJOINT DU PATRIMOINE 2EME CL. (AV. JANV. 2	C	3,00	1,00	4,00	4,00		4,00

<b>IV - ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>		
<b>ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017</b>		<b>C1</b>

ADJOINT DU PATRIMOINE PR. 2EME CL (AV. JAN	C	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
BIBLIOTHECAIRE	A	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00
<b>EMPLOIS NON CITES (5)</b>						
NEANT						
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>53,00</b>	<b>45,00</b>	<b>98,00</b>	<b>67,00</b>	<b>93,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017</b>	<b>C1</b>

**C1 - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017 (suite)**

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2017	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agents occupant un emploi permanent (6)</b>						
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	ANIM	340			
ADJOINT D'ANIMATION 2EME CL. (AV. JANV. 201	C	TECH	340			
AGENT SPC PR. 2EME CL. DES E.M. (AV. JANV. 2	C	S	437			
ANIMATEUR TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	B	ANIM	438			
ANIMATEUR TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	B	ANIM	418			
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	ADM	379			
ATTACHE TERRITORIAL (AV. JANV. 2017)	A	ADM	542			
BIBLIOTHECAIRE	A	CULT	379			
EDUC TERRITORIAL APS (AV JANV. 2016)	B	SP	393			
EDUC TERRITORIAL APS (AV JANV. 2016)	B	SP	418			
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S	B	SP	429			
EDUCATEUR TERRITORIAL A.P.S (AV. JANV. 20	B	SP	403			
<b>Agents occupant un emploi non permanent (7)</b>						
ADJOINT ANIMATION		ANIM			A	
ANIMATEUR DE LOISIRS		ANIM			A	
ANIMATEUR DE LOISIRS		ANIM			A	
ANIMATEUR LOISIRS		ANIM			A	
ANIMATEUR SOCIO-ÉDUCATIF		ANIM			A	
<b>TOTAL GENERAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2017</b>	<b>C1</b>

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif

TECH : Technique

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

OTR : Missions non rattachées à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération annuelle)

(4) CONTRAT : Moir du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...),

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2° : emploi du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

3-3-3° : emploi de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la population moyenne est inférieure à ce seuil,

lorsque la quotité du temps de travail est inférieure à 50%

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose

à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de cabinets

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus

A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 3-3, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b>	<b>C2</b>

**C2 - LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT  
FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) NEANT				
Détention d'une part du capital NEANT				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt NEANT				
Subventions supérieures à 75000 euros ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme NEANT				
Autres NEANT				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat etc... et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement;

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).



IV - ANNEXES	IV
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	<b>C3.1</b> <b>C3.2</b> <b>C3.3</b> <b>C3.4</b>

**C3.1 - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT**

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
<b>Etablissements publics de coopération intercommunale</b>			
NEANT			
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SYNDICAT DE LA SIENNE	01/01/2014		60 000,00
SYNDICAT MANCHE NUMERIQUE	01/01/2014		6 000,00
SYNDICAT MIXTE DE LA SOULLES	01/01/2014		5 000,00
SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA BAIE	01/01/2014		39 000,00
SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT	01/01/2014		785 000,00
SYNDICAT MIXTE SCOT DU PAYE DE LA BAIE	01/01/2014		12 000,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

**C3.2 - LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)**

CATEGORIE D'ETABLISSEMENT	INTITULE / OBJET DE L'ETABLISSEMENT	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
CCAS					
CE					
Régie personnalisée					

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

**C3.3 - LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	N° SIRET	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)	TVA (oui/non)
Régie à seule autonomie financière						
Lotissement						
Service social et médico-social						

**C3.4 - LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE**

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b> <b>LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENTS</b> <b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES PAR LA COMMUNE</b> <b>LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN B.A.</b> <b>LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN B.A.</b>	<b>C3.1</b> <b>C3.2</b> <b>C3.3</b> <b>C3.4</b>

CATEGORIE DE SERVICE	INTITULE / OBJET DU SERVICE	DATE DE CREATION	N° ET DATE DE DELIBERATION	NATURE DE L'ACTIVITE (SPIC/SPA)
NEANT				



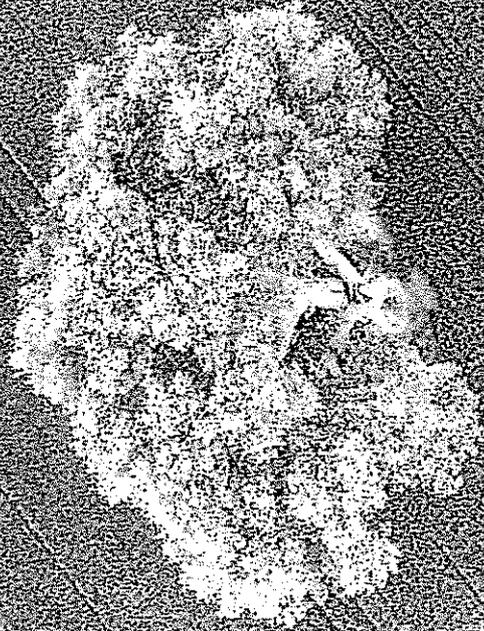
Villedieu  
Intercom

Evaluation des charges transférées -  
Compétence « Développement  
économique » - Zone d'activité de Sainte  
Cécile

Septembre 2016

1516 - E4S - Z9220

kpmg.fr



# Sommaire

	Page
Contexte et synthèse de notre proposition	3
L'équipe d'intervention	6
Notre approche méthodologique	9
Les modalités d'intervention	15
Conditions générales et accord	18



# Contexte et Synthèse de notre proposition

# Le contexte

Contexte de la Communauté de Communes de Villedieu Intercom  
Située dans le département de la Manche, la Communauté de  
Communes de Villedieu Intercom regroupe environ 16 107 habitants  
(source fiche DGF 2014). Elle était constituée de 29 communes  
membres au 31 décembre 2015 (27 communes au 1er Janvier 2016  
suite à la création de 2 communes nouvelles : Percy en Normandie et  
Villedieu – Rouffigny).

Elle est issue de la fusion au 1er janvier 2014 de 3 EPCI :

- La CdC du Canton de Villedieu les poêles
- La CdC du Canton de Percy
- La CdC du Canton de Saint Pois

La loi NOTRe du 7 Août 2015 renforce le degré d'intégration des  
Communautés de Communes en leur attribuant de nouvelles  
compétences obligatoires et optionnelles, avec un échelonnement  
progressif des prises de compétences de 2017 à 2020.

Parmi ces compétences, la compétence « développement  
économique » des Communautés de Communes se trouvera, ainsi,  
accrue du fait de la suppression de la notion d'intérêt communautaire  
pour la création, l'aménagement, la gestion et l'animation des Zones  
d'Activité Economique (ZAE) à compter du 1er janvier 2017.

Autrement dit, à compter de cette date, l'EPCI aura, à lui seul,  
l'exercice exclusif de la compétence « développement économique »  
sur toutes les zones d'activité économique du territoire, existantes ou  
à venir. Cela implique un transfert des charges et des biens des ZAE  
actuellement en gestion communale au profit de l'EPCI, au 1er janvier  
2017.

Il est désormais convenu que la compétence de l'EPCI en matière de  
ZAE emporte la compétence sur la voirie et les réseaux de ces zones  
même si l'EPCI n'exerce pas la compétence correspondante par  
ailleurs.

Conscients de l'importance d'une bonne valorisation des transferts à  
effectuer, les élus de la Communauté, souhaitent s'adosser à un  
cabinet référent afin de disposer d'une évaluation objective des  
transferts de charges, de patrimoine et d'effectifs éventuels, sur  
certaines ZAE concernées de son territoire.

Actuellement, 2 zones d'activité « communales » en cours ont été  
identifiées comme devant faire l'objet d'une évaluation pour valoriser  
le transfert.

Parmi ces 2 zones, seule celle de Sainte Cecile fera l'objet de  
notre étude conformément à votre demande.

L'étude demandée permettra d'alimenter les échanges de la  
Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)  
qui devra être réunie ultérieurement afin de rédiger son rapport  
d'évaluation des charges transférées qui impactera les attributions de  
compensation de la commune.

Notre présente offre ne comprend pas l'accompagnement de la  
CLECT à proprement parlé mais vise à alimenter ses premiers  
travaux.





# L'ÉQUIPE D'INTERVENTION

# Une équipe de proximité composée d'experts reconnus



Une équipe de proximité qui connaît parfaitement les problématiques et enjeux de votre territoire.

L'équipe qui sera dédiée à votre projet est basée majoritairement en Normandie (Caen). Cette équipe proche de votre territoire, est un gage de réactivité et de flexibilité pour la prise de rendez-vous, le suivi de la mission et surtout vous assure d'une connaissance des problématiques et enjeux de votre territoire.

- Un cabinet intervenant et reconnu depuis 25 ans auprès de collectivités territoriales de toute taille.
- Des consultants expérimentés pour vous accompagner en finances publiques, sur des questions liées à l'intercommunalité disposant d'une expérience des contenus des politiques publiques et qui assurent tous des fonctions de veille, de recherche & développement.
- Une aptitude à réaliser une approche globale stratégique intégrant les pratiques de gestion, les modes de gestion des services publics, l'organisation, les relations avec les communes membres et les satellites.



Une offre « sur mesure » qui permet de répondre aux besoins et vos attentes.

Une approche pédagogique et pragmatique qui vise à traiter les enjeux prioritaires et le champ des possibles sur la base de solutions concrètes et partagées et à les exposer le plus clairement possible aux élus.



Une expérience reconnue des collectivités sur le Secteur public.

# L'équipe d'intervention proposée

## Une équipe de proximité composée d'experts reconnus

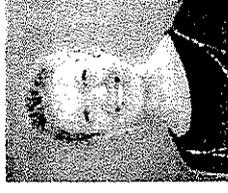
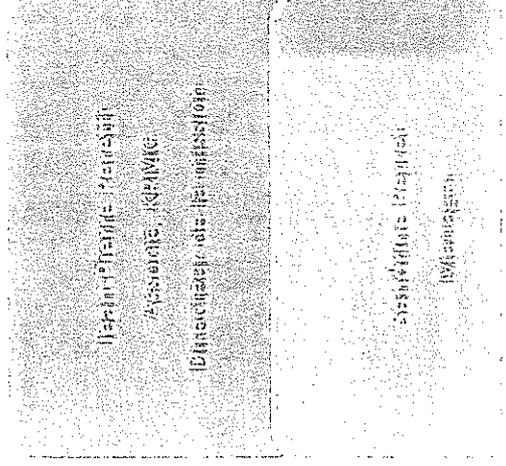
La Direction de la mission sera assurée par Jean-Pierre Peretti, Associé, Directeur de l'équipe Paris Nord Normande de KPMG Secteur Public. Il intervient depuis plus de 20 ans pour les collectivités territoriales dans leur projet d'organisation et de transferts de compétences.

La mission sera réalisée par les intervenants suivants :

■ Sandrine Perret, Manager KPMG Secteur Public basée à Hérouville Saint Clair. Sandrine intervient depuis 15 ans auprès des structures intercommunales et communales de toutes tailles dans leur projet de développement : projections financières, analyse des ressources et des dotations, transferts de compétences... Elle sera votre interlocutrice privilégiée. A ce titre, elle a accompagné de nombreuses collectivités dans leurs projets de fusion et de transferts de compétence, de mutualisation (CA Caen La Mer, CC de La Haye du Puits, Lessay et Sèves Taute, CA Saint Lo...).

■ Romain Hubert, consultant KPMG Secteur Public également basé à Hérouville Saint Clair. Il intervient auprès des collectivités du territoire Normand notamment sur les problématiques de performance organisationnelle et de fusion au sein des entités publiques. Il a participé à l'élaboration de schémas de mutualisation (Pays de Livarot – Condé intercom) et d'organisation de services (CA Saint Lo) ainsi que sur les fusions de collectivités (CA Caen La Mer, CC de la Haye du Puits, Lessay et Sèves Taute).

Romain et Sandrine ont, au cours de leurs années d'expérience chez KPMG, mis en pratique des méthodologies de gestion de mission permettant, une coopération et une implication de chacun propices à la réussite d'une mission telle que celle-ci.

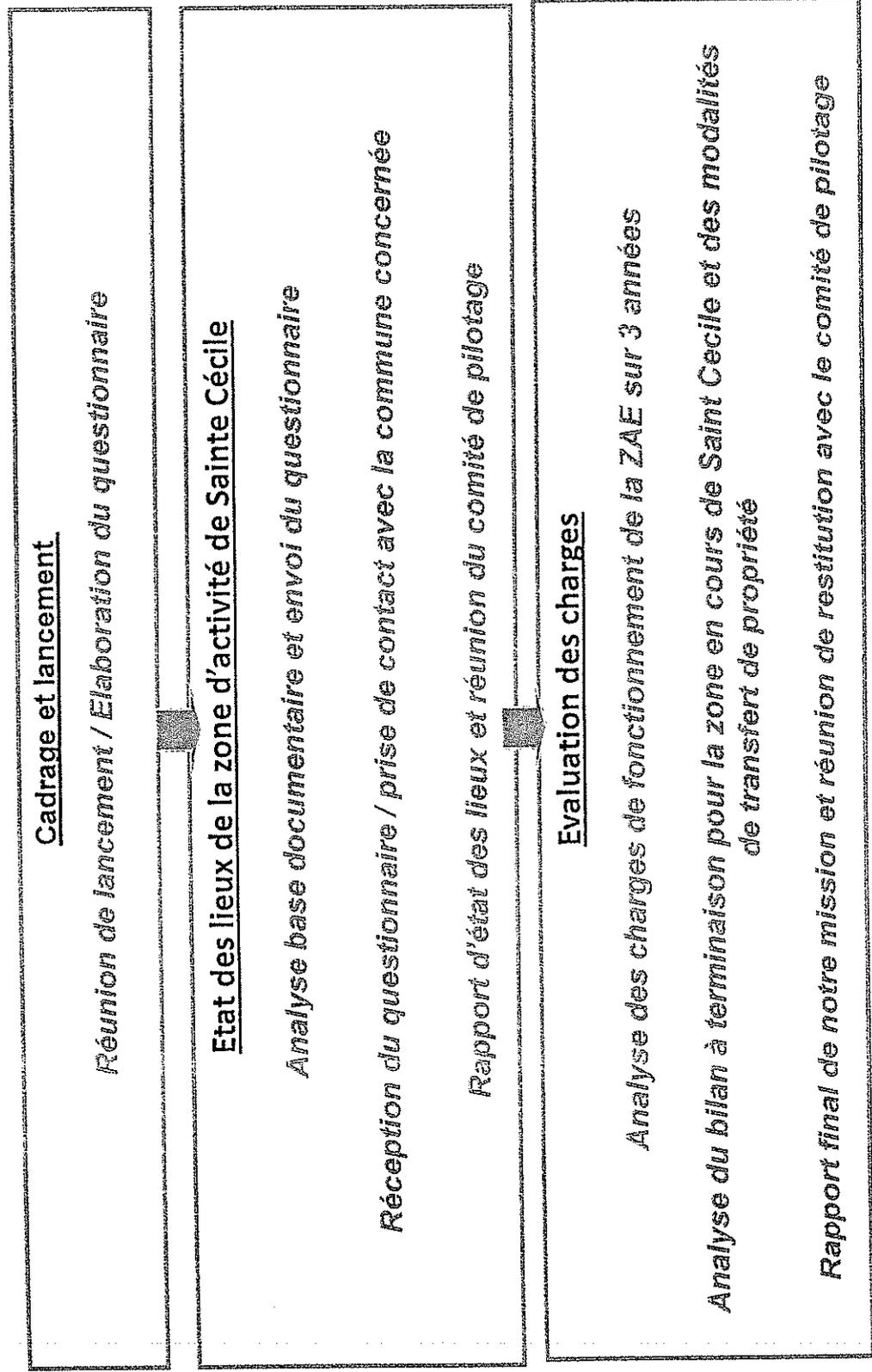




# Notre approche méthodologique

# Synoptique de la démarche

Notre compréhension de vos attentes ainsi que notre expérience de missions similaires, nous conduit à vous proposer une démarche articulée, pour l'ensemble des prestations, autour des volets suivants :



PHASE  
PRELIMINAIRE

PHASE 1

PHASE 2

# Phase préliminaire : Cadrage et lancement

Objectifs	Démarche envisagée	Livrables
<p>Cette étape de lancement est essentielle pour permettre le bon déroulement global du projet dans le temps (respect du planning, communication interne, validation de la méthodologie proposée, enchaînement des tâches) et pour favoriser l'appropriation des différents apports de la mission par les acteurs.</p> <p>Cette étape est donc une des clés de succès de notre démarche, puisqu'elle instaure d'emblée les règles du jeu de la conduite de cette mission.</p> <p>Cette phase doit permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ De valider notre compréhension de la mission ;</li> <li>✓ D'installer les structures de travail (composition du comité de pilotage) ;</li> <li>✓ D'établir un planning prévisionnel détaillé ;</li> <li>✓ De valider le questionnaire à transmettre à la commune concernée par l'étude.</li> </ul>	<p>Appropriation de la base documentaire générale : Il convient de rassembler le maximum d'informations à caractère général afin de permettre aux consultants d'appréhender au mieux le fonctionnement actuel de la collectivité et de la zone d'activité concernée par l'étude.</p> <p>Pour ce faire, il est envisagé une consultation des documents nécessaires à la conduite des travaux, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes rendu d'activité (CRAC) arrêtés au 31 décembre 2015 de la zone d'activité ;</li> <li>- Budgets annexes le cas échéant de la zone d'activité à transférer (Comptes administratifs et de gestion 2015),</li> </ul> <p>Réunion d'installation du Comité de pilotage : Cette réunion de cadrage et de coordination poursuit plusieurs objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une présentation de la mission ;</li> <li>- Une définition précise du périmètre d'intervention ;</li> <li>- Une définition du planning détaillé ;</li> <li>- Une organisation de la collaboration entre les membres de l'équipe Projet (Président et Directrice Générale des Services) et les consultants de KPMG.</li> </ul>	<p>Cette phase donnera lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une réunion avec le comité de pilotage pour valider les attendus et appréhender l'environnement politique de nos interventions.</li> <li>- L'élaboration d'un questionnaire à destination de la commune concernée par le transfert de la zone d'activité</li> </ul>

# Focus sur le questionnaire à destination de la commune

**La conception d'un questionnaire à destination de la commune de Sainte Cécile, commune concernée par le transfert de la zone d'activité sujet de notre étude :**

Ce type de questionnaire est réalisé dans un cadre informatique (outil Excel) permettant la collecte des informations financières, sous une forme exploitable et formatée.

Avant envoi à la commune, une validation du questionnaire sera demandée à l'équipe projet de la collectivité. Afin qu'elle s'en imprègne et le complète au préalable, ce questionnaire sera adressé en amont de la prise de contact programmée dans la phase 1 avec la commune de Sainte Cécile.

Ce questionnaire comprendra un guide de saisie permettant de renseigner le cadre informatique.

Ce questionnaire portera notamment sur :

- Les données techniques (surfaces de la zone, voirie, éclairage public, espaces verts, modes de gestion de la zone ...)
- Les données financières (bilan financier de la ZA au 31 décembre 2015 depuis sa création, prévisionnel de la zone, données relatives à l'entretien de la zone, aux effectifs affectés...)
- Les données commerciales (la liste des propriétaires par lot).

Ce type de travaux nécessite une pleine collaboration de la commune afin que nous puissions avoir accès aux documents utiles. C'est pourquoi, un appui de l'EPCI sera nécessaire pour obtenir un retour des différents documents et du questionnaire.

# Phase 1 : Etat des lieux de la zone d'activité concernée par l'étude

Objectifs	Démarche envisagée	Livrables
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans le cas de notre étude, la compétence « développement économique » a ses particularités qu'il convient d'identifier spécifiquement pour effectuer la bonne analyse des charges transférées.</li> <li>• Lors de cette étape d'état des lieux, l'objectif sera de poser les bases de notre étude et de bien identifier l'existant sur la zone concernée par l'étude.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Analyse de la base documentaire L'analyse documentaire (CRAC de la zone d'activité au 31/12/2015, Budgets annexes) permettra aux consultants de mieux appréhender l'évaluation des charges afférentes à la zone d'activité transférée.</li> <li>• Envoi à la commune de Sainte Cécile du questionnaire Excel</li> <li>• Support Hotline KPMG à destination de la commune pour les assister lors du remplissage du questionnaire</li> <li>• Envoi par la commune aux consultants KPMG du questionnaire complété afin qu'ils réalisent une première analyse d'exhaustivité, de cohérence des données, une étude des éléments à approfondir ou manquants.</li> <li>• Entretien par téléphone, ou sur site si nécessaire, avec la commune de Sainte Cécile pour approfondir les données communiquées.</li> <li>• Rapport d'état des lieux présenté au Comité de Pilotage</li> </ul>	<p>Cette phase donnera lieu à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une synthèse pour partager l'état des lieux.</li> <li>- Une réunion avec le comité de pilotage</li> </ul>

# Phase 2 : Evaluation des charges

Objectifs	Démarche envisagée	Livrables
<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une évaluation des charges transférées portant sur la zone d'activité de Sainte Cécile identifiée en gestion communale qui se trouve sur le territoire de Villedieu Intercom.</li> </ul>	<p>Dans un EPCI en Fiscalité Professionnelle Unique comme Villedieu Intercom, le législateur, afin de compenser la perte des prérogatives des communes en matière de fiscalité, a mis en place le mécanisme de l'attribution de compensation. Celui-ci constitue une dépense obligatoire pour l'EPCI dont le montant est corrigé du montant des « charges transférées » (article 1609 nonies).</p> <p>L'attribution de compensation se fait selon le calcul légal en corrigeant les ressources transférées des charges transférées évaluées par la CLECT.</p> <p>A titre dérogatoire, les évaluations peuvent être effectuées selon des modalités autres (ex : ratios), sous réserve d'un vote à l'unanimité.</p>	<p>Cette phase donnera lieu à un rapport final de synthèse comportant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La méthodologie utilisée ;</li> <li>- Le montant des charges de fonctionnement transférées;</li> <li>- Les impacts en termes de transferts éventuels d'effectifs ;</li> <li>- Une proposition pour simuler le partage du résultat de la zone à terminaison.</li> </ul> <p>Un support de synthèse sera produit et présenté au comité de pilotage.</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Cette partie de l'étude s'articulera autour de 2 étapes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Analyse sur la période 2013 à 2015 des charges de fonctionnement de la ZAE (charges d'animation, d'entretien des réseaux, de la voirie).</li> <li>Ultérieurement, la CLECT devra se prononcer sur la prise en compte ou pas de l'année 2016.</li> <li>Aussi, en cas de besoin, KPMG pourra, par le biais d'une mission complémentaire, intégrer les données chiffrées de 2016 aux premières évaluations.</li> </ul> </li> <li>✓ Analyse du bilan à terminaison pour la zone en cours de Sainte Cécile - Dans ce cadre, KPMG proposera une méthodologie pour simuler le partage du déficit/excédent suite au transfert des ZA en cours.</li> <li>• Restitution au Comité de Pilotage (démarche effectuée et les résultats obtenus). Le comité de pilotage pourra choisir d'inviter également à cette restitution des représentants de la commune de Sainte Cécile.</li> </ul>		



# LES modalités d'intervention

# Le calendrier

Ce calendrier est conditionné à une notification de la mission avant le 20 octobre 2016.

<ul style="list-style-type: none"><li>• Cadrage et lancement de la mission :<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Réunion de lancement / Elaboration du questionnaire</li></ul></li></ul>	Lors de la 2 <sup>ème</sup> quinzaine d'octobre 2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Etat des lieux de la zone d'activité concernée par l'étude :<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Analyse base documentaire et envoi du questionnaire</li><li>➢ Réception, synthèse du questionnaire et prise de contact téléphonique (ou visite au sein de la commune si nécessaire) avec la commune concernée</li><li>➢ Rapport d'état des lieux et réunion du comité de pilotage</li></ul></li></ul>	Du 1 novembre au 15 novembre 2016
<ul style="list-style-type: none"><li>• Evaluation des charges :<ul style="list-style-type: none"><li>➢ Analyse des charges de fonctionnement de la ZAE de Sainte Cécile sur 3 années</li><li>➢ Analyse du bilan à terminaison de la zone en cours et des modalités de transfert de propriété</li><li>➢ Rapport final de notre mission et réunion de restitution avec le comité de pilotage</li></ul></li></ul>	Du 15 novembre au 31 novembre 2016

# Les conditions financières de notre intervention

## Les critères d'évaluation

\* Les honoraires afférents aux différents travaux qui seront conduits dans le cadre de notre mission ont été estimés en fonction :

- ✓ d'une évaluation des temps nécessaires à leur réalisation,
- ✓ du niveau d'expérience des différents intervenants pressentis,
- ✓ de notre compréhension de vos objectifs.

\* Ils correspondent à une évaluation réaliste pour une approche solide et adaptée à votre situation et à votre attente.

## Les prestations intégrées dans notre proposition de budget

### Notre proposition intègre :

- ✓ L'élaboration d'un questionnaire à destination de la commune de Sainte Cécile.
- ✓ Le support Hotline KPMG pour assister la commune
- ✓ L'entretien téléphonique ou sur site si besoin avec la commune concernée
- ✓ Les 3 réunions avec le comité de pilotage
- ✓ les frais annexes (reprographie, déplacements, ...).

\* Le budget prévisionnel est estimé à 5 journées d'intervention (taux journalier unitaire de 900 € HT) pour un total de 4 500 € HT (soit 5 400 € TTC), frais de déplacement et débours divers inclus.

\* Les éventuelles prestations complémentaires souhaitées feront l'objet d'ordres de services spécifiques. Le montant de nos honoraires s'établissant alors à 950 € HT par vacation journalière, frais de déplacement et débours divers inclus.

COPIL	Mandat/charge indisponible		Constitution 850		Total	
	Nbre jours	Honoraires	Nbre jours	Honoraires	Nbre jours sur sites	Honoraires
<b>Phase 1 - Réunion de cadrage - COPIL</b>	0	- €	1	850,00 €	1	850,00 €
Réunion de cadrage - COPIL					0,5	425,00 €
Elaboration du questionnaire à destination de la commune de Ste Cécile			0,5	425,00 €	0,5	425,00 €
<b>Phase 2 - Réunions de suivi / ZAE de Sainte Cécile</b>	0,25	275,00 €	2	1 700,00 €	2,25	1 975,00 €
Base documentaire / envoi du questionnaire / Support Hotline KPMG de la commune de Ste Cécile			0,25	212,50 €	0,25	212,50 €
Analyse de la cohérence et de l'exhaustivité du questionnaire complété			0,25	212,50 €	0,25	212,50 €
Entretien téléphonique ou sur site de la commune de Ste Cécile			0,5	425,00 €	0,5	425,00 €
Consolidation des données	0,25	275,00 €	0,5	425,00 €	0,75	700,00 €
Réunion de présentation de l'Etat des lieux - COPIL			0,5	425,00 €	0,5	425,00 €
<b>Phase 3 - Evaluation des charges / ZAE de Sainte Cécile</b>	0,75	825,00 €	1	850,00 €	1,75	1 675,00 €
Analyse sur la période 2013 à 2015 des charges de fonctionnement de la ZAE			0,5	425,00 €	0,5	425,00 €
Analyse du bilan à terminaison pour la zone en cours et simulation du partage du déficit/excédent suite au transfert de la ZA en cours	0,25	275,00 €			0,25	275,00 €
Restitution finale au Comité de Pilotage	0,5	550,00 €	0,5	425,00 €	1	975,00 €
<b>Total général</b>	1	1 100,00 €	4	3 400,00 €	5	4 500,00 €
<b>Total HT</b>						4 500,00 €
<b>Total TTC</b>						5 400,00 €



# LES CONDITIONS GÉNÉRALES ET ACCORD

# Les conditions financières de notre intervention

## NOS OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

KPMG finance et conseil France est tenu au secret professionnel dans les conditions prévues à l'article 226-13 du Nouveau Code pénal.

Les documents établis par nos soins vous sont adressés, à l'exclusion de tout envoi direct à un tiers.

KPMG finance et conseil France contracte une obligation de moyens et non de résultat.

L'équipe d'intervention proposée par KPMG finance et conseil France pourra être complétée de consultants non mentionnés dans notre proposition de mission qui sont, également, tenus au secret professionnel. A l'achèvement de la mission, les documents que vous nous aurez confiés vous seront restitués sur votre demande.

Toute demande de dommages - intérêts ne pourra être produite que pendant une période de cinq ans.

La responsabilité contractuelle de KPMG finance et conseil France à votre égard est limitée à 460 000 Euros pour toutes les conséquences dommageables d'une même mission.

KPMG finance et conseil France ne peut être tenue pour responsable des conséquences dommageables des fautes commises par des tiers intervenant chez vous. De même le Cabinet ne pourra être rendu responsable des conséquences des fautes commises par vos services et agents et qui n'auraient pas été décelées par les contrôles effectués. Il n'aura pas à apprécier, sauf conventions particulières contraires et écrites, le bien-fondé de vos droits et obligations vis-à-vis des tiers au regard des prescriptions légales ou réglementaires.

La responsabilité de KPMG finance et conseil France ne pourra être mise en cause dans les cas suivants :

Informations incomplètes ou erronées, que vous nous aurez fournies lors de la prise en charge du dossier et/ou lors de la transmission régulière des données.

Conséquences directes ou indirectes des retards dans la réception par KPMG finance et conseil France des informations transmises.

Les documents établis par KPMG finance et conseil France font l'objet d'un contrôle de qualité assuré par un Directeur habilité. En conséquence, la responsabilité du Cabinet ne saurait être engagée par des documents ne comportant pas la signature manuscrite d'un mandataire du cabinet et qui ne seraient pas transmis par le canal de la Direction de KPMG Secteur Public en charge du dossier.

## VOS OBLIGATIONS

Vous vous interdisez tout acte portant atteinte à l'indépendance de KPMG finance et conseil France ou de ses intervenants. Ceci s'applique particulièrement aux offres faites à des intervenants d'exécuter des missions pour leur propre compte ou de devenir salarié de votre organisation.

Par ailleurs, vous vous engagez à :

- Réaliser les travaux vous incombant conformément à la proposition jointe.
- Mettre à notre disposition, dans les délais convenus, l'ensemble des documents et informations nécessaires à l'exécution de la mission.
- Porter à notre connaissance tous événements, constatations, opérations susceptibles d'avoir une incidence sur l'exécution de la mission.
- Prendre les décisions et opérer les choix qui s'imposeront au vu des avis que nous vous donnerons.
- Recevoir, sauf empêchement grave, nos consultants aux dates prévues pour leurs visites. Si vous deviez annuler un rendez-vous alors que le consultant est arrivé en vos locaux, les frais et le temps de déplacement sont dus.
- Confirmer par écrit, si nous vous le demandons, que les documents, renseignements et explications fournis sont complets.
- Donner en conséquence aux membres de votre personnel les instructions et les ordres nécessaires et à veiller à leur bonne exécution.

Les documents établis ou contrôlés par KPMG finance et conseil France ne peuvent être ni modifiés ni utilisés à des fins publicitaires.

Ces mêmes documents ne peuvent être utilisés à d'autres fins que pour lesquelles ils ont été établis sans révision préalable de la part de KPMG finance et conseil France. Cette révision ferait, le cas échéant, l'objet d'une lettre de mission spéciale.

## PARTICULARITÉS LIÉES À L'INFORMATIQUE

Vous devez assurer, par tous moyens normaux, la sauvegarde des données et des traitements informatisés pour en garantir la conservation et l'inviolabilité.

# Les conditions financières de notre intervention

## UTILISATION DE L'EMAIL

KPMG finance et conseil France pourra communiquer par courrier électronique avec vous ou toute autre personne autorisée qui le souhaite. Dans ce cas, vous accepterez expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisés à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

## UTILISATION DE VOTRE NOM ET DE VOTRE LOGO

Pour des raisons d'ordre professionnel, nous pouvons être amenés à faire savoir que nous sommes conseil de votre organisation en ne mentionnant toutefois que la nature des services rendus dans le cadre de cette mission (nous n'apporterions de précisions sur le contexte général de la mission ou sur nos prestations elles-mêmes que dans la mesure où celles-ci seraient tombées dans le domaine public).

En conséquence, vous autorisez expressément KPMG finance et conseil France à citer votre nom accompagné éventuellement de votre logo (et à nous fournir, à première demande, justificatifs de droits de propriété, de reproduction et caractéristiques graphiques).

## SUSPENSION / RÉSILIATION DE LA MISSION

En cas de manquement important à des obligations par l'une des parties, l'autre pourra mettre fin au présent contrat avec lettre recommandée avec accusé de réception après mise en demeure restée sans effet pendant 30 jours et ce sans préjudice de tous dommages et intérêts éventuels.

Lorsque la mission est suspendue pour cause de force majeure, les délais de remise des travaux sont prolongés pour une durée égale à celle de la suspension susvisée. Pendant la période de suspension, les dispositions du paragraphe 7 demeurent applicables.

## DÉFAUT DE PAIEMENT DES HONORAIRES

A défaut de paiement dans les délais, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur, une pénalité de retard pourra être appliquée après mise en demeure et KPMG finance et conseil France pourra, après vous en avoir avisé, suspendre sa collaboration.

Le cabinet bénéficie du droit de rétention dans les conditions de droit commun.

## DÉONTOLOGIE

La qualité d'expert comptable de notre société nous oblige à conserver vis-à-vis de nos clients une stricte indépendance.

Si pour des raisons déontologiques nous étions dans l'impossibilité d'accepter ou de suivre certaines interventions, nous vous en informons et notre désistement ne pourrait entraîner des dommages intérêts.

## PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

De convention expresse entre les parties, KPMG finance et conseil France conserve la propriété intellectuelle des études et rapports et tous travaux réalisés pour votre compte.

Vous vous interdisez, en conséquence, d'utiliser les travaux réalisés sans notre autorisation préalable et écrite de les publier, de les communiquer à un tiers et d'une manière générale d'exploiter tout ou partie des travaux réalisés sous quelque forme que ce soit.

Chaque partie conserve la propriété de tous concepts, idées, savoir faire, outil ou techniques de développement ainsi que de tout autre document ou information qu'elle sera amenée à utiliser pour les besoins du contrat et sur lesquels elle détient, antérieurement à la date d'entrée en vigueur des présentes, des droits de propriété intellectuelle.

Les données contenues dans vos fichiers sont et resteront votre propriété.

Les données ne pourront être utilisées par nous dans un but autre que celui de vous fournir les prestations prévues au présent contrat. Elles ne peuvent être divulguées, transférées, louées, ni d'une quelconque manière cédées, ou exploitées, commercialement par nous sans votre autorisation préalable écrite.

## NON UTILISATION DU NOM KPMG COMME RÉFÉRENCE

Vous vous interdisez de faire état du présent contrat et d'utiliser le nom de KPMG finance et conseil France comme référence sans son autorisation écrite, auprès des tiers.

Vous vous interdisez également de quelque manière que ce soit (papiers, documents ou supports divers) d'utiliser le nom ou le logo de KPMG finance et conseil France sans accord préalable et écrit.

## DIFFÉRENDS

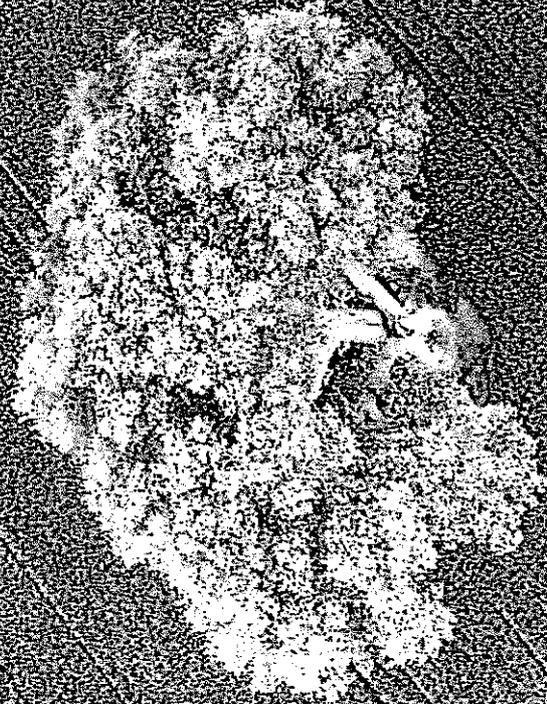
Le présent contrat est soumis au droit français.

Tous litiges portant sur la souscription, la validité, l'interprétation ou l'exécution du présent contrat ou de ses suites seront du ressort exclusif du tribunal compétent.





Sandrine Perret  
Manager, Secteur public  
KPMG – 5 avenue de Dubna  
14 200 Hérrouville Saint Clair  
Tel.: 02 14 37 55 00  
[spellet@kpmg.fr](mailto:spellet@kpmg.fr)



N° courrier : MS/161484

Devis : 33 120 02

Villedieu Intercom

ZA de la Sienne

50800 VILLEDIEU LES POELES

Le 05/12/2016

Objet : Fourniture / installation de licences Adobe

1 PROPOSITION COMMERCIALE

Prévision	Pourcentage
Licence Adobe Photoshop annuel monoposte (Windows ou Mac)	448,00 €
Licence Adobe Indesign annuel monoposte (Windows ou Mac)	448,00 €
Prestation d'installation	122,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 018,00 €</b>


  
 Fait par accord  
 Villedieu, le 30/12/2016  
 Marina Genard

2 CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE

**Conditions Particulières de Ventes de l'offre - 161484**

**Villedieu Intercom**

**33 120 02**

**VALIDITE DE L'OFFRE : 15/12/2016**

**DELAI INDICATIF D'EXECUTION : 1 semaine**

**CONDITIONS PARTICULIERES :**

L'acceptation du devis entraîne l'application des conditions d'installation et prestations ainsi que les conditions générales de vente jointes au devis principal ou disponibles à la demande.

Ces prix s'entendent hors taxes, la TVA est applicable sur les prix ci-dessus suivant le taux en vigueur au moment de la facturation. Pour les fournitures ou services importés, les prix sont établis sur la base des taux de change indicatifs publiés par la Banque de France applicables au jour de la présentation de l'offre. En cas de variation des taux de change au delà de + ou - 2%, ces prix pourront être actualisés à due concurrence.

Les prix seraient révisés par application des indices ci-après : Indices EBIQ - ICHT Valeur de base.

AXIANS se réserve le droit de facturer séparément matériels et prestations si les interventions ne peuvent, du fait du client, être réalisées dans les quinze jours qui suivent la livraison.

Lorsque les travaux faisant l'objet du présent devis rentrent dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, AXIANS entend faire application stricte de la loi sur la sous-traitance du 31.12.1975.

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :**

Le transfert de propriété du matériel livré n'interviendra qu'après paiement intégral du prix stipulé ou, éventuellement, des effets de commerce émis en représentation de ce prix. L'acheteur assumera cependant la charge des risques en sa qualité de gardien à compter de la livraison.

**CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- Commande compris entre 1000,00 € HT et 5000,00 € H.T. : 50% à la commande - 50% à la fin des travaux

Par virement ou chèque à 30 jours net date de facture.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 Décembre 1992, en cas de retard de paiement après la date indiquée ci-dessus il sera fait application de pénalités égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal

**Maxime LEDENT**  
Responsable d'Affaires  
**AXIANS**



« BON POUR ACCORD »

A titre de bon de commande relatif à ce devis  
Merci de nous retourner un exemplaire daté, revêtu de votre signature,  
du cachet de votre société et de la mention manuscrite « bon pour accord »  
Télécopie : 02 33 04 67 14

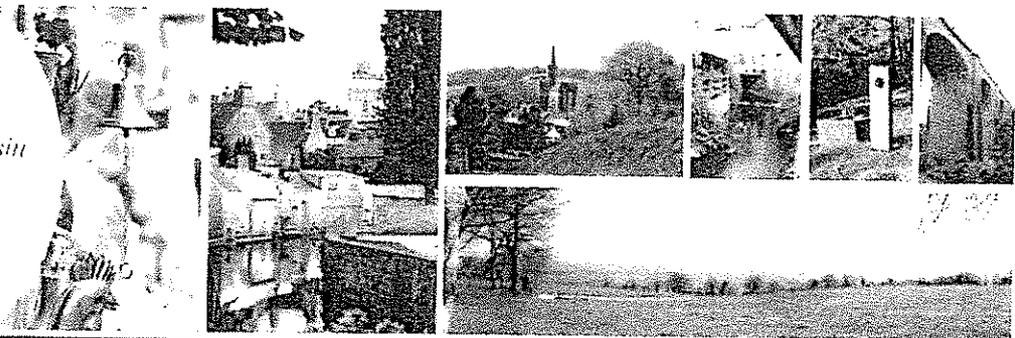
# axians



## Fourniture et installation de postes informatiques pour le Pôle de Services de Villedieu les Poêles

MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE

*InterCom du bassin  
de Villedieu*



	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

 Ce type d'encadré indique un produit ou un service qui répond à vos attentes et va même au-delà en vous apportant une qualité produit ou un service à forte valeur ajoutée.

Plus

 Une remarque dans un encadré de ce type indique que nous avons remarqué un point nécessitant une attention particulière.

Attention

 Cette symbolique attire l'attention sur un produit ou un service testé en détail dans nos agences et qui nous apparaît de grande qualité et fiabilité.

Qualité

**Confidentialité**

Toutes les informations contenues dans ce document sont considérées comme confidentielles.  
L'utilisation de celles-ci en dehors du cadre de cette consultation ou la divulgation à des personnes extérieures est soumise à l'approbation préalable d'AXIANS.

axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 1. Contexte

### 1.1. Objet de l'offre

Dans le cadre du déménagement de la communauté de communes de Villedieu dans les locaux de la maison des services de Villedieu les Poêle, Mme GERAD a émit le souhait de changer plusieurs postes informatiques.

### 1.2. Besoins exprimés

Les besoins exprimés ont été détaillés dans le mail suivant de Mme GERAD en date du 27/10/16:

- 9 postes complet = 1 tout + 1 écran + 1 clavier + 1 souris + la suite office

Il nous faut des PC qui permettent de répondre à du travail de bureautique et l'utilisation de logiciel hébergé. Je vous fais confiance pour nous proposer des machines les plus adaptés à notre besoin. Il serait intéressant qu'elles aient suffisamment de port (USB, carte mémoire, CD-Rom, ...)

- 1 PC portable (option : mac)

Il sera utilisé par notre service communication qui utilise des logiciels de PAO donc il lui faut une mémoire vive importante.

- 2 tablettes tactiles + clavier. Je vous laisse le soin de nous proposer des tablettes que l'on puisse convertir en petit « pc » avec un clavier mais facilement transportable pour prendre nos notes en réunion et avec les solutions suite office que l'on puisse par mail nous faire suivre nos prises de note sur notre ordinateur de bureau.

### 1.3. Expertise Axians

Axians accompagne depuis plusieurs années la communauté de communes de Villedieu dans la maintenance et l'exploitation de leurs installations informatique selon les principes suivants:

- Réactivité et qualité des interventions
- Expertise technique des intervenants
- Accompagnement conseil indépendant

**!** Cette coopération des différents acteurs permet au Pôle de Services de disposer d'un large éventail de compétences et de conserver son libre arbitre dans le choix des solutions à mettre en œuvre. Cet élément est essentiel dans un secteur où les technologies évoluent très rapidement.

Attention

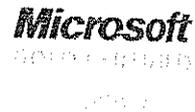
axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

AXIANS investit en permanence pour obtenir puis maintenir les plus hauts niveaux de certifications dispensés par ses partenaires, afin de garantir la pertinence du conseil proposé et la certitude pour ses clients de bénéficier d'une relation de confiance avec les meilleures équipes d'experts.  
Les niveaux d'accréditation actuels sont les suivants:

- ✓ **Cisco Gold Certified Partner**
  - ⇒ Plus haut niveau de certification
  - ⇒ Spécialisations en ToIP, en sécurité, en Wireless...



- ✓ **Microsoft Gold Certified Partner**
  - ⇒ Plus haut niveau de certification



- ✓ **HP Gold Partner Master Procurve**
  - ⇒ Plus haut niveau de certification

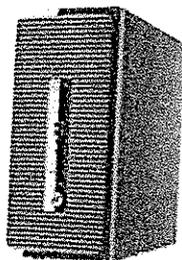


axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 2. Matériel proposé

### 2.1. PC HP ProDesk (x9)

HP ProDesk 400 G3 - Micro-tour - 1 x Core i5 6500 / 3.2 GHz - RAM 4 Go - HDD 500 Go - DVD SuperMulti - HD Graphics 530 - GigE - rétrogradation Win 10 Pro 64 bits/Win 7 Pro 64 bits - préinstallé : Win 7 Pro 64 bits



Donnez à votre entreprise la base solide dont elle a besoin pour se développer, avec le HP ProDesk 400 MT fiable et abordable. Conçu avec des fonctions de facilité de gestion et de sécurité essentielles, le HP ProDesk 400 vous accompagne dans l'essor de votre entreprise.

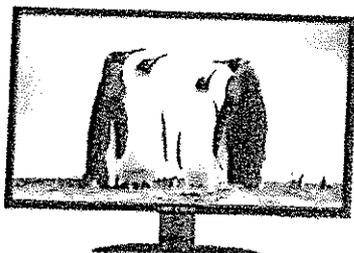
Spécifications principales	
Description du produit	HP ProDesk 400 G3 - Core i5 6500 3.2 GHz - 4 Go - 500 Go
Type	Ordinateur personnel - micro-tour
Localisation	Français / France
Processeur	1 x Intel Core i5 (6ème génération) 6500 / 3.2 GHz (3.6 GHz) (quadricœur)
Caractéristiques principales du processeur	Technologie Intel Turbo Boost 2
Mémoire cache	6 Mo
Cache par processeur	6 Mo
RAM	4 Go (installé) / 32 Go (maximum) - DDR4 SDRAM - non ECC - PC4-17000
Contrôleur de stockage	SATA (SATA 6Gb/s)
Disque dur	1 x 500 Go - SATA 6Gb/s
Stockage optique	DVD±RW (±R DL) / DVD-RAM
Contrôleur graphique	Intel HD Graphics 530 Dynamic Video Memory Technology
Sortie audio	Stéréo
Réseaux	GigE
Alimentation	CA 120/230 V (50/60 Hz)
Système d'exploitation fourni	Rétrogradation Windows 10 Pro Édition 64 bits/Windows 7 Édition Professionnelle 64 bits
OS préinstallé	Win 7 Pro 64 bits
Dimensions (LxPxH)	16.5 cm x 35.5 cm x 35.88 cm
Poids	7.05 kg
Garantie du fabricant	Garantie de 1 an - sur site

axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 2.2. Ecran 21" (x9)

OK

Hannspreer HE225DPB - Écran LED - 21.5" - 1920 x 1080 Full HD - 250 cd/m<sup>2</sup> - 1000:1 - 5 ms - DVI-D, VGA - haut-parleurs

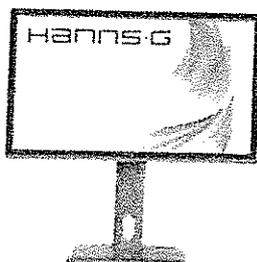


spécifications principales	
Description du produit	Hannspreer HE225DPB - écran LED - 21.5"
Type de périphérique	Écran LCD à rétroéclairage LED - 21.5"
Facteur de forme	Grand écran - 16:9
Résolution native	Full HD 1920 x 1080 à 60 Hz
Espacement des pixels	0.248 mm
Luminosité	250 cd/m <sup>2</sup>
Rapport de contraste	1000:1 / 40000000:1 (dynamique)
Temps de réponse	5 ms
Prise en charge des couleurs	16,7 millions de couleurs
Connecteurs d'entrée	DVI-D, VGA
Réglages de la position de l'écran	Inclinaison
Dimensions (LxPxH)	51.28 cm x 18.5 cm x 36.74 cm
Poids	3.12 kg
Normes environnementales	ENERGY STAR
Conformité aux normes	UL, GOST, cUL, CB, CCC, FCC

axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

### 2.3. Ecran 24" (option)

HANNS.G - Écran LED - 23.8" - 1920 x 1080 Full HD - HS-IPS - 250 cd/m<sup>2</sup> - 1000:1 - 8 ms  
- HDMI, DVI-D, VGA - haut-parleurs

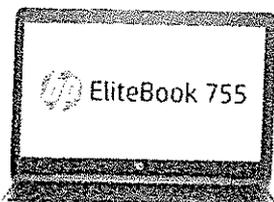


spécifications principales	
Description du produit	HANNS.G écran LED - 23.8"
Type de périphérique	Écran LCD à rétroéclairage LED - 23.8"
Dispositifs intégrés	Haut-parleurs stéréo
Type de panneau	HS-IPS
Facteur de forme	Grand écran - 16:9
Résolution native	Full HD 1920 x 1080 à 60 Hz
Espacement des pixels	0.2745 mm
Luminosité	250 cd/m <sup>2</sup>
Rapport de contraste	1000:1 / 50000000:1 (dynamique)
Temps de réponse	8 ms
Prise en charge des couleurs	16,7 millions de couleurs
Connecteurs d'entrée	HDMI, DVI-D, VGA
Réglages de la position de l'écran	Pivot (rotation), pivotant, inclinaison
Revêtement de l'écran	Anti-éblouissement

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 2.4. PC Portable

HP EliteBook 755 G3 - Série A A12 PRO-8800B / 2.1 GHz - rétrogradation Win 10 Pro/Win 7 Pro 64 bits - préinstallé : Win 7 Pro 64 bits - 16 Go RAM - 256 Go SSD - 15.6" 1920 x 1080 (Full HD) - Radeon R7 - Wi-Fi - 4G - HP Mobile Connect

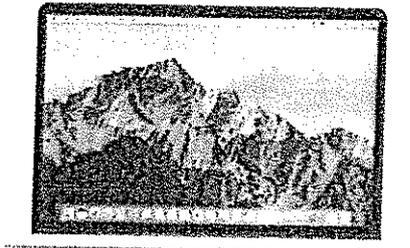


Le HP EliteBook 755 est fin, léger et économique. Il vous permet de rester productif à tout moment grâce à d'impressionnantes fonctionnalités de collaboration et de connectivité essentielles au développement de votre activité.

Spécifications principales	
Description du produit	HP EliteBook 755 G3 - 15.6" - série A A12 PRO-8800B - 16 Go RAM - 256 Go SSD
Type de Produit	Ordinateur portable
Système d'exploitation	Rétrogradation Win 10 Pro/Win 7 Pro 64 bits - préinstallé : Win 7 Pro 64 bits
Processeur	AMD série A A12 PRO-8800B / 2.1 GHz (3.4 GHz) / 2 Mo Cache
Mémoire	16 Go DDR3L
Stockage	256 Go SSD
Lecteur optique	Pas de disque optique
Affichage	15.6" rétroéclairage par LED 1920 x 1080 / Full HD
Graphique	AMD Radeon R7
Périphérique d'entrée	Clavier rétroéclairé
Webcam intégrée	Oui
Réseaux	Bluetooth 4.0, 802.11a/b/g/n/ac, Gigabit Ethernet
Transmission à large bande sans fil	4G LTE
Fournisseur de services	HP Mobile Connect
Batterie	3 éléments
Ancrable	Oui
Sécurité	Trusted Platform Module (TPM 1.2) Security Chip , lecteur d'empreintes digitales, lecteur SmartCard
Dimensions (LxPxH)	38.33 cm x 25.77 cm x 1.94 cm
Poids	1.88 kg
Localisation	Français / France
Normes environnementales	ENERGY STAR
Garantie du fabricant	3 ans de garantie

axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 2.5. Portable Apple (Option)



AXIANS

Processeur à 2,2 GHz  
256 Go de stockage

Processeur Intel Core i7 quadricœur  
à 2,2 GHz

Turbo Boost jusqu'à 3,4 GHz

16 Go de mémoire à 1 600 MHz

SSD PCIe de 256 Go

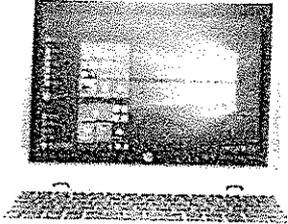
Intel Iris Pro Graphics

Deux ports Thunderbolt 2

axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 2.6. Tablette tactile (x2)

HP x2 210 G2 - Avec clavier détachable - Atom x5 Z8350 / 1.44 GHz - Win 10 Pro 64 bits - 4 Go RAM - 128 Go eMMC - 10.1" écran tactile 1280 x 800 - HD Graphics 400 - Wi-Fi, Bluetooth



Qui veut d'un périphérique limité à une seule tâche? Lorsque votre travail demande de la flexibilité, vous devez vous doter d'un ordinateur qui tienne le rythme. Conçu pour s'adapter au style de travail des équipes commerciales sur le terrain, des petites entreprises et des professionnels mobiles, l'ordinateur détachable HP x2 210 polyvalent offre cinq modes pour le prix d'un.

spécifications principales	
Description du produit	HP x2 210 G2 - 10.1" - Atom x5 Z8350 - 4 Go RAM - 128 Go SSD
Type de Produit	Ordinateur portable - avec clavier détachable
Système d'exploitation	Win 10 Pro 64 bits
Processeur	Intel Atom x5 Z8350 / 1.44 GHz (1.92 GHz) / 2 Mo Cache
Mémoire	4 Go LPDDR3
Stockage	128 Go - eMMC SSD
Lecteur optique	Pas de disque optique
Affichage	10.1" WLED écran tactile 1280 x 800 / WXGA
Graphique	Intel HD Graphics 400
Périphérique d'entrée	ClickPad
Webcam intégrée	Oui
Réseaux	802.11 a/b/g/n/ac, Bluetooth 4.2
Batterie	2 éléments
Sécurité	Trusted Platform Module (TPM 2.0) Security Chip
Dimensions (LxPxH) - tablette	26.5 cm x 17.3 cm x 0.92 cm
Poids	590 g
Localisation	Français / France
Normes environnementales	ENERGY STAR
Garantie du fabricant	Garantie de 1 an

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## 2.7. Licence Office 2016 Standard

A la vue du nombre de licence Office nécessaire dans ce projet, nous avons choisis de proposer des licences Office en version Licence open Gouv.

A la différence des licences OEM fourni avec un matériel, ces types de licences n'est pas liée au PC et peut donc être réutilisé lors du changement de matériel. Ce qui n'est pas le cas lors de l'achat d'une version OEM, qui est attachée au matériel acheté et donc nécessite un rachat de licence Office lors du remplacement du PC.

Comparatif des différentes versions d'Office 2016:

Applications	Office Standard 2016 Affaire électronique - sans	Office Professionnel 2016 Affaire électronique - sans	Office Standard 2016 Affaire électronique - sans
 Word	✓	✓	✓
 Excel	✓	✓	✓
 PowerPoint	✓	✓	✓
 Outlook	✓	✓	✓
 Access	✓	✓	✓
 OneNote	✓	✓	✓
 SharePoint	✓	✓	✓
 Project	✓	✓	✓
 Visio	✓	✓	✓

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

### 3 Prestation

Notre offre comprend les prestations suivantes:

- Fourniture des matériels choisis dans l'offre commerciale
- Installation et mise à jour des systèmes d'exploitation Windows
- Installation des licences Office 2016
- Intégration au réseau de la communauté de communes
- Connexion au serveur
- Paramétrage des comptes utilisateurs, récupération messagerie, profil et fichiers.

Une réunion entre les intervenants Axians et La communauté de communes aura lieu lors d'une date convenue ultérieurement, afin de planifier les différentes interventions qui auront lieu sur le site de la maison des services.

Lors de cette réunion nous définirons les rôles exacts de chaque partie lors des différentes phases de migration et de remplacement de matériel afin de limiter au maximum l'impact sur les utilisateurs.

Par la suite, Axians se propose d'organiser, et ce durant toute la durée du marché, des rencontres entre les intervenants de la DSI et le Responsable d'affaires Axians en charge du dossier.

Ces réunions permettront d'échanger sur le marché en cours et notamment sur les services assurés par Axians au quotidien (assistance technique, maintenance, etc...).

Nous en profiterons pour nous munir des historiques des dépannages effectués avec le détail des interventions effectués.

En complément, nous nous attacherons à faire profiter à la communauté de communes de notre expertise métier et assurons une veille technologique.

axians	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

#### 4. Offre commerciale

Désignation	Qté	P.U HT	P.tot HT
<b>Matériel</b>			
HP ProDesk 400G3	9	699,00 €	6 291,00 €
Ecran Hannspree 21"	9	110,00 €	990,00 €
<del>HP EliteBook 755 G3</del>	<del>1</del>	<del>1 289,00 €</del>	<del>1 289,00 €</del>
HP x2 210 G2	2	499,00 €	998,00 €
<b>Licences</b>			
MS Office 2016 Standard Open Gouv	12	313,00 €	3 756,00 €
<b>Prestations</b>			
Préparation du matériel en atelier et prestation d'installation sur site	1 ens.	2 130,00 €	2 130,00 €

<b>Total HT</b>	<b>15 454,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>3 090,80 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>18 544,80 €</b>

#### Option pour écran 24" et portable MacBook Pro 15"

Désignation	Qté	P.U HT	P.tot HT
<b>Matériel</b>			
MacBook Pro 15"	1	1 800,00 €	1 800,00 €
Ecran Hannspree 24"	9	164,00 €	1 476,00 €

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

**Conditions Particulières de Ventes de l'offre - 161324**

VALIDITE DE L'OFFRE : 31/12/16

DELAI INDICATIF D'EXECUTION : 3 semaines

**CONDITIONS PARTICULIERES :**

L'acceptation du devis entraîne l'application des conditions d'installation et prestations ainsi que les conditions générales de vente jointes au devis principal ou disponibles à la demande.  
 Ces prix s'entendent hors taxes, la TVA est applicable sur les prix ci-dessus suivant le taux en vigueur au moment de la facturation. Pour les fournitures ou services importés, les prix sont établis sur la base des taux de change indicatifs publiés par la Banque de France applicables au jour de la présentation de l'offre. En cas de variation des taux de change au delà de + ou - 2%, ces prix pourront être actualisés à due concurrence.  
 Les prix seraient révisés par application des indices ci-après : Indices EBIQ - ICHT Valeur de base.  
 AXIANS se réserve le droit de facturer séparément matériels et prestations si les interventions ne peuvent, du fait du client, être réalisées dans les quinze jours qui suivent la livraison.  
 Lorsque les travaux faisant l'objet du présent devis rentrent dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, AXIANS entend faire application stricte de la loi sur la sous-traitance du 31.12.1975.

Engagement n° : 2359  
 Opération n° : 54  
 Service : Parc non Budy  
 Article : 2183

**CLAUDE DE RESERVE DE PROPRIETE :**

Le transfert de propriété du matériel livré n'interviendra qu'après paiement intégral du prix stipulé ou, éventuellement, des effets de commerce émis en représentation de ce prix. L'acheteur assumera cependant la charge des risques en sa qualité de gardien à compter de la livraison.

**CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- Commande supérieure à 1500,00 € H.T. : 30% à la commande - 70% à la fin des travaux  
 Par virement ou chèque à 30 jours net date de facture.  
 Conformément à l'article 3 de la loi du 31 Décembre 1992, en cas de retard de paiement après la date indiquée ci-dessus il sera fait application de pénalités égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal

*Le 28/10/2016*

**Maxime LEDENT**  
 Responsable d'Affaires  
 AXIANS



UN BON POUR ACCORD

*Cuyler*

A titre de bon de commande relatif au devis

Merci de nous retourner un exemplaire daté, revêtu de votre signature, au cachet de votre société et de la mention obligatoire « bon pour accord »

Téléphone : 02 33 77 84 00

*Bon pour accord*

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

**Conditions générales de vente, de fourniture, de service, d'installation et de maintenance**

**Article I - Dispositions préliminaires**

Les présentes conditions générales régissent les rapports entre AXIANS et ses clients.

L'acceptation par le CLIENT d'une OFFRE émise par AXIANS entraîne son adhésion aux présentes conditions et sa renonciation à toutes conditions générales stipulées sur ses bons, lettres de commande ou tout autre document. Cette acceptation résulte de la signature d'une commande ou de toute manifestation d'accord des volontés et en tout état de cause de tout commencement d'exécution du CONTRAT.

**Article II - Définitions**

Au sens de ces conditions et des offres d'AXIANS, chacune des expressions ci-dessous aura la signification suivante :

- ✓ « CLIENT » : désigne la personne qui requiert les services d'AXIANS et la rétribue.
  - ✓ « AXIANS » : désigne la société du Groupe VINCI ENERGIES contractant avec le CLIENT et agissant sous la marque AXIANS.
  - ✓ « PRESTATION » : désigne toute vente, fourniture, installation de matériel, étude, préconisation ou prestation de service ou de maintenance réalisée par AXIANS, telle que définie limitativement dans l'OFFRE d'AXIANS.
  - ✓ « OFFRE » : désigne les conditions particulières et les annexes propres à l'affaire.
  - ✓ « CAHIER DES CHARGES » : désigne les documents transmis par le CLIENT.
  - ✓ « CONTRAT » : désigne l'ensemble formé par les présentes conditions générales, les conditions particulières associées, ses annexes et avenants éventuels.
  - ✓ « LIMITES DE PRESTATIONS » : désigne les prestations exclues.
  - ✓ « MAITRE D'ŒUVRE » : désigne le tiers ayant en charge l'établissement du cahier des charges, l'organisation, la planification et le suivi des PRESTATIONS dans le cadre d'un contrat séparé avec le CLIENT.
  - ✓ « PRE-REQUIS » : désigne les conditions préalables à la PRESTATION, et/ou celles qui doivent être maintenues pendant son exécution.
  - ✓ « DOCUMENT ETUDE » : désigne le ou les documents qui peuvent être établis par AXIANS si elle l'estime nécessaire, postérieurement à l'OFFRE et préalablement aux travaux pour la compléter.
  - ✓ « DOCUMENT DONNEES DE PARAMETRAGES » : désigne le document contenant les données nécessaires à la configuration et à l'intégration des caractéristiques du CLIENT.
  - ✓ « EQUIPEMENT » : désigne tout composant ou élément matériel faisant partie de l'installation du CLIENT limitativement défini dans les conditions particulières.
- Les définitions propres à l'OFFRE seront définies dans les conditions particulières.

**Article III - Objet**

Les conditions générales définissent les conditions dans lesquelles AXIANS réalise pour le CLIENT les PRESTATIONS définies dans son OFFRE. Elles complètent les dispositions particulières figurant dans l'OFFRE et s'appliquent pendant toute la durée de la PRESTATION. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent sur les conditions générales.

**Article IV - Offre et conditions d'intervention**

Le CLIENT devra, préalablement à la remise d'une OFFRE par AXIANS, énoncer les évolutions futures qu'il envisage pour son installation afin que celles-ci puissent être prises en compte par AXIANS.

Un DOCUMENT ETUDE pourra également être établi si AXIANS l'estime nécessaire. Il précise le contenu de l'offre et la solution retenue. Il est soumis par AXIANS au CLIENT pour accord préalable à la réalisation de la PRESTATION, dans le délai mentionné sur ce document ou dans les conditions particulières de l'OFFRE. A l'issue de ce délai, le DOCUMENT ETUDE éventuellement modifié conformément aux attentes du CLIENT, prend valeur d'avenant au CONTRAT.

Avant le début de la PRESTATION le CLIENT devra réunir et transmettre les données nécessaires à la configuration et à l'intégration de ses caractéristiques, sous la forme qui lui sera demandée par AXIANS, éventuellement au moyen d'un questionnaire. Ce DOCUMENT DONNEES DE PARAMETRAGE prend valeur d'avenant au CONTRAT. Les modalités pratiques de l'organisation des travaux pourront, si AXIANS l'estime nécessaire, être définies au cours d'une réunion de lancement. Elle fera l'objet d'un compte rendu ayant valeur d'avenant au CONTRAT.

L'acceptation par le CLIENT des PRE-REQUIS et des conditions spécifiques de la PRESTATION figurant dans l'OFFRE d'AXIANS, et le maintien de ces exigences ainsi que l'adéquation de l'environnement matériel et fonctionnel aux technologies mises en œuvre, sont des éléments déterminants ayant conduit AXIANS à faire sa proposition.

**Article V - Obligations du CLIENT**

Avant la réalisation de la PRESTATION et pendant toute la durée de celle-ci le CLIENT doit s'assurer :

- ✓ Que les PRE-REQUIS à la PRESTATION sont respectés,
- ✓ Qu'AXIANS dispose d'un espace de travail suffisant à son intervention dans de bonnes conditions.

En outre, dans le cadre de son obligation de coopération, le CLIENT s'engage à :

- ✓ Fournir toutes les données, documentations, programmes et informations nécessaires à AXIANS pour la bonne exécution des PRESTATIONS.
- ✓ Désigner un interlocuteur unique formé, compétent. Cette personne devra centraliser les demandes des utilisateurs et les transmettre à AXIANS. Il aura pouvoir de donner au nom du CLIENT les réponses aux interrogations d'AXIANS en cours de réalisation, et devra l'informer de toutes les difficultés rencontrées. Il devra être remplacé en cas d'absence.
- ✓ Sauvegarder régulièrement ses données, lorsque les conditions particulières ne stipulent pas que cette tâche est prise en charge par AXIANS.
- ✓ Laisser le personnel envoyé par AXIANS accéder à ses installations. Il communiquera préalablement à AXIANS les modalités d'accès à ses locaux et particulièrement aux locaux techniques. Toute perte de temps liée à une difficulté d'accès pourra être facturée en sus de la PRESTATION.
- ✓ Mettre en place les accès et les équipements sécurisés nécessaires pour une prise de main à distance des installations et autoriser AXIANS à se connecter par télétransmission sur ses équipements de télécommunications.
- ✓ Transmettre à AXIANS les mots de passe et/ou les codes d'identification nécessaires.
- ✓ Fournir un bâtiment et une installation conformes aux normes et réglementations en vigueur.
- ✓ Obtenir toute autorisation administrative nécessaire à l'utilisation des produits installés et garantir AXIANS contre tout recours de ce fait.
- ✓ Mettre exclusivement à la disposition d'AXIANS des moyens dont il est propriétaire ou pour lesquels il dispose de tous les droits nécessaires à la PRESTATION et garantir AXIANS contre tout recours de ce fait.
- ✓ Effectuer les déclarations et démarches administratives nécessaires au regard de la Loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.
- ✓ Fournir à AXIANS l'électricité, l'eau, l'air nécessaire, l'accès aux sanitaires et autres commodités habituelles, les bennes d'évacuation des déchets.
- ✓ Signaler à AXIANS avant la remise de l'OFFRE l'existence d'amiante, produits ou matériaux dangereux. Ces éléments emportent des conséquences sur le prix de la PRESTATION ainsi que sur ses délais de réalisation.

Pour les PRESTATIONS de maintenance, le CLIENT s'engage également à :

- ✓ Mettre à la disposition d'AXIANS une quantité de consommables suffisante pour assurer les PRESTATIONS de maintenance.
- ✓ Faire utiliser les EQUIPEMENTS par un personnel disposant d'un niveau de connaissances et de compétences suffisants.

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

En tout temps le CLIENT devra respecter les conditions d'environnement, les préconisations d'emploi et les conditions d'utilisation du matériel précisées dans les documents du fabricant ou de l'éditeur, dont il devra avoir pris connaissance au préalable.

#### Article VI - Obligations d'AXIANS

AXIANS s'engage à :

- ✓ Apporter tout le soin nécessaire à la réalisation de la PRESTATION définie dans son OFFRE.
- ✓ Assurer l'encadrement de l'équipe et l'organisation du travail dans le respect des délais contractuels. Le CLIENT n'exercera aucune autorité hiérarchique sur le personnel d'AXIANS.
- ✓ Définir les moyens matériels et humains nécessaires à la PRESTATION.
- ✓ Informer le CLIENT de l'avancement de la PRESTATION et des difficultés éventuellement rencontrées.
- ✓ Respecter les consignes d'hygiène et de sécurité sur le site du CLIENT.
- ✓ Remettre en fin de PRESTATION les documents techniques spécifiés dans l'OFFRE. Les documentations remises au CLIENT seront celles fournies par les fabricants et les éditeurs, sans autre traduction.

Les obligations d'AXIANS étant limitées à l'application d'un savoir faire approprié à l'exécution de la PRESTATION, toutes les éventuelles obligations de résultat seront précisées dans l'OFFRE.

Pour le cas particulier de la maintenance, en cas d'abandon de la marque ou du modèle de l'EQUIPEMENT ou de ses composants par le fabricant ou l'importateur, AXIANS fera ses meilleurs efforts pour exécuter la PRESTATION avec un EQUIPEMENT équivalent, après accord du CLIENT. S'il en résultait un surcoût financier, celui-ci serait à la charge du CLIENT. Si aucun EQUIPEMENT équivalent n'est disponible sur le marché, ou à défaut d'accord, AXIANS et le CLIENT se rencontreront pour définir les actions à mettre en œuvre. D'un commun accord des parties cette situation est considérée comme un cas de force majeure et aucune faute ne pourra être reprochée à AXIANS de ce fait.

#### Article VII - Hygiène et sécurité

Dans le cadre de l'exécution du CONTRAT, les Parties s'engagent à respecter les exigences légales et réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité applicables à la PRESTATION.

Le CLIENT transmettra à AXIANS les plans de préventions relevant de son activité, coordonnera les visites préalables et l'informerá des consignes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le site.

#### Article VIII - Développement durable

Les Parties s'engagent, chacune pour ce qui la concerne, à prendre en compte les dispositions légales et réglementaires environnementales en vigueur dans le cadre de la PRESTATION d'AXIANS, et particulièrement en matière de développement durable.

Sauf précision contraire dans les conditions particulières de l'OFFRE, le coût de la collecte des déchets d'équipements électriques et électroniques, historiques ou non, n'est pas inclus dans les prix d'AXIANS. En cas de reprise de l'ancien matériel, des frais supplémentaires seront facturés.

#### Article IX - Matériel - outillage

Certains matériels, équipements ou appareils de mesure ou de contrôle utilisés par AXIANS pour réaliser la PRESTATION chez le CLIENT pourront être entreposés à titre temporaire dans les locaux du CLIENT. Ils restent la propriété d'AXIANS qui pourra les reprendre ou les remplacer à tout instant. Un tel retrait se fera de plein droit lors d'une résiliation du CONTRAT.

Ils sont entreposés sous la responsabilité d'AXIANS dans une armoire ou un local sécurisé fourni par le CLIENT. Le CLIENT s'engage à en limiter l'accès aux seuls personnels d'AXIANS.

#### Article X - Respect des délais

Tout délai commence à courir le lendemain du jour où s'est produit le fait qui sert de point de départ au délai. S'il est exprimé en jours, il s'entend en jours ouvrés.

La date de commencement de la PRESTATION ou les délais d'exécution pourront être modifiés en cas de difficulté d'approvisionnement de fournitures, de mise en place des liaisons ou d'impossibilité liée à l'organisation interne d'AXIANS, sans qu'AXIANS ne commette de faute. Les modifications seront définies d'un commun accord avec le CLIENT.

#### Article XI - Emballage, transport, livraison

Les matériels fournis ou préconisés par le CLIENT sont réputés conformes à leur destination et le CLIENT reste seul responsable des qualités, caractéristiques techniques et garantie de ces matériels.

Pour le matériel fourni par AXIANS l'emballage répondant à des conditions standards de transport et de stockage est inclus dans le prix. Toute modification de ces conditions à la demande du CLIENT devra être précisée dans les conditions particulières.

Le transport et la livraison sont inclus dans le prix.

Lorsque le CLIENT prend livraison de matériel ou logiciel, y compris si celui-ci n'est pas destiné à un usage immédiat, il doit sans délai en vérifier l'état et la quantité et faire s'il y a lieu les réserves nécessaires auprès du transporteur sur le bon de livraison et par lettre recommandée avec avis de réception, dans les 48 heures suivant la réception. Une copie de ce courrier devra être adressée à AXIANS simultanément.

Le transfert des risques s'effectue dès l'arrivée du matériel dans les locaux du CLIENT.

Les réclamations sur les vices apparents ou la non conformité des produits livrés doivent être adressées à AXIANS, dans la même forme, dans les six (6) jours calendaires suivant la livraison, à peine de forclusion.

Tout retour de marchandise doit être fait avec l'accord d'AXIANS dans l'emballage d'origine et porter de façon apparente une étiquette indiquant le nom de l'expéditeur et le motif du retour.

Dans le cas où le CLIENT ne prendrait pas livraison, et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure, il supportera tous les frais et risques de conservation du matériel.

#### Article XII - Réception

Les conditions de la réception sont définies dans les conditions particulières de l'OFFRE. La signature par le CLIENT d'un rapport d'activité, d'un constat de fin de travaux ou d'un PV de réception ou l'absence d'observations émise dans le délai de 8 jours calendaires suivant l'achèvement des travaux opère transfert du risque de l'ensemble de la PRESTATION au CLIENT. Le CLIENT ne pourra pas différer la réception de la PRESTATION fournie par AXIANS en raison de problème de qualité relevant du réseau des opérateurs de communication ou d'un tiers. Quelque soit sa forme, la réception vaut acceptation des paramétrages réalisés.

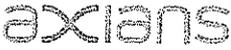
#### Article XIII - Garantie

##### XIII.1 - Garantie des fabricants et des éditeurs

La garantie des biens distribués ou commercialisés par AXIANS est celle accordée par le fabricant ou l'éditeur, dans les conditions qu'il édicte. Si le CLIENT s'est souscrit à un contrat de maintenance auprès d'un autre prestataire, AXIANS n'est plus l'interlocuteur du CLIENT.

Le point de départ de la garantie ne peut être postérieur à la date d'achèvement des travaux.

Sauf souscription d'un contrat de maintenance auprès d'AXIANS, les frais imposés par les fabricants et éditeurs et supportés par AXIANS pour souscrire ou mettre en œuvre la garantie seront refacturés au CLIENT. En outre celui-ci accepte par avance de souscrire aux contrats d'entretien imposés par l'éditeur à la livraison des licences, le cas échéant.

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33 813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

### XIII.2 - Garantie de fonctionnement

Les conditions particulières de l'OFFRE prévoient la durée pendant laquelle le CLIENT pourra réaliser des essais de bon fonctionnement de la solution définie dans l'OFFRE. A défaut de précision contraire, cette période sera égale à un mois.

Au titre de la garantie de bon fonctionnement de la solution, AXIANS prendra en charge les réglages nécessaires, sous réserve que le CLIENT n'a effectué aucune modification de configuration, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

Toute intervention, modification ou adjonction effectuée par le CLIENT ou d'autres entreprises, sans autorisation d'AXIANS rend la garantie de bon fonctionnement nulle et sans effet.

La garantie de bon fonctionnement est limitée aux PRESTATIONS réalisées en amont du couplage ou des interfaces avec le reste de l'installation.

Les interventions sont réalisées pendant les heures ouvrées de travail d'AXIANS et dans le cadre de la législation du travail en vigueur. Elles peuvent se dérouler sur le site du CLIENT, ou à distance. Les réparations, les fournitures ou les interventions effectuées pendant la période de garantie n'en prolongent pas la durée.

La garantie ne couvre pas les modifications de paramétrage, l'assistance technique ou l'assistance à l'utilisateur demandée par le CLIENT.

En outre la garantie ne couvre pas les pannes ou interventions provoquées par un mauvais fonctionnement dont la cause n'est pas imputable à AXIANS, telles que :

- ✓ mauvaise utilisation des appareils ou du système, défaut d'entretien ou de surveillance ;
- ✓ anomalie générée par du matériel, des logiciels, les liaisons opérateurs non compris dans la fourniture (postes, câblage, etc.) ;
- ✓ action d'agents extérieurs (incendie, humidité, inondation, orage, foudre, choc, accident, vol, etc.) ;
- ✓ utilisation dans des conditions techniques et d'environnement autres que celles définies initialement ou non conformes aux préconisations du fabricant ou de l'éditeur ;
- ✓ toute perturbation, coupure, mauvaise qualité, transmise par les lignes ou alimentations électriques auxquelles le matériel est raccordé ;
- ✓ brouillages ou altérations dus à des perturbations de toute nature pour les appareils communiquant à l'aide d'ondes électromagnétiques ou de réseaux câblés de transports d'informations.

#### Article XIV - Défaillance des logiciels et produits

Le CLIENT est informé qu'AXIANS ne peut garantir le respect des délais en cas de bug nécessitant le développement ou l'upgrade logiciel ou microcode des équipements du CLIENT. Dès lors, celui-ci renonce à toute réclamation de ce fait. Les modifications matérielles induites par la correction des bugs (type extension de mémoire) ne sont pas comprises dans le prix.

Dans le cas de fourniture de logiciels ou de produits, AXIANS ne garantit pas qu'ils soient exempts d'erreurs. Pour les logiciels ou produits anti-virus, anti spam, filtrage d'URL, AXIANS ne garantit pas que l'utilisation de ces logiciels empêche toute contamination virale ou spam du réseau ou du système d'informations du CLIENT.

Ces défaillances ne relevant pas de la responsabilité d'AXIANS, le CLIENT ne pourra résilier le CONTRAT pour ce motif.

#### Article XV - Propriété

##### XV.1 - Propriété des informations transmises

Le CLIENT garantit que les éléments transmis dans sa consultation et leurs conditions de mise en œuvre n'utilisent pas de droits de propriété intellectuelle ou savoir faire détenus par un tiers, et qu'il en dispose librement. Il garantit AXIANS des conséquences directes ou indirectes d'une action en responsabilité à ce sujet.

Réciproquement, AXIANS garantit le CLIENT que la solution et les techniques mises en œuvre à l'occasion de la PRESTATION ne contreviennent à aucun droit de propriété intellectuelle.

##### XV.2 - Propriété des études AXIANS

Toute étude technique à la base d'une offre faite par AXIANS ou au cours de son exécution, voire postérieurement à cette dernière et tout document de quelque nature que ce soit remis à une telle occasion demeurant la propriété intellectuelle exclusive d'AXIANS et ne saurait, en conséquence, faire l'objet de la part du destinataire ou de ses préposés, d'aucune communication à quiconque sans l'autorisation écrite d'AXIANS. Toute étude technique gratuite non suivie d'une commande devra être restituée si AXIANS en fait la demande.

La cession des études au CLIENT ne s'oppose pas au droit d'AXIANS de réutiliser le savoir faire mis en œuvre ou acquis à l'occasion de la PRESTATION.

##### XV.3 - Propriété des produits vendus

La propriété des produits vendus, y compris les logiciels, est réservée à AXIANS jusqu'à leur paiement complet par le CLIENT. Dès lors, le CLIENT s'interdit toute revente jusqu'au complet paiement du prix. A défaut de paiement intégral AXIANS pourra reprendre tout ou partie des produits vendus. Dans ce cas, le CLIENT prendra à sa charge les éventuels frais de démontage et de remise en état. En tout état de cause, tout acompte versé restera acquis à AXIANS, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts.

##### XV.4 - Propriété et protection des logiciels

Selon le type de logiciel, le CLIENT pourra se voir attribuer une licence spécifique d'utilisation de logiciel directement par l'auteur ou l'éditeur ou concédée par AXIANS.

Le CLIENT devra se référer aux termes de la licence d'utilisation, que celle-ci figure dans la documentation, dans les écrans d'installation ou sur tout autre document. Il s'engage à la respecter en tous points, tant envers l'auteur ou l'éditeur du logiciel qu'envers AXIANS. Il est informé que toute violation de sa part constituerait un délit de contrefaçon.

Son attention est attirée en particulier sur les conditions à respecter en cas de modification, de reproduction et de cession.

Il est expressément précisé qu'il n'est cédé aucun code source ou code objet au titre du CONTRAT.

#### Article XVI - Information du CLIENT

##### XVI.1 - Information sur les technologies

AXIANS informe le CLIENT que le recours aux technologies de l'information et aux solutions Voix - Données - Images peut l'exposer à des risques de pertes de données ou d'archives électroniques, d'arrêt momentané du service d'exploitation, de perturbations électriques ou radio, de piratage ou d'infections informatiques qui peuvent affecter son patrimoine informationnel, inhérents à ces technologies et dont AXIANS ne pourra être tenu pour responsable.

AXIANS lui recommande en conséquence d'établir et de suivre une procédure de sécurisation et de sauvegarde de son système et de ses données, de modifier régulièrement ses mots de passe, de contrôler l'accès aux informations et aux locaux techniques et d'utiliser les dernières versions à jour des logiciels de sécurisation ...

Une attention particulière doit également être apportée aux locaux dans lesquels se trouve l'installation du CLIENT pour garantir le respect de conditions de température et d'hygrométrie nécessaires à son fonctionnement correct. Egalement, AXIANS recommande l'utilisation d'un onduleur et la mise à la terre systématique pour éviter les dégradations liées aux variations de tension et attire l'attention du CLIENT sur les risques particuliers en cas d'orage.

Il appartient au CLIENT de souscrire s'il l'estime nécessaire une police « Tous Risques Informatiques », « Extension aux Risques Informatiques » ou « Globales Informatiques ».

Les systèmes de communication comportent des équipements qui peuvent, détournés de leur fonction initiale, entraîner des coûts importants (DISA, Internet, télétravail, renvois extérieurs ...). Il revient au CLIENT de surveiller l'utilisation de ces équipements et de changer régulièrement les procédures d'accès et les mots de passe. Les fonctions préprogrammées peuvent également être une source importante de coûts. La responsabilité d'AXIANS ne pourra pas être recherchée en cas d'utilisation abusive des systèmes par un utilisateur.

Egalement AXIANS attire l'attention du CLIENT sur les services complémentaires des opérateurs taxés à l'usage. Le CLIENT doit vérifier sa facturation dès la mise en place d'un nouvel équipement de télécommunication et informer AXIANS de toute anomalie dès qu'il en a connaissance. A défaut aucune réclamation ne pourra être accueillie par AXIANS.

Certains programmes informatiques peuvent générer des demandes d'informations à l'extérieur, le CLIENT doit contrôler régulièrement la validité des connexions à l'extérieur.

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33813 74
	MEMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

## XVI.2 - Informations légales

Le CLIENT demeure gardien et responsable du contenu des données circulant sur son réseau ou ses applications.

AXIANS rappelle au CLIENT que le droit pénal sanctionne les atteintes à la confiance publique (faux et usage) comme les atteintes à la personnalité et à la vie privée (violation de la loi « informatique et liberté », manquement à la sécurité ou communication à des tiers non autorisés, collecte, enregistrement, conservation ou divulgation illicite d'informations nominatives, détournement de finalité, atteinte au droit d'opposition). La législation encadre également de manière stricte l'usage qui peut être fait des nouvelles technologies de l'information et des outils de communications (notamment logiciels de taxation, d'observation de trafic et de centre d'appel) pour surveiller les salariés de l'entreprise, filtrer les données entrantes et sortantes, surveiller les contenus. Il appartient au CLIENT de respecter strictement l'ensemble des dispositions légales et réglementaires en la matière. Il est également rappelé au CLIENT que l'article L. 432-2 du Code du Travail prévoit que le Comité d'Entreprise est informé et consulté préalablement à tout projet important d'introduction de nouvelles technologies lorsque celles-ci sont susceptibles d'avoir des conséquences notamment sur les conditions de travail du personnel. Le CHSCT peut également devoir être consulté.

AXIANS attire l'attention du CLIENT sur les déclarations, le paiement de taxes et la législation spécifique afférente à certains types de matériels ou logiciels. Les procédures à respecter sont à la charge du CLIENT et réalisées sous sa responsabilité.

Lorsque l'installation du CLIENT comporte un appareil destiné à diffuser un enregistrement d'une œuvre musicale, le CLIENT doit procéder aux déclarations et paiement des droits, taxes ou rémunérations prévus par la législation, pour la diffusion d'une œuvre musicale ou l'utilisation de leur enregistrement.

### Article XVII - Prix

L'OFFRE d'AXIANS est une OFFRE globale, quoique les prix y soient détaillés. Elle ne peut être acceptée partiellement que si elle le prévoit expressément.

Le prix proposé par AXIANS inclut exclusivement les éléments définis dans son OFFRE. Sauf stipulation contraire dans les conditions particulières, les prestations d'installations s'entendent frais de déplacement compris, pendant les heures ouvrées de travail de l'entreprise et dans le cadre de la législation du travail en vigueur.

Le prix proposé suppose que la PRESTATION se poursuit sans interruption jusqu'à sa terminaison. Si pour des motifs non imputables à AXIANS la PRESTATION est reportée, ralentie ou interrompue, les frais de toutes natures comme le stockage, le temps d'attente ou de travail supplémentaires ainsi que tout dommage et intérêts seront facturés en sus. Si la durée de suspension dépasse 15 jours, les travaux éventuellement effectués et le matériel commandé devront être payés immédiatement par le CLIENT.

Le DOCUMENT DONNEES DE PARAMETRAGE sert à la configuration et à l'intégration des caractéristiques du CLIENT dans la solution. Si son contenu se trouve inexact ou incomplet, tout paramétrage supplémentaire serait facturé en sus, dans les conditions définies au paragraphe suivant.

En cas d'intervention d'AXIANS à la demande du CLIENT pour des opérations non prévues par l'OFFRE ou qui ne relèverait finalement pas de la garantie de bon fonctionnement, les heures passées seront facturées au CLIENT sur la base du tarif en vigueur chez AXIANS au moment de l'intervention. Ce tarif lui sera communiqué à tout moment, sur simple demande. Les consommables, les pièces de rechange et les frais de déplacement seront facturés en sus.

### Article XVIII - Conditions de paiement

Sauf stipulations contraires, les prix s'entendent hors taxes, TVA en sus suivant le taux en vigueur au moment de la facturation.

Les paiements sont à remettre ou à adresser suivant les indications figurant sur les factures. Sauf mention contraire portée dans l'OFFRE, le règlement s'effectue par chèque ou par virement, 30 jours nets après la date d'envoi de la facture.

Les paiements anticipés sont effectués sans escompte. Conformément à la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, tout retard de paiement donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard égal à 200 % du taux de l'intérêt légal. Ces majorations sont applicables de plein droit à l'échéance de la créance et sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

En cas de défaut de règlement par le CLIENT, AXIANS sera fondé à suspendre sans délai et sans formalité préalable toutes les commandes en cours. Aucune faute ne pourra être retenue de ce chef à l'encontre d'AXIANS. La PRESTATION reprendra dès règlement des sommes dues. Les délais d'exécution seront prorogés au minimum de la durée de la suspension.

En cas de défaut de règlement des redevances d'utilisation de logiciels, les droits concédés au titre de ces licences sont automatiquement suspendus.

Toute pratique de débit ou d'avoir d'office ou la refacturation à AXIANS de toute somme qui n'aurait pas été reconnue expressément par cette dernière au titre de sa responsabilité est interdite. Il en va de même de la compensation des créances sans l'accord exprès et préalable d'AXIANS.

### Article XIX - Clause de confidentialité

Chacune des Parties s'engage à mettre en œuvre les moyens appropriés pour garder secrets les informations et documents désignés comme confidentiels par l'autre Partie, et auxquels elles auraient eu accès à l'occasion de la PRESTATION. Les Parties s'engagent à ne pas utiliser ces informations pour des besoins autres que ceux de la PRESTATION et à ne rendre ces informations accessibles qu'aux seules personnes ayant besoin de les connaître pour la bonne exécution du CONTRAT. Cette obligation de confidentialité continuera pendant une durée de deux (2) ans après la fin des travaux.

Les pourparlers ainsi que les études transmises par AXIANS sont également couverts par la présente clause. Néanmoins toute étude suivie d'une réalisation par AXIANS pourra être utilisée comme référence par AXIANS et faire l'objet de communications vers des tiers. Le nom du CLIENT pourra être cité à cette occasion.

Pour garantir la sécurité du système, le CLIENT et AXIANS s'interdisent mutuellement de communiquer à des tiers les mots de passe et/ou codes d'identification sans l'accord écrit de l'autre Partie.

### Article XX - Responsabilité - Préjudice

Sauf disposition légale ou stipulation contraire dans les conditions particulières, la responsabilité contractuelle ou délictuelle d'AXIANS ne peut être engagée qu'en cas de faute dûment prouvée par le CLIENT, à savoir une faute ayant un caractère certain, prévisible au moment de la conclusion du CONTRAT, direct, ayant un lien de causalité avec le préjudice subi par le CLIENT.

D'un commun accord, les Parties conviennent que la responsabilité d'AXIANS ne peut être engagée que pour les conséquences des dommages directs et qu'est exclue l'indemnisation des dommages indirects. Les éventuelles pénalités ne sont pas cumulables avec les indemnités.

Sont considérés comme dommages indirects les pertes de bénéfices, de chiffres d'affaires, de marges, les frais d'indisponibilité ou d'interruption du service, les frais imputés par les opérateurs, les pertes de commandes, de clients, d'exploitation, d'actions commerciales ou encore les atteintes à l'image de marque du CLIENT et l'action de tiers.

La responsabilité d'AXIANS est, d'un commun accord entre les Parties, limitée, de façon globale, à une demi-fois le prix convenu aux conditions particulières, plafonné à Cent Cinquante Mille Euros (150 000 €). D'une manière expresse, les Parties conviennent que les limitations de préjudice continuent à s'appliquer même en cas de cessation du CONTRAT, pour quelle que cause que ce soit.

### Article XXI - Assurance

AXIANS atteste avoir souscrit une police d'assurance auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable et établie en France pour toutes les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle, délictuelle et/ou contractuelle, du fait de dommages corporels et matériels causés au CLIENT et à tout tiers, dans le cadre de l'exécution du CONTRAT.

Le CLIENT est réputé avoir souscrit les assurances nécessaires pour couvrir le cas de vol, d'incendie, dégât des eaux, orage qui affecterait le matériel présent dans ses locaux. Il ne pourra rechercher la responsabilité d'AXIANS de ce fait.

### Article XXII - Sous-traitance - Cession du CONTRAT

AXIANS peut sous-traiter tout ou partie des PRESTATIONS.

Le CONTRAT ne peut faire l'objet d'une cession à titre onéreux ou gracieux par l'une des Parties, sans l'accord écrit et préalable de l'autre Partie. Toutefois, AXIANS est libre de céder à toute personne morale de son choix, appartenant au même groupe de sociétés qu'elle, ses droits et obligations au titre du CONTRAT, à charge d'en informer préalablement le CLIENT.

	Fourniture et installation matériel informatique	Devis: 33813 74
	MÉMOIRE TECHNIQUE ET OFFRE COMMERCIALE	Courrier: 161324

#### Article XXIII - Différend technique

Les parties conviennent en cas de différend technique d'avoir recours à un expert qui sera désigné conjointement et rémunéré par parts égales entre les parties. L'expert est habilité à effectuer contradictoirement les constatations sollicitées dans les limites fixées par la demande d'expertise, qui déterminera le délai dans lequel il devra rendre ses conclusions. L'expert est également habilité à recommander les mesures qui lui sembleraient les plus appropriées à réaliser l'objet du CONTRAT et/ou celles qui seraient nécessaires à la sauvegarde des installations ou équipements.

Les parties s'engagent à fournir à l'expert toutes facilités dans l'exécution de sa mission, et notamment à lui remettre les documents qu'il jugerait utiles à sa mission. Les renseignements fournis à l'expert ne pourront être utilisés que pour les besoins de l'expertise afin de préserver leur caractère confidentiel.

Les constatations ou les recommandations de l'expert serviront de base au règlement du litige entre les parties.

#### Article XXIV - Résiliation

En cas de manquement par l'une des Parties aux obligations du CONTRAT, non réparé dans un délai de un (1) mois calendaire à compter de la réception par la Partie fautive d'une lettre recommandée avec accusé de réception notifiant le manquement en cause, et après tentative de règlement amiable, l'autre Partie pourra résilier de plein droit le CONTRAT sous réserve de tous les dommages

et intérêts auxquels elle pourrait prétendre. Les documents, programmes, études, matériels non payés à AXIANS lui seront restitués de plein droit sans délai.

En cas d'annulation de la commande par le CLIENT, pour quelque motif que ce soit, AXIANS sera dédommée de tous les frais supportés du fait de cette annulation, ainsi que de son manque à gagner sur l'affaire.

Concernant les PRESTATIONS de maintenance :

- ✓ Le CONTRAT sera renouvelé par tacite reconduction par périodes successives d'un an. Il pourra être résilié par l'une ou l'autre des parties à chaque échéance, à condition que la demande soit formulée par lettre recommandée avec avis de réception au moins trois mois avant la date d'expiration de la période en cours.
- ✓ Le CLIENT pourra résilier le CONTRAT pour convenance personnelle, sous réserve de respecter un préavis de trois (3) mois. Dans ce cas, le forfait annuel en cours restera intégralement acquis à AXIANS à titre de dédommagement. En cas de résiliation d'un contrat dont la durée restant à courir serait supérieure à la période annuelle en cours, AXIANS aura droit en outre au versement de dommages et intérêts équivalents à l'ensemble des sommes qu'elle aura engagées, ainsi qu'aux sommes qu'elle aurait gagnées en réalisant la PRESTATION jusqu'au terme du CONTRAT.
- ✓ AXIANS pourra résilier le CONTRAT aux torts exclusifs du CLIENT et prétendre à l'indemnisation stipulée au paragraphe précédent si le matériel était déplacé sans son autorisation préalable ou si l'état initial du matériel établi par le CLIENT se révélait erroné.
- ✓ Dans tous les cas, les sommes versées restent acquises à AXIANS.

#### Article XXV - Force majeure - Cas fortuit

La responsabilité de l'une ou l'autre des Parties pour un retard dans l'exécution de l'une des obligations prévues aux termes du CONTRAT ne sera pas engagée, en cas de force majeure, de cas fortuit ou de cause extérieure si une Partie informe immédiatement l'autre Partie de la raison de ce retard et reprend l'exécution de ses obligations dans les meilleurs délais. Outre les cas habituellement retenus par la jurisprudence, il en sera ainsi notamment en cas de : grèves, fermeture d'entreprise (lock-out), faits de guerre, entraves aux déplacements, émeutes, vandalisme, catastrophes naturelles, tremblements de terre, dégradations volontaires, vol, incendies, court-circuit électriques, inondations, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau électrique ou de télécommunication, panne du réseau ou du matériel non couverte par la PRESTATION et qui ne permettrait pas à AXIANS d'intervenir, panne opérateur, etc.

Les Parties se concerteront pour prendre les mesures appropriées.

#### Article XXVI - Clause de non sollicitation et non débauchage

Les Parties s'interdisent, directement ou indirectement, tout débauchage ou tentative de débauchage des intervenants de l'autre Partie. En cas de non respect de cet engagement, la Partie lésée sera dédommée par l'autre Partie par le versement immédiat d'une somme forfaitaire égale aux salaires mensuels bruts que le collaborateur aura perçus dans les douze (12) mois précédant son départ. La présente clause vaudra, quelle que soit la spécialisation du collaborateur en cause, y compris dans l'hypothèse où cette sollicitation viendrait à l'initiative dudit collaborateur.

Cette clause restera valable pendant toute la durée de la PRESTATION et pendant une période de douze (12) mois à compter de la réception expresse ou tacite.

#### Article XXVII - Droit applicable - Jurisdiction

Le droit applicable au CONTRAT est le droit français.

**POUR TOUT LITIGE RELATIF AU CONTRAT, LES PARTIES ATTRIBUENT EXPRESSEMENT COMPETENCE EXCLUSIVE AUX TRIBUNAUX DANS LE RESSORT DESQUELS SE TROUVENT LE SIEGE SOCIAL D'AXIANS, NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEUR OU APPEL EN GARANTIE.**

Engagement n° : 2360  
Opération n° : 56  
Service Sans porteur de fil  
Article : 2133  
Ignace S. 2013

3 PROPOSITION COMMERCIALE

Désignation	Qté	P.U HT	P.tot HT
<b>Matériel</b>			
Alcatel IP Touch 8028	10	180,00 €	1 800,00 €
Licences logiciel pour 10 usagers IP supplémentaire	1	530,00 €	530,00 €
<b>Prestations</b>			
Paramétrage IPBX et installation des nouveaux postes IP	1 ens.	480,00 €	480,00 €

<b>Total HT</b>	<b>2 810,00 €</b>
<b>TVA 20%</b>	<b>562,00 €</b>
<b>Total TTC</b>	<b>3 372,00 €</b>

4 CONDITIONS PARTICULIÈRES DE VENTE

**Conditions Particulières de Ventes de l'offre - 161320**

**Pole de services**

VALIDITE DE L'OFFRE : 31/12/16

DELAI INDICATIF D'EXECUTION : lundi 5 décembre 2016

**CONDITIONS PARTICULIERES :**

L'acceptation du devis entraîne l'application des conditions d'installation et prestations ainsi que les conditions générales de vente jointes au devis principal ou disponibles à la demande.

Ces prix s'entendent hors taxes, la TVA est applicable sur les prix ci-dessus suivant le taux en vigueur au moment de la facturation. Pour les fournitures ou services importés, les prix sont établis sur la base des taux de change indicatifs publiés par la Banque de France applicables au jour de la présentation de l'offre. En cas de variation des taux de change au delà de + ou - 2%, ces prix pourront être actualisés à due concurrence.

Les prix seraient révisés par application des indices ci-après : Indices EBIQ - ICHT Valeur de base.

AXIANS se réserve le droit de facturer séparément matériels et prestations si les interventions ne peuvent, du fait du client, être réalisées dans les quinze jours qui suivent la livraison.

Lorsque les travaux faisant l'objet du présent devis rentrent dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, AXIANS entend faire application stricte de la loi sur la sous-traitance du 31.12.1975.

**CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE :**

Le transfert de propriété du matériel livré n'interviendra qu'après paiement intégral du prix stipulé ou, éventuellement, des effets de commerce émis en représentation de ce prix. L'acheteur assumera cependant la charge des risques en sa qualité de gardien à compter de la livraison.

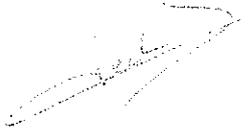
**CONDITIONS DE PAIEMENT :**

- Commande compris entre 1000,00 € HT et 5000,00 € H.T. : 50% à la commande - 50% à la fin des travaux

Par virement ou chèque à 30 jours net date de facture.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 Décembre 1992, en cas de retard de paiement après la date indiquée ci-dessus il sera fait application de pénalités égales à une fois et demie le taux de l'intérêt légal

**Maxime LEDENT**  
Responsable d'Affaires  
**AXIANS**



BON POUR ACCORD

Bon pour accord

C. VAREN

A titre de bon pour accord, en vertu de ce devis  
je vous retourne un exemplaire de cet accord, en votre signature,  
de façon à vous assurer et de la manière la plus sûre possible  
Télécapit 02 33 04 67 14



N° courrier : ML/161320

Devis : 33 110 15

POLE DE SERVICES  
11 rue Pierre PARIS  
50800 VILLEDIEU LES POELES

A l'attention de Mme DELAUNAY

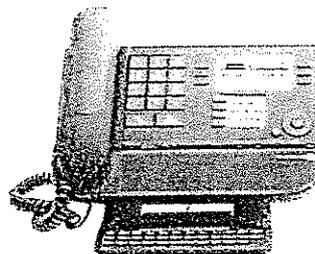
Objet : Adjonction de 10 postes IP et licences

1 CONTEXTE

La présente proposition concerne l'adjonction de 10 postes IP Alcatel sur l'IPBX de la maison des services.

2 POSTE ALCATEL

Alcatel Premium Deskphone 8028 IP Touch



- Alcatel 8028 IP Premium : nouveau poste IP dédié aux IPBX Alcatel Lucent
- Ecran rétroéclairé
- Clavier alphabétique
- 6 touches directes
- Qualité audio large bande
- 2 ports Ethernet Gigabit
- Ouverture aux services et applications XML tiers
- Qualité audio exceptionnelle
- Design ultramoderne et ergonomie intuitive

## Récapitulatif

### Devis – Bon de commande Formule Abonnement - 2016

Engagement n° : 2382
Opération n° : 43
Service : Adm
Article : 2051
Signature : [Signature]

Devis N° : D50-1606-RV1331

Collectivité : VILLEDIEU INTERCOM

Etabli le : 21/09/2016

N° Référence : 9290

Adresse :

 11 rue pierre Paris  
50800 VILLEDIEU-LES-POÊLES

	Tarifs HT en Euro	Abonnement annuel HT en euro
- Hébergement en mode SAAS (accès RDP pour un poste) (10 licences dont 2 offertes)	-	3 744,00€
- Prestations Annexes	750,00€	-
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>750,00€</b>	<b>3 744,00€</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>900,00€</b>	<b>4 492,80€</b>

Tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.

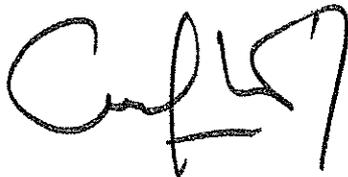
VILLEDIEU INTERCOM

Bon pour Accord

Le 26.09.16... à VILLEDIEU-LES-POÊLES

Mr le Président

Signature de l'ordonnateur.



Cachet de la collectivité



## Conditions Générales

### 1 - Présentation

COSOLUCE est la seule société spécialisée Auvergne-Rhône-Alpes, Bretagne, Île-de-France, PACA, qui effectue, agit pour dans la fourniture, le développement et la maintenance de la Plateforme de gestion des Collectivités locales. Le document a pour objet de fixer les conditions d'utilisation des Programes et des services associés fournis par le nom de COSOLUCE. Le contrat est conclu entre le Propriétaire d'un ou de plusieurs services de Client et COSOLUCE pour la durée de la relation commerciale et dans son intégralité, les modalités de cette relation.

### 2 - Licences

En vertu de son statut les Programes de COSOLUCE ne sont pas destinés à être utilisés de manière exclusive par les seuls membres de la Collectivité de Référence. Le Client ne peut transférer ou sous-louer à un tiers, ni proposer aux autres collectivités ou collectivités, à son intérêt ou celui de son représentant la licence de ces programmes sans la permission écrite de COSOLUCE. Le Client est autorisé à effectuer des sauvegardes de données en procédant au téléchargement des fichiers de COSOLUCE.

### 3 - Support

Les services d'assistance de COSOLUCE sont destinés à fournir des conseils, des recommandations et des informations utiles à l'usage des Programes de COSOLUCE dans les conditions matérielles et logicielles préconisées. Cette assistance ne pourra se faire que par les moyens propres au Client d'Appel de Collectivité. COSOLUCE s'engage à fournir un Plan des services de support prévus pour aider à résoudre les problèmes par le Client pendant la durée de la relation commerciale. L'assistance téléphonique est assurée aux membres de la collectivité sans aucune formation préalable aux Programes. Elle consiste en une aide directe par téléphone, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, trois jours sur sept.

La société COSOLUCE se réserve le droit de proposer au Client d'effectuer une formation complémentaire sur les Programes selon les tarifs en vigueur.

### 4 - Assistance matérielle

Le Client doit pouvoir faire appel à un professionnel de l'informatique pour résoudre, sur son site, une difficulté technique due à un dysfonctionnement du matériel informatique ainsi qu'à un problème de réseau, dont la cause ne serait pas déterminée ou résolue par l'assistance téléphonique de COSOLUCE. COSOLUCE ne peut être tenu responsable d'un retard d'accord ou des conséquences d'un non-respect des obligations réciproques des parties convenues dans cette convention tierce.

### 5 - Sauvegarde

Le Client reconnaît avoir été informé par COSOLUCE qu'il est nécessaire de procéder au moins une fois par jour à la sauvegarde des systèmes, programmes et fichiers de données. L'absence d'une telle sauvegarde peut réduire la portée des services de support fournis par COSOLUCE. COSOLUCE ne saurait être tenue responsable en cas de perte de données.

### 6 - Limitation de garantie

COSOLUCE garantit que les programmes et services fournis seront conformes, pour l'essentiel, au contenu matériel et logiciel de COSOLUCE. COSOLUCE ne garantit pas les performances de ces programmes et services de manière déterminée ou absolue.

### 7 - Limitations de responsabilités

Le Client reconnaît que COSOLUCE ne saurait être responsable, en tant qu'éditeur, d'un matériel ou logiciel tiers qui ne serait pas conforme à ce qui est annoncé sur les supports de distribution de ce matériel ou logiciel tiers. Le Client reconnaît que COSOLUCE ne saurait être responsable de dommages matériels ou logiciels tiers causés par le Client ou COSOLUCE pour l'utilisation des services de ces matériels ou logiciels tiers.

Le Client reconnaît que :

un programme est fourni en tant que logiciel propriétaire à une collectivité partenaire, sous les droits réservés aux membres et à la collectivité de référence, sans aucune garantie de COSOLUCE. Le Client reconnaît avoir des droits et obligations de responsabilité par ses déclarations et ses actes pour l'utilisation, l'installation et le support de ce logiciel.

### 8 - Commandes

La commande est valide lorsque COSOLUCE a reçu le bon de commande et les conditions de paiement et les Conditions Générales applicables.

### 9 - Résiliation

Cette relation commerciale est soumise aux conditions mentionnées au Plan de COSOLUCE et le Client est tenu à la durée de son Programme et des services. Toutefois, l'arrêt des fournitures assurées est fait à la demande du Client.

### 10 - Litiges

Pour tout litige, le tribunal de juridiction devant les litiges du ressort du Client du siège social de COSOLUCE même en cas de pluralité de demandeurs ou d'appel est garanti.

Propriétaire : tout ou partie des logiciels de la société COSOLUCE

Client : Collectivité ayant souscrit un contrat d'acquisition ou d'abonnement avec la société COSOLUCE

Collectivité de Référence : Le Client peut utiliser le Programme sans licence supplémentaire pour toutes les structures dans un Budget Annuel de la Collectivité à Client, dès lors que ces structures sont gérées dans la même base de données. Une Base de données supplémentaire nécessite une licence supplémentaire.

Pour toute question relative aux présentes conditions générales, envoyez un e-mail à : [contact@cosoluce.fr](mailto:contact@cosoluce.fr)

**Votre Interlocuteur :**  
 Romain Viger  
 Technico-Commercial  
 Tél : 06.74.07.90.15

**Devis – Bon de commande**  
**Formule Abonnement**  
**Tarifs pour l'année 2016**

Devis N° : D50-1606-RV1331      Collectivité : VILLEDIEU INTERCOM  
 N° Référence : 9290  
 Etabli le : 21/09/2016      Adresse : 11 rue pierre Paris  
 50800 VILLEDIEU-LES-POÊLES

Gamme COLORIS® : Progiciels Cosoluce	Tarifs Annuel unitaire HT en €	Qté	Tarifs Annuel total HT en €
- Hébergement en mode SAAS (accès RDP pour un poste) 2 Licences offertes	468,00€	8	3 744,00€

Tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.

	Montant unitaire HT en €	Qté	Montant total HT en €
- Hébergement en mode SAAS - frais de mise en service Coloris-	750,00€	1	750,00€

**Votre Interlocuteur :**  
**Romain Viger**  
 Technico-Commercial  
 Tél : 06.74.07.90.15

**Devis – Bon de commande**  
**Formule Abonnement**  
**Tarifs pour l'année 2016**

Devis N° : D50-1606-RV1329      Collectivité : VILLEDIEU INTERCOM  
 N° Référence : 9290  
 Etabli le : 21/09/2016      Adresse : 11 rue pierre Paris  
 50800 VILLEDIEU-LES-POÊLES

Gamme COLORIS® : Progiciels Cosoluce	Tarifs Annuel unitaire HT en Euro
<ul style="list-style-type: none"> <li>☛ Pack Optima Groupement</li> <li>☛ NUANCES-Accueil® : Portail d'Accueil de la gamme Coloris</li> <li>☛ CORAIL® : Gestion financière</li> <li>☛ COBALT® : Gestion des bons de commande en ligne</li> <li>☛ BRIQUE-BUILDER® : Pack décisionnel "Builder"</li> <li>☛ AMBRE® : Simulations et éditions budgétaires (ACTES Budgétaires)</li> <li>☛ RUBIS® : Gestion et suivi de la Dette</li> <li>☛ IVOIRE® : Inventaires et Amortissements</li> <li>☛ PARME® : Agents - Paies - suivi des absences – DADS/DSN</li> <li>☛ TANGARA® : Gestion du temps, (RH)</li> <li>☛ SAPHIR® : Simulations budgétaires des charges de personnel</li> <li>☛ FLUO® : Facturations (cantine, garderie, AFR, OM,...)</li> <li>☛ PRISME® : Tableaux de bord des élus</li> <li>☛ PERLE® : Gestion des plannings</li> <li>☛ CARMIN® : Gestion des imprimés administratifs</li> <li>☛ SAFRAN® : Suivi des dossiers et du courrier</li> <li>☛ CARBONE® : Gestion des contacts</li> <li>☛ REGLISSE® : Registre des délibérations et des arrêtés</li> </ul>	<p>5 6776,50€</p>

Tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.

L'abonnement comprend :

- Le droit de licence.
- La maintenance réglemantaire et évolutive
- Les mises à jour en ligne (téléchargements et mises à jour automatiques via notre Intranet durant l'année) et par DVD-ROM (une fois par an pour la version « majeure »)
- L'assistance téléphonique sur les progiciels.

Répartition coût abonnement : 64% Investissement (art 205) / 36% Fonctionnement (art 6156)

1- Reprise des données	Montant unitaire HT en €	Qte	Montant total HT en €
<p>- <b>Reprise Données Financières BL</b> reprise des Historiques comptables depuis 2014 (écritures, encagements, Budgets, DM, Fichier Tiers, Opérations, Analytiques, emprunts, immobilisations, Amortissements) - contrôles et pointages détaillé des situations sur exercice 2016 - paramétrage de l'environnement des dossiers comptables</p> <p>Remise commerciale de 675€HT</p>	550,00€	1	550,00€
<p>- <b>Reprise du fichier Agents (120)</b> Reprise des agents (état-civil, adresses, RIB, enfants) - paramétrage manuel du dossier (Statut, sous-statut, ...) - paramétrage des primes, NBI, mutuelles, autres rubriques - tests et contrôles - paramétrage des organismes, caisses</p> <p>La reprise des données est réalisée avec un contrôle basé sur les informations issues des précédents logiciels et de la documentation qui sera fournie par la collectivité</p>	550,00€	1	550,00€

2- Déploiement	Montant unitaire HT en €	Qte	Montant total HT en €
<p>- <b>Déploiement des gammes COSOLUCE</b> Déploiement - paramétrage des comptes utilisateurs (gestion des droits) Reprise via Flux PES des bordereaux intermédiaires.</p> <p>Remise commerciale de 345€HT</p>	690,00€	0,5	OFFERT

3- Formations	Montant unitaire HT en €	Qte	Montant total HT en €
- Formation Module CORAIL (généralités) Principes de bases, chaîne des Achats (Bons de commandes, engagements, factures, mandats, réduction, annulation), génération des flux comptables, consultations	690,00€	1	690,00€
- Formation Module IVOIRE/RUBIS Gestion de l'inventaire, amortissements, suivi des cessions, module Dette et simulation de dettes.	690,00€	0,5	345,00€
- Formation modules Budget Opérations de fin d'année (RAR, rattachement des charges et produits à l'exercice), ouverture des exercices 2017, CA, simulations Budgétaires, éditions réglementaires, génération du flux ACTES AB vers Préfecture	690,00€	0,5	345,00€
- Formation Module Agents Généralités, suivi réglementaires, gestion du fichier agents, gestion des absences	690,00€	0,5	345,00€
- Formation Traitements des Paies Présentation du cycle complet, saisie des variables, saisie des événements, rappels, consultations, génération des bulletins dématérialisés	690,00€	0,5	345,00€
- Accompagnement au démarrage Accompagnement pour la génération de votre première Paie (bulletins, flux, mandats)	690,00€	1	OFFERT
Remise commerciale de 690€HT			
- Formation Module Brique-Builder Remise commerciale de 690€HT	690,00€	1	OFFERT
- Formation Module Tangara	690,00€	1	690,00€

Engagement n° : 2380

Opération n° : 43

Service : Adm

Article : 6156

*10000 50 265 non 1520*

## Récapitulatif

**Devis – Bon de commande**  
**Formule Abonnement - 2016**

Engagement n° : 2395

Opération n° : 43

Service : Adm

Article : 2051

*10000 50 265 non 1520*

Devis N° : D50-1606-RV1329

Collectivité : VILLEDIEU INTERCOM

N° Référence : 9290

Etabli le : 21/09/2016

Adresse :

11 rue pierre Paris

50800 VILLEDIEU-LES-POÊLES

	Tarifs HT en Euro	Abonnement annuel HT en euro
- Pack Optima Groupement	-	5 6776,50€
- 1- Reprise des données	1 100,00€	-
- 2- Déploiement	OFFERT	-
- 3- Formations	2 760,00€	-
<b>TOTAL GENERAL HT</b>	<b>3 860,00€</b>	<b>5 676,50€</b>
<b>TOTAL GENERAL TTC</b>	<b>4 632,00€</b>	<b>6 811,80€</b>

Tarifs revalorisés au 1er janvier de chaque année en fonction de l'indice Ingénierie.

VILLEDIEU INTERCOM

Bon pour Accord

 Le 26.09.16 à VILLEDIEU-LES-POÊLES

Mr le Président

Signature de l'ordonnateur.

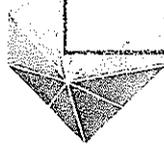


Cachet de la collectivité





Opération n° : 56  
Service : pure non buffet  
Article : 2184



**VILLEDIEU  
INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Authenticité

Nom du fournisseur : Ikéa

Adresse : 970, avenue de Suisse Normande  
14123 Fleury-sur-Orne

**BON DE COMMANDE**

Ref client : 84.7729.00.4

091.308.32	METOD/MAXIMERA élément bas 2 faces/3 tiroirs	1	238 €	238 €
691.306.26	METOD/MAXIMERA élément bas 3 faces/2 tiroirs bas + 1moyen1 haut	1	221 €	221 €
791.287.03	BILLSTA table de bar	2	119 €	238 €
303.033.74	VARMA four à micro-ondes	1	149 €	149 €
402.993.81	RENGORA lave-vaisselle	1	399 €	399 €
402.055.99	METOD pied (lot de 4)	2	8 €	16 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 261 €</b>
			Frais de livraison	129 €
			<b>TOTAL</b>	<b>1 390 € TTC</b>

Villedieu Intercom  
11, rue Pierre Paris  
50800 Villedieu-les-Poêles

Villedieu Intercom  
11, rue Pierre Paris  
50800 Villedieu-les-Poêles

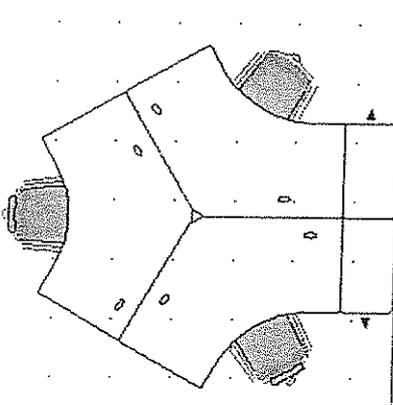
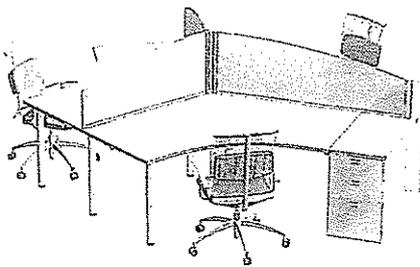
Fait à Villedieu-les-Poêles, le 21/11/2016

Signature,

Affaire suivie par : *Jérémy CUDELOU*

## PROPOSITION

**Bureau du responsable pole éducation jeunesse affaires sociales**  
**Bureau des marchés publics**



**2 ENSEMBLES BUREAU**

1 994 €/u

3 988,00 € H.T.

Eco-contribution incluse

Comprenant :

**3 PLANS SYMETRIQUES 120°**

- Plateau stratifié ép. 30 mm
- sorties câbles sur plateau
- sur 5 pieds ronds Ø 60

**2 CAISSONS HAUTEUR BUREAU - P60**

- coffre mélaminé ép. 19 mm
- 3 tiroirs dont 1 pour dossiers suspendus
- Système de sécurité anti basculement
- TOP DE FINITION - P80cm

**1 CAISSON MOBILE**

- 2 tiroirs dont 1 pour dossiers suspendus

**2 ENSEMBLES ECRANS**

729 €/u

1 458,00 € H.T.

Comprenant

4 écrans vagues - L120 H31/51

2 écrans vagues - L160 H31/51

- Tissu acoustique

COLORIS : à définir

	<p><b>4 ENSEMBLES BUREAU</b> 1 335 €/u Eco-contribution incluse Comprenant :</p> <p><b>1 PLAN COURBE</b> avec 1 plan convivial Ø 110</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Plateau mélaminé ép. 28mm</li> <li>• sorties câbles sur plateau</li> <li>• sur 5 pieds ronds Ø 60</li> </ul> <p><b>1 RAYONNAGE L 100</b> - hauteur bureau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• coffre mélaminé ép. 19 mm</li> <li>• séparation médiane</li> <li>• avec 1 tablette réglable d'un côté et un module à 9 tiroirs de 6 cm dont 1 avec plumier de l'autre</li> </ul>	<p>5 340,00 € H.T.</p> <p>+ 860 € HT</p>
	<p><b>10 SUPPORTS UNITE CENTRALE</b> 51 €/u Eco-contribution incluse Comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fixés sous le plan de travail</li> <li>• à sangle</li> </ul>	<p>510,00 € H.T.</p>
	<p><b>10 CHAISES OPERATEURS</b> promo 343€ 238 € Eco-contribution 1,09 €/u</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☞ haut dossier en toile tendue noire,</li> <li>☞ mécanisme synchrone blocable multipositions avec anti retour de sécurité</li> <li>☞ roulettes sol dur</li> <li>☞ revêtement assise en tissu B classé M1 non feu</li> </ul> <p>Coloris à définir</p> <p><i>Options :</i> Accoudoirs réglables en hauteur promo 70€/u 49€/u + éco-contribution 0,10 € H.T. Translation d'assise avant - arrière plus-value de 21 € H.T. + éco-contribution 0,10 € H.T.</p>	<p><del>2 380,00 € H.T.</del> <del>40,90 € H.T.</del></p> <p>1 740,00 € HT</p> <p>9,60 € HT</p> <p>1 749,60 € HT</p>
<p><b>TOTAL H.T</b> <b>TVA 20%</b> <b>TOTAL TTC</b></p>		<p>13 905,60 <del>13 686,90 €</del> 2 784,12 € 2 737,38 € 16 424,28 €</p>

⊗ modèle ci-dessus

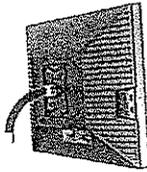
Produits français – garantie 5 ans  
Cette proposition s'entend pour des produits livrés et installés dans vos locaux.  
Délai : 5 semaines

16 586,72 €

Le 20 octobre 2016.

Bon pour accord,  
Le Président, Charles VARDY  
C. Vardy

## Suggestions



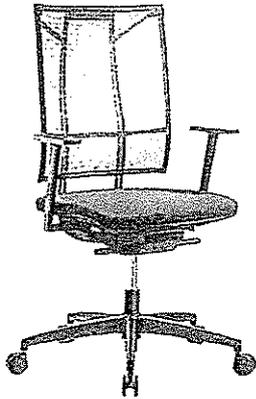
### SUPPORT ECRAN

*éco-contribution incluse*

110 € H.T.

- ☞ fixation par pince – réglable de 18 à 45 mm
- ☞ réglable de 27 cm en profondeur et 360° en rotation
- ☞ réglable en hauteur de 25 à 43 cm
- ☞ coloris : blanc, alu ou anthracite

01



### CHAISE OPERATEUR

*éco-contribution*

**PROMO\*** 449 € 292 € H.T.

1,30 € H.T.

- ☞ haut dossier en résille noire
- ☞ mécanisme synchrone avec anti retour de sécurité
- ☞ piétement en polyamide renforcée avec grandes roulettes Ø 65
- ☞ revêtement assise tissu B classé M1

*Option : Accoudoirs réglables en hauteur 76 € H.T. + 0,15 € d'éco-contribution*

*Promo jusqu'au 31/12/2016*



### CHAISE OPERATEUR

*éco-contribution*

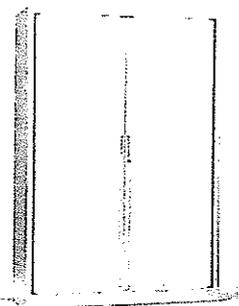
**PROMO\*** 267 € 174 € H.T.

0,96 € H.T.

- ☞ haut dossier en résille noire
- ☞ mécanisme synchrone avec anti retour de sécurité
- ☞ piétement en polyamide renforcée avec grandes roulettes Ø 50
- ☞ revêtement assise tissu B classé M1

*Option : Accoudoirs réglables en hauteur 51 € H.T. + 0,12 € d'éco-contribution*

*Promo jusqu'au 31/12/2016*



### ARMOIRE HAUTE - 198 X 120

Eco-contribution

365,00 € H.T.

3,75 € H.T.

### ARMOIRE basse - 102 X 120

Eco-contribution

265,00 € H.T.

2,05 € H.T.

- ☞ coffre métal monobloc
- ☞ 2 portes rideaux PVC classés M1
- ☞ 4 et 2 tablettes supports dossiers suspendus
- + 1 rail dans le haut

# Conditions Générales de Vente

## Article 1. Présentation - Terminologie

1.1. L'expression "prestation" peut désigner tant une prestation de services comme un conseil, une mise à disposition d'un savoir-faire, une concession de licence d'exploitation de logiciel, etc... la vente des produits de nos activités de papeterie, de mobilier de bureau, d'informatique, de bureautique et de téléphonie.

## Article 2. Domaine d'application

2.1. Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toute prestation de toute nature, effectuée par DALTONER ou ses Filiales. Elles prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation expresse et formelle de DALTONER ou de ses Filiales.

2.2. Dans le cas où l'une des quelconques dispositions des présentes serait réputée ou déclarée nulle ou non écrite, par un tribunal compétent, les autres dispositions resteront intégralement en vigueur et seront interprétées de façon à respecter l'intention originelle des parties exprimées dans les présentes conditions générales de vente.

## Article 3. Formation du contrat - Caractéristiques de la prestation

3.1. L'ouverture de compte client se fait au moment de la 1ère commande, accompagnée des documents suivants : conditions générales de vente datées, signées et tamponnées extrait KBIS, RIB et règlement par chèque ou virement.

3.2. Les présentes conditions générales peuvent être complétées par des conditions particulières figurant sur le devis ou sur le contrat de vente si devis ou contrat il y a.

3.3. DALTONER ou ses Filiales peuvent décider de refuser, d'interrompre ou de modifier la prestation, et ce sans indemnité au profit de l'acheteur, à partir du moment où l'acheteur ne démontre pas, ou plus, un gage suffisant de solvabilité.

3.4. DALTONER ou ses Filiales se réservent le droit d'apporter des modifications non substantielles à ses prestations et en cas de force majeure d'interrompre la prestation sans indemnité au profit de l'acheteur.

## Article 4. Annulation report du fait de l'acheteur

4.1. Aucune annulation même partielle, ou report d'une commande, plus de 8 jours après la date de l'acceptation, ne peut intervenir sans l'accord express de DALTONER ou de ses Filiales qui se réservent la faculté en cas de refus d'exécution, 8 jours après une mise en demeure par lettre RAR, restée infructueuse, de réclamer une indemnité de résiliation, égale à 10 % du montant de la commande pour indisponibilité des matériels réservés ainsi que le paiement de tous travaux déjà exécutés.

## Article 5. Réserve de propriété

5.1. DALTONER ou ses Filiales conservent la propriété de la prestation jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix et accessoires, les frais de restitution étant stipulés à la charge de l'acheteur. Ne constitue pas paiement, au sens de cette clause, la remise d'une lettre de change ou autre.

5.2. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert à l'acheteur, dès la livraison, des risques de perte, de détérioration ou de dommages que la prestation pourrait subir ou qu'elle pourrait occasionner.

## Article 6. Propriété intellectuelle, littéraire et artistique

6.1. Sauf disposition contraire expresse au contrat de vente, DALTONER ou ses Filiales conservent l'intégralité de la propriété intellectuelle et artistique de la prestation.

6.2. Sauf autorisation expresse, préalable et écrite délivrée par DALTONER ou ses Filiales, reste interdite et ouvre droit à des dommages-intérêts, toute reproduction, adaptation, ou modification et en général, tout détournement physique ou intellectuel de la prestation.

## Article 7. Prestations supplémentaires

Toute prestation supplémentaire et non prévue au devis ou au contrat de vente initial fera l'objet d'une majoration équivalente à sa valeur. Si cette prestation résulte d'un défaut d'information ou d'une information erronée ou partielle du fait de l'acheteur et remet en cause le contrat initial, le refus de paiement de cette prestation ouvrira droit pour DALTONER ou ses Filiales à la résiliation et au paiement intégral du contrat de vente et à une indemnité égale au préjudice subi, soit 20 % du montant de la prestation restant à effectuer.

## Article 8. Transport - Risque - Frais

8.1. Même en cas d'expédition franco de port, l'acheteur supporte seul les risques liés au transport de la prestation. Il lui appartient de vérifier les marchandises à l'arrivée et d'exercer, s'il y a lieu, les recours contre le transporteur et d'en informer DALTONER ou ses Filiales dans le même délai.

8.2. DALTONER ou ses Filiales ne peuvent être tenus responsables des retards de livraison imputables au transporteur ou tout autre événement fortuit.

8.3. Les marchandises sont expédiées (port et emballage) à la charge du client, ces frais sont facturés forfaitairement selon le poids et la destination. Les livraisons hors territoire métropolitain sont entièrement à la charge du client, qui doit effectuer un enlèvement de la marchandise dans les locaux du vendeur.

## Article 9. Prix

Le prix de la prestation est exprimé hors taxes, T.V.A. applicable au jour de la commande en sus. Il est en outre exprimé ferme jusqu'à l'expiration de la durée de validité stipulée au devis ou contrat de vente.

## Article 10

### Détails de paiement - Escompte - Intérêts - Pénalités

10.1. Pour les clients ne possédant pas de compte ouvert chez DALTONER ou ses Filiales, le paiement s'effectue au comptant à la commande. Pour les autres, le montant des prestations est exigible à l'échéance accordée lors de la livraison. 10.2. Sauf stipulation contraire exprimée sur la facture ou le bon de commande aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé. À défaut de paiement à l'une des quelconques échéances, outre le droit pour DALTONER ou ses Filiales de réclamer la restitution de la prestation ou sa compensation, les acomptes perçus restent acquis à titre de dommages et intérêts, DALTONER ou ses Filiales auront droit de prononcer l'échéance du terme sans mise en demeure préalable. En application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité pour paiement tardif égal à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement prévue au douzième alinéa du I de l'article L441-6 est fixé à 40 euros.

## Article 11. Livraison - Réalisation de la prestation

Sauf stipulation expresse contraire, la livraison, quelle que soit la prestation, est réputée effectuée au lieu du siège social de DALTONER ou de ses Filiales. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de DALTONER ou de ses Filiales, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

## Article 12. Retour de marchandises

Tout retour de marchandises défectueuses et sous garantie doit se faire avec l'accord écrit préalable de DALTONER ou de ses Filiales. Les produits devront être retournés dans leur emballage d'origine, complets et dans leur état neuf, les frais d'expédition restant entièrement à la charge de l'acheteur. Le retour des licences logicielles ne sera accepté qu'après l'accord de l'éditeur quel qu'il soit. La présentation de la facture d'achat sera rigoureusement exigée.

## Article 13. Responsabilité - Obligation de conseil

En tant que vendeur de prestations informatiques, DALTONER ou ses Filiales restent tenus à une obligation de conseil et non de résultat compte tenu de la diversité des clients potentiels et de leurs connaissances respectives en informatique. Ceci ouvre le droit à DALTONER ou à ses Filiales, de refuser ou d'interrompre la prestation à partir du moment où l'acheteur ne se soumet plus aux conseils prodigués par DALTONER ou ses Filiales et exprimés par lettre recommandée ou ne présente plus ou pas les compétences ou les infrastructures nécessaires et spécifiques à la réalisation complète de la prestation.

## Article 14. Garantie - Exclusion

14.1. La garantie s'applique à compter du jour de livraison des marchandises.

14.2. La durée de cette garantie est fixée individuellement par les constructeurs ou éditeurs pour chaque produit ou service.

14.3. Les détériorations et défauts provoqués par l'usure naturelle, accident, malveillance ou intervention d'un tiers (montage erroné, entretien défectueux, utilisation anormale...), ou encore par une intervention technique d'un tiers (mise à jour, réinstallation, modifications, démontage, ajout d'un périphérique...) sont exclus de la garantie.

14.4. Tout matériel étant détérioré physiquement n'est plus sous garantie.

14.5. DALTONER ou ses Filiales s'engagent à remédier à tout vice de fonctionnement provenant de défaut de matière ou de fabrication, dans la limite des garanties constructeurs, étant exclus les vices résultant d'une intervention, d'une négligence ou d'un défaut d'entretien du fait de l'acheteur ou de ses clients, ou encore de l'usure normale du bien.

## Article 15. Réclamations

15.1. Tout litige de facturation doit se faire dans le délai de 48 heures suivant réception de la facture.

15.2. En cas de désaccord sur l'origine des désordres et quelles qu'en soient les suites, l'acheteur devra produire à l'appui de sa réclamation une mise en cause établie par un expert agréé près les Tribunaux et ceci à ses frais avancés, DALTONER ou ses Filiales se réservant tout droit de contre-expertise, fusse judiciaire.

## Article 16. Droit applicable - Attribution de compétence

Les présentes conditions générales de vente sont soumises uniquement au droit français. Tout litige, quelle que soit sa nature, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce du siège de DALTONER ou de ses Filiales.

**NOUVEAU  
SUR LE SITE  
INTERNET**

Suivez votre commande  
en ligne sur  
[www.manutan-collectivites.fr](http://www.manutan-collectivites.fr)



1- Validation  
de la commande



2- Préparation  
de la commande



3- Expédition  
de la commande



*Au service de ceux qui rendent service*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
VILLE DIEU INTERCOM  
11 RUE PIERRE PARIS  
50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY  
A l'attention de Mme. GERARD Marina  
Tel : 02.33.90.17.90  
Email : [marina.gerard@villedieuinterc.com](mailto:marina.gerard@villedieuinterc.com)**

### Vos contacts

**Mireille COMTE**

Conseiller clientèle

Tél : 05.49.34.62.00

Fax : 08.00.34.30.30

E-mail : [avotreservice@manutan-collectivites.fr](mailto:avotreservice@manutan-collectivites.fr)

MANUTAN COLLECTIVITES

MANUTAN COLLECTIVITES

143 Bd Ampère

CS 90000 CHAURAY

79074 NIORT CEDEX 9

Nos références :

Votre n° de client : 7623757K

DEVIS N° : COL161201095

le 22 Décembre 2016

RECAPITULATIF DES MONTANTS ( Hors Options et Variantes )	
TOTAL PRODUITS	8 155,40 euros
Garantie 100% Tranquillité : (voir Conditions Générales de Vente partie 8 ci-dessous)	7,50 euros
Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette garantie, merci de cocher cette case :	<input type="checkbox"/> Non
<b>MONTANT TOTAL H.T.</b>	<b>8 162,90 euros</b>

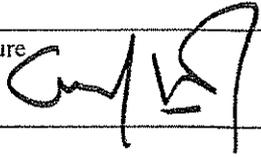
TOTAL H.T.	TAUX T.V.A.	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
8 162,90	20,00	1 632,58	9 795,48
			9 795,48

Date de validité : 22 MARS 2017

Le délai est donné à titre indicatif et sera confirmé sur l'accusé de réception de commande. Les photos sont non contractuelles.

Adresse de livraison (si différente)
Dénomination : .....
Nom du responsable : .....
Adresse : .....
Code Postal : ..... Ville : .....
Tél : ..... Fax : .....
Email : .....

Afin d'organiser au mieux la livraison, merci d'indiquer :
Les dates de fermeture de votre établissement :
.....
Les dates de livraison souhaitées :
.....

Bon pour accord (écrit en toute lettre):		
Bon pour accord		
Date : 22.12.2016	Nom du signataire : charly VARIN	Signature 

## 7 - LIVRAISON

**7.1 Délai de livraison :** Il n'est donné qu'à titre informatif et indicatif. Il prend effet à la date d'enregistrement de votre commande et dépend notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Si, exceptionnellement, le délai annoncé ne pouvait être respecté, le Client en sera informé par courrier qui disposera alors du choix entre le maintien de la commande ou son annulation.

**7.2 La livraison intervient par remise directe du produit au Client contre signature d'un récépissé de transport.** MANUTAN COLLECTIVITES se réservant la possibilité de fractionner ses livraisons.

Tous les produits, dont le descriptif ne comporte aucune mention spéciale, sont déchargés et déposés au rez-de-chaussée, avec l'aide éventuelle du Client. Leur acheminement du lieu de dépôt du livreur vers le lieu d'utilisation se fait sous la responsabilité du Client.

En cas d'absence : un avis de passage est laissé au Client afin de convenir avec le transporteur d'un second passage gratuit. Si, exceptionnellement, le second passage était facturé, MANUTAN COLLECTIVITES s'engage à rembourser le Client sur présentation du justificatif.

**7.3 Lors de la livraison, le client doit s'assurer en présence du transporteur du bon état des produits livrés.** En cas d'avarie ou de manquant, le Client devra :

- indiquer sur le récépissé des réserves claires, significatives, précises et complètes,

- en application des dispositions de l'article L. 133.3 du Code de commerce, confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours qui suivent la réception des produits.

Le non respect de ces formalités éteint tout recours ultérieur. Copie de la lettre recommandée et de l'avis de réception sera adressée sans délai à MANUTAN COLLECTIVITES.

## 8 - GARANTIE

L'attestation de garantie : elle est adressée avec la confirmation de commande et mentionne le délai, le mode de livraison, les durées de garantie pour chaque article et les exclusions de garantie. La garantie prend effet à la date de livraison du produit ou lors de sa mise en service par l'agent agréé.

Outre la garantie légale contre les vices cachés résultant des articles 1641 et suivants du Code civil, les produits vendus bénéficient d'une garantie conventionnelle. La durée de garantie ainsi que les possibilités d'extension sont précisées dans les descriptifs des produits concernés.

La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : utilisation anormale ou non-conforme du produit au regard de ses spécifications, une usure ou incidents matériels extérieurs. Quelques exemples : réglages non liés à une panne de produit, usure normale des pièces (diamants, tête magnétique, accumulateurs?) ou des revêtements (sièges), consommables (sacs aspirateurs, piles, lampes?), défaut d'utilisation et d'entretien (non respect de la notice d'emploi), causes extérieures (foudre, dégâts des eaux et vandalisme), détérioration due à une mauvaise réparation de la part du Client.

Garantie des jeux extérieurs : pour les jeux commandés sans l'installation, la garantie couvre l'envoi des pièces détachées pendant toute la durée de garantie de l'article, (les frais de pose et de dépose sont à la charge du client). Les pièces d'usure (cordage) bénéficient d'une garantie d'un an seulement. Pour les jeux commandés avec l'installation par un prestataire agréé, la garantie inclut le remplacement sur site. La garantie ne s'applique pas en cas de vandalisme, d'utilisation anormale, de non respect des règles d'entretien et de contrôle.

Pendant la période de garantie : En cas de panne ou de défaut, la garantie couvre selon les produits : les frais de pièces détachées ou les frais de pièces détachées et de main d'oeuvre ou les frais de pièces détachées, de main d'oeuvre, et de déplacement.

MANUTAN COLLECTIVITES se réserve la choix de faire réparer ou de procéder au remplacement du produit avec des caractéristiques similaires.

Les frais de retour et de réexpédition du produit sont à la charge de MANUTAN COLLECTIVITES. En cas d'acquiescement des frais de retour par le client, les frais exposés seront remboursés.

Hors de la période de garantie : pour toutes les demandes de réparation formulées, les frais de retour, de réexpédition, de pièces détachées et de réparation sont à la charge du Client.

Manutan Collectivités propose à ses Clients une garantie optionnelle 100% tranquillité comprenant la reprise de tout produit qui ne lui donnerait pas totalement satisfaction et qui protège les clients contre toute perte ou détérioration du produit jusqu'à sa mise en service. Sur simple appel du Client, le produit détérioré ou ne convenant pas sera repris par Manutan Collectivités à sa charge dans son emballage d'origine. Sont exclus de cette garantie les produits personnalisés ou sur mesure. Ne sont repris que dans leur emballage d'origine, intact et non descellé : les consommables, les ordinateurs et tablettes tactiles, tous les périphériques informatiques, téléphones, télécopieurs, GPS, appareils photos numériques, caméscopes, vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, photocopieurs, écrans d'affichage dynamique ou interactif, téléviseurs, lecteur DVD, matériel audio, clés de stockage et carte mémoire, logiciel, solutions de vidéosurveillance, photocopieurs, ventilateurs et climatiseurs. Cette garantie s'applique pendant 45 jours à compter de la livraison à l'exclusion des produits personnalisés ou sur mesure. Elle est facturée au taux de 2,90% du total ht de vos achats avec un minimum de 1,50 euros ht et un maximum de 7,50 euros ht. Cette information est intégrée dans les pages services de notre catalogue général, sur notre site internet ainsi que sur les bons de commande.

## 9. ECHANGE OU REMBOURSEMENT

Si un produit ne convient pas, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception du produit pour demander son échange ou le remboursement. Le produit retourné pour échange ou remboursement doit être restitué intact dans son emballage d'origine. Il doit être accompagné des accessoires et documents non déballés et non utilisés. Les frais d'emballage et de transport relatif au retour sont à la charge du Client.

Pour le mobilier et les articles volumineux, il convient de contacter un conseiller MANUTAN COLLECTIVITES.

Les produits sur mesure ou produits non référencés proposés sur devis ne sont ni repris ni échangés.

## 10. RESPONSABILITES

MANUTAN COLLECTIVITES ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

En cas de reconnaissance d'une quelconque responsabilité de MANUTAN COLLECTIVITES au titre d'un produit vendu ou d'une prestation associée, le montant des dommages et intérêts qui pourrait être alloué au client ne saurait en aucun cas être supérieur au prix du produit vendu.

De même que MANUTAN COLLECTIVITES ne peut être tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect tels que : préjudice financier ou commercial.

## 11. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles collectées sont destinées à MANUTAN COLLECTIVITES, responsable du traitement et/ou à toute autre entité contractuellement liée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Si le Client ne souhaite pas recevoir de communications commerciales, il suffit de nous le préciser en écrivant à l'adresse suivante : MANUTAN COLLECTIVITES-ENTREPRISES ZA LE GENETEAU - CHAURAY - 79 074 NIORT CEDEX 9 en nous indiquant votre nom, prénom et numéro de Client.

## 12. DECHETS DE MOBILIER D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques (DEEE) ont des effets potentiellement nocifs sur la santé humaine et l'environnement, du fait de la présence de substances dangereuses dans leurs composants. Ce symbole figurant sur un appareil électrique ou électronique signifie que celui-ci fait l'objet d'un traitement sélectif lorsqu'il arrive en fin de vie et qu'il ne doit pas être jeté avec les autres déchets.

les articles R. 543-172 à R. 543-194 du Code de l'environnement impose à tous (fabricants, distributeurs,?) de contribuer à la collecte traitement de ces déchets ménagers et au financement de leur traitement et recyclage en versant une contribution. Le montant de l'éco-participation varie selon les produits et vient s'ajouter au prix de vente HT des produits.

L'article R. 543 195 du Code de l'environnement impose aux producteurs d'EEE professionnels d'assurer l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets mis sur le marché après le 13 août 2005

## 13. DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT PROFESSIONNELS (DEA)

L'article L 541-10-6 du Code de l'environnement impose depuis le 1er janvier 2012 à toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des éléments d'ameublement d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus d'adits produits en fin de vie soit sous la forme d'initiative individuelle soit sous la forme d'un financement des éco-organismes qui en assurent la gestion. Le montant de l'éco-contribution varie selon les éléments d'ameublement et vient s'ajouter au prix de vente HT des produits. L'éco-contribution qui sera ainsi collectée sera reversée à un organisme agréé par les pouvoirs publics.

Vous retrouverez sur notre site internet [www.manutan-collectivites.fr](http://www.manutan-collectivites.fr) toutes les informations relatives à l'enlèvement et au traitement de ces produits.

Engagement n° : 2184  
Opération n° : 57  
Service : Médiathèque  
Article : 2184

DEMICO  
13 rue Neil Armstrong  
CS 70020  
33 692 MERIGNAC Cedex

BON DE COMMANDE N° MED-2016/102 DU 26/11/2016

Article budgétaire : 2184 – Mobilier

ACHAT D'ELEMENTS DE MOBILIER

(bac multimédia + bac albums + bac CD/DVD)

Montant total TTC..... 2 352.44 €

(Deux-mille-trois-cent-cinquante-deux euros et quarante-quatre centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :

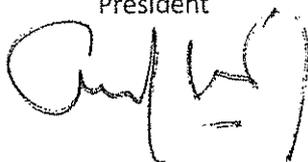
Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :

Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature

M. Charly Varin,  
Président



# Bon de commande



N° de client :

France Tél. 0821 23 03 23\* Tél. 070 663 433\*\* Tél. 900 22 001\*\*\*  
 Fax 0821 23 03 13\* Fax 070 663 474\*\* Fax 900 22 002\*\*\*  
\*0,125 €/min - \*\*0,15 €/min depuis un poste fixe - \*\*\*0,16 €/min depuis un poste fixe

service@vega-fr.com www.vega-fr.com

Adresse de facturation

(À remplir en lettres majuscules)

Adresse de livraison

(À remplir si l'adresse est différente de celle de la facturation)

Nom de l'établissement VILLEDIEU INTERCOM

Nom de l'établissement

Nom

Nom

N° Siret 200 043 354 00014

N° Siret

N° TVA Intracommunautaire

N° TVA Intracommunautaire

Adresse 11 RUE PIERRE PARIS - BP 58

Adresse

Engagement n° : 2410  
 Opération n° : 51  
 Service : pour non build  
 Article : 2184  
 Ville 25750

Code postal 50800 Ville VILLEDIEU LES POELES

Code postal

Téléphone 02 33 90 17 90 Pays FRANCE

Téléphone

E-mail Celine.marie@villedieuintercom.fr

E-mail

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant.

Référence	Désignation des articles	Nb de lots	Prix Unit. € HT	Prix total € HT
94171VR	chaire Dandy table	6	220	1320 € HT
91908VR	Grand vase à eau Aldera laqué blanc	1	420	420 € HT
89825VR	Plateau de table Sumba Claire naturel	6	61	366 € HT
89570VR	Pied de table Rondo Blanc	6	80	480 € HT

TOTAL 2586 € HT  
3103,26 € TTC

27892VR	Les 1000 papiers à frites triangulaires NEWS		0,09	
27980VR	Support cornet à frites AMERICA noir		5,90	



Mon mode de paiement (cochez la case correspondante à votre choix)

Paiement à 30 jours. (sous réserve d'acceptation et hors tara commandé. Voir les Conditions Générales de Vente)

**OUI**, je commande ces articles et je bénéficie d'un droit de retour de 30 jours.

**Virement** (merci de préciser votre nom et votre code postal lors du virement)  
 BIC : SOGEFRPP  
 IBAN : FR76 3000 3023 6000 0200 1100 739

**Chèque bancaire ou postal** (uniquement en France) joint à la commande à l'ordre de VEGA, à l'adresse suivante :  
 VEGA - 87981 STRASBOURG CEDEX 9 - FRANCE

**Carte bancaire (Visa/MasterCard)**  
 Ne communiquez pas par écrit les coordonnées de votre carte bancaire. À réception de votre commande, le Service Client vous contactera pour un paiement par carte bancaire.

**Frais de port :** La participation aux frais de livraison est à ce jour de 11,90 € HT, les frais de port étant offerts pour toute commande d'un montant minimum de 399 € HT.  
 Au total € HT de la commande doit être ajouté le montant de la TVA à 20 % (uniquement en France).

Votre commande est soumise aux Conditions Générales de Vente de VEGA France. Vous pouvez les consulter sur notre site [www.vega-fr.com/cgv](http://www.vega-fr.com/cgv) ou les demander par téléphone à notre Service Client. En signant le bon de commande, vous confirmez avoir lu et compris les CGV et vous les acceptez. VEGA est réservé aux professionnels de l'hôtellerie-restauration.



21/11/2016  
 Date

Signature (à l'attention)

SA Group France Snc - Avenue 1  
 4 rue Lucie - 87980 BETHZEH FRANCE

POB STRASBOURG 400 670 300 9 9 0 0 17  
 Capital 1 750 000 €



Cachet de l'entreprise



# Devis

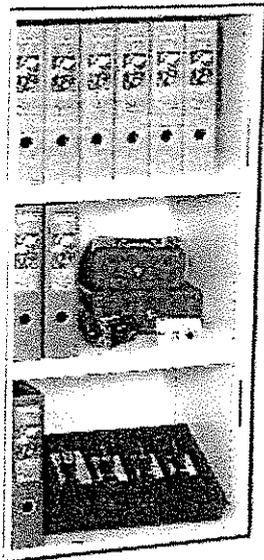
18 rue Jean Francois  
 72100 LE MANS  
 Tél : 0980.990.823  
 Tél portable : 06.85.26.77.94  
 Email : bgaces72@gmail.com

VILLEDIEU INTERCOM  
 BP58  
 50800 VILLEDIEU LES ROELES

Engagement n° : 2430
Opération n° : 5
Service : Cerc non Pontif (siège)
Article : 2133
Signature 2015/11

Numéro	Date	Code client	Date de validité	Mode de règlement	N° de Tva intracom
DE150392	22/11/2016	VILLEDIEU INTERCOM	22/12/2016		

Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
	FOURNITURE D'UN COFFRE FORT LIVRAISON SUR SITE					
	Coffre fort blindé - Serrure électronique Fire Ranger PHOENIX - FS1511E	1,00	952,86		952,86	20,00



Code	Description	Qté	P.U. HT	% Rem	Montant HT	TVA
Taux	Base HT	Montant TVA	Total HT		952,86	
20,00	952,86	190,57	Port HT		0,00	
			Total TVA		190,57	
			Total TTC		1 143,43	
			Acomptes		0,00	
			Net à payer		1 143,43 €	

#### CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 - Les marchandises livrées conformément au bon de commande ne sont ni reprises ni échangées.

2 - Outre les garanties légales en cas de défaut ou de vices cachés de la chose vendue pendant un délai de douze mois, les appareils sont garantis contre tous les défauts de fabrication. Le remplacement, la réparation de pièce pendant cette période ne peuvent avoir effet de prolonger la garantie. Elle est limitée au remplacement au gratuit des pièces défectueuses, à l'exclusion des piles ou batteries électriques. Les frais de port sont à la charge du client. Les réparations résultant soit d'une mauvaise utilisation, soit d'une usure normale, sont à la charge du client.

Cette garantie s'entend pour un dépannage des matériels retournés en nos ateliers franco de port. Toutes nos installations s'entendent uniquement et exclusivement au titre d'une obligation de moyens.

La présente garantie ne porte pas sur les matériels récupérés et préexistants.

3 - Nos délais de livraison sont indicatifs. Nous n'acceptons aucune pénalité pour retard de livraison, à moins que le principe n'en ait été expressément accepté par écrit.

4 - Tout retard de paiement de nos factures sont passible de plein droit et sans qu'il soit besoin de mise en demeure, d'intérêt moratoire calculés sur base du taux d'escompte de la Banque de France, majoré des frais et pénalités.

5 - Toute contestation ou litige avec un client commerçant sera porté devant le Tribunal de Commerce du Mans.

6 - La société ne peut en aucun cas donner une garantie de résultat.

7 - Clause de réserve de propriété.

En application de la loi n°80 335 du 12 Mai 1980 relative à la réserve de propriété, les marchandises livrées par nos soins restent notre propriété jusqu'à paiement intégral de la somme correspondant à leur facturation.

Nous conservons l'entière propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement complet et effectif des factures qui s'y rapportent. Jusqu'à leur paiement effectif, les marchandises sont considérées comme consignées en dépôt chez l'acheteur à ses risques et périls. En cas de non paiement pour quelque raison que ce soit, l'acheteur devra restituer les marchandises à la demande du vendeur.

#### VALIDITE

Notre offre est valable 30 jours à compter de la date d'établissement du présent devis.

Chèque à réception de facture, 30% d'acompte à la commande.

De convention, nous nous réservons la propriété des marchandises fermes, jusqu'au dernier jour de leur règlement intégral : Loi N° 80335 du 12 Mai 1980.

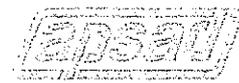
Mention "Bon pour accord" date et signature

Cachet

Bon pour accord  
Le 24/11/16



Siret : 81316447200017 - AFE : 4321A - RCS : LE MANS 813164472 - N° TVA intracom : FR76813164472 - SARL au Capital de 13 000,00 €



Membre du SYPSI, syndicat affilié à la FFMI

Service d'installation  
et de maintenance des extincteurs  
(référence I4 - NF 285) - Certificat n°572/11/04 - 285  
Marques délivrées par CNPP Cat (www.cnpp.com)  
et AFNOR Certification (www.marque-nf.com)

Engagement n° : 2353  
Opération n° 54  
Service : Parc privé non bu  
Article : 2183  
Trame 2016 de PSC

INTERCOMMUNALITE DU BASSIN DE VILLEDIEU  
6/8 ZA de la Sienna  
BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

## Devis (EUR)

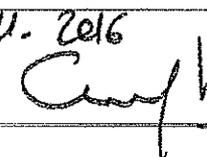
Client	9VILLE	N° TVA CEE	Numéro 16480	du 10/11/2016	Page 1
--------	--------	------------	--------------	---------------	--------

Référence	Désignation	Quantité	P.U. H.T.	Total H.T.	TVA
-----------	-------------	----------	-----------	------------	-----

Voici notre offre de prix pour la fourniture et pose  
d'extincteur et de signalétique incendie suite à  
l'aménagement du niveau 2 de la Maison des services destiné  
à accueillir le Siege Social de Villedieu Intercom.

PLANINTER	Modification de plan d'intervention format A2 (entrée , escalier 1 et escalier 2)	3,000	45,00	135,00	1
EX6L	Extincteur 6 litres eau pulvérisée + additifs	7,000	62,00	434,00	1
EX2CO2	Extincteur CO2 2kg neuf (armoire électrique et CTA)	2,000	55,00	110,00	1
PANNEXTPETII	Panneau de signalisation extincteur classes de feu	9,000	1,90	17,10	1
PLANEVAC	Plan d'évacuation format A3 compris cadre Alu	3,000	75,00	225,00	1
SIGNALISATIOI	consigne de sécurité EAS	2,000	11,00	22,00	1
SIGNALISATIOI	signalétique EAS	2,000	9,00	18,00	1
POSE	Pose et mise en service (de l'ensemble)	1,000	110,00	110,00	1

Observation : l'offre comprend l'équipement d'extincteur et  
de signalétique, pour les 2 EAS (Espace d'attente sécurisé)  
du niveau.

Total H.T.	1 071,10	TVA Taux	Base HT	Mt TVA	Acceptation devis Date : 15-11-2016 Signature : * 
		1	20,00%	1 071,10	
Total H.T. net :	1 071,10	Total T.V.A. :		214,22	Total TTC :

- Acompte

Domiciliation Bancaire : CCM Coutances - IBAN: FR76 1548 9047 0400 0339 5790 164

Net à payer Euro 1 285,32

\* Le client reconnaît avoir pris connaissance et avoir accepté sans réserve, nos conditions générales de vente et de prestations,  
ci-jointes (ou à disposition sur simple demande).

TVA acquittée sur les débits

Pose et maintenance extincteurs, désenfumage, alarme et autres matériels incendie - Formation incendie

A.C.I 50 - Sarl Segouin

Z.I. Château de la Mare - 50200 Coutances - Tél.: 02 33 46 50 86 - Fax: 02 33 07 20 23

SARL au capital de 7 000 euro - RCS Coutances B492 940 077 - N° TVA intracommunautaire : FR 50492940077



Engagement n° : 448  
Opération n° : 57  
Service : Médiathèque  
Article : 2188

Colaco  
Zac du Paisy  
9 chemin des Hirondelles  
69570 Dardilly

BON DE COMMANDE N° MED-2016/097 DU 23/11/2016

Article budgétaire : 2188 – autres immobilisations corporelles

ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRES ADULTES

Montant total TTC..... 894.45 €

(huit cent quatre-vingt-quatorze euros quarante-cinq centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :

Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :

Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature

M. Charly Varin,  
Président

Engagement n° : 2352  
Opération n° : 57  
Service : médiathèque  
Article : 2188  
imm 201605

COLACO  
ZAC du Paisy  
9 chemin des hirondelles  
69570 DARDILLY

BON DE COMMANDE N° MED-2016/093 DU 03/11/2016  
Article budgétaire : 2188 Autres immobilisations corporelles

Commande de DVD Fiction adultes 2016

Facturé : 2708,82  
Rabais à facturer : 290,88

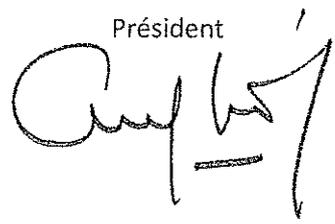
Montant total TTC..... 2 999.40 €  
(deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros quarante centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :  
Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :  
Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature  
M. Charly VARIN,  
Président



BON DE COMMANDE N° MED-2016/095 DU 23/11/2016

Article budgétaire : 2188 – autres immobilisations corporelles

ACHAT DE DVD FICTION JEUNESSE

Montant total TTC..... 2060.35 €

(deux mille soixante euros trente-cinq centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :

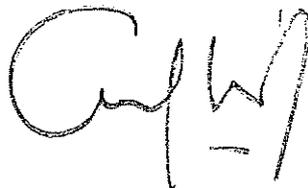
Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :

Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature

M. Charly Varin,  
Président





Engagement n° : 2119  
Opération n° : 57  
Service : Médiathèque  
Article : 2188  
Date : 23/11/2016

Colaco  
Zac du Paisy  
9 chemin des Hirondelles  
69570 Dardilly

BON DE COMMANDE N° MED-2016/096 DU 23/11/2016

Article budgétaire : 2188 – autres immobilisations corporelles

ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRES JEUNESSE

Montant total TTC..... 1375.32 €

(Mille trois cent soixante-quinze euros trente-deux centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :

Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :

Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature

M. Charly Varin,  
Président

BON DE COMMANDE N° MED-2016/098 DU 23/11/2016

Article budgétaire : 2188 – autres immobilisations corporelles

ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRES ADULTES

Montant total TTC..... 689.79 €

(Six cent quatre-vingt-neuf euros soixante-dix-neuf centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :

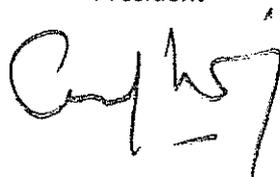
Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :

Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienna – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

**Signature**

M. Charly Varin,  
Président





Engagement n° 2446  
Opération n° : 57  
Service : Médiathèque  
Article : 2188

ADAV Association  
41 rue des Envierges  
75020 PARIS

BON DE COMMANDE N° MED-2016/099 DU 23/11/2016

Article budgétaire : 2188 – autres immobilisations corporelles

ACHAT DE DVD DOCUMENTAIRES ADULTES

Montant total TTC..... 416.89 €

(Quatre cent seize euros quatre-vingt-neuf centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :

Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :

Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature

M. Charly Varin,  
Président



Engagement n° : 8465  
Opération n° : 57  
Service : Médiathèque  
Article : 2188

Le livre qui parle  
BP1  
78 801 HOUILLES

BON DE COMMANDE N° MED-2016/100 DU 23/11/2016

Article budgétaire : 2188 – autres immobilisations corporelles

ACHAT DE LIVRES AUDIO

Montant total TTC..... 282.70 €  
(Deux-cent-quatre-vingt-deux euros et soixante-dix centimes)

Règlement sur facture par mandat administratif

Adresse de livraison :  
Médiathèque intercommunale  
12 place des Halles  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Adresse de facturation :  
Villedieu Intercom  
6/8 ZA de la Sienne – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Signature

M. Charly Varin,  
Président 1

**NOUVEAU  
SUR LE SITE  
INTERNET**

Suivez votre commande  
en ligne sur  
[www.manutan-collectivites.fr](http://www.manutan-collectivites.fr)



Répondre à vos  
besoins réels



*Au service de ceux qui rendent service*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU  
6 ZONE ARTISANALE DE LA VILLEDIEU  
50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY**  
demande de devis pour nicolas (centre de loisirs)  
A l'attention de Mr. NICOLAS  
Tel : 02.33.90.17.90  
Email : [piscine@villedieuintercom.fr](mailto:piscine@villedieuintercom.fr)

### Vos contacts

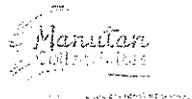
**Laëtitia LEJARRE**  
Conseiller clientèle  
Tél : 05.49.34.62.00  
Fax : 08.00.34.30.30

E-mail : [avotreservice@manutancollectivites.fr](mailto:avotreservice@manutancollectivites.fr)

MANUTAN COLLECTIVITES  
MANUTAN COLLECTIVITES  
143 Bd Ampère  
CS 90000 CHAURAY  
79074 NIORT CEDEX 9

Nos références :  
Votre n° de client : 7623757K  
DEVIS N° : COL161001036  
le 18 Octobre 2016

REFERENCE	DESIGNATION	QTE	P.U. HT	TOTAL HT
JJ03839H	 <p><b>Ratelier vélos 5 places</b> Garantie 3 ans <i>Page 0720-0721 Cat 1654 CAT SERV TECHN / AMENGT EXT</i> <i>AOUT 2016</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tube acier zingué antirouille Ø 16 mm.</li> <li>- Section carrée : 30 mm.</li> <li>- Entre-arceaux : 31,2 cm.</li> <li>- Haut. arceaux : 25 cm.</li> <li>- Blocage de tous types de pneus de 35 à 55 mm.</li> <li>- Visserie non fournie.</li> <li>- L/l : 132 x 33 cm.</li> <li>- Poids : 8,5 kg.</li> </ul>	4	57,50	230,00



DEVIS N° : CCL761001036 - 7625737K

Engagement n° : 2374

Opération n° : 56

Service : ALSH

Article : 2163

Imprimeur : B&B

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU  
6 ZONE ARTISANALE DE LA VILLEDIEU  
50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY  
demande de devis pour nicolas (centre de loisirs)

RECAPITULATIF DES MONTANTS ( Hors Options et Variantes )

TOTAL PRODUITS 230,00 euros

Garantie 100% Tranquillité : 6,67 euros  
(voir Conditions Générales de Vente partie 8 ci-dessous)

Si vous ne souhaitez pas bénéficier de cette garantie, merci de cocher cette case :

Non

MONTANT TOTAL H.T. 236,67 euros

TOTAL H.T.	TAUX T.V.A.	T.V.A.	TOTAL T.T.C.
236,67	20,00	47,33	284,00
			284,00

Date de validité : 31 DÉCEMBRE 2016

Le délai est donné à titre indicatif et sera confirmé sur l'accusé de réception de commande. Les photos sont non contractuelles.

Le délai de livraison pour ce(s) produits(s) est actuellement de 3 à 7 jours. Celui-ci est donné à titre indicatif et doit être confirmé lors de la commande.

Nos prix s'entendent franco de port et d'emballage pour toute commande supérieure à 200€ HT. Pour les commandes inférieures à 200€ HT les frais de port s'élèvent à 16€ HT.

Pour commander, merci de rappeler le numéro du présent devis, l'adresse de livraison et de facturation, le contact et le coloris ainsi que toute information utile.

Vous pouvez adresser votre commande par courrier, par fax au 0800.34.30.30 ou par mail à avotreservice@manufan-collectivites.fr

Adresse de livraison (si différente)

Dénomination : ALSH

Nom du responsable : BERHAULT Nicolas

Adresse : Le Gaillardière

Code Postal 50800 Ville : Villedieu les Poêles

Tél : 02 33 67 45 79 Fax :

Email : animation.villedieu@villedieuintercom.fr

Afin d'organiser au mieux la livraison, merci d'indiquer :

Les dates de fermeture de votre établissement :

Les dates de livraison souhaitées :

Bon pour accord (écrit en toute lettre):

Bon pour accord

Date : 19/10/2016

Nom du signataire : Philippe Gross

Signature



DEVIS N° : COL161001036 - 7623757K

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU  
6 ZONE ARTISANALE DE LA VILLEDIEU  
50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY  
demande de devis pour nicolas (centre de loisirs)

## 1. PRINCIPES GENERAUX

Nos conditions générales de vente régissent la vente des produits proposés par MANUTAN COLLECTIVITES sur catalogues ou sur site internet [www.manutan-collectivites.fr](http://www.manutan-collectivites.fr) et toutes prestations de services associées en France Métropolitaine à destination des personnes agissant dans le cadre de leur activité professionnelle.

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales.

Les caractéristiques et spécifications techniques des produits, dimensions, poids, photos, représentations graphiques présentées sur nos supports de vente (catalogues, site internet) n'ont qu'une valeur informative, indicative et non contractuelle.

Les présentes conditions générales de vente et les opérations d'achat et de vente qui en découlent sont régies par le droit français. Tous les litiges auxquels les présentes conditions générales de vente pourraient donner lieu et les actes qui en seront la conséquence sont soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Niort, MANUTAN COLLECTIVITES se réservant toutefois la faculté d'avoir recours à tout autre tribunal compétent de son choix.

## 2. COMMANDES

Les commandes peuvent être passées par internet, par courrier à partir des références des catalogues papiers, par téléphone, par télécopie. Pour toute commande passée par téléphone ou télécopie, une confirmation écrite n'est pas nécessaire.

Les commandes de produits ne sont définitives qu'après envoi par MANUTAN COLLECTIVITES d'une confirmation par écrit. Elles sont exécutées dans la limite des stocks disponibles et pour ceux non stockés sous réserve de leur disponibilité chez nos fournisseurs.

MANUTAN COLLECTIVITES se réserve en outre la possibilité de refuser ou d'annuler une commande lorsque le prix indiqué pour le(s) produit (s) est erroné ou bien encore lorsque plusieurs éléments graves feraient peser un soupçon de fraude sur la commande.

## 3. PRIX

3.1 Nos prix de vente sont garantis pendant la période de validité de chacun de nos catalogues et documents ou de celle indiquée sur chaque offre promotionnelle.

Les prix de vente des produits sur notre site internet sont ceux indiqués au moment de l'enregistrement de la commande.

Si pour des raisons économiques, notamment en cas d'augmentation des matières premières, certains prix venaient à être modifiés avant la fin de la période de validité du catalogue, le Client en serait préalablement informé au moment de la commande.

3.2 Les prix sont exprimés en euro et s'entendent hors taxes, hors éco-contribution environnementale applicable aux produits électriques et électroniques et aux éléments d'aménagement et hors frais d'installation. Le taux de TVA applicable sera celui en vigueur au jour de la livraison.

3.3 Les frais de livraison sont établis suivant le montant hors taxes de la commande soit :

- A partir de 200 euros HT d'achats, la livraison est gratuite partout en France métropolitaine.

- En dessous de ce seuil, il est appliqué un forfait de 16 euros HT.

Pour la Corse et les îles, les produits de nos catalogues peuvent être soumis à des frais de port supplémentaires, consultez nous au 05 49 34 62 60. La livraison dans les îles (ex : Balla-lic en mer) est réalisée à la gare maritime côté continent.

3.4 Les produits ou références repérés par une étiquette 1er PRIX ou ECONOMIQUE ne peuvent bénéficier d'une réduction supplémentaire.

Lorsque la réduction se rapporte à une seule référence, aucune autre réduction ne peut être appliquée. Si la réduction est liée à l'achat de plusieurs références, et si le Client bénéficie d'une autre réduction, c'est l'offre la plus avantageuse qui s'applique. En revanche si l'offre consiste en un cadeau, elle est cumulable avec une autre réduction en cours.

## 4. DEVIS

4.1 Les devis sont établis en fonction des renseignements communiqués par le CLIENT à MANUTAN COLLECTIVITES. Toutes informations erronées, inexactes et/ou incomplètes données par ce dernier peuvent avoir des conséquences directes et/ou indirectes sur la réalisation desdites prestations et donner lieu à des prestations supplémentaires nécessaires pour la poursuite des opérations. MANUTAN COLLECTIVITES s'engage alors à en informer le CLIENT. Ces prestations complémentaires pourront alors faire l'objet d'un devis détaillant les prix et délais. MANUTAN COLLECTIVITES se réserve dans ce cas la possibilité de suspendre l'exécution de la commande jusqu'à l'acceptation du devis visé ci-dessus par le CLIENT. En cas de contestation, seul le devis sous forme papier fait foi.

4.2 Les plans d'aménagements ou études établis par MANUTAN COLLECTIVITES sont réalisés en fonction des renseignements communiqués par le CLIENT. MANUTAN COLLECTIVITES exclut toute responsabilité en cas d'informations erronées, inexactes et/ou incomplètes données par ce dernier pouvant avoir des conséquences directes et/ou indirectes sur la disposition et l'agencement du matériel commandé par le CLIENT à MANUTAN COLLECTIVITES pour le site concerné.

Les travaux préparatoires indispensables non prévus au devis sont à la charge du maître d'ouvrage qui s'engage à les réaliser préalablement à l'intervention de MANUTAN COLLECTIVITES.

Dans l'hypothèse où des travaux seraient réalisés par MANUTAN COLLECTIVITES, leur réception entraîne le transfert de la garde et l'usage des travaux au maître d'ouvrage. Elle constitue le point de départ de la garantie prévue par les articles 1792 et suivants du code civil, notamment la garantie décennale. Un procès-verbal de réception est établi et signé par les parties.

MANUTAN COLLECTIVITES a souscrit une police d'assurance couvrant la garantie de responsabilité décennale et de bon fonctionnement, et la garantie de responsabilité civile vis-à-vis des tiers et du maître d'ouvrage pour tous les dommages matériels, corporels et immatériels, consécutifs ou non, pouvant survenir pendant la durée des travaux.

## 5. MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement peut être effectué soit :

- **Par virement** : n° de compte : 30056/00074/00740095736/54 - Domiciliation : HSBC FR PARIS RICHARD LENOIR Afin de faciliter le traitement du règlement, nous demandons aux gestionnaires de faire mentionner par l'organisme payeur le numéro de la facture faisant l'objet de l'ordre de mandatement.

- **Par prélèvement automatique** : un formulaire d'autorisation de prélèvement est à demander à MANUTAN COLLECTIVITES et retourné avec un relevé d'identité bancaire (RIB) ou pond (RIP). La domiciliation doit correspondre au nom et à l'adresse du titulaire du numéro de Client MANUTAN COLLECTIVITES.

- **Par chèque bancaire** : il doit être libellé à l'ordre de MANUTAN COLLECTIVITES et comporter au dos le numéro de Client attribué par MANUTAN COLLECTIVITES.

- **Par carte bancaire** : indiquez votre numéro de carte bancaire, sa date de fin de validité, les 3 derniers chiffres qui figurent au dos de celle-ci et le nom de votre banque. Seules les cartes « CB » françaises sont acceptées.

- **Par carte d'achat** : conformément au décret n° 2004-1144 du 26 octobre 2004 les entités publiques peuvent recourir à la carte d'achat.

**Les délais de règlement** : Les délais de règlement accordés doivent être scrupuleusement respectés, à défaut, le Client s'expose en particulier à 3 conséquences :

- le non paiement de tout ou partie de la dette à l'échéance, entraîne de plein droit l'exigibilité intégrale et immédiate de toutes les sommes dues,

- des pénalités de retard égales à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date d'échéance de la facture,

- de plus et en application des dispositions de l'article L. 441-6-12 du Code de commerce, tout professionnel en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de MANUTAN COLLECTIVITES d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. Si les frais de recouvrement exposés s'avéraient supérieurs au montant de cette indemnité, MANUTAN COLLECTIVITES pourra demander une indemnisation complémentaire sur justification.

- à titre de clause pénale, il sera facturé en sus, une pénalité égale au (x) montant(s) impayé(s) et ce sans mise en demeure préalable et sans préjudice des intérêts légaux et frais en cas d'action judiciaire.

Pour les Collectivités ne relevant pas de la comptabilité publique, un acompte de 30% est à verser à la commande par chèque ou virement. Le solde à 30 jours à partir de la date de facturation. MANUTAN COLLECTIVITES se réserve toutefois le droit de demander le montant total à la commande.

Pour les Collectivités relevant de la comptabilité publique, le règlement de toute somme due doit s'effectuer dans le délai maximal de paiement fixé par le Code des marchés publics soit : à compter du 1er juillet 2010 un délai de 30 jours pour l'Etat et ses établissements, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics et un délai de 50 jours pour les établissements publics de santé et les établissements du service de santé des armées.

## 6. TRANSFERT DE PROPRIETE - TRANSFERT DE RISQUES

6.1 MANUTAN COLLECTIVITES conserve l'entière propriété des produits et/ou équipements livrés jusqu'à l'encaissement effectif et intégral de leur prix et accessoires ainsi que jusqu'à la parfaite exécution par le Client de ses obligations à l'égard de MANUTAN COLLECTIVITES.

Jusqu'à cette date, les produits et/ou équipements livrés seront considérés comme consignés et le Client supportera l'ensemble des risques afférents aux dommages que les produits et/ou équipements concernés pourraient subir ou occasionner pour quelque cause ce soit.

A défaut de paiement total ou partiel, MANUTAN COLLECTIVITES, sans préjudice de ses autres droits, pourra obtenir de plein droit et sur notification adressée au Client par lettre recommandée avec accusé réception, la restitution des produits et/ou équipements concernés au frais du Client.

6.2 Cependant, le transfert des risques de perte et de détérioration des produits et/ou équipements vendus est réalisé dès la prise en charge de ceux-ci par les transporteurs au départ des usines de nos fournisseurs ou au départ de nos entrepôts et plates formes logistiques.

## 7 - LIVRAISON

7.1 Délai de livraison : Il n'est donné qu'à titre informatif et indicatif. Il prend effet à la date d'enregistrement de votre commande et dépend notamment de la disponibilité des transporteurs et de l'ordre d'arrivée des commandes. Si, exceptionnellement, le délai annoncé ne pouvait être respecté, le Client en sera informé par courrier qui disposera alors du choix entre le maintien de la commande ou son annulation.

7.2 La livraison intervient par remise directe du produit au Client contre signature d'un récépissé de transport, MANUTAN COLLECTIVITES se réservant la possibilité de fractionner ses livraisons.

Tous les produits, dont le descriptif ne comporte aucune mention spéciale, sont déchargés et déposés au rez-de-chaussée, avec l'aide éventuelle du Client. Leur acheminement du lieu de dépose du livreur vers le lieu d'utilisation se fait sous la responsabilité du Client.

En cas d'absence : un avis de passage est laissé au Client afin de convenir avec le transporteur d'un second passage gratuit. Si, exceptionnellement, le second passage était facturé, MANUTAN COLLECTIVITES s'engage à rembourser le Client sur présentation du justificatif.

7.3 Lors de la livraison, le client doit s'assurer en présence du transporteur du bon état des produits livrés. En cas d'avarie ou de manquant, le Client devra :

- indiquer sur le récépissé des réserves claires, significatives, précises et complètes,

- en application des dispositions de l'article L. 133.3 du Code de commerce, confirmer ces réserves au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les trois jours qui suivent la réception des produits.

Le non respect de ces formalités éteint tout recours ultérieur. Copie de la lettre recommandée et de l'avis de réception sera adressée sans délai à MANUTAN COLLECTIVITES.

## 8 - GARANTIE

L'attestation de garantie : elle est adressée avec la confirmation de commande et mentionne le délai, le mode de livraison, les durées de garantie pour chaque article et les exclusions de garantie. La garantie prend effet à la date de livraison du produit ou lors de sa mise en service par l'agent agréé.

Outre la garantie légale contre les vices cachés résultant des articles 1641 et suivants du Code civil, les produits vendus bénéficient d'une garantie conventionnelle. La durée de garantie ainsi que les possibilités d'extension sont précisées dans les descriptifs des produits concernés.

La garantie conventionnelle est exclue dans les hypothèses suivantes : utilisation anormale ou non-conforme du produit au regard de ses spécifications, une usure ou incidents matériels extérieurs. Quelques exemples : réglages non liés à une panne de produit, usure normale des pièces (diamants, tête magnétique, accumulateurs?) ou des revêtements (sièges), consommables (sacs aspirateurs, piles, lampes?), défaut d'utilisation et d'entretien (non respect de la notice d'emploi), causes extérieures (foudre, dégâts des eaux et vandalisme), détérioration due à une mauvaise réparation de la part du Client.

Garantie des jeux extérieurs : pour les jeux commandés sans l'installation, la garantie couvre l'envoi des pièces détachées pendant toute la durée de garantie de l'article, (les frais de pose et de dépose sont à la charge du client). Les pièces d'usure (cordage) bénéficient d'une garantie d'un an seulement. Pour les jeux commandés avec l'installation par un prestataire agréé, la garantie inclut le remplacement sur site. La garantie ne s'applique pas en cas de vandalisme, d'utilisation anormale, de non respect des règles d'entretien et de contrôle.

Pendant la période de garantie : En cas de panne ou de défaut, la garantie couvre selon les produits : les frais de pièces détachées ou les frais de pièces détachées et de main d'oeuvre ou les frais de pièces détachées, de main d'oeuvre, et de déplacement.

MANUTAN COLLECTIVITES se réserve le choix de faire réparer ou de procéder au remplacement du produit avec des caractéristiques similaires

Les frais de retour et de réexpédition du produit sont à la charge de MANUTAN COLLECTIVITES. En cas d'acquiescement des frais de retour par le client, les frais exposés seront remboursés

Hors de la période de garantie : pour toutes les demandes de réparation formulées, les frais de retour, de réexpédition, de pièces détachées et de réparation sont à la charge du Client.

Manutan Collectivités propose à ses Clients une garantie optionnelle 100% tranquillité comprenant la reprise de tout produit qui ne lui donnerait pas totalement satisfaction et qui protège les clients contre toute perte ou détérioration du Produit jusqu'à sa mise en service. Sur simple appel du Client, le produit détérioré ou ne convenant pas sera repris par Manutan Collectivités à sa charge dans son emballage d'origine. Sont exclus de cette garantie les produits personnalisés ou sur mesure. Ne sont repris que dans leur emballage d'origine, intact et non descendu : les consommables, les ordinateurs et tablettes tactiles, tous les périphériques informatiques, téléphones, pièces personnalisées ou sur mesure. Ne sont repris que dans leur emballage d'origine, intact et non descendu : les consommables, les ordinateurs et tablettes tactiles, tous les périphériques informatiques, téléphones, télécopieurs, GPS, appareils photos numériques caméscopes, vidéoprojecteurs, rétroprojecteurs, photocopieurs, écrans d'affichage dynamique ou interactif, téléviseurs, lecteur DVD, matériel audio, clés de stockage et carte mémoire, logiciel, solutions de vidéosurveillance, photocopieurs, ventilateurs et climatiseurs. Cette garantie s'applique pendant 45 jours à compter de la livraison à l'exclusion des produits personnalisés ou sur mesure. Elle est facturée au taux de 2,90% du total ht de vos achats avec un minimum de 1,50 euros ht et un maximum de 7,50 euros ht. Cette information est intégrée dans les pages services de notre catalogue général, sur notre site internet ainsi que sur les bons de commande.

## 9. ECHANGE OU REMBOURSEMENT

Si un produit ne convient pas, le Client dispose d'un délai de sept (7) jours francs à compter de la réception du produit pour demander son échange ou le remboursement. Le produit retourné pour échange ou remboursement doit être restitué intact dans son emballage d'origine. Il doit être accompagné des accessoires et documents non déballés et non utilisés. Les frais d'emballage et de transport relatif au retour sont à la charge du Client

Pour le mobilier et les articles volumineux, il convient de contacter un conseiller MANUTAN COLLECTIVITES.

Les produits sur mesure ou produits non référencés proposés sur devis ne sont ni repris ni échangés.

## 10. RESPONSABILITES

MANUTAN COLLECTIVITES ne saurait être tenue responsable en cas de force majeure telle que définie par la jurisprudence.

En cas de reconnaissance d'une quelconque responsabilité de MANUTAN COLLECTIVITES au titre d'un produit vendu ou d'une prestation associée, le montant des dommages et intérêts qui pourrait être alloué au client ne saurait en aucun cas être supérieur au prix du produit vendu.

De même que MANUTAN COLLECTIVITES ne peut être tenue responsable à l'égard du client de tout dommage indirect tels que : préjudice financier ou commercial.

## 11. INFORMATIQUE ET LIBERTE

Les données personnelles collectées sont destinées à MANUTAN COLLECTIVITES, responsable du traitement et/ou à toute autre entité contractuellement liée.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Si le Client ne souhaite pas recevoir de communications commerciales, il suffit de nous le préciser en écrivant à l'adresse suivante : MANUTAN COLLECTIVITES-ENTREPRISES ZA LE GENETEAU - CHAURAY - 79 074 NIORT CEDEX 9 en nous indiquant votre nom, prénom et numéro de Client.

## 12. DECHETS DE MOBILIER D'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES

Les équipements électriques et électroniques (DEEE) ont des effets potentiellement nocifs sur la santé humaine et l'environnement, du fait de la présence de substances dangereuses dans leurs composants. Ce symbole figurant sur un appareil électrique ou électronique signifie que celui-ci fait l'objet d'un traitement sélectif lorsqu'il arrive en fin de vie et qu'il ne doit pas être jeté avec les autres déchets.

Les articles R. 543-172 à R. 543-194 du Code de l'environnement impose à tous (fabricants, distributeurs,?) de contribuer à la collecte traitement de ces déchets ménagers et au financement de leur traitement et recyclage en versant une contribution. Le montant de l'éco-participation varie selon les produits et vient s'ajouter au prix de vente HT des produits.

L'article R. 543 195 du Code de l'environnement impose aux producteurs d'EEE professionnels d'assurer l'organisation et le financement de l'enlèvement et du traitement de ces déchets mis sur le marché après le 13 août 2005

## 13. DECHETS D'ELEMENTS D'AMEUBLEMENT PROFESSIONNELS (DEA)

L'article L 541-10-6 du Code de l'environnement impose depuis le 1er janvier 2012 à toute personne physique ou morale qui fabrique, importe ou introduit sur le marché des éléments d'ameublement d'assurer la prise en charge de la collecte et du traitement des déchets issus desdits produits en fin de vie soit sous la forme d'initiative individuelle soit sous la forme d'un financement des éco-organismes qui en assurent la gestion. Le montant de l'éco-contribution varie selon les éléments d'ameublement et vient s'ajouter au prix de vente HT des produits. L'éco-contribution qui sera ainsi collectée sera reversée à un organisme agréé par les pouvoirs publics

Vous retrouverez sur notre site internet [www.manutan-collectivites.fr](http://www.manutan-collectivites.fr) toutes les informations relatives à l'enlèvement et au traitement de ces produits

Solaris SARL  
20, Place Littré  
50300 AVRANCHES

Engagement n° : 239 )  
Opération n° : 53)  
Service : POLA 4  
Article : 2183  
impression : 2016

Solaris  
imprimeur

Tél. : 02.33.58.44.48  
Fax : 02.33.58.57.60  
contact@solaris-informatique.com

Contact : MME Camille BARRADAS

Société : Villedieu Intercom

SIRET : 483 816 807 00026  
NAF : 6202A

Adresse : ZA de la Sienna  
50800 VILLEDIEU LES POBES

OFFRE DE PRIX en date du 10 Novembre 2016

Désignation	Qté	PU HT	Tarif HT
ADHESIFS VINYLE - AMALGAME POUR LETTRAGES < 3mm Impression numérique quadri sur vinyle 100µ + vinyle M1 teinté dans la masse (nuancier Avery) Coupe : Lettrage et découpe compléxé (< 3mm)	1	215.00	215.00
>>> SERVICE : POSE Dépose des vieilles Préparation des supports Pose des nouveaux vinyles >> Déplacement d'un technicien sur site (Estimé à 10 heures)	10	50.00	500.00
FRAIS FIXES DE CREATION ET DE CALIBRAGE DES ACHIEVES Vinyles (lettrage < 3 mm)	1	80.00	80.00
REMISE COMMERCIALE Frais de création et de calibrage : OFFERTS	-	80.00	- 80.00
 <b>Charly VARIN</b> Président de Villedieu Intercom Maire de Percy			
Délai de production à réception de votre bon à tirer : J+8 (hors transport)			
		Total HT	715.00
		TVA 20.00 %	143.00
		Total TTC	858.00

Offre valable 2 mois sous réserve de l'évolution du prix des matières premières.

Toute acceptation de ce devis entraîne acceptation des conditions générales de vente et portera la mention « bon pour accord » accompagnée de la signature et du cachet commercial du client.





**N/Réf.** : AD/LP/227 50 15 00 483

QOP.00.261.494

Votre contact : Arnaud DUFOUR

VILLEDIEU INTERCOM  
Z.A de la Sienne  
50800 VILLEDIEU LES POELES

A l'attention de Mme Céline LE GROS

Hérouville Saint Clair  
Le 15/07/15

**Affaire : 50 – VILLEDIEU LES POELES**  
Aménagement du 2<sup>ème</sup> étage du Pôle de services,  
11 rue Pierre Paris

**Objet : PROPOSITION**  
Contrôle Technique

Madame,

Nous vous remercions pour la confiance et l'intérêt que vous manifestez à QUALICONSULT en nous consultant pour le *Contrôle Technique* de cette opération.

En réponse à votre demande, vous trouverez ci-dessous notre proposition correspondante.

#### **I. OPERATION CONCERNEE**

Maître d'Ouvrage	: VILLEDIEU INTERCOM
Maître d'Oeuvre	: non connu
Montant des travaux	: 500 000 € HT
Durée des travaux	: 8 mois
Début des travaux	: non connu

## II. MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE

Missions types\* demandées : LE + LP + STI ++ SEI + PV + HAND + TH

Missions proposées en option : **Attestation accessibilité**  
**Rapport VIEL**

\* Les missions types sont définies dans les conditions générales d'intervention jointes en annexe

\*\* La mission « solidité des existants » s'intitule « LE » ; la mission « E » relative à la compatibilité des travaux neufs avec les existants est incluse à la mission « L » ou « LP ».

## III. COUT DE CES PRESTATIONS

Honoraires\* mission : € 4 845,00 € HT  
+ 250 € H.T. à la remise de l'attestation accessibilité  
+ 250 € H.T à la remise du rapport VIEL

*TVA en sus, au taux en vigueur à la date de facturation*

Les honoraires de base seront réajustés en fonction du coût des services (indice ING de base 100 en Janvier 1973) publié par l'INSEE à l'aide de la formule suivante :

$$P = P_0 \times (0,15 + 0,85 \times \frac{I}{I_0})$$
 où  
P = montant de la facture  
P<sub>0</sub> = honoraires de base (voir cadre ci-dessous)  
I = valeur de l'indice ING à la date des vérifications techniques  
I<sub>0</sub> = valeur de l'indice ING à la date de signature de la convention

Coût de la vacation (1/2 journée) : 450 € HT pour un ingénieur

## IV. REGLEMENT

Le paiement des honoraires dus à QUALICONSULT ne peut être interrompu par suite d'une divergence quelconque sur les avis formulés.

Les paiements sont faits à 30 jours date de facture par chèque à l'ordre de QUALICONSULT ou par virement au profit du compte n° 18206 00379 29663735001 77

**V. REMARQUES**

Notre offre reprend les dispositions que nous pratiquons sur les opérations qui nous sont confiées.

C'est donc dans les mêmes conditions d'exigences et d'engagements que nous nous proposons d'intervenir sur cette future opération.

Vous trouverez ci-joint notre tableau de décomposition de nos honoraires par phase.

Dans l'attente de vos instructions et vous en remerciant par avance,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

**Le Directeur d'agence,  
Arnaud DUFOUR**



P.J. : Tableau de décomposition  
Conditions générales d'intervention

## MISSION DE CONTRÔLE TECHNIQUE

<b>Opération</b> 50 – VILLEDIEU LES POELES Aménagement du 2ème étage du Pôle de Services	<b>Montant des travaux H.T.</b>  500 000,00 €	<b>Durée des travaux</b>  8 mois
---	---	--

**Missions proposées**  
**LE + LP + STI + SEI + PV + HAND + TH**

### DÉCOMPOSITION DU TEMPS PRÉVISIONNEL D'INTERVENTION (HEURES)

Phase de mission	Spécialiste	Ingénieur	Technicien	Total
1) Conception		7	4	12
2) Document d'exécution		13	4	20
3) Réalisation des travaux *		38	4	44
4) Vérifications finales				
Visite finale (y compris levée de réserves)		3	3	6
Rédaction rapport		2		2
Commission		0		0
5) Parfait achèvement **				
Visites		0		0
Rapports		0		0
<b>TOTAL</b>		<b>63</b>	<b>15</b>	<b>78</b>

### DÉCOMPOSITION DU PRIX GLOBAL (EUROS HT)

Phase de mission	Spécialiste	Ingénieur	Technicien	Total
1) Conception		455,00 €	200,00 €	655,00 €
2) Document d'exécution		845,00 €	200,00 €	1 045,00 €
3) Réalisation des travaux *		2 470,00 €	200,00 €	2 670,00 €
4) Vérifications finales				
Visite finale (y compris levée de réserves)		195,00 €	150,00 €	345,00 €
Rédaction rapport		130,00 €	0,00 €	130,00 €
Commission		0,00 €	0,00 €	0,00 €
5) Parfait achèvement **				
Visites		0,00 €	0,00 €	0,00 €
Rapports		0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL 1</b>		<b>4 095,00 €</b>	<b>750,00 €</b>	<b>4 845,00 €</b>
	VIEL			250,00 €
	HANDCO			250,00 €
<b>TOTAL 2</b>				<b>5 345,00 €</b>

\* Sur la base de : - 2 interventions par mois

\*\* Vacation à la demande du Maître de l'ouvrage. Taux ½ journée :

- Ingénieur : 500.00 € HT

- Technicien : 400.00 € HT

Selon la norme NF P 03-100 de septembre 1995, les catégories de qualification des personnels techniques sont les suivantes :

réputation nationale.

**Ingénieurs** : ingénieur bac+5, Cadres Techniques bac+3 ou bac+4 (licence, maîtrise).

**Techniciens** : techniciens de bac technique ou équivalent, Techniciens bac+2 ou équivalent

Engagement n° :  
Opération n° : SS  
Service : Parc non traité  
Article : 23.13



Bon pour accord

16.07.2015

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC3

ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup> – MARCHÉ COMPLÉMENTAIRE

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

**A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.**

Objet de la consultation :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du siège social**

Code CPV principal :

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**44115800-7**

Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :

(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives<sup>2</sup> suivantes :

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

<sup>2</sup> Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

## B - Engagement du candidat.

### B1 - Identification et engagement du candidat :

(Cocher les cases correspondantes.)

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

- CCATP joint.....
- CCAG : .....
- CCTP n°.....
- Autres : .....

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

engage la société ..... sur la base de son offre ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale de chaque membre du groupement, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. Identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

SARL CHARPENTIER – 69 rue Bicoquet – BP 96027 – 14061 Caen cedex 4  
T. 02 31 85 73 85 – F. 02 31 85 11 65 – mail : charpentier.architectes@wanadoo.fr  
Siret : 531 957 504 000 16

CJSE – ZA des Tanneries – BP 56 – 14170 Saint Pierre sur Dives  
T. 02 31 20 80 77 – 02 31 20 33 11 – mail : cjse@wanadoo.fr  
Siret : 378 466 684 000 24

BET BOULARD 14 SARL – 4 Longue Vue des Architectes – 14111 Louvigny  
T. 02 31 23 61 56 – F. 02 31 73 69 56 – mail : secretariat@boulard14.com  
Siret : 490 720 125 000 23

SARL BET BADER – 14 rue Jean Moulin – 61140 Juvigny sous Andaine  
T. 02 33 37 84 49 – F. 02 33 37 84 85 – mail : bebader@wanadoo.fr  
Siret : 388 707 044 000 29

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA : 20.00 %

Montant hors taxes<sup>3</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 43 000.00 euros

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Quarante trois mille euros

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 51 600.00 euros

Montant TTC arrêté en lettres à : Cinquante et un mille six cent euros

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

<sup>3</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

**B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :**

*(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)*

**En cas de groupement : joindre le détail de la répartition des honoraires par cotraitant et ventilation par élément de mission**

**En cas d'entreprise individuelle : joindre le détail de la répartition des honoraires par élément de mission**

**B3 - Compte (s) à créditer :**

*(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)*

□ Nom de l'établissement bancaire :  
SOCIETE GENERALE CAEN CENTRE  
SARL CHARPENTIER ARCHITECTE  
· Numéro de compte : 30003 00440 00027000805 96

□ Nom de l'établissement bancaire :  
SOCIETE GENERALE SAINT PIERRE SUR DIVES  
CABINET JAMES SEVESTRE  
· Numéro de compte : 30003 01133 00020015479 81

□ Nom de l'établissement bancaire :  
CREDIT DU NORD LE MANS  
BET BOULARD 14  
· Numéro de compte : 30076 02633 19700900200 56

□ Nom de l'établissement bancaire :  
CREDIT MUTUEL CAEN CENTRE  
BUREAU D'ETUDES TECHNIQUES BADER  
· Numéro de compte : 10278 02127 00020487801 41

**B4 - Avance (article 87 du code des marchés publics) :**

**Néant**

### B5 – Délai d'exécution des études :

Les délais d'exécution des documents d'étude et du dossier des ouvrages exécutés sont à compléter dans le tableau ci-dessous. Ces délais sont contractuels.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article B du CCATP.

Eléments de mission	Délais maximum prescrits par la collectivité	Délais proposés par le Maître d'œuvre	A compter de :
APS	1 semaine	1 semaine	La notification du marché
APD	2 semaines	2 semaines	La validation de l'APS
PC modificatif	1 semaine	1 semaine	La validation de l'APD
PRO	3 semaines	3 semaines	La validation de l'APD
DCE	1 semaine	1 semaine	La validation du PRO
Analyse des offres	2 semaines	2 semaines	L'ouverture des plis
DOE	2 semaines	2 semaines	La réception des travaux
<b>DELAI GLOBAL (y compris validation)</b>	<b>3 mois</b>	<b>3 mois</b>	

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible :  
(Cocher la case correspondante.)

NON

OUI

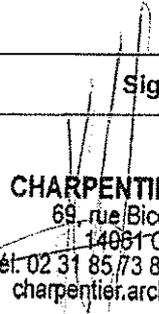
Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : .....
- Durée des reconductions : .....

**B6 - Délai de validité de l'offre :**

Le présent engagement me lie pour un **délai de 20 jours** à compter de la réception de la proposition par le Maître d'ouvrage.

**C - Signature de l'offre par le candidat.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
Nicolas CHARPENTIER Architecte DPLG	Caen, le 17 avril 2015	 <b>CHARPENTIER ARCHITECTES</b> 69, rue Bicoquet - BP 96027 14031 CAEN cedex 4 Tél. 02 31 85 73 85 - Fax : 02 31 85 11 65 charpentier.architectes@wanadoo.fr

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

○ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :  
*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

**Intercom du Bassin de Villedieu  
6-8 ZA de la Sienne  
BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES**

○ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :  
*(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)*

**VARIN Charly, Président de l'Intercom du Bassin de Villedieu**

○ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics  
(nantissements ou cessions de créances) :  
*(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)*

**LE GROS Céline, responsable du service marchés publics**

○ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :  
*(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)*

**Mme MOTUS Véronique  
Trésorerie de Villedieu-Percy  
Place des Costils  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
Tel : 02.33.61.01.12**

○ Imputation budgétaire :

**2313**

**E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :  
(Cocher la case correspondante.)

- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A Villédieu les Poëles le 27/04/2015

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice  
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)



Date de la dernière mise à jour : 25/06/2012.

# ANNEXE N° 1 A L'ACTE D'ENGAGEMENT

## REPARTITION DE LA REMUNERATION ENTRE LES CO-TRAITANTS AVENANT N°1

Marché complémentaire pour mission de maîtrise d'œuvre (loi MOP) pour l'aménagement du siège social  
Intercom Bassin de Villiedieu les Poêles

	COEFF %	TOTAL EUROS	1er cotraitant SARL CHARPENTIER	2ème cotraitant CJSE	4ème cotraitant BOULARD	5ème cotraitant BADER
Montant travaux :		500 000,00 €				
Taux de rémunération :	8,60%					
Soit		43 000,00 €				
Avant Projet Sommaire (APS)	9,00%	3 870,00	1 920,00	500,00	750,00	700,00
Avant Projet Détaillé (APD)	16,00%	6 880,00	2 952,00	1 728,00	1 100,00	1 100,00
PC modificatif	6,00%	2 580,00	2 580,00	0,00	0,00	0,00
Etudes de projet (PRO - DCE)	20,00%	8 600,00	4 090,00	1 760,00	1 650,00	1 100,00
Assistance passation des contrats travaux (ACT)	9,00%	3 870,00	3 320,00	0,00	250,00	300,00
Visa des études d'exécution (VISA)	8,00%	3 440,00	2 440,00	0,00	500,00	500,00
Direction Exécution des Travaux (DET)	26,00%	11 180,00	9 980,00	0,00	500,00	700,00
Assistance réception des travaux (AOR)	6,00%	2 580,00	2 030,00	0,00	250,00	300,00
<b>TOTAL GENERAL HT - marché complémentaire</b>	<b>100,00%</b>	<b>43 000,00</b>	<b>29 312,00</b>	<b>3 988,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>4 700,00</b>

**CHARPENTIER ARCHITECTES**

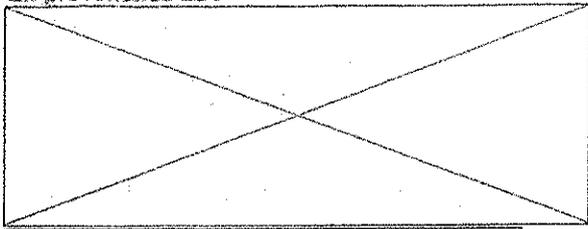
69, rue Bicoquet - BP 96027

14001 CAEN-cedex 4

Tél: 02-31 85 73 85 - Fax : 02 31 85 11 65

charpentier.architectes@wanadoo.fr

En provenance de :



SGR2 V19 P43 249 - 640360 - 0713

**RECOMMANDÉ**  
**AVIS DE RÉCEPTION**



LA POSTE

Numéro de l'envoi : **1A 088 664 2755 9**

Renvoyer à l'adresse ci-dessous :



Présenté / Avisé le : 7 / 5 / 2015

Distribué le : 11 MAI 2015

Je soussigné déclare être

le destinataire  le mandataire

CN/Permis de conduire  Autre

Signature : Bouillon

Signature : Bouillon

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

*COPIE RECUEILLIE*

*12 MAI 2015*

*En l'absence de...*

*...*



# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX



AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 2 PLATRERIE SECHE - ISOLATION

## ACTE D'ENGAGEMENT

MAITRE DE L'OUVRAGE :



VILLEDIEU  
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL :02.33.90.17.90  
Fax :02.33.51.37.25  
Email : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE  
passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics  
*Le Président de Villedieu Intercom*

Ordonnateur :  
*Le Président de Villedieu Intercom*

Comptable public assignataire des paiements :  
*Madame la Trésorière*

Imputation budgétaire  
*Section investissement, compte 2313*

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : 33 510.12 ..... EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise

**M G C**  
Sarl Christian GASTEBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél 02 33 90 83 90

Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-CŒUVRE / DÉSAMIANTAGE / FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTÉRIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 2 PLATRERIE SECHE - ISOLATION

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

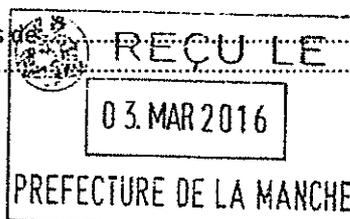
Je soussigné GASTEBOIS Christian ..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société MGC GASTEBOIS Christian SARL ..... (2)  
au capital de 7 622 € .....  
ayant son siège social à ZA Le Clos des Mares 50290 BREHAL ..... (3)  
Tél. 02.33.90.83.90  
mgc.gastebois@orange.fr

Immatriculé à l'INSEE :  
numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 414 306 803 00035 .....  
code d'activité économique principale (APE) : 4332 A .....  
numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de COUTANCES .....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

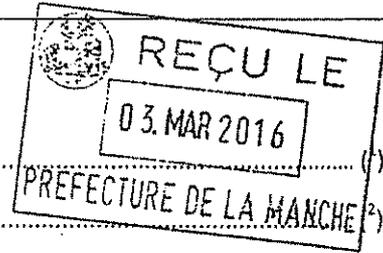
Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
domicilié à ..... (2)

Immatriculé à l'INSEE :  
numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
code d'activité économique principale (APE) : .....  
numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....



- 1 - Nom et prénom
- 2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.
- 3 - Adresse complète et N° de téléphone.

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT



◆ Premier contractant

Je soussigné.....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
.....  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
.....  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Deuxième contractant

Je soussigné.....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
.....  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
.....  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné.....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
.....  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
.....  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) à produire, si mon (~~notre~~) offre est retenue et si je (~~nous~~) ne les ai (~~avons~~) pas déjà fournis à l'appui de ma (~~notre~~) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(~~nous~~) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (~~nous~~) lie toutefois que si son acceptation m'(~~nous~~) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 2 – PRIX**

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en **EURO**.

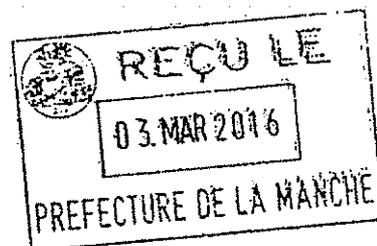
Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### **SOLUTION DE BASE :**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	27 925,10
TVA au taux de 20 %.....	5 585,02
Montant TVA incluse.....	33 510,12

**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) :

Trente trois mille cinq cent dix Euros douze



**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	



**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) : .....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) <sup>(4)</sup>  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 8 mois (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

**4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :**

- au nom de SARL MGC GASTEBOIS Christian
- sous le numéro 16606 10027 09206396111 64
- à Crédit Agricole Normandie <sup>(5)</sup>

**4.2 Sous traitance :** (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

<sup>4</sup> - Rayer la mention inutile

<sup>5</sup> - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

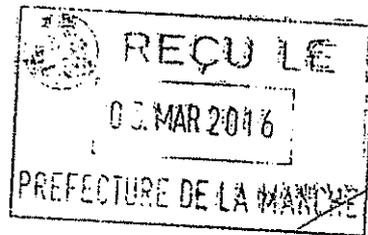
<sup>6</sup> - indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original  
A BREHAL  
le 15 JANVIER 2016

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"



Cachet et Signature de l'entrepreneur

*Lu et approuvé*

**M G C**  
Sarl Christian GASTÉBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

Est acceptée la présente offre pour le lot n° 2

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A Villedieu Les Portes  
le 26/02/2016

Le Président  
(Cachet et Signature)



DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11 Mars 2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

~~**M G C**  
Sarl Christian GASTÉBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A~~







Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PROJET  
17 Mars 2016

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires Juridiques



**MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES  
MISE AU POINT<sup>1</sup>**

*Le formulaire OUV11 est un modèle de document qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice souhaitant procéder, en accord avec le candidat retenu, à une mise au point des composantes du marché public ou de l'accord-cadre. Les modifications contenues dans le document ne peuvent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre retenue ni le classement des offres.  
En cas d'allotissement, un document est rempli pour chaque lot faisant l'objet d'une mise au point.*

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)*

**VILLEDIEU INTERCOM**  
11 rue Pierre Paris – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
Tél : 02.33.90.17.90  
Fax : 02.33.51.37.25  
Mail : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

**B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)*

**Aménagement du siège social de Villedieu Intercom  
Aménagement niveau 2**

**C - Identification du candidat retenu.**

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]*

**Entreprise MGC GASTEBOIS – ZA Le Clos des Mares – 50290 BREHAL – Tél : 02 33 90 83 90 – Mail : [mgc.gastebois@orange.fr](mailto:mgc.gastebois@orange.fr)**

**LOT N° 02 : PLATRERIE SECHE ISOLATION**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

**D - Modifications apportées.**

A l'occasion de la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre.

Nature du document concerné et numéro de l'article modifié <sup>2</sup>	Nature de la modification apportée <sup>3</sup>								
Acte d'Engagement	<p>Après mise au point avec le candidat, le montant du marché est arrêté à :</p> <table><tr><td>Montant de base HT :</td><td>32 335.10 €</td></tr><tr><td>TVA 20 % :</td><td>6 467.02 €</td></tr><tr><td></td><td>-----</td></tr><tr><td>Montant TTC</td><td>38 802.12 €</td></tr></table>	Montant de base HT :	32 335.10 €	TVA 20 % :	6 467.02 €		-----	Montant TTC	38 802.12 €
Montant de base HT :	32 335.10 €								
TVA 20 % :	6 467.02 €								
	-----								
Montant TTC	38 802.12 €								

<sup>2</sup> Exemple : CCTP article 3.

<sup>3</sup> Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ..... ».

**E - Signature de la mise au point.**

☒ Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et cachet commercial
GASTEBOIS Christian gérant SARL	BREHAL, le 16/02/2016	<b>M G C</b> Sarl Christian GASTEBOIS Menuiserie - Plaquisterie ZA le Clos des Mares 50290 BREHAL Tél. 02 33 90 83 90 Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

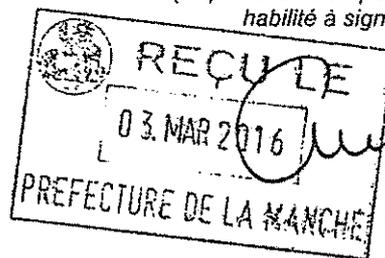
(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

☒ Signature du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :  
(Préciser le nom, prénom et qualité du signataire.)

A Villedieu les Poêles, le 26-02-2016

Signature

(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice  
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)



Reçu notification du marché le 11 Mars 2016.

L'Entrepreneur

~~**M G C**  
Sarl Christian GASTEBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A~~

Date de mise à jour : 14/10/2010.



Maison  
Menuiserie - Plâtrerie

ZA DU CLOS DES MARES  
50290 BREHAL

Tél : 02 33 90 83 90  
06 68 83 91 00

www.mgc-maisons-bois.fr

RECONNU  
GRENELLE  
ENVIRONNEMENT



mgc.gastebois@orange.fr

<b>DEVIS</b>	<b>VILLEDIEU INTERCOM</b>	
<b>BREHAL</b> Le : 05/02/2016	6-8 ZA de la Sienna BP 58	
Référence : 665	50800 VILLEDIEU LES POELES	
Objet du devis : Aménagement du siège social de VILLEDIEU INTERCOM - Aménagement du niveau 2 - Lot N°2		
Adresse : 11 rue Pierre Paris		
Travaux : 50800	VILLEDIEU LES POELES	

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<b>Lot N° 2 Plâtrerie sèche - Isolation</b>					
<b>NIVEAU 2</b>					
Reprise des doublages intérieurs existants	M <sup>2</sup>	2,500	55,00	137,50	3
Implantation des cloisons	U	1,000	200,00	200,00	3
Gaines techniques en carreaux de plâtre	M <sup>2</sup>	2,500	58,00	145,00	3
Cloisons de distribution 98/48	M <sup>2</sup>	415,000	43,80	18 177,00	3
Plus value parement hydrofuge	U	5,000	90,00	450,00	3
Habillage des murs existants	M <sup>2</sup>	169,000	18,00	3 042,00	3
Linteaux, jambages, porte de l'escalier Ouest	U	1,000	250,00	250,00	3
Pose d'hubriserie et chassis	U	30,000	25,00	750,00	3
Pose de chassis scigno	U	1,000	60,00	60,00	3
Plafonds CF 1 Heure	M <sup>2</sup>	131,000	35,60	4 663,60	3
Plafonds GYPTONE	M <sup>2</sup>	100,000	36,60	3 660,00	3
Habillages sur trémies de lanterneaux	U	4,000	200,00	800,00	3
<b>TOTAL Lot N° 2 Plâtrerie sèche - Isolation</b>				<b>32 335,10</b>	

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

**MGC**  
Sarl Christian GASTEBOIS  
Menuiserie - Plâtrerie  
ZA Le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

Euros

Total H.T.	32 335,10
T.V.A. 3 : 20,00 %	6 467,02
Total T.T.C.	38 802,12
<b>Net à payer</b>	<b>38 802,12</b>

Bon pour accord, Le

**Ce devis reste valable trois mois**

ZA Le Clos des Mares - - 50290 BREHAL - Tél : 02.33.90.83.90 - Fax : 02.33.90.83.90  
SIRET : 41430680300035 - APE : 4332A

Assurance Professionnelle responsabilité décennale : CAP 2000 - SMABTP - Péricentre 2 - BP 5031 - 14076 CAEN CEDEX 5 - France et pays limitrophes

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 3 MENUISERIES INTERIEURES



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MAITRE DE L'OUVRAGE :



VILLEDIEU  
INTERCOM

6-8 ZA de la Siègne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL : 02.33.90.17.90  
Fax : 02.33.51.37.25

Email : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

### MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

### MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics

*Le Président de Villedieu Intercom*

Ordonnateur :

*Le Président de Villedieu Intercom*

Comptable public assignataire des paiements :

*Madame la Trésorière*

Imputation budgétaire

*Section investissement, compte 2313*

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : 63 933,72 ..... EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise  
Sarl Christian GASTEBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE / FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE -- ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	RETELEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 3 Menuiseries intérieures

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

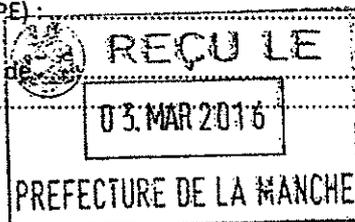
Je soussigné GASTEBOIS Christian ..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société MGC GASTEBOIS Christian SARL ..... (2)  
.....  
au capital de 7 622 € .....  
ayant son siège social à ZA Le Clos des Mares 50290 BREHAL ..... (3)  
Tél. 02.33.90.83.90 .....  
mgc.gastebois@orange.fr .....

Immatriculé à l'INSEE :  
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 414 306 803 00035 .....  
. code d'activité économique principale (APE) : 4332 A .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de COUTANCES .....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel, .....  
domicilié à ..... (3)  
.....  
.....

Immatriculé à l'INSEE :  
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

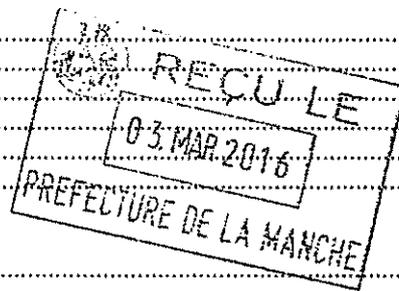


1 - Nom et prénom  
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.  
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT**

◆ Premier contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social..... (3)  
.....



Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (~~NOUS-ENGAGEONS~~) à produire, si mon (~~notre~~) offre est retenue et si je (~~nous~~) ne les ai (~~avons~~) pas déjà fournis à l'appui de ma (~~notre~~) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(~~nous~~) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (~~NOUS-ENGAGEONS~~) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (~~nous~~) lie toutefois que si son acceptation m'(~~nous~~) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## **ARTICLE 2 – PRIX**

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.  
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en **EURO**.

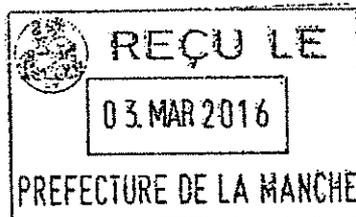
Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### **SOLUTION DE BASE :**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	53 278,10
TVA au taux de 20 %.....	10 655,62
Montant TVA incluse.....	63 933,72

**TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :**

Soixante trois mille neuf cent trente trois Euros soixante douze

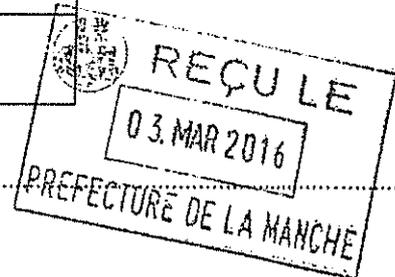


**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

.....  
.....



2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) (4)  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.(5)

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **8 mois** (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

**4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :**

- au nom de..... SARL MGC GASTEBOIS Christian.....
- sous le numéro .....16806 10027 09206396111 64.....
- à .....Crédit Agricole Normandie..... (6)

**4.2 Sous traitance :** (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original

A BREHAL  
le 15 JANVIER 2016

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

*Lu et approuvé*

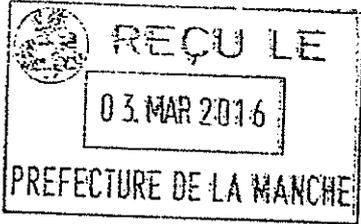
**M G C**  
Sarl Christian GASTBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A

Est acceptée la présente offre pour le lot n° 3

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A Villedieu les Pates  
le 26/02/2016

Le Président  
(Cachet et Signature)







DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11 Mars 2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

~~**M G C**  
Sarl Christian GASTBOIS  
Menuiserie - Plaquisterie  
ZA le Clos des Mares  
50290 BREHAL  
Tél. 02 33 90 83 90  
Siret 414 306 803 00035 - APE 4332 A~~

## ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

### ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

#### 1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....



#### 2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

#### 3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société <sup>(1)</sup>: .....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de : .....
- Adresse : .....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : .....

#### 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics : .....
- Comptable assignataire des paiements : .....

La personne responsable du marché,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

*Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.*

<sup>1</sup> - Rayer la mention inutile



<b>DEVIS</b>	<b>VILLEDIEU INTERCOM</b>	
<b>BREHAL</b> Le : 12/01/2016	6-8 ZA de la Sienne BP 58	
Référence : 644	50800 VILLEDIEU LES POELES	
Objet du devis : Aménagement du siège social de VILLEDIEU INTERCOM - Aménagement du niveau 2 - Lot N°3		
Adresse : 11 rue Pierre Paris		
Travaux : 50800	VILLEDIEU LES POELES	

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
<b><u>Lot N° 3 MENUISERIES INTERIEURES</u></b>					
<b><u>NIVEAU 2</u></b>					
<b><u>BAIES INTERIEURES</u></b>					
- Organigramme	Ens	1,000	1 490,00	1 490,00	3
<b><u>- Bloc-portes coupe-feu 1/2 H compris ferrages :</u></b>					
• Porte 1 vantail 0.90 pour bureaux pleine	U	19,000	222,00	4 218,00	3
• Porte 1 vantail 0.92 détente cafétéria	U	2,000	222,00	444,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 salle de réunion 2	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur sanitaires	U	6,000	169,00	1 014,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur local technique	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte coulissante sur WC	U	1,000	480,00	480,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur local repro	U	2,000	222,00	444,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur réserve	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte 1 vantail 0.90 sur local ménage	U	1,000	222,00	222,00	3
• Porte tiercée sur dégagement/escalier Est	U	1,000	395,00	395,00	3
• Porte tiercée sur salle de réunion 1	U	1,000	395,00	395,00	3
• Ferme-porte hydraulique	U	12,000	70,00	840,00	3
• Crémone pompier	U	2,000	50,00	100,00	3
- Plus value pour oculus sur portes.	U	23,000	280,00	6 440,00	3
<b><u>- Ensembles vitrés intérieurs :</u></b>					
• Ensemble vitré sur bureau responsable	U	1,000	2 760,00	2 760,00	3
- Trappe de visite sur W-C suspendu	U	5,000	70,00	350,00	3

ZA Le Clos des Mares - - 50290 BREHAL - Tél : 02.33.90.83.90 - Fax : 02.33.90.83.90

SIRET : 41430680300035 - APE : 4332A

Assurance Professionnelle responsabilité décennale : CAP 2000 - SMABTP - Péricentre 2 - BP 5031 - 14076 CAEN CEDEX 5 - France et pays limitrophes

Désignation	Un	Quantité	Prix unit.	Montant H.T.	TVA
- Rangements :					
• Façade de placard sur bureau du président	U	1,000	290,00	290,00	3
• Façade de placard conservées 110	U	6,000	210,00	1 260,00	3
- Tablettes et séparations 190	U	2,000	259,00	518,00	3
• Placard sur bureau du président	U	1,000	245,00	245,00	3
• Placards conservés 110	U	6,000	188,00	1 128,00	3
• Placards conservés 190	U	2,000	245,00	490,00	3
<b>TOTAL BAIES INTERIEURES</b>				<b>24 189,00</b>	
<b><u>HABILLAGES</u></b>					
- Plinthes sapin 10/70	MI	550,000	5,80	3 190,00	3
- Chants plats	MI	447,000	2,30	1 028,10	3
- Habillage sur joints de dilatation	MI	5,000	3,80	19,00	3
- Coffres d'habillage de tuyauteries	MI	20,000	30,00	600,00	3
- Tablettes de croisées extérieures	MI	41,000	15,00	615,00	3
- Signalétique des portes	U	43,000	29,00	1 247,00	3
- Mur mobile sur salle de réunion 1	U	1,000	11 295,00	11 295,00	3
- Mur mobile sur saile de réunion 2	U	1,000	11 095,00	11 095,00	3
<b>TOTAL HABILLAGES</b>				<b>29 089,10</b>	
<b>TOTAL Lot N° 3 MENUISERIES INTERIEURES</b>				<b>53 278,10</b>	
<p><b>M G C</b>  <b>Sarl Christian GASTEBOIS</b>  Menuiserie - Plaquisterie  ZA le Clos des Mares  50290 BREHAL  Tél. 02 33 90 83 90  Siret 414 306 893 00035 - APE 4332 A</p>					

Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux, imposée par la loi, sera répercutée sur ces prix.

Euros

Total H.T.	53 278,10
T.V.A. 3 : 20,00 %	10 655,62
Total T.T.C.	63 933,72
<b>Net à payer</b>	<b>63 933,72</b>

Bon pour accord, Le

*Amphyl*



Ce devis reste valable trois mois

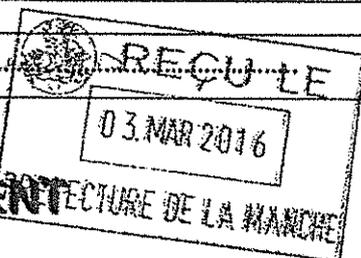
ZA Le Clos des Mares - - 50290 BREHAL - Tél : 02.33.90.83.90 - Fax : 02.33.90.83.90  
SIRET : 41430680300035 - APE : 4332A

Assurance Professionnelle responsabilité décennale : CAP 2000 - SMABTP - Péricecentre 2 - BP 5031 - 14076 CAEN CEDEX 5 - France et pays limitrophes

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 4 revêtement de sol en



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MAITRE DE L'OUVRAGE :



VILLEDIEU  
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

TEL :02.33.90.17.90

Fax :02.33.51.37.25

Email : marchespublics@villedieuintercom.fr

### MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

### MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics  
Le Président de Villedieu Intercom

Ordonnateur :

Le Président de Villedieu Intercom

Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Trésorière

Imputation budgétaire

Section investissement, compte 2313

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : ..... EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise  
PEINTURE - SOLS - MURS  
PIERRE S.A.S.  
Au capital de 300 000 Euros  
ZI de la Mare - 50200 COUTANCES  
Tél. 02 33 19 49 49 - R.C. Coutances B 313 977 134  
Siret 313 977 134 00078

## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-CŒUVRE / DÉSAMIANTAGE / FAIENCE
2	PLATRIERIE SECHE - ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 4 revêtements de sols souples



### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné M. PIERRE CHRISTOPHE ..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société PIERRE SAS ..... (2)  
au capital de 300 000,00 € .....  
ayant son siège social à 21 de la Mare 50200 COUTANCES ..... (3)

Immatriculé à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 313 977 134 09078 .....  
- code d'activité économique principale (APE) : 43342 .....  
- numéro d'inscription : 313 977 134 78 8 8 .....  
- au registre du commerce et des sociétés de Coutances .....  
- au répertoire des métiers de Coutances .....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
domicilié à ..... (2)

Immatriculé à l'INSEE :

- numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
- code d'activité économique principale (APE) : .....  
- numéro d'inscription : .....  
- au registre du commerce et des sociétés de .....  
- au répertoire des métiers de .....

1 - Nom et prénom

2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.

3 - Adresse complète et N° de téléphone.

**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT**

◆ Premier contractant

Je soussigné.....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....



◆ Deuxième contractant

Je soussigné.....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné.....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>  
.....<sup>(3)</sup>

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

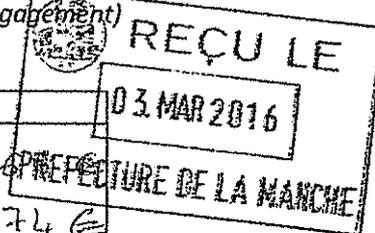
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en EURO.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	27 298,40
TVA au taux de 20 %.....	5 459,74 €
Montant TVA incluse.....	32 758,42 €



**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) :

Trente deux mille sept cent cinquante huit Euros et 42 ct

**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	



TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

.....

.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) <sup>(4)</sup>  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **8 mois** (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de PIERRE SAS
- sous le numéro 30002 05972 00065010 F 22
- à L.G.L. Coem <sup>(6)</sup>

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance  
 Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original  
A Coutances.....  
le 11 Janvier 2016

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

Lu et approuvé  
PEINTURE - SOLS - MURS  
PIERRE S.A.S.  
Au capital de 300 000 Euros  
ZI de la Mare - 50200 COUTANCES  
Tél. 02 33 19 49 49 - R.C. Coutances B 313 977 134  
Siret 313 977 134 00078

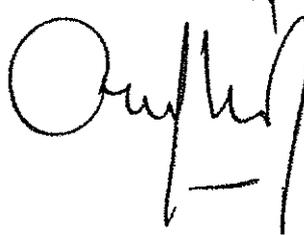
Est acceptée la présente offre pour le lot n°.....4.....

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A Villedieu Les Podes  
le 26/02/2016

REÇU LE  
03 MAR 2016  
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président  
(Cachet et Signature)



DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11 Mars 2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

PEINTURE - SOLS - MURS  
PIERRE S.A.S.  
Au capital de 300 000 Euros  
ZI de la Mare - 50200 COUTANCES  
Tél. 02 33 19 49 49 - R.C. Coutances B 313 977 134  
Siret 313 977 134 00078

## ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

### ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

#### 1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....

#### 2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....



	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

#### 3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société <sup>(1)</sup>: .....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de : .....
- Adresse : .....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : .....

#### 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics : .....
- Comptable assignataire des paiements : .....

La personne responsable du marché,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

*Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.*

<sup>1</sup> - Rayer la mention inutile

**PEINTURE**  
PAPIERS PEINTS - RAVALEMENTS  
REVÊTEMENT SOLS ET MURS  
**PIERRE S.A.S**

MAITRE D'OUVRAGE



**VILLEDIEU  
INTERCOM**

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50 800 VILLEDIEU LES POELES

tél: 02.33.90.17.90  
fax: 02.33.51.37.25

email: [contact@villedieuintercom.fr](mailto:contact@villedieuintercom.fr)

## Aménagement du SIEGE SOCIAL DE L'INTERCOM

### Aménagement du niveau 2

# D.P.G.F.

## DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL

### FORFAITAIRE

#### LOT N°4 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES

novembre-15



## NOTE PRELIMINAIRE

- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire est établi par la Maîtrise d'Œuvre, il est imposé et l'entreprise devra le respecter et le compléter le cas échéant pour répondre au C.C.T.P, ceci pour permettre le jugement de toutes les offres sur les mêmes bases et faciliter la comparaison des offres.
- L'entrepreneur pourra, s'il le juge utile, supprimer, regrouper ou ajouter des articles.
- Toutes les quantités, ainsi que les prix unitaires, devront impérativement figurer dans la décomposition forfaitaire sous peine de nullité.
- Le montant total (hors variante et option) devra correspondre à l'Acte d'Engagement.

Réf.	LIBELLE DES OUVRAGES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EURO	PRODUIT EURO H.T.
<b>NIVEAU 2</b>					
	- Ragréage fibré	m <sup>2</sup>	676,58	6,95 €	4 702,23
	- Revêtement PVC U3				
	<i>Pose</i>	m <sup>2</sup>	520,27	7,60 €	3 954,05
	<i>Fourniture de revêtement de sol PVC en lés TAPIFLEX EXCELLENCE 3 de chez Tarkett</i>	m <sup>2</sup>	616,00	16,68 €	10 274,88
	- Revêtement PVC U4				
	<i>Pose</i>	m <sup>2</sup>	156,31	7,60 €	1 187,96
	<i>Fourniture de revêtement de sol PVC en lés TAPIFLEX EXCELLENCE 4 de chez Tarkett</i>	m <sup>2</sup>	190,00	19,06 €	3 621,40
	- Barres de seuils	ml	4,35	9,80 €	42,63
	- Habillage des joints de dilatation	ml	1,50	25,00 €	37,50
<b>CAGE D'ESCALIER OUEST</b>					
	- Ragréage fibré	m <sup>2</sup>	73,70	6,95 €	512,22
	- Revêtement PVC U4				
	<i>Parties courantes</i>				
	<i>Pose</i>	m <sup>2</sup>	40,10	7,60 €	304,76
	<i>Fourniture de revêtement de sol PVC en lés TAPIFLEX EXCELLENCE 4 de chez Tarkett</i>	m <sup>2</sup>	50,00	19,06 €	953,00
	<i>Marches</i>				
	<i>Pose</i>	ml	60,20	7,60 €	457,52
	<i>Fourniture de revêtement de sol PVC en lés TAPIFLEX EXCELLENCE 4 de chez Tarkett</i>	m <sup>2</sup>	36,00	25,97 €	934,92
	- Barres de seuils	ml	4,35	9,80 €	42,63
	- Dalles podotactiles aux paliers		Sans objet		



**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ -**  
**LOT N° 04 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES**

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles,  
représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Christophe PIERRE  
Représentant la société **PIERRE SAS**  
Dont le siège social est à 50200 – Coutances – ZI de la Mare  
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 313 977 134 78 B 8  
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 313 977 134 000 78

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet de l'avenant**

- 1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en plus value  
suivant devis du 04/10/2016 : Montant HT 1 013.29 €

**TOTAL H.T. 1 013.29 €**

**Article 2 - Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en plus value :

Montant HT	1 013.29 €
TVA 20.0 %	<u>202.66 €</u>
Montant TTC	1 215.95 €

### Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT :	27 298.68 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT :	1 013.29 €
- % de variation avenant 1 : 3.711864456	
- % de variation cumulé : 3.711864456	
- Nouveau montant du marché HT :	28 311.97 €
- Nouveau montant du marché TTC :	33 974.36 €

Soit : TRENTE TROIS MILLE NEUF CENT SOIXANTE QUATORZE EUROS  
TRENTE SIX CENTIMES

### Article 4 – Notification

La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

### Article 5 – Autres clauses

L'avenant est en valeur exécution.  
Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

Le Maître d'Ouvrage,  
Monsieur le Président



Le titulaire du marché

PEINTURE - SOLS - MURS  
PIERRE S.A.S.  
Au capital de 305 000 Euros  
ZI de la Mare - 50200 COUTANCES  
Tél: 02 33 19 49 49 - R.C. Coutances B 313 977 134  
Siret: 413 977 134 00078

VILLEDIEU INTERCOM

6-8 Z.A. de la Sienne  
B.P. 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

Nos réf. : RL/EL

Coutances, le 04/10/2016

## DEVIS

Réf. Chantier : Aménagement du siège social de l'Intercom (niveau2)

Objet : Cage d'escalier Ouest

Dépose des revêtements des sols souples

Parties courantes	40.10 m <sup>2</sup>	6.90	276.69
Marches et contre-marches	60.20 ml	8.00	481.60
Plinthes et stylobathes	1.00 ens	190.00	190.00
Evacuation et traitement des déchets	1.00 ens	65.00	65.00

TOTAL H.T. en € 1 013,29

T.V.A. 20,00 % 202,66

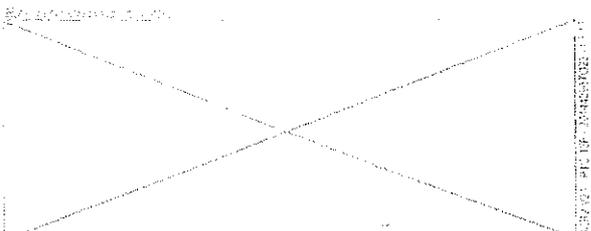
TOTAL T.T.C. en € 1 215,95

En apposant ma signature ci-dessous, je reconnais avoir pris connaissance des "conditions générales de vente et d'entreprise" figurant au verso du présent document et les accepter sans réserve.

Pour tout accord, merci de nous retourner un exemplaire signé.

**PEINTURE - SOLS - MURS**  
**PIERRE S.A.S.**  
Au capital de 300 000 Euros  
Zi de la Mare - 50200 COUTANCES  
Tél. 02 33 19 49 49 - P.C. Coutances B 313 977 134  
Siret 313 977 134 00078





RECOMMANDE :  
AVIS DE RECEPTION

Numero de TAR **AR 1A 119 534 2274 0**



Renvoyer à

**FRAB**

Présenté / Avisé le :	/ /
Distribué le :	/ /
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

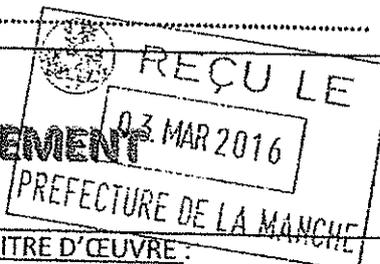
*[Handwritten signature]*

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 5 - FAUX PLAFONDS

## ACTE D'ENGAGEMENT



### MAITRE DE L'OUVRAGE :



**VILLEDIEU  
INTERCOM**  
  
6-8 ZA de la Sienna BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL :02.33.90.17.90  
Fax :02.33.51.37.25  
Email : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

### MAITRE D'ŒUVRE :

**SARL Charpentier Architectes**  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE  
passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

### MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics  
*Le Président de Villedieu Intercom*

#### Ordonnateur :

*Le Président de Villedieu Intercom*

#### Comptable public assignataire des paiements :

*Madame la Trésorière*

#### Imputation budgétaire

*Section investissement, compte 2313*

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : ..... EUROS T.T.C.

### Cachet de l'entreprise

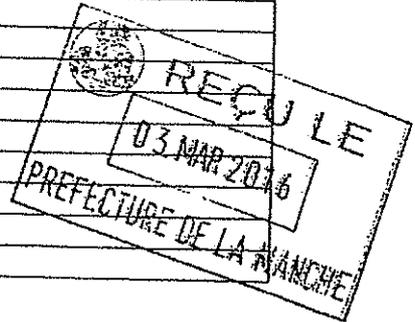


Capital 425 608 € - Siret 343 761 250 00081 - APE 4329A  
Parc d'Activités Confortland - 35520 MELESSE  
Tél : 02 99 66 48 48 - Fax : 02 99 66 48 11

### PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE / FAIENCE
2	PLATRIERIE SECHE - ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVÊTEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTÉRIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES



Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 5 - FAUX PLAFONDS

#### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

##### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné QUENARD HÉRICK ..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société SAS VOLONTAIRE ..... (2)  
au capital de 425.600 € .....  
ayant son siège social à Parc d'Activités de Confortland - ..... (3)  
35520 MELESSE .....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 343 761 250 000 61 .....  
. code d'activité économique principale (APE) : 4329 A .....  
. numéro d'inscription :  
- au registre du commerce et des sociétés de RENNES RCS B 343 761 250 .....  
- au répertoire des métiers de .....

##### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel, ..... (1)  
domicilié à ..... (2)  
..... (2)

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
- au registre du commerce et des sociétés de .....  
- au répertoire des métiers de .....

1 - Nom et prénom  
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.  
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT**

◆ Premier contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social ..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....



◆ Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social ..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social ..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention :** si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

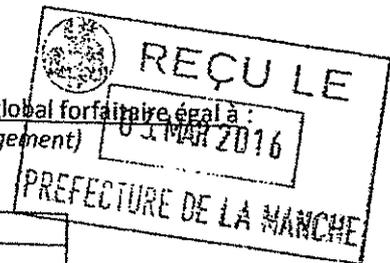
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en EURO.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	12 394,02
TVA au taux de 20 %.....	2 478,80
Montant TVA incluse.....	14 872,82



TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :  
Quatorze mille huit cent soixante deux euros et  
quatre vingt deux centimes.

**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) :

.....  
.....



2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) <sup>(4)</sup>  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **8 mois** (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de... SAS. NOUVEAUX .....
- sous le numéro ... 950 2054 274 .....
- à ... CREDIT MARITIME ..... <sup>(6)</sup>

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance  
 Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original

A .....  
le 15/01/2016.....

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

 VOLUTIQUE

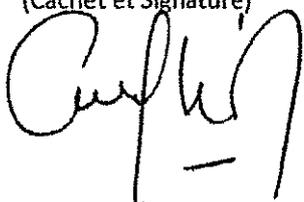
Capital 425 600 € - Siret 343 761 250 00061 - APE 4329A  
Parc d'Activités Confortland - 35520 MELESSE  
Tél. : 02 99 66 48 48 - Fax : 02 99 66 48 11

Est acceptée la présente offre pour le lot n° ..... 5 .....

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A Villedieu les Poêles  
le 26/02/2016.....

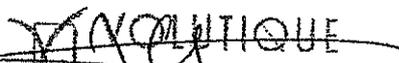


Le Président  
(Cachet et Signature)  
  


DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11/03/2016

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

~~~~  
~~Capital 425 600 € - Siret 343 761 250 00061 - APE 4329A  
Parc d'Activités Confortland  
35520 MELESSE  
Tél. : 02 99 66 48 48 - Fax : 02 99 66 48 11~~

## ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

### ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

#### 1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....

#### 2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	



#### 3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
- Entreprise individuelle **OU** forme juridique et capital de la société <sup>(1)</sup>: .....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de :
- Adresse : .....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : .....

#### 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics : .....
- Comptable assignataire des paiements : .....

La personne responsable du marché,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

*Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.*

<sup>1</sup> - Rayer la mention inutile

Cachet entreprise

MAITRE D'OUVRAGE



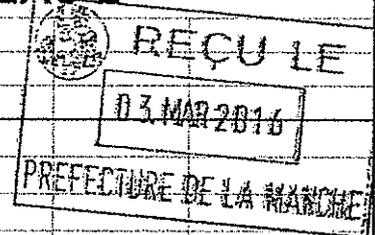
VILLEDIEU  
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

TEL :02.33.90.17.90  
Fax :02.33.51.37.25

Email :contact@villedieuintercom.fr

**Aménagement du SIEGE SOCIAL DE L'INTERCOM  
AMENAGEMENT DU NIVEAU 2**



**D.P.G.F.**

**DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL  
FORFAITAIRE**

**LOT N°5 : FAUX PLAFONDS**

novembre-15





RENNES 02.99.66.48.48  
 Télécopie : 02.99.66.48.11 - e-mail : [rennes@volutique.fr](mailto:rennes@volutique.fr)  
 Parc d'Activités de Confortland - 35520 MELESSE

VANNES 02.97.42.40.42  
 Télécopie : 02.97.42.47.42 - e-mail : [vannes@volutique.fr](mailto:vannes@volutique.fr)  
 Z.A. Pentaparc - 30, Bis rue J.Guyomarch - 59096 VANNES Cédex

VILLEDIEU INTERCOM  
 6-8 ZA de la Sienna  
 BP 58  
 50800 VILLEDIEU LES POELES

Melesse le jeudi 14 janvier 2016

Notre référence : R150012

Aménagement siège social VILLEDIEU INTERCOM - VILLEDIEU LES POELES (50)

DEVIS N° 9900



N°	Désignation	U.	Qté	PVU	PVT
<b>1</b>	<b>LOT N°5 : FAUX PLAFONDS</b>				
1.1	<b>1 - Plafonds</b>				
	1.0 - Dépose : A la charge du lot Démolition				
1.1.1	1.1 - Faux-plafond type Armstrong Tégular Sahara (Dune), 600x600x15mm, ossature T24 blanche <u>Localisation :</u> L'ensemble des bureaux, salles de réunions, secrétariat des élus, bureaux Président, vic-président, les sanitaires, les circulation et la cage d'escalier Ouest.	M2	591,600	20,95	12 394,02
	1.2 - Plafond plaque de plâtre : A la charge du plaquiste				
	<b>Total :</b>				<b>12 394,02</b>
1.2	<b>2 - Accessoires et divers</b>				
	2.1 - Habillages verticaux sans objet suivant plan de coupe				
	<b>Total :</b>				<b>0,00</b>
	<b>Total :</b>				<b>12 394,02</b>



AMÉNAGEMENTS INTERIEURS : PLAFONDS SUSPENDUS, CLOISONS DEMONTABLES, PLACARDS, PLANCHERS TECHNIQUES, ACOUSTIQUE, ISOLATION  
 SAS au capital de 425 600 € - Siège : Parc d'Activités Confortland - 35520 MELESSE - R.C.S. B 343 761 250 - Siret 343 761 250 00061 - Code APE 4329 A  
 N° TVA intracommunautaire FR 35 343 761 250 00061 - Domiciliations bancaires : BPO RENNES - BNP PARIBAS RENNES - CAISSE D'ÉPARGNE RENNES.

---

Montant H.T.	12 394,02 €
T.V.A. à 20,00	2 478,80 €
<hr/>	
Montant T.T.C.	14 872,82 €

**CONDITIONS DE L'OFFRE :**

Notre offre a été chiffrée suivant votre consultation du mois de : Janvier 2016

Prix : révisable et actualisable valeur Décembre 2015

Délai de validité de l'offre : 1 mois

Date prévisionnelle d'intervention : à définir

Conditions de paiements : 30% à la commande - Le solde au comptant à réception de facture

Devis établi conformément aux conditions générales de ventes indiquées au verso de la page d'en-tête du présent devis.

Devis établi sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise de l'offre. Toute variation ultérieure de ces taux imposée par la loi sera répercutée au client.

**Bon pour commande et exécution**

**Le Client**

**Date :**

(signature + cachet commercial)

**ASSURANCE PROFESSIONNELLE :**

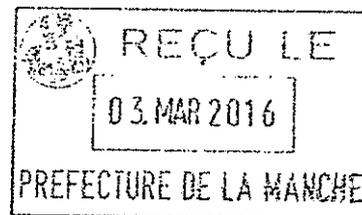
SMABTP RENNES

68 ALLEE DU BATIMENT

CS 71149

35011 RENNES CEDEX

FRANCE



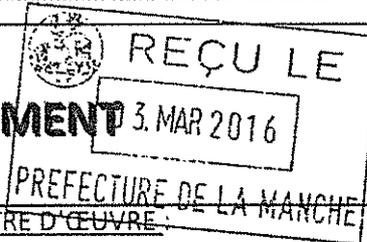


# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : .06... PEINTURES INTERIEURES.....

## ACTE D'ENGAGEMENT



MAITRE DE L'OUVRAGE :



**VILLEDIEU  
INTERCOM**

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL :02.33.90.17.90  
Fax :02.33.51.37.25

Email : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

*Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics*

*Le Président de Villedieu Intercom*

*Ordonnateur :*

*Le Président de Villedieu Intercom*

*Comptable public assignataire des paiements :*

*Madame la Trésorière*

*Imputation budgétaire*

*Section investissement, compte 2313*

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : .....37.999.62.. EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise

**GUERIN PEINTURES**

Rue du Terre de la Gare - 50600 AVRANCHES  
Tél. 02 33 58 42 01 - Fax 02 33 58 46 64  
Siret : 350 510 343 00022

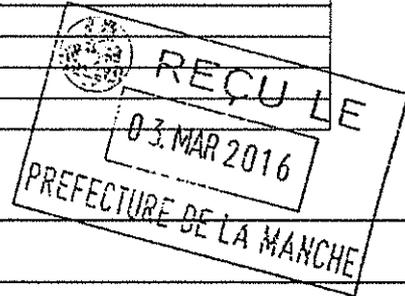
## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	RETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES

Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 06 - Peintures Intérieures



### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné .PAULAIS.Yannick..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société...GUERIN.PEINTURE..... (2)  
.....  
au capital de .....  
ayant son siège social à ..Rue du terre de la gare. - 50300 AVRANCHES..... (3)  
.....  
.....

Immatriculé à l'INSEE :  
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : ..350.510.343.00022.....  
. code d'activité économique principale (APE) : ..4334Z.....  
. numéro d'inscription : B 350 510 343  
-au registre du commerce et des sociétés de ..COUTANCES.....  
-au répertoire des métiers de .....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
domicilié à ..... (3)  
.....  
.....

Immatriculé à l'INSEE :  
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

1 - Nom et prénom

2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.

3 - Adresse complète et N° de téléphone.

**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT**

◆ Premier contractant

Je soussigné..... (1)  
agissant en mon nom personnel, ..... (2)  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription : .....  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....



◆ Deuxième contractant

Je soussigné..... (1)  
agissant en mon nom personnel, ..... (2)  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription : .....  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné..... (1)  
agissant en mon nom personnel, ..... (2)  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription : .....  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

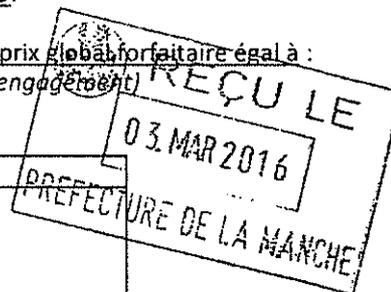
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en **EURO**.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	31 666.35 €
TVA au taux de 20 %.....	6 333.27 €
Montant TVA incluse.....	37 999.62 €



### TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

Trente sept mille neuf cent quatre vingt dix neuf euros et soixante deux Cts.....

**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) :

.....  
.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) <sup>(4)</sup>  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	



**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **8 mois** (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de.....GUERIN.PEINTURE.....
- sous le numéro ...00191701111.....
- à .....CREDIT.AGRICOLE.-.SAINT.LO..... <sup>(6)</sup>

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

<sup>4</sup> - Rayer la mention inutile

<sup>5</sup> - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

<sup>6</sup> - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original  
A ..AVRANCHES.....  
le 14 Janvier 2015.....

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

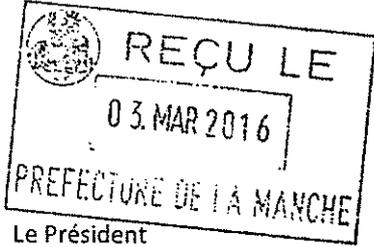
*Lu et approuvé*

**GUERIN PEINTURES**  
Rue du Terre de la Gar - 50300 AVRANCHES  
Tél. 02 33 58 62 07 - Fax 02 33 58 46 64  
Siret: 350 5 10 343 0022

Est acceptée la présente offre pour le lot n°.....6.....

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A Villedieu Les Puits  
le 26/02/2016

  
Le Président

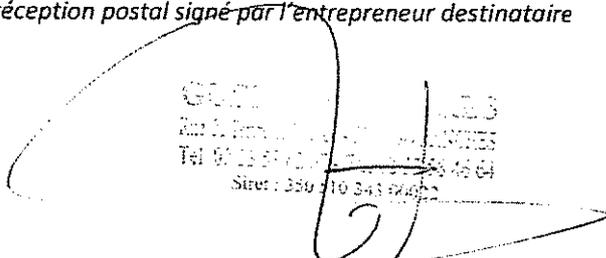
(Cachet et Signature),

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11/03/16

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

  
GUERIN PEINTURES  
Rue du Terre de la Gar - 50300 AVRANCHES  
Tél. 02 33 58 62 07 - Fax 02 33 58 46 64  
Siret: 350 5 10 343 0022

## ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM AMENAGEMENT NIVEAU 2 11 rue Pierre Paris VILLEDIEU LES POELES
--

### ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

#### 1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....



#### 2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITÉES

- Nature : .....

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

#### 3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale .....
- Entreprise individuelle OU forme juridique et capital de la société (1): .....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de : .....
- Adresse : .....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : .....

#### 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics : .....
- Comptable assignataire des paiements : .....

La personne responsable du marché,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

*Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.*

<sup>1</sup> - Rayer la mention inutile



AVENANT N° 1 AU MARCHE -  
LOT N° 06 - PEINTURES INTERIEURES

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles,  
représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Yannick PAULAIS  
Représentant la société SAS GUERIN PEINTURES  
Dont le siège social est à 50300 – Avranches – Rue du Tertre de la Gare  
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 350 510 343  
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 350 510 343 00022

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet de l'avenant

1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en plus value  
suivant devis n° 16091304 ; Montant HT 567.91 €

TOTAL H.T. 567.91 €

Article 2 - Montant de l'avenant

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en plus value :

Montant HT	567.91 €
TVA 20.0 %	<u>113.58 €</u>
Montant TTC	681.49 €

Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT :	34 289.69 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT :	567.91 €
- % de variation avenant 1 : 1.656212115	
- % de variation cumulé : 1.656212115	
- Nouveau montant du marché HT :	34 857.60 €
- Nouveau montant du marché TTC :	41 829.12 €

Soit : QUARANTE ET UN MILLE HUIT CENT VINGT NEUF EUROS DOUZE CENTIMES

Article 4 – Notification

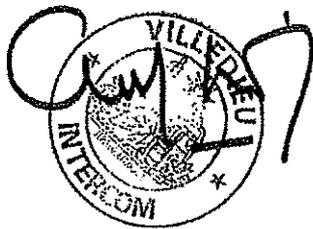
La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

Article 5 – Autres clauses

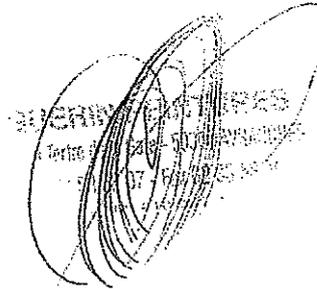
L'avenant est en valeur exécution.  
Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

Le Maître d'Ouvrage,  
Monsieur le Président



Le titulaire du marché



Avranches, le 13/09/2016

## DEVIS

Référence : 16091304

Cté de Communes VILLEDIEU LES

6-8. ZA de la Sienne

BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

Objet du devis

VILLEDIEU LES POÊLES

- Aménagement du siège social de Villedieu Intercom

Lot n° : 06 - Peintures

Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
<b>1 PEINTURES INTÉRIEURES</b>				
<b>1.1 <u>Ouvrages bois</u></b>				
1.1.1 Peinture sur menuiserie : plinthe.	MI	9,65	3,13	30,20
<b>Total Ouvrages bois</b>				<b>30,20</b>
<b>1.2 <u>Plafonds</u></b>				
Faux plafond : rien de prévu				
<b>Total Plafonds</b>				
<b>1.3 <u>Revêtement toile de verre</u></b>				
1.3.1 Reprise des supports toile de verre non peinte : 2 pans de mur abimés	Ft	1,00	200,40	200,40
1.3.2 Finition peinture satinée ( arrêt vertical au droit du garde corps )	M2	27,50	8,74	240,35
<b>Total Revêtement toile de verre</b>				<b>440,75</b>
<b>1.4 <u>Nettoyage</u></b>				
1.4.1 Nettoyage du palier	Ft	1,00	96,96	96,96
<b>Total Nettoyage</b>				<b>96,96</b>

Siège Social - rue du Tertre de la Gare - 50800 AVRANCHES

Tel : 02 33 58 42 07 - Fax 02 33 58 46 64 - [contact@guerimpeintures.fr](mailto:contact@guerimpeintures.fr)

SAS au capital de 9333,11 € - R.C. B 50800 549 - Cof. APE 8217 - N° Form. 7593 0717 50 - N° TVA Intracommunautaire FR 15 50800 344 - N° SIRET : 50800 344 00022

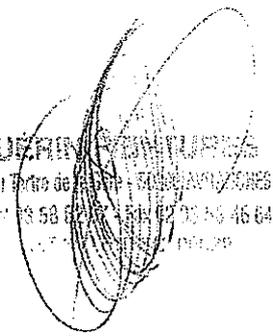
Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
Total PEINTURES INTÉRIEURES				567,91

Total H.T.	567,91
Total T.V.A. 20,00 %	113,58
Total T.T.C.	681,49
Net à payer (Euros)	681,49

Bon pour accord  
Le 13.10.2018

*Ar...*  


**GUERIN PEINTURES**  
 Via del Porto de ...  
 ... 58 ... .. 46 04  
 ... ..



En provenance de :

SIS GUERIN Intercom  
Rue du Terre de la Côte  
50800 Avranches

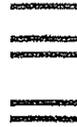
SRR 201 (MSR 24-15-1082801 11-15)



LA POSTE

Numéro de PAR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 128 818 5013 1



Renvoyer à FRAB

Présenté / Avisé le : 10/10/2016

Distribué le : 10/10/2016

Je soussigné déclare être

Le destinataire Rue du Terre de la Côte 50800 AVRANCHES

Le mandataire Tél. 02 33 58 62 07 Fax 02 33 58 46 64

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

\*Le facteur assiste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

REÇU

11/10/2016 Vallecian Intercom  
BP 58

50800 Vallecian les Belles

RECEIVED BY THE ADDRESSEE



REÇU LE  
15 MAR 2016

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI  
Direction des Affaires Juridiques

REÇU LE  
15 MAR 2016  
OUV11  
PREFECTURE DE LA MANCHE

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

MISE AU POINT<sup>1</sup>

Le formulaire OUV11 est un modèle de document qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice souhaitant procéder, en accord avec le candidat retenu, à une mise au point des composantes du marché public ou de l'accord-cadre. Les modifications contenues dans le document ne peuvent remettre en cause les caractéristiques substantielles de l'offre retenue ni le classement des offres.  
En cas d'allotissement, un document est rempli pour chaque lot faisant l'objet d'une mise au point.

**A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

VILLEDIEU INTERCOM  
11 rue Pierre Paris – BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
Tél : 02.33.90.17.90  
Fax : 02.33.51.37.25  
Mail : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

**B - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.**

(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation. En cas d'allotissement, préciser également l'intitulé de la consultation.)

## Aménagement du siège social de Villedieu Intercom Aménagement niveau 2

**C - Identification du candidat retenu.**

[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat individuel ou de chaque membre du groupement d'entreprises candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de candidature groupée, identifier le mandataire désigné pour représenter l'ensemble des membres du groupement et coordonner les prestations.]

Entreprise GUERIN PEINTURES – rue du Tertre de la Gare – 50300 AVRANCHES – Tél : 02 33 58 62 07 –  
Fax : 02 33 58 46 64 – Mail : [guerin.peinture@wanadoo.fr](mailto:guerin.peinture@wanadoo.fr)

**LOT N° 06 : PEINTURES INTERIEURES**

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

## D - Modifications apportées.

A l'occasion de la mise au point du marché public ou de l'accord-cadre, les modifications ci-dessous sont apportées aux stipulations contenues dans les pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre.

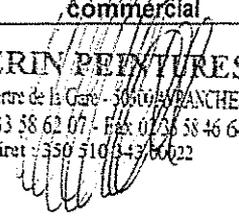
Nature du document concerné et numéro de l'article modifié <sup>2</sup>	Nature de la modification apportée <sup>3</sup>								
Acte d'Engagement	<p>Après mise au point avec le candidat, le montant du marché est arrêté à :</p> <table><tr><td>Montant de base HT :</td><td>34 289.69 €</td></tr><tr><td>TVA 20 % :</td><td>6 857.94 €</td></tr><tr><td></td><td>-----</td></tr><tr><td>Montant TTC</td><td>41 147.63 €</td></tr></table>	Montant de base HT :	34 289.69 €	TVA 20 % :	6 857.94 €		-----	Montant TTC	41 147.63 €
Montant de base HT :	34 289.69 €								
TVA 20 % :	6 857.94 €								
	-----								
Montant TTC	41 147.63 €								

<sup>2</sup> Exemple : CCTP article 3.

<sup>3</sup> Exemple : « la deuxième phrase est remplacée par ..... ».

**E - Signature de la mise au point.**

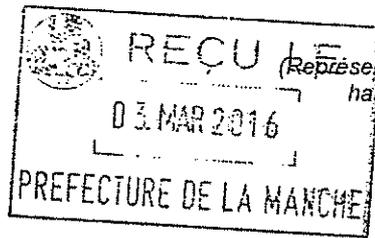
Signature du candidat retenu :

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature et cachet commercial
Paulais Yannick président SAS Guerin Peintures	Auranches, le 16.02.16	 GUERIN PEINTURES Rue du Terre de la Gare - 50600 AURANCHES TEL. 02 33 58 62 07 - Fax 02 33 58 46 64 Siret : 550 510 343 60022

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

Signature du représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice :  
(Préciser le nom, prénom et qualité du signataire.)

A Villedieu les Poêles, le 26.02.2016



Signature  
(Représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice  
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)



Reçu notification du marché le - 11/03/16  
L'Entrepreneur

Date de mise à jour : 14/10/2010.



# GUÉRIN PEINTURES

PEINTURE

13 874 2016

AVRANCHES - CAEN  
RENNES - NANTES

Avranches, le 15/01/2016

## DEVIS

Référence :16010502

Cté de Communes VILLEDIEU LES

6-8. ZA de la Sienne

BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

### Objet du devis

VILLEDIEU LES POÊLES

- Aménagement du siège social de Villedieu Intercom

Lot n° : 06 - Peintures

Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
<b>1 PEINTURES INTÉRIEURES</b>				
<u>1.1 Ouvrages bois</u>				
1.1.1 Peinture sur menuiserie : huisserie bois.	U	40,00	19,54	781,60
1.1.2 Peinture sur menuiserie : porte prépeinte.	M2	156,96	10,07	1 580,59
1.1.3 Peinture sur tablette de fenêtre en bois dur.	MI	40,60	5,57	226,14
1.1.4 Peinture sur menuiseries : trappe de visite.	U	3,00	7,92	23,76
1.1.5 Peinture sur menuiserie : about de cloison.	MI	4,40	4,85	21,34
1.1.6 Peinture sur menuiserie : plinthe.	MI	598,52	3,00	1 795,56
1.1.7 Peinture sur menuiseries intérieures : façade de gaine technique.	M2	5,26	12,65	66,54
1.1.8 Peinture sur châssis fixe.	M2	7,08	19,43	137,56
1.1.9 Peinture sur habillage de la trémie de désenfumage.	U	3,00	23,80	71,40
<b>Total Ouvrages bois</b>				<b>4 704,49</b>
<u>1.2 Plafonds</u>				
1.2.1 Travaux préparatoires sur plafond placo.	M2	198,56	2,41	478,53
1.2.2 Finition peinture acrylique satinée.	M2	198,56	7,09	1 407,79
<b>Total Plafonds</b>				<b>1 886,32</b>
<u>1.3 Revêtement toile de verre</u>				

Siège Social : 50801 AVRANCHES - Rue du Fort de la Craie

Tel : 02 33 88 62 07 - Fax : 02 33 58 46 09 - e-mail : guerin.peinture@wanadoo.fr

SA au capital de 100 000 € - R.C.S. 50 215 272 - N.T. Immat. 200113333 - N° SIRET : 50215272000013 - N° TVA Intracommunautaire : FR 16 502152720

**Peinture Bâtiment et Industrie - Revêtements de sols - Ravalements - Vitrages**

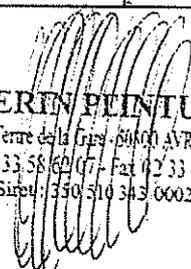
Entreprise Artisanale - Qualification UR A1/BAT 3413 3421 3431 6112 6113 6211 6221

100 rue de la République - 50801 Avranches - France - Téléphone : 02 33 88 62 07 - Fax : 02 33 58 46 09 - e-mail : guerin.peinture@wanadoo.fr

Désignation		Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
1.3.1	Révision et impression des murs avant revêtements muraux.	M2	1 196,44	0,92	1 100,72
1.3.2	Finition toile de verre et peinture satinée.	M2	1 196,44	13,62	16 295,51
<b>Total Revêtement toile de verre</b>					<b>17 396,23</b>
<u>1.4</u>	<u>Revêtement vnyil</u>				
1.4.1	Révision et impression des murs avant revêtements muraux	M2	120,30	0,92	110,68
1.4.2	Fourniture et pose revêtement mural PVC sur support tissu coton, type MURASPEC réf ARTEMIS.	M2	120,30	15,91	1 913,97
<b>Total Revêtement vnyil</b>					<b>2 024,65</b>
<u>1.5</u>	<u>Canalisations</u>				
1.5.1	Peinture sur canalisations métalliques.	Ft	1,00	237,59	237,59
1.5.2	Peinture sur ouvrage PVC.	Ft	1,00	235,64	235,64
<b>Total Canalisations</b>					<b>473,23</b>
<u>1.6</u>	<u>Installations chauffage</u>				
1.6.1	Peinture sur radiateurs existants.	Ft	1,00	1 317,05	1 317,05
<b>Total Installations chauffage</b>					<b>1 317,05</b>
<u>1.7</u>	<u>Ouvrages métalliques</u>				
1.7.1	Peinture sur main courante métallique.	MI	6,40	7,60	48,64
1.7.2	Peinture sur garde corps métallique.	M2	13,00	14,02	182,26
<b>Total Ouvrages métalliques</b>					<b>230,90</b>
<u>1.8</u>	<u>Nettoyage</u>				
1.8.1	Nettoyage avant réception	M2	690,38	3,26	2 250,64
<b>Total Nettoyage</b>					<b>2 250,64</b>
<u>1.9</u>	<u>Cages Escalier Est</u>				
<u>1.9.1</u>	<u>Murs</u>				
1.9.1.1	Travaux préparatoires sur supports existants.	M2	29,26	7,38	215,94
1.9.1.2	Finition peinture satinée acrylique.	M2	29,26	7,78	227,64
<b>Total Murs</b>					<b>443,58</b>
<b>Total Cages Escalier Est</b>					<b>443,58</b>
<u>1.10</u>	<u>Cages Escalier Ouest</u>				
<u>1.10.1</u>	<u>Murs</u>				
1.10.1.1	Travaux préparatoires sur supports existants.	M2	174,39	7,38	1 287,00
1.10.1.2	Finition peinture satinée acrylique.	M2	174,39	7,78	1 356,75
<b>Total Murs</b>					<b>2 643,75</b>
<u>1.10.2</u>	<u>Plafonds</u>				

Désignation	Un	Quantité	Prix	Montant H.T.
1.10.2.1 Travaux préparatoires sur supports existants.	M2	63,50	7,38	468,63
1.10.2.2 Finition peinture acrylique satinée.	M2	63,50	7,09	450,22
Total Plafonds				918,85
Total Cages Escalier Ouest				3 562,60
<b>Total PEINTURES INTÉRIEURES</b>				<b>34 289,69</b>

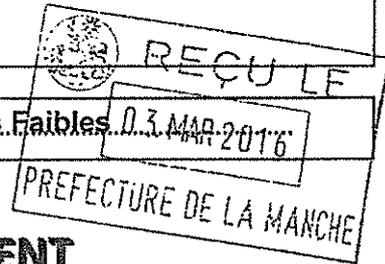
<b>Total H.T.</b>	<b>34 289,69</b>
<b>Total T.V.A. 20,00 %</b>	<b>6 857,94</b>
<b>Total T.T.C.</b>	<b>41 147,63</b>
<b>Net à payer (Euros)</b>	<b>41 147,63</b>

  
**GUERIN PEINTURES**  
 Rue du Terre de la Haye - 60500 AVRANCHES Page 3  
 Tél. 02 33 58 46 64 - Fax 02 33 58 46 64  
 Siret : 330 510 343 00022

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : ..7..Electricité...Courants.Forts...Courants.Faibles..



## ACTE D'ENGAGEMENT

### MAITRE DE L'OUVRAGE :



VILLEDIEU  
INTERCOM

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL :02.33.90.17.90  
Fax :02.33.51.37.25

Email : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

### MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

### MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics

*Le Président de Villedieu Intercom*

Ordonnateur :

*Le Président de Villedieu Intercom*

Comptable public assignataire des paiements :

*Madame la Trésorière*

Imputation budgétaire

*Section investissement, compte 2313*

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : ...57.807.64..... EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise

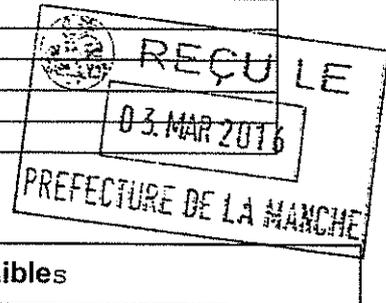
*[Faint, illegible stamp or signature]*

6

## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES



Le présent acte d'engagement se rapporte au :

**LOT N° 7 Electricité - Courants Forts - Courants Faibles**

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné... **Monsieur Jean-François LAFOSSE** ..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société... **LAFOSSE ELECTRICITE** ..... (2)

au capital de **300 000 €** .....  
ayant son siège social à **4 Route de Vire - ZI de la Détourbe - BP23 -** ..... (3)  
**50890 CONDE SUR VIRE**

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : **339 171 803 00044** .....  
. code d'activité économique principale (APE) : **4321A** .....

. numéro d'inscription :

-au registre du commerce et des sociétés de **RCS Coutances 339 171 803** .....  
-au répertoire des métiers de .....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné..... (1)

agissant en mon nom personnel,

domicilié à ..... (3)

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....

. numéro d'inscription :

-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

1 - Nom et prénom

2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.

3 - Adresse complète et N° de téléphone.

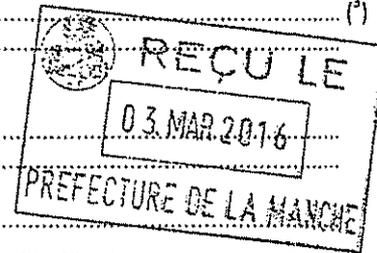
**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT**

◆ Premier contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
..... (3)  
ayant son domicile ..... (3)  
..... (3)  
ayant son siège social..... (3)  
..... (3)

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....



◆ Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
..... (3)  
ayant son domicile ..... (3)  
..... (3)  
ayant son siège social..... (3)  
..... (3)

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
..... (3)  
ayant son domicile ..... (3)  
..... (3)  
ayant son siège social..... (3)  
..... (3)

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

1

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

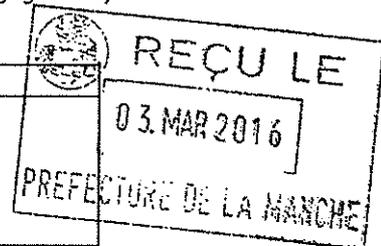
L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en **EURO**.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	48 173.03 €
TVA au taux de 20 %.....	9 634.61 €
Montant TVA incluse.....	57 807.64 €



TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

Cinquante sept mille huit cent sept euro et soixante quatre centimes

**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	



**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) :

.....

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) <sup>(4)</sup>  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **8 mois** (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de...**LAFOSSE ELECTRICITE**.....
- sous le numéro **02971747111**.....
- à...**CREDIT AGRICOLE NORMANDIE**..... <sup>(6)</sup>

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original  
A Condé sur Vire  
le 31 Décembre 2015

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

*[Signature manuscrite]*

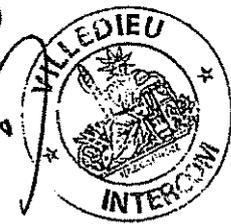
Est acceptée la présente offre pour le lot n° 7

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A Villedieu les Pannes  
le 26/02/2016

REÇU LE  
03.MAR.2016  
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président  
(Cachet et Signature)

*[Signature]* 

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11 Mars 2016 -

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

LAFOSSE Electricité  
50890 CONDÉ sur VIRE  
Tel. 02 33 55 75 07 - Fax 02 33 55 75 13  
SIRET 335 174 403 0044 - APE 4321A

*[Signature]*





LAFOSSE a 50 ans, merci pour la confiance que vous nous accordez depuis 1/2 siècle...

COURANTS FORTS

COURANTS FAIBLES

ECLAIRAGE PUBLIC

Adresse du chantier

50800 VILLEDIEU LES POELES

VILLEDIEU INTERCOM

6-8 ZA de la Sienna

BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

## DEVIS N° 9101

le 06 janvier 2016

Référence 15/EE/9101/

Objet AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM

Aménagement Niveau 2

11 rue Pierre Paris 50800 VILLEDIEU LES POELES

LOT N° 7 Electricité Courants Forts et Faibles

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b>1 1.1 - Eclairage et PC</b>			
<b>1.1 R+2</b>			
<b>Circulation OUEST (100 Lux en tous points)</b>			
Diffuseur fluo Type P1	4.00 U	50.23	200.92
Détecteur de présence type DPE 360°	2.00 U	60.20	120.40
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde DP all.27	1 EN	65.40	65.40
Diffuseur fluo Type P1	3.00 U	50.23	150.69
Détecteur de présence type DPE 360°	2.00 U	60.20	120.40
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde DP all.29	1 EN	57.23	57.23
Diffuseur fluo Type P1	8.00 U	50.23	401.84
Bouton poussoir à voyant dans tableau d'allumage au secrétariat	2.00 U	23.75	47.50
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde BP all.26-28	1 EN	89.94	89.94
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	3.00 U	45.79	137.37
<b>Bureau OUEST 21,62m² (400 lux à maintenir)</b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			

DEVIS :15/EE/9101/ du 06 janvier 2016

LAFOSSE ELECTRICITE - 50890 CONDE/MIRE - TEL. 02 33 56 75 03

Page 1/15



ELECTRICITÉ - GÉNIE CLIMATIQUE - MENUISERIE - SERVICES

Siège social : 4 route de Vire - ZI de la Détourbe - B.P. 23 - 50890 CONDÉ-sur-VIRE - Tél. 02 33 56 75 03 - Fax 02 33 56 79 13  
 www.entreprises-lafosse.com - Contact : lafosse.jfr@entreprises-lafosse.fr - Bureaux et ateliers : ZI de la Détourbe - 50890 CONDÉ-sur-VIRE  
 SAS au capital de 300.000 € - SIREN 339 171 803 RCS Coutances - APE 4321 A - N°TVA Intracommunautaire FR 68 339 171 806 - Banque CRCA TORIGNI SUR VIRE 16606 53350 029717471 11 10 - BIC : AGRIFRPP66  
 Nos factures sont réputées payables au comptant sauf convention contraire. Tout défaut de paiement à l'échéance convenue figurant sur la facture entraîne de plein droit l'application d'intérêts de retard au taux légal majoré de cinq points. En cas de contestation de nos factures, seul le Tribunal de Commerce de COUTANCES est compétent. Sans escompte pour paiement anticipé. Nous nous réservons la propriété des marchandises jusqu'au paiement intégral de notre facture. En cas de carence du débiteur, les sommes dues recouvrées par voie contentieuse seront majorées en sus des intérêts moratoires d'une indemnité forfaitaire de 25 % de leur montant.

01/2016

	Quantité	Prix Unit	Prix total
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	9 EN	15.75	141.75
<b><u>Bureau OUEST 21,72m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	9 EN	15.75	141.75
<b><u>Bureau OUEST 16,62m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	4.00 U	54.99	219.96
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Repro OUEST 16,67m<sup>2</sup> (200 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	2.00 U	58.11	116.22
Détecteur de présence type DPE 360°	1.00 U	60.20	60.20
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde DP	1 EN	35.00	35.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	1 EN	86.37	86.37

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b><u>Bureau comptabilité 16,86m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	4.00 U	54.99	219.96
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Détente - cafétéria 35,77m<sup>2</sup> (200 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	6.00 U	54.99	329.94
Interrupteur va et vient	4.00 U	19.02	76.08
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde VV all 1 et 2	2 EN	55.58	111.16
Diffuseur fluo Type CL II	1.00 U	52.77	52.77
Interrupteur Simple Allumage	1.00 U	19.02	19.02
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde SA all 3	1 EN	21.68	21.68
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	3.00 U	45.79	137.37
Prise de courant directe four 20A compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
Prise de courant directe Réfrigérateur 20A compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
Prise de courant directe Plaque de cuisson 32A compris fileries et canalisations	1.00 U	96.19	96.19
En plafond :			
. 1 PC 2x10/16 A+T			
. 1 RJ 45			
. fileries et canalisations	1 EN	45.79	45.79
<b><u>Bureau OUEST 19,94m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	10 EN	15.75	157.50

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b><u>Bureau OUEST 19,94m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	10 EN	15.75	157.50
<b><u>Bureau OUEST 19,94m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	10 EN	15.75	157.50
<b><u>Bureau marchés publics OUEST 19,94m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	10 EN	15.75	157.50
<b><u>Bureau responsable OUEST 20,48m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00

	Quantité	Prix Unit	Prix total
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	10 EN	15.75	157.50
<b><u>Sanitaires H OUEST (200 Lux à maintenir)</u></b>			
Projecteur type P2	1.00 U	57.77	57.77
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde sur DP	1 EN	21.68	21.68
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
<b><u>Sanitaires F OUEST (200 Lux à maintenir)</u></b>			
Projecteur type P2	1.00 U	57.77	57.77
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde sur DP	1 EN	21.68	21.68
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
<b><u>Armoire AE2 bis</u></b>			
Hublot type ET224	1.00 U	49.19	49.19
Interrupteur Simple Allumage lumineux étanche	1.00 U	25.50	25.50
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde SA	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
Alim ECS	1.00 U	45.79	45.79
<b><u>Circulation EST (100 Lux en tous points)</u></b>			
Diffuseur fluo Type P1	4.00 U	50.23	200.92
Détecteur de présence type DPE 360°	3.00 U	60.20	180.60
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde DP all.25	1 EN	76.85	76.85
Diffuseur fluo Type P1	3.00 U	50.23	150.69
Détecteur de présence type DPE 360°	2.00 U	60.20	120.40
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde DP all.23	1 EN	55.58	55.58
Diffuseur fluo Type P1	8.00 U	50.23	401.84
Bouton poussoir à voyant dans tableau d'allumage à secrétariat	2.00 U	23.75	47.50
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde BP all.22-24	2 EN	49.04	98.08
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	3.00 U	45.79	137.37
<b><u>Chemin de câbles</u></b>			
En faux plafond : Chemin de câbles courants forts (200 mini) type "Fils soudés" avec séparation physique	1 EN	270.80	270.80
En faux plafond : Chemin de câbles courants faibles (200 mini) type "Dalle Marine" à + 0,30m des courants forts	1 EN	239.40	239.40
Fourreaux aiguillés dans CDC selon plans	1 EN	38.04	38.04

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b><u>Bureau responsable chef de service EST 17m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	3.00 U	58.11	174.33
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1	1 EN	34.35	34.35
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde SA all 2	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	1 EN	86.37	86.37
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	5 EN	15.75	78.75
<b><u>Bureau responsable EST 21,66m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	6.00 U	54.99	329.94
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde SA all 1	1 EN	60.50	60.50
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 2	1 EN	34.35	34.35
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Bureau responsable EST 21,16m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	6.00 U	54.99	329.94
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde SA all 1	1 EN	60.50	60.50
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 2	1 EN	34.35	34.35
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Bureau chargé de com EST 17,17m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			

	Quantité	Prix Unit	Prix total
Diffuseur fluo Type EN4	3.00 U	58.11	174.33
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1	1 EN	34.35	34.35
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde SA all 2	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Bureau DGS 22,66m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	6.00 U	54.99	329.94
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde SA	1 EN	60.50	60.50
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 2	1 EN	34.35	34.35
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Bureau EST 17,75m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	4.00 U	54.99	219.96
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	7 EN	15.75	110.25
<b><u>Bureau vice président EST 21,67m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	4.00 U	58.11	232.44
Interrupteur Simple Allumage	2.00 U	19.02	38.04

	Quantité	Prix Unit	Prix total
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 1 et 2	2 EN	35.00	70.00
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	6 EN	15.75	94.50
<b><u>Salle Repro EST 9,14m<sup>2</sup> (200 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN4	1.00 U	58.11	58.11
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde DPE	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	8 EN	15.75	126.00
<b><u>Bureau secrétariat des élus EST 20,31m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	5.00 U	54.99	274.95
Interrupteur Simple Allumage	1.00 U	19.02	19.02
Interrupteur va et vient	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde VV all 1	1 EN	55.58	55.58
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 2	1 EN	34.35	34.35
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	3.00 U	45.79	137.37
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	2 EN	86.37	172.74
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	10 EN	15.75	157.50
<b><u>Bureau président EST 28,10m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</u></b>			
Diffuseur fluo Type EN	6.00 U	54.99	329.94
Interrupteur va et vient	2.00 U	19.02	38.04
Bouton poussoir	3.00 U	20.89	62.67
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde sur télérupteur all 1	1 EN	101.35	101.35

	Quantité	Prix Unit	Prix total
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde VV	1 EN	42.50	42.50
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	3.00 U	45.79	137.37
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	1 EN	86.37	86.37
Goulotte PVC blanche 160x50 à 3 compartiments (dont 1 compartiment vide au milieu), posée horizontalement à 1,20m/sol, compris descente verticale depuis faux plafond	4 EN	15.75	63.00
<b>Salle réunion 1 EST 46,26m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</b>			
Diffuseur fluo Type EN	10.00 U	54.99	549.90
Interrupteur va et vient	2.00 U	19.02	38.04
Bouton poussoir	6.00 U	20.89	125.34
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde va et vient all 1	1 EN	42.50	42.50
Fileries et canalisations 4 pts lx Cde sur télérupteur all 2 et 3	2 EN	101.35	202.70
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	4.00 U	45.79	183.16
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	1 EN	86.37	86.37
Boitier de sol encastré (comprenant accessoire de pose et réservations) compris repérage clair des câbles transitant par niveau inférieur	1 EN	69.51	69.51
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	1 EN	86.37	86.37
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
En attente pour vidéo projecteur (VP) :			
. En plafond (à environ 5 ml du tableau) :			
. 1 PC 2x10/16 A+T "O"			
. 1 prise RJ 45 informatique (PM)			
. 1 câble SVGA avec 2 ferrites, avec écran multi-coaxial et 15 fils connectés sur 2 prises DB15M/M à	1 EN	255.04	255.04
A cote professeur			
alimentation ecran de projection	1 EN	45.79	45.79
1 Goulotte verticale 160x50	1 EN	47.26	47.26
<b>Salle réunion 2 EST 22,60m<sup>2</sup> (400 lux à maintenir)</b>			
Diffuseur fluo Type EN	5.00 U	54.99	274.95
Interrupteur SA	2.00 U	19.02	38.04
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde SA all 1	1 EN	47.42	47.42
Fileries et canalisations 2 pts lx Cde SA all 2	1 EN	34.35	34.35

	Quantité	Prix Unit	Prix total
Diffuseur fluo Type CL II	1.00 U	52.77	52.77
Interrupteur SA	1.00 U	19.02	19.02
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde SA all 3	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T compris fileries et canalisations	2.00 U	45.79	91.58
Poste de travail Type PT composé de :			
. 2 PC 2x10/16 A+T			
. 2 PC 2x10/16 A+T "O" détrompées sur circuit séparé			
. 1 RJ 45 téléphone (P.M.)			
. 1 RJ 45 informatique (P.M.)			
. fileries et canalisations	1 EN	86.37	86.37
Alim ECS, suivant plan compris protection 30 mA dans armoire de zone	1 EN	45.79	45.79
<b><u>Sanitaires H EST (200 Lux à maintenir)</u></b>			
Projecteur type P2	1.00 U	57.77	57.77
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde sur DP	1 EN	21.68	21.68
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
<b><u>Sanitaires F EST (200 Lux à maintenir)</u></b>			
Projecteur type P2	1.00 U	57.77	57.77
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde sur DP	1 EN	21.68	21.68
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
<b><u>Sanitaires salle de réunion EST (200 Lux à maintenir)</u></b>			
Projecteur type P2	3.00 U	57.77	173.31
Diffuseur fluo Type CL II	1.00 U	52.77	52.77
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde sur DP	1 EN	21.28	21.28
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde sur DP	1 EN	47.42	47.42
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
Alim ECS, suivant plan compris protection 30 mA dans armoire de zone	1 EN	45.79	45.79
<b><u>Sas salle de réunion 1 EST (200 Lux à maintenir)</u></b>			
Projecteur type P1	1.00 U	46.52	46.52
Détecteur de présence type DP 360°	1.00 U	56.48	56.48
Fileries et canalisations 1 pts lx Cde sur DP	1 EN	21.68	21.68
<b><u>Local info</u></b>			
Diffuseur fluorescent type ET224	1.00 U	46.07	46.07
Interrupteur Simple Allumage lumineux étanche	1.00 U	25.50	25.50
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde SA	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
<b><u>Chemin de câbles</u></b>			
En faux plafond : Chemin de câbles courants forts (200 mini) type "Fils soudés" avec séparation physique	1 EN	406.20	406.20
En faux plafond : Chemin de câbles courants faibles (200 mini) type			

	Quantité	Prix Unit	Prix total
"Dalle Marine" à + 0,30m des courants forts	1 EN	359.10	359.10
Fourreaux aiguillés dans CDC selon plans	1 EN	38.04	38.04
<b>Armoire élec "AE2"</b>			
Hublot type ET224	1.00 U	46.07	46.07
Interrupteur Simple Allumage lumineux étanche	1.00 U	25.50	25.50
Fileries et canalisations 1 pt lx Cde SA	1 EN	21.28	21.28
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	1.00 U	45.79	45.79
<b>LT CTA</b>			
Alim CTA, suivant plan, compris disjoncteur 300 mA dans armoire électrique de zone avec coupure dans un coffret DTU à l'extérieur du local	1 EN	73.82	73.82
<b>Total R+2</b>			<b>24 023.21</b>
<b>Total 1.1 - Eclairage et PC</b>			<b>24 023.21</b>
<b>2 1.2 - Eclairage de sécurité</b>			
Bloc autonome 45 lumens 1 heure non permanent SATI et adressable, télécommandé autotestable compris fileries et canalisations (3G1,5 mm <sup>2</sup> cu + 2G1,5 mm <sup>2</sup> cu) :			
R+2			
Circulation Ouest	3.00 U	48.24	144.72
Circulation est	3.00 U	48.24	144.72
Sas réunion 1	1.00 U	48.24	48.24
Sanitaires réunion 1	1.00 U	48.24	48.24
R+2			
Sanitaires réunion 2 (bloc d'ambiance 400lumens encastré)	2.00 U	135.79	271.58
Resp. pôle éducation (bloc d'ambiance 400 lumens encastré)	2.00 U	135.79	271.58
Divers :			
BAPI (bloc portable)	2.00 U	81.30	162.60
Bloc de télécommande et essai incorporé à l'armoire TGBT	1 EN	68.96	68.96
Cablage	1 EN	452.32	452.32
<b>Total 1.2 - Eclairage de sécurité</b>			<b>1 612.96</b>
<b>3 1.3 - Précâblage Téléphone-Informatique</b>			
Posée dans local Info :			
Baie de brassage 42U 19", compris bâti, répartiteur, armoire enveloppe avec porte module raccordement, panneau de brassage, etc... (raccordement par RJ45)			
	1 EN	1 304.14	1 304.14
Goulottes verticales	1 EN	47.26	47.26
Frais :			
Dossier plans exécutions et récolement	1 EN	37.15	37.15
Divers tests et mesure	1 EN	148.61	148.61
Recette établie par un organisme de contrôle agréé	1 EN	148.61	148.61
Entre la baie 19" et chaque point de livraison (en ne dépassant jamais 90 ml) :			
Câble 4 paires écrantés torsadé F/FTP, catégorie 6A, 100 Ohms classe			

	Quantité	Prix Unit	Prix total
Ea, supportant le gigabit ethernet à 500 Mhz (ne dépassant pas 90 ml) posé sous Ø en cloison puis sur chemin de câble à + 0,30 m des courants forts ramené à la baie de brassage pos Téléphone / Informatique R+2			
Bureau EST 21,62m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau 21,72m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau 16,62m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Repro 16,67m <sup>2</sup> (1 PT)	2.000		
Bureau comptabilité 16,86m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Détente - cafétéria 35,77m <sup>2</sup> ( 2RJ45)	2.000		
Bureau19,94m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau19,94m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau19,94m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau marchés publics 19,94m (2 PT)	4.000		
Bureau responsable 20,48m <sup>2</sup> e (2 PT)	4.000		
Armoire AE2 bis (1 PT)	1.000		
Bureau OUEST responsable chef de service 17m (2 PT)	4.000		
Bureau responsable 21,16m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau chargé de com 17,17m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau DGS 22,66m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau 17,75m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau vice président 21,67m (2 PT)	4.000		
Salle Repro 9,14m <sup>2</sup> (2 PT)	4.000		
Bureau secrétariat des élus 20,31m <sup>2</sup> (3 PT)	6.000		
Bureau président 28,10m <sup>2</sup> (1 PT)	2.000		
Salle réunion 1 46,26m <sup>2</sup> (1 PT)	2.000		
Salle réunion 2 22,60m <sup>2</sup> (1 PT)	2.000		
Cablage des 81 RJ45	1.00 U	4 102.47	4 102.47
Divers pour l'informatique dans le haut de la baie de brassage du R+2 et dans le haut de la baie existante au sous-sol Suivant CCTP,			
Dans le haut la baie, tiroir optique selon CCTP	1 EN	73.12	73.12
Fibre optique 6 brins OM3 50/125 entre les 2 baies	1 EN	430.99	430.99
Raccordement par fusion de chaque côté + réflectométrie	PM		
Divers pour le téléphone dans le bas de la baie de brassage du R+2 Suivant CCTP,			
Dans le bas de la baie, bandeau de RJ 45 téléphone reprenant l'ensemble des paires du multiconducteurs venant du répartiteur FT compris raccordement du multiconducteur (1 RJ 45 téléphone par paire)	1 EN	221.44	221.44
Cordon de brassage RJ45/RJ 45 téléphone (1 par RJ affecté au téléphone) (4 paires plat sans blindage)	1 EN	26.22	26.22
Multiconducteur téléphone 56 paires SYT 6/10 entre l'armoire précâblage et le répartiteur téléphone	1 EN	348.07	348.07
Répartiteur téléphone capoté compris raccordement de l'ensemble des paires du multiconducteur dans local info	1 EN	252.65	252.65
Déplacement local télécom selon CCTP	1 EN	148.61	148.61
Frais dossier France Télécom	PM		
<b>Total 1.3 - Précâblage Téléphone-Informatique</b>			<b>7 289.34</b>

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b>4 1.4 - Alarme incendie</b>			
Equipement d'alarme de type 4 existant (à relever sur place)			
R+2			
Sanitaires F ouest			
Avertisseur flashant compris câblage CR1	1.00 U	88.25	88.25
Sanitaires H ouest			
Avertisseur flashant compris câblage CR1	1.00 U	88.25	88.25
Sanitaires F est			
Avertisseur flashant compris câblage CR1	1.00 U	88.25	88.25
Sanitaires H est			
Avertisseur flashant compris câblage CR1	1.00 U	88.25	88.25
Sanitaires salle de réunion est			
Avertisseur flashant compris câblage CR1	1.00 U	88.25	88.25
Accueil R+2			
Tableau répétiteur	1 EN	86.21	86.21
Divers			
Dépose et repose des équipements suivant nouvel aménagement	1 EN	74.30	74.30
Frais mise en service, essais	1 EN	37.15	37.15
Dossier récolement			
	PM		
<b>Total 1.4 - Alarme incendie</b>			<b>638.91</b>
<b>5 1.5 - Armoires, Alimentations, Force</b>			
R+2			
Armoire élec. AE2			
Suivant description CCTP	1 EN	3 998.41	3 998.41
Armoire élec. AE2 bis			
Suivant description CCTP	1 EN	3 676.51	3 676.51
Alimentation équipement lot CVC (ECS,...)			
Suivant description CCTP et plans de principe	PM		
<b>Total 1.5 - Armoires, Alimentations, Force</b>			<b>7 674.92</b>
<b>6 1.6 - Terres</b>			
Terre Générale			
Suivant CCTP	1 EN	28.98	28.98
Terre des Masses			
Mise à la terre des Masses et liaisons équipotentielles supplémentaires des locaux à risques spéciaux	1 EN	80.86	80.86
Terres des masses (tuyauterie, coordination, etc ...)			
Terre informatique ramenée à côté de la baie en 16 mm <sup>2</sup> cu depuis barrette de coupure générale	1 EN	58.58	58.58
<b>Total 1.6 - Terres</b>			<b>168.42</b>
<b>7 1.7 - Frais - divers</b>			
Frais de contrôle venant en complément du contrôle de base exécuté par sondage afin de faire vérifier la totalité de l'installation			
	1 EN	297.20	297.20
Frais d'autocontrôle			
Frais de dossier + essais Coprec			
Plans exécution et récolement			
	1 EN	37.15	37.15
Frais chantier : comptage, armoire générale, coffrets chantier,			

	Quantité	Prix Unit	Prix total
éclairage et téléphone de chantier	1 EN	158.57	158.57
Frais dûs au PGC du SPS	1 EN	74.30	74.30
Divers selon cctp	1 EN	1 562.19	1 562.19
Interphones dans les EAS, suivant CCTP	1 EN	3 451.92	3 451.92
Divers			
A répartir :			
Diffuseur fluo Type ET 224 avec 20 ml de câble RO2V	6.00 U	46.07	276.42
Interrupteur Simple Allumage lumineux étanche	2.00 U	25.50	51.00
Fileries et canalisations 3 pts lx Cde SA	2 EN	47.42	94.84
Prise de courant 2x10/16 A+T étanche compris fileries et canalisations	8.00 U	45.79	366.32
Disj. 2x16 A 30 mA	2.00 U	98.84	197.68
Disj. 2x10 A 30 mA	2.00 U	98.84	197.68
<b>Total 1.7 - Frais - divers</b>			<b>6 765.27</b>

<b>Récapitulatif</b>		<b>HT</b>
1 1.1 - Eclairage et PC .....		24 023.21
1.1 R+2 .....	24 023.21	
2 1.2 - Eclairage de sécurité .....		1 612.96
3 1.3 - Prêcâblage Téléphone-Informatique .....		7 289.34
4 1.4 - Alarme incendie .....		638.91
5 1.5 - Armoires, Alimentations, Force .....		7 674.92
6 1.6 - Terres .....		168.42
7 1.7 - Frais - divers .....		6 765.27

Validité de l'offre: 3 mois (sauf si mention particulière)

<b>TOTAL H.T. NET</b>	<b>48 173.03 €</b>
T.V.A.20.00 %	9 634.61 €
<b>TOTAL T.T.C.</b>	<b>57 807.64 €</b>

*L'acceptation du présent DEVIS, arrêté à la somme de 57807.64 Euros TTC aura valeur de marché*

*Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre - toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur ces prix.*

Pour ACCORD AU DEVIS, le client fait précéder sa signature de la date et de l'indication manuscrite, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 2 Mars 1990 :

Le Client \_\_\_\_\_

"DEVIS RECU AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX"

L'Entreprise \_\_\_\_\_

LAFOSSE Electricité

50890 CONDE sur VIRE

Tel. 02 33 56 75 03 - Fax. 02 33 56 75 10  
SIRET 338 171 603 00044 - APE 4321A

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ -**  
**LOT N° 07 - ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES**

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles,  
représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Jean-François LAFOSSE  
Représentant la société LAFOSSE  
Dont le siège social est à 50890 – Condé sur Vire – 4 route de Vire – ZI de la Détourbe –  
BP 23  
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 339 171 803  
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 339 171 803 00044

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet de l'avenant**

1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en plus valeur  
suivant devis n° 9508 : Montant HT 2 332.03 €  
suivant devis n° 9636 : Montant HT 788.61 €  
  
**TOTAL H.T. 3 120.64 €**

**Article 2 - Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en plus valeur :

Montant HT	3 120.64 €
TVA 20.0 %	<u>624.13 €</u>
Montant TTC	3 744.77 €

### Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT :	48 173.03 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT :	3 120.64 €
- % de variation avenant 1 : 6.477981559	
- % de variation cumulé : 6.477981559	
- Nouveau montant du marché HT :	51 293.67 €
- Nouveau montant du marché TTC :	61 552.40 €

Soit : **SOIXANTE ET UN MILLE CINQ CENT CINQUANTE DEUX EUROS QUARANTE CENTIMES**

### Article 4 – Notification

La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

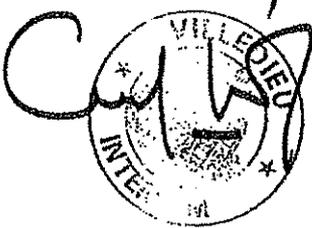
### Article 5 – Autres clauses

L'avenant est en valeur exécution.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

**Le Maître d'Ouvrage,  
Monsieur le Président**



**Le titulaire du marché**



Adresse du chantier

VILLEDIEU INTERCOM  
6-8 ZA DE LA SIENNE  
BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

**DEVIS N° 9636**

le 14 septembre 2016

Référence 16/EE/9636/PJ

Objet AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM

NIVEAU 2

LOT N7 ELECTRICITE

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b>1 ELECTRICITE</b>			
<b>CABLAGE WI-FI</b>			
FOURNITURE,POSE ET RACCORDEMENT RJ 45 DANS FAUX PLAFOND	6.00 U	37.59	225.54
CABLAGE DES PRISES RJ 45	1.00 U	397.05	397.05
FOURNITURE,POSE ET RACCORDEMENT NOYAUX RJ 45 DANS BAIE	6.00 U	27.67	166.02
<b>Total ELECTRICITE</b>			<b>788.61</b>

Récapitulatif	HT
1 ELECTRICITE .....	788.61

Validité de l'offre: 3 mois (sauf si mention particulière)

TOTAL H.T. NET	788.61 €
T.V.A.20.00 %	157.72 €
TOTAL T.T.C.	946.33 €

L'acceptation du présent DEVIS, arrêté à la somme de 946.33 Euros TTC aura valeur de marché

Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre - toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur ces prix.

Pour ACCORD AU DEVIS, le client fait précéder sa signature de la date et de l'indication manuscrite, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 2 Mars 1990 :  
"DEVIS RECU AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX"

Le Client

Devis reçu avant l'exécution  
des travaux



L'Entreprise



Adresse du chantier

VILLEDIEU INTERCOM  
6-8 ZA DE LA SIENNE  
BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

## DEVIS N° 9508

le 06 juillet 2016

Référence 16/EE/9508/PJ

Objet AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM

AMENAGEMENT NIVEAU 2

11 RUE PIERRE PARIS 50800 VILLEDIEU LES POELES

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b>1 ELECTRICITE</b>			
<b>REPLACEMENT DESUMINAIRES DANS PLAFOND DECORATIF</b>			
<b>DANS BUREAU PRESIDENT SALLE DE REUNION 1 ET 2</b>			
Diffuseur fluo Type EN	-20.00 U	54.99	-1 099.80
SPOT LED NARRO 15W	23.00 U	149.21	3 431.83
<b>Total ELECTRICITE</b>			<b>2 332.03</b>

Récapitulatif		HT
1 ELECTRICITE .....		2 332.03

Validité de l'offre: 3 mois (sauf si mention particulière)

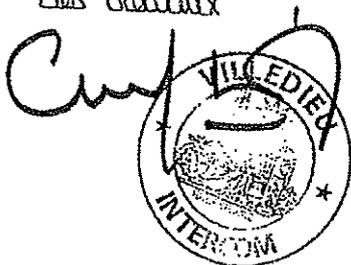
TOTAL H.T. NET	2 332.03 €
T.V.A.20.00 %	466.41 €
TOTAL T.T.C.	2 798.44 €

L'acceptation du présent DEVIS, arrêté à la somme de 2798,44 Euros TTC aura valeur de marché  
 Les prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre - toute variation ultérieure de ces taux sera répercutée sur ces prix.

Pour ACCORD AU DEVIS, le client fait précéder sa signature de la date et de l'indication manuscrite, conformément à l'article 3 de l'arrêté du 2 Mars 1990 :  
 "DEVIS RECU AVANT L'EXECUTION DES TRAVAUX"

Le Client

Devise reçue avant l'exécution  
 des travaux



L'Entreprise



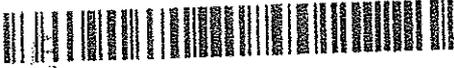
En provenance de :  
 L'Indepense Xafesse  
 La Route de Vire  
 ZI de la Sabotterie  
 BP 23  
 50800 Vire-sur-Vie

SERVIZI MPT/15-10/2010 11-15



LA POSTE  
 Numéro de l'AR :

**RECOMMANDÉ :**  
**AVIS DE RÉCEPTION**  
 AR 1A 128 818 5014 8



Renvoyer à **FRAB**

REÇU

12 SEP 2016

Villechien Intercom  
 BP 58

Présenté / Avisé le :	8 / 10 / 16
Distribué le :	10 / 10 / 16
Je soussigné déclare être	LEHANNY Franck
<input type="checkbox"/> Le destinataire	<i>[Signature]</i>
<input checked="" type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre : .....	

\*Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou du soussigné a été vérifiée conformément.

50800 Villechien des Rêles





**AVENANT N° 2 AU MARCHE -  
LOT N° 07 - ELECTRICITE COURANTS FORTS COURANTS FAIBLES**

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles,  
représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Jean-François LAFOSSE  
Représentant la société LAFOSSE  
Dont le siège social est à 50890 – Condé sur Vire – 4 route de Vire – ZI de la Détourbe –  
BP 23  
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 339 171 803  
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 339 171 803 00044

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet de l'avenant**

1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en plus value  
suivant devis n° 9700 : Montant HT 476.42 €

**TOTAL H.T. 476.42 €**

**Article 2 - Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en plus value :

Montant HT	476.42 €
TVA 20.0 %	<u>95.28 €</u>
Montant TTC	571.70 €

### Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT :	48 173.03 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT :	3 120.64 €
- Montant de l'avenant n° 2 HT :	476.42 €
- % de variation avenant 1 : 6.477981559	
- % de variation avenant 2 : 0.988976612	
- % de variation cumulé : 7.466958171	
- Nouveau montant du marché HT :	51 770.09 €
- Nouveau montant du marché TTC :	62 124.11 €

Soit : **SOIXANTE DEUX MILLE CENT VINGT QUATRE EUROS ONZE CENTIMES**

### Article 4 – Notification

La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

### Article 5 – Autres clauses

L'avenant est en valeur exécution.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

**Le Maître d'Ouvrage,  
Monsieur le Président**



**Le titulaire du marché**



Adresse du chantier

VILLEDIEU INTERCOM  
6-8 ZA DE LA SIENNE  
BP58  
50800 VILLEDIEU LES POELES

## DEVIS N° 9700

le 04 octobre 2016

Référence 16/EE/9700/PJ

Objet AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM

AMENAGEMENT NIVEAU 2

11 RUE PIERRE PARIS 5080 VILLEDIEU LES POELES

	Quantité	Prix Unit	Prix total
<b>1 ELECTRICITE</b>			
ALARME INCENDIE			
MISE EN PLACE D UNE ALARME INCENDIE TYPE 4 2 BOUCLES			
URA A L ACCUEIL NIVEAU 1	1.00 U	476.42	476.42
<b>Total ELECTRICITE</b>			<b>476.42</b>

En provenance de :

*LEANANN SOBRIER  
19/12/16  
19/12/16  
19/12/16*



LA POSTE  
Numéro de l'AR :

RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION  
AR 1A 128 818 5015 5



Renvoyer à

FRAB

REÇU LE  
24 OCT. 2016

Présenté / Avisé le : *19/12/16*

Distribué le : *19/12/16*

Je soussigné déclare être *LEANANN SOBRIER*

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

*LEANANN SOBRIER  
[Signature]*

*Villedieu Intercom  
BP 58*

*50500 Villedieu des Reclus*

\* Le destinataire peut se présenter que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES

LOT N° : 8 PEMBRIE CHAUFFAGE VENTILATION

## ACTE D'ENGAGEMENT



MAITRE DE L'OUVRAGE :



**VILLEDIEU  
INTERCOM**

6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL : 02.33.90.17.90  
Fax : 02.33.51.37.25  
Email : [marchespublics@villedieuintercom.fr](mailto:marchespublics@villedieuintercom.fr)

MAITRE D'OEUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE

passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics  
Le Président de Villedieu Intercom

Ordonnateur :

Le Président de Villedieu Intercom

Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Trésorière

Imputation budgétaire

Section investissement, compte 2313

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : 90.018,34 EUROS T.T.C.

Cachet de l'entreprise

**SARL BELLENGER**

Energies Renouvelables - Chauffage - Plomberie - Sanitaire  
"La Présentière"

50410 LE CHEFRESNE

Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59

[bellengersarl@wanadoo.fr](mailto:bellengersarl@wanadoo.fr)

Cote APE : 4322 A

## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-CŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRIERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTÉRIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES



Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N° 8. PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné Flora BELLENGER ..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société SARL BELLENGER ..... (2)  
au capital de 1622,25 € .....  
ayant son siège social à ..... (3)  
LA PRESENTIERE  
5010 LE CHEFFRESNE T0P 02 33 50 39 36

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : 391 965 898 00018 .....  
. code d'activité économique principale (APE) : h.322A .....  
. numéro d'inscription : 391 965898 Rm 50 .....  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de CAJANVES .....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
domicilié à ..... (2)  
.....  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription : .....  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

1 - Nom et prénom

2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.

3 - Adresse complète et N° de téléphone.

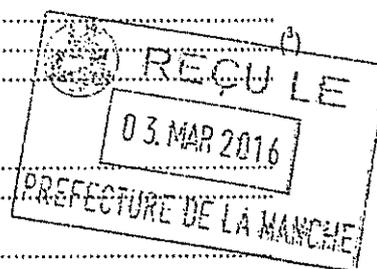
**À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT**

◆ Premier contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social ..... (4)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....



◆ Deuxième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social ..... (4)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné ..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société ..... (2)  
.....  
ayant son domicile ..... (3)  
.....  
ayant son siège social ..... (4)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (~~notre~~) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (~~NOUS ENGAGEONS~~) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

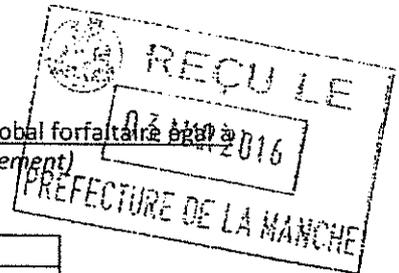
## ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en **EURO**.

Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire (reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)



### SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	71 805,26
TVA au taux de 20 %.....	14 961,05
Montant TVA incluse.....	86 766,31

### TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

Quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante six euros et un cent

**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	



**TOTAL TTC EN EURO** (en lettres) :

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons) <sup>(4)</sup>  
~~je n'envisage pas (nous n'envisageons pas)~~ de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de **8 mois** (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de SARL BELLENGER.....
- sous le numéro 0809 825544.....
- à ALAINVILLE..... <sup>(6)</sup>

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

<sup>4</sup> - Rayer la mention inutile

<sup>5</sup> - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

<sup>6</sup> - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (~~nous acceptons~~) le bénéfice de l'avance
- Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original  
A le... Chefresne...  
le... 26/02/2016...

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

*Lu et approuvé*

Cachet et Signature de l'entrepreneur

**SARL BELLENGER**  
Energies Renouvelables - Géothermie - Pompage - Sanitaire  
"La Présentière"  
50410 LE CHEFRESNE  
Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59  
bellengersarl@wanadoo.fr  
Code APE : 4322 A

Est acceptée la présente offre pour le lot n°.....8.....

Avec sa solution de base  
 Avec son option

A *Villedieu les Poëles*  
le... *26/02/2016*.....

REÇU LE  
03. MAR 2016  
PREFECTURE DE LA MANCHE

Le Président  
(Cachet et Signature)

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le *11 Mars 2016*

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

**SARL BELLENGER**  
Energies Renouvelables - Géothermie - Pompage - Sanitaire  
"La Présentière"  
50410 LE CHEFRESNE  
Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59  
bellengersarl@wanadoo.fr  
Code APE : 4322 A



S.A.R.L.



BELLENGER

**Plomberie  
Sanitaire  
Chauffage**

La Présentière 50410 LE CHEFRESNE  
**Tél:02.33.50.39.34**

**ENERGIES RENOUVELABLES**

Géothermie

Aérothermie

Solaire

Bois

Chauffage FUEL - GAZ



## BORDEREAU DE PRIX

<u>DATE :</u>	vendredi 15 janvier 2016
<u>ORGANISME / CLIENT :</u>	<b>VILLEDIEU INTERCOM</b>  6-8 ZA de la SIENNE - BP58 50 410 PERCY
<u>OBJET DES TRAVAUX :</u>	<b>AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM DANS L'ANCIENNE CLINIQUE DE LA PROVIDENCE 50 800 VILLEDIEU LES POELES</b>
<u>MAITRISE D'ŒUVRE :</u>	<b>CHARPENTIER ARCHITECTES</b>  69, Rue Bicoquet - BP96027 14 061 CAEN CEDEX 4
<u>B.E.T. FLUIDES :</u>	<b>B.E.T. BOULARD 14</b>  4, Rue Longues Vue des Architectes 14 111 LOUVIGNY
<u>LOT N° :</u>	<b>8 - CHAUFFAGE / VENTILATION / PLOMBERIE SANITAIRE</b>

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p style="text-align: center;"><b>VILLEDIEU INTERCOM</b></p> <p style="text-align: center;"><u>AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM DANS</u></p> <p style="text-align: center;"><u>L'ANCIENNE CLINIQUE DE LA PROVIDENCE</u></p> <p style="text-align: center;">50 800 VILLEDIEU LES POELES</p> <p><b>CHAUFFAGE - VENTILATION</b></p> <p><b>NEUTRALISATION DEPOSE ET RENOVATION DES RADIATEURS</b></p> <p>Il sera prévu la neutralisation et la vidange des installations de chauffage, ventilation et plomberie existantes et non réutilisées. L'entrepreneur devra l'évacuation de tous les matériels ou réseaux existants et non réutilisés (réseaux, supportages,...) à la D.P., (sauf demande du M.O.), ainsi que toutes les prestations liées telles que manutention, système de levage, etc.... L'entrepreneur devra le rebouchage de l'ensemble des murs ou plancher après l'enlèvement des matériels existants et non réutilisés.</p> <p>Les entrepreneurs sont invités à se rendre sur les lieux afin de constater de visu l'ampleur des travaux à réaliser et des possibilités d'accès pour le passage des matériels.</p> <p>Il sera prévu le dévoiement des réseaux chauffage et plomberie afin de se raccorder sur les réseaux existants des niveaux inférieurs.</p> <p>Avant les travaux de dépose ou de dévoiement, l'Entrepreneur devra réaliser la vidange des installations chauffage et plomberie.</p> <p>L'ensemble des matériels sanitaires de l'étage sera déposé et évacué. Les radiateurs existants seront prévus déposés, rincés, stockés et reposés (ou déplacés) après peinture, avec remplacement de l'ensemble des organes de réglage, purge et vidange. Chacun de ces appareils sera équipé d'un té de réglage (ou coude), d'un purgeur à clé, d'un robinet thermostatique. Toutes les têtes de robinets saillantes seront à proscrire. La peinture définitive des radiateurs sera à la charge du lot peinture.</p> <p>Les robinets thermostatiques devront être du type "Collectivité" avec possibilité de blocage du point de consigne et équipés de bagues d'inviolabilité. Il s'agira de corps à pré-réglage de marque DANFOSS, type RA-N ou équivalent, avec tête thermostatique type RA2990 à bulbe de gaz.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour l'ensemble</i></p>	Ens	1	4 111,25 €	4 111,25 €
<p><b>ORIGINES DES INSTALLATIONS</b></p> <p><u>Chauffage</u></p> <p>Les installations débiteront à partir des réseaux existants et majoritairement conservés dans le bâtiment.</p>	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<u>Electricité</u>				
Pour les appareils à alimenter (Centrale de traitement d'air...), les origines des installations seront les attentes laissées à proximité par l'électricien.	PM			
<b>CHAUFFAGE PAR RADIATEURS NEUFS</b>				
Les radiateurs neufs, suivant plan, seront en acier marque FINIMETAL, Type Reggane ou techniquement équivalent teinte standard Blanc RAL 9016, déterminés pour une température d'eau de 80/60°C.	ens	1	1 189,00 €	1 189,00 €
Type: 21 - dim: 1000(l) x 900(h)	U	2	- €	- €
Type: 21 - dim: 1350(l) x 900(h)	U	1	- €	- €
Type: 21 - dim: 800(l) x 750(h)	U	2	- €	- €
Type: 21 - dim: 1000(l) x 750(h)	U	1	- €	- €
Type: 11 - dim: 800(l) x 600(h)	U	3	- €	- €
<u>Une surpuissance de 20% sera prévue pour déterminer les radiateurs</u>	PM			
Les radiateurs seront installés sur consoles et leur nombre sera déterminé en fonction des dimensions du radiateur et suivant prescriptions du fabricant.	PM			
Pour les radiateurs installés sur des cloisons légères, le présent lot aura à sa charge la mise en œuvre de renforts.	PM			
Chaque radiateur recevra l'équipement suivant :				
1 robinet de vidange	PM			
1 purgeur à clé	PM			
1 coude ou té de réglage (suivant raccordement)	U	35	5,75 €	201,25 €
1 robinet thermostatique certifié de marque DANFOSS, type RA-N ou équivalent, avec tête thermostatique type RA2990 à bulbe de gaz.	U	35	40,38 €	1 413,30 €
Tous les radiateurs seront obligatoirement revêtus d'une protection plastique ou cartonnée, pendant la durée du chantier, pour éviter que leur peinture ne soit abîmée et leurs éléments détériorés. La moindre rayure conduira au remplacement pur et simple du radiateur.	PM			
<u>Remarque</u>				
L'entreprise devra pendant toute la durée du chantier assurer la protection des radiateurs. Tous les appareils abîmés avant la réception seront remplacés.	PM			
<b>DISTRIBUTION INTERIEURE AU BATIMENT</b>				
Tubes d'acier noir T1, y compris supports, colliers, courbes, fonds bombés, soudures, raccords brides et joints...	ens	1	5 262,86 €	5 262,86 €
DN10	ml			
DN15	ml	230	- €	- €
DN 20	ml			
DN 25	ml			
DN 32	ml			
DN 40	ml			
Protection par Fourreaux de l'ensemble des traversées de planchers et murs	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Protection anti-rouille deux couches de tous les réseaux et de l'ensemble des parties métalliques non traitées d'origines et destinées à la mise en œuvre des réseaux	PM			
Rosaces marque OVENTROP pour finition tube/parois	PM			
<b>CALORIFUGEAGE DES RESEAUX ET ROBINETTERIES</b>				
L'isolation des canalisations de distribution sera effectuée par coquille de mousse marque ARMAFLEX ou techniquement équivalent, d'une épaisseur de :	ens	1	731,50 €	731,50 €
. 13 mm pour les canalisations de ø inférieur à 34 mm	ml	140	- €	- €
. 19 mm pour les canalisations de ø compris entre 34 et 60 mm	ml			
. 32 mm pour les canalisations de ø supérieur à 60 mm	ml			
Pour tous les organes d'isolement ou de réglage, il sera prévu l'utilisation de boîtes avec isolant spécifique à chaque type de matériel. Le calorifuge devra être continu au niveau, les colliers seront posés autour de l'isolant.	PM			
Les fournitures devront comprendre tous les accessoires, colle et autres, pour une réalisation parfaite.	PM			
L'Entrepreneur fournira au Contrôleur Technique, les P.V. d'essais, de réaction et de résistance au feu du calorifuge, avant le début des travaux.	PM			
<b>ROBINETTERIE</b>				
Vanne d'isolement type boisseau sphérique en laiton, marque CGR type 332, avec levier 1/4 de tour aluminium:	Ens	1	62,10 €	62,10 €
Ø15/21 U	U	18	- €	- €
Ø20/27 U	U			
Ø26/34 U	U			
Ø33/42 U	U			
Ø40/49 U	U			
Vanne à pression différentielle marque OVENTROP, type HYCOCON V ou techniquement équivalent suivant descriptif y compris boîte isolante	PM			
DN15 U	U			
DN20 U	U			
DN25 U	U			
DN32 U	U			
DN40 U	U			
DN50 U	U			
Purgeur d'air PNEUMATEX, type ZEPARO ZUT ou techniquement équivalent	U	18	6,90 €	124,20 €
Fourniture et pose de robinets de vidange permettant la vidange complète des installations. Ces robinets de vidange seront du type à boisseau et raccordés à une évacuation gravitaire	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Thermomètres à alcool à optique grossissant marque SIKA ou techniquement équivalent, permettant un contrôle parfait des installations (il en sera notamment prévu aux raccordements de chaque collecteur de plancher chauffant (aller et retour), en extrémité de chaque réseau de chauffage...)	PM			
Les tiges de manœuvre des obturateurs en contact avec l'eau, seront en matériau résistant à la corrosion. Des rallonges de commande seront prévues pour toutes les vannes dans lesquelles circule un fluide caloporteur, ces vannes devant être calorifugées.	PM			
<b>VENTILATION DOUBLE FLUX</b>				
Fourniture et pose d'une CTA double flux sera de marque HYDRONIC, type AXR verticale taille 20 ou techniquement équivalent, installée dans le local technique ventilation au Niveau 2.				
La centrale de traitement d'air sera essentiellement composée de : Au soufflage : · Registre anti-gel motorisé · Filtre gravimétrique G4 · Récupérateur très haute efficacité, 75% de rendement, + by-pass automatique (échangeur à plaques) · Groupe moto ventilateur à variation de vitesse  A la reprise : · Filtre gravimétrique G4 · Groupe moto ventilateur à variation de vitesse  Elle comportera sa propre régulation embarquée (détail § régulation) <i>Pour l'ensemble</i>	ens	1	7 834,76 €	7 834,76 €
La centrale de traitement d'air sera installée sur socle (lot G.O.) y compris interposition de plots antivibratiles à ressort type BETRAC, dimensionnés en fonction du poids de la centrale.	ens	1	44,72 €	44,72 €
Les raccordements des gaines sur la centrale se feront par l'interposition systématique de manchettes souples M0.	ens	1	41,17 €	41,17 €
Pièges à son marque ALDES, type ECTA ou techniquement équivalent (reprise, soufflage, air neuf, rejet)	U	1	809,13 €	809,13 €
Fourniture et pose des réseaux de gaines circulaires en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations	ens	1	8 861,10 €	8 861,10 €
	Ø 125 ml	72	- €	- €
	Ø 160 ml	6	- €	- €
	Ø 200 ml	42	- €	- €
	Ø 250 ml			
	Ø 315 ml	63	- €	- €
	Ø 355 ml	9	- €	- €
Fourniture et pose des réseaux de gaines oblongues en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations	ens	1	9 787,97 €	9 787,97 €
	Øeq 125 ml			
	Øeq 160 ml			
	Øeq 200 ml			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Øeq 250 ml				
Øeq 315 ml		83,5	- €	- €
Øeq 355 ml		34,5	- €	- €
Fourniture et pose des réseaux de gaines rectangulaire en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations	PM			
Fourniture et pose de calorifuge sur l'ensemble des réseaux de soufflage et d'extraction intérieurs. Calorifuge laine de roche 25 mm d'épaisseur protégé par revêtement anti-condensation M0, type aluminium renforcé.	ens	1	5 017,32 €	5 017,32 €
Il sera également prévu la fourniture et la pose de Clapets Coupe Feu à fusible thermique à la pénétration des locaux à risques. Ces clapets seront de marque France Air ou techniquement équivalent et respecteront la norme en vigueur.	U	4	161,63 €	646,52 €
Diffuseurs de soufflage et reprise de marque HALTON type DAC ou techniquement équivalent à effet de plafond (obligatoire). Compris plénum vertical marque HALTON type PDAV ou techniquement équivalent	ens	1	1 716,85 €	1 716,85 €
240 m3/h U	U	1	- €	- €
225 m3/h U	U	4	- €	- €
200 m3/h U	U	2	- €	- €
150 m3/h U	U	4	- €	- €
.....m3/h U	U			
Diffuseurs de soufflage et reprise de marque HALTON type ULA ou techniquement équivalent. Compris registre séctoriel permettant de diriger la veine d'air	ens	1	1 722,73 €	1 722,73 €
45 m3/h U	U	38	- €	- €
60 m3/h U	U	1	- €	- €
.....m3/h U	U			
.....m3/h U	U			
.....m3/h U	U			
Il sera prévu une modulation de débit par détecteurs de présence et action sur registres motorisés pour les deux salles de réunions et le bureau du président. Il s'agira d'une modulation de débit en tout ou peu. Le présent lot aura à sa charge le raccordement électrique et bus de communication entre l'armoire électrique et les différents registres motorisés, sondes et CTA.	ens	1	1 481,97 €	1 481,97 €
Le rejet d'air vicié et la prise d'air seront munis d'un chapeau pare-pluie et d'une grille anti-nuisibles et seront distants d'au moins 8 mètres. Fourniture et pose au présent lot.	ens	1	1 578,10 €	1 578,10 €
L'entreprise aura à sa charge la fourniture et pose d'une coupure pompier, à proximité de l'accès principal du bâtiment, permettant de couper l'alimentation de l'ensemble des installations de ventilation de confort du bâtiment.	PM			
La vitesse de l'air dans les gaines sera limitée aux vitesses silencieuses (abaque) et jamais supérieures à 3,5 m/s, pour éviter la propagation de bruit dans les locaux.	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
Les réseaux de distribution d'air terminaux et les bouches de reprises et soufflages, seront déterminés en considérant des vitesses de circulation d'air très lentes (inférieures ou égale à 3 m/s).	PM			
<b>VENTILATION MECANIQUE SIMPLE FLUX</b>				
Fourniture et pose des réseaux de gaines circulaires en acier galva (point de fusion > 850 °C). Compris trappes de visite, registres, supportage et fixations		1	3 617,46 €	3 617,46 €
Ø 125 ml		70,5	- €	- €
Ø 160 ml		15	- €	- €
Ø 200 ml				
Ø 250 ml				
Ø 315 ml				
Ø 355 ml				
L'extracteur sera de type C4 de marque ALDES, type Mini vec ou techniquement équivalent, installé dans les combles (voir plan fourni au dossier) et équipés de plots anti-vibratiles. Il sera équipé d'un interrupteur de proximité. Il sera déterminé à très bas niveaux sonores. Il sera alimenté en câble CR1 depuis le TGBT. (Mise à disposition de l'attente électrique à proximité du caisson par le lot électricité).	ens	1	556,23 €	556,23 €
L'entrepreneur aura à sa charge la fourniture et la pose d'un piège à sons de marque ALDES, type OCTA ou équivalent à l'aspiration.	U	1	136,33 €	136,33 €
Les extractions d'air vicié seront réalisées par des bouches à perte de charge suffisante pour obtenir une bonne stabilité des systèmes de VMC, marque HALTON ANEMOTHERM, type ULA ou techniquement équivalent.	ens	1	183,84 €	183,84 €
30 m3/h	u	7	- €	- €
.....m3/h				
Le rejet d'air du groupe VMC s'effectuera en toiture et sera placé à distance réglementaire par rapport aux ouvrants et prise d'air neuf. Le rejet sera équipé d'un grillage anti-nuisible et chapeau pare-pluie. Fourniture et pose au présent lot	ens	1	79,31 €	79,31 €
<b>PLOMBERIE SANITAIRE</b>				
<b>ORIGINES DES INSTALLATIONS</b>				
<b><u>Eau Froide</u></b>				
L'origine des installations pour l'Eau Froide sera le réseau Eau Froide général existant en sous sol. Depuis cette origine, création d'un piquage et mise en œuvre de vannes, compteur, filtre, régulateur de pression et ensemble de protection de type EA.	ens	1	396,88 €	396,88 €

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<b>Electricité</b>				
Pour les appareils à alimenter (production d'ECS électrique), les origines des installations seront les attentes laissées à proximité par l'électricien.	PM			
<b>Eaux Usées - Eaux Vannes</b>				
Pour l'ensemble du projet, les canalisations d'évacuations EU/EV prendront leurs origines depuis les réseaux existants dans le bâtiment.	PM			
<b>PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE</b>				
L'entrepreneur prévoira la fourniture et la pose de ballons d'ECS électriques. Ces ballons d'ECS seront de marque DE DIETRICH, type COR EMAIL ou techniquement équivalent.				
50 Litres 1200 W	U	1	358,22 €	358,22 €
30 Litres 2000 W	U	2	247,32 €	494,64 €
Alimentation et raccordement depuis attentes laissées à proximité par l'électricien. Alimentation en eau froide du ballon en tube cuivre et raccords des distributions Eau Chaude Sanitaire.	PM			
Evacuations des groupes de sécurité à raccorder sur réseaux EU.	PM			
<b>DISTRIBUTIONS FLUIDES INTERIEURES</b>				
Distribution EF dans le bâtiment, en tube CPVC HTA-F marque GIRPI ou techniquement équivalent, y compris supports, colliers et raccords spéciaux en HTA	ens	1	2 982,05 €	2 982,05 €
Ø 16 ml				
Ø 20 ml		44	- €	- €
Ø 25 ml		76	- €	- €
Ø 32 ml				
Ø 40 ml				
Ø 50 ml				
Ø 63 ml				
Ø 90 ml				
Distribution terminale EFS, ECS jusqu'aux aux différents appareils sanitaire et points de puisage, en tube cuivre à sertir compris raccords, colliers, supports, fourreaux et fixations.	ens	1	1 073,65 €	1 073,65 €
Ø12/14 ml		16,5	- €	- €
Ø14/16 ml		30	- €	- €
<b>Nota :</b>				
Avant le début des travaux, l'entrepreneur fournira les attestations de formation GIRPI du personnel travaillant sur le chantier.	PM			
Les fourreaux fendus sont INTERDITS	PM			
Il ne sera pas réalisé de réseaux en tube acier galvanisé	PM			
L'usage de filasse sur les réseaux d'Eau Froide Sanitaire, d'Eau Chaude Sanitaire et de Bouclage ECS est strictement INTERDIT.	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p><b>Désinfection Réseaux</b></p> <p>Avant mise en service des distributions EF, ECS réalisation à la charge du présent lot, d'un rinçage et d'une décontamination anti-Légionellose des canalisations et des robinetteries de toute nature.</p> <p>Pour éviter tout litige ultérieur, le présent lot aura à sa charge, en fin de chantier (à la mise en service), la réalisation d'analyses d'eau par un Laboratoire agréé pour la recherche d'éventuelles colonies de Légionelles dans les installations de distributions EF. EC. et Bouclage ECS.</p> <p>Le résultat de ces analyses sera fourni au Maître d'Ouvrage et au Maître d'Œuvre pour information. Dans le cas où les mesures feraient apparaître un défaut, les opérations de désinfection seraient reprises à la charge de l'entreprise, et de nouvelles analyses seraient réalisées, jusqu'à obtention de bon résultats.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour l'ensemble</i></p>	PM			
<p><b>CALORIFUGEAGE DES CANALISATIONS</b></p> <p>Le calorifuge des canalisations d'Eau Froide, d'Eau Chaude, sera assuré par des coquilles de mousse type Armaflex SH ou techniquement équivalent, qualité M1.</p> <p>L'épaisseur d'isolant et de la coquille sera déterminée en fonction des diamètres des canalisations.</p> <p>.13 mm pour des canalisations de ø inférieur à 25. .19 mm pour des canalisations de ø compris entre 25 et 40 .24 mm pour des canalisations de ø supérieur à 40</p>	ens ml ml ml	1 128,5	662,52 € - €	662,52 € - €
<p><b>Précautions de pose</b></p> <p>Pour les coquilles Armaflex, si celles-ci doivent être fendues, les joints seront collés avec la colle correspondante au produit. De préférence, les tubes seront enfilés dans les coquilles de manière à éviter les joints longitudinaux. Les joints transversaux seront tous collés.</p> <p>Les joints longitudinaux seront disposés à la partie inférieure.</p>	PM PM			
<p><b>ROBINETTERIE DE DISTRIBUTION</b></p> <p>L'ensemble des équipements mis en œuvre devra pouvoir être facilement démontable pour en assurer l'entretien ou le remplacement.</p> <p>La robinetterie sera constituée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>. des vannes d'isolement à tous les équipements susceptibles d'être mis à l'arrêt pour entretien et éventuellement déposés pour remplacement ou réparation.</li> <li>. des vannes d'isolement sur les réseaux de distribution permettant l'interruption totale ou partielle par zone en cas d'entretien ou de modification sur les différents circuits de distribution</li> <li>. tous les organes d'isolement, de réglage et d'équilibrage nécessaires à un fonctionnement parfait des installations type à soupape, clapet anti-retour, thermomètres...</li> <li>. tous les clapets anti-retour obligatoires au bon fonctionnement et les anti-béliers en à l'extrémité des réseaux EF.EC.</li> <li>. tous les organes de sécurité en cas de défaut de fonctionnement</li> </ul>	ens ens PM PM PM	1 1	143,75 € 18,40 €	143,75 € 18,40 €

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
. tous les organes permettant le contrôle et le suivi des installations (manomètres, thermomètres, etc...)	PM			
. tous les organes permettant la vidange des installations (totale ou partielle), ainsi que la purge d'air. Pour ce poste, il sera notamment prévu des vannes de vidange (ou vannes à purge) à tous les points bas, raccordées à une évacuation EU.	PM			
. en amont de chaque robinetterie d'appareils sanitaires (mitigeur ou mélangeur), prévoir sur les alimentations EF/EC, des clapets anti-retour type EA de chez SOCLA ou techniquement équivalent, pour éviter le passage de l'eau froide vers l'eau chaude et vice versa	PM			
Toutes les vannes d'isolement et d'arrêt devront être parfaitement étanches et compatibles avec la pression dans les réseaux de distribution.	PM			
Toutes les vannes d'isolement et d'arrêt seront à commande par levier du type ¼ de tour.	PM			
<b>EVACUATION DES EAUX</b>				
Les réseaux EU/EV nécessaires à l'évacuation de tous les appareils sanitaires installés dans le Projet, seront raccordés sur les réseaux existants dans le bâtiment.	PM			
Il sera prévu au présent lot l'adaptation des réseaux existants afin de permettre le raccordement des nouveaux tronçons.	PM			
Fourniture et pose de canalisation PVC M1, y compris supports fixations et isolant acoustique (chutes, collecteurs, appareils, ventilations primaires).	ens	1	2 443,50 €	2 443,50 €
Ø40 ml				
Ø 50 ml		35	- €	- €
Ø 75 ml				
Ø 100 ml		10	- €	- €
Ø 125 ml				
Ø 150 ml				
Ø 200 ml				
La pose de ces chutes sera faite par colliers, culottes, branchements et raccords pour prise d'appareils en parcours, tampons hermétiques aux coudes, aux changements de direction et placés judicieusement de façon à être accessibles.	PM			
Dans les traversées de planches et de murs, il sera réservé les trémies pour le passage des canalisations et il sera prévu des manchons de dilatation.	PM			
Le présent lot aura à sa charge la mise en œuvre de bandes résilientes d'affaiblissement acoustique sur toutes les chutes et collecteurs principaux.	PM			
<b>APPAREILLAGES SANITAIRES</b>				
<b>Cuvette W.C. Suspendue PMR</b>				
Cuvette WC suspendue marque PORCHER, type MATURA, Réf. P243001 ou techniquement équivalent, blanche, dim. 0,70 x 0,355 m, à sortie horizontale, et équipée de :				

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p>un réservoir de chasse, marque Gébérít, type Bâti-Support ou techniquement équivalent, Réf.457.565, avec robinet d'arrêt, tuyau de chasse, jeu de fixations et manchettes de raccordement, mécanisme de chasse et commande déportée double touche blanche Réf.115.999 ou techniquement équivalent</p> <p>coude d'évacuation</p> <p>renfort de cloison vertical avec fixations horizontales, système Placoplâtre ou techniquement équivalent</p> <p>un abattant double blanc, rigide, type Thermodur ou techniquement équivalent</p> <p>pipe PVC</p> <p><u>Position</u> ø Sanitaires PMR</p>	ens	4	475,84 €	1 903,36 €
<p><b><u>Cuvette W.C. Suspendue</u></b></p> <p>Cuvette WC suspendue marque PORCHER, type MATURA 2, Réf. S309101 ou techniquement équivalent, blanche, dim. 0,52 x 0,36 m, à sortie horizontale, et équipée de :</p> <p>un réservoir de chasse, marque Gébérít, type Bâti-Support ou techniquement équivalent, Réf. 457.565, avec robinet d'arrêt, tuyau de chasse, jeu de fixations et manchettes de raccordement, mécanisme de chasse et commande déportée double touche blanche Réf.115.999 ou techniquement équivalent</p> <p>coude d'évacuation</p> <p>renfort de cloison vertical avec fixations horizontales, système Placoplâtre ou techniquement équivalent</p> <p>un abattant double blanc, rigide, type Thermodur ou techniquement équivalent</p> <p>pipe PVC</p> <p><u>Position</u> ø Sanitaire élus</p>	ens	1	449,40 €	449,40 €
<p><b><u>Lave mains</u></b></p> <p>Lave mains PORCHER blanc, type Élfe, Réf. P169001 ou techniquement équivalent, sans trop-plein, Dim. 0,50 x 0,235 m, équipé de :</p> <p>Mitigeur marque DELABIE, type Sécuritherm, réf 2521EP ou techniquement équivalent comprenant commande ajourée, bec fixe avec brise jet, cartouche céramique à équilibrage de pression, butée de limitation de température maximale pré réglée, corps en laiton, flexibles inox tressé.</p> <p>siphon, tubulure pour sortie arrière (Spécial gain de place) réf L268 ou techniquement équivalent</p> <p>exécution du joint d'étanchéité silicone, entre lave mains et paroi verticale</p> <p>fixations par boulons</p> <p>clapets anti-retours sur alimentations EF.EC.</p> <p>renforts de cloison</p> <p><u>Position</u> ø Sanitaires</p>	ens	4	232,38 €	929,52 €

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p><b>Plan Vasque</b></p> <p>Plan monobloc autoportant en résine (suivant plan architecte) composé d'un gel coat qualité sanitaire antibactérien coloris unis (choix de la teinte selon demande architecte parmi teintes RAL), ou granité, d'une résine polyestérique renforcée fibres de verre.</p> <p>L'état de la surface sur plan sera non poreuse, n'absorbera ni liquide, ni odeur et sera d'entretien facile, décontaminable et réparable.</p> <p>Le plan vasque comportera également un dossier mural de 50 mm avec congé de rayon 10 mm et retour de dossier de 20 mm. Il sera également pourvu d'une retombée avant en bandeau d'une hauteur de 100 mm avec porte serviette intégré. Aucun joint ni collage ne sera accepté.</p> <p>La cuve sera sans trop plein et de profondeur adaptée à la norme PMR.</p> <p>Il sera prévu en outre :</p> <p>Mitigeurs marque DELABIE, type Sécuritherm, réf 2521EP ou techniquement équivalent comprenant commande ajourée, bec fixe avec brise jet, cartouche céramique à équilibrage de pression, butée de limitation de température maximale pré réglée, corps en laiton, flexibles inox tressé.</p> <p>siphon avec allonges à culot démontable et bonde à grille fixations par cornière aluminium et/ou console murale clapets anti-retours sur alimentations EF.EM.</p> <p><u>Position</u> ð Sanitaire élus</p>	ens	1	1 323,51 €	1 323,51 €
<p><b>Evier</b></p> <p>Evier en inox 18/10, marque FRANKE, type SPX711-1200 ou techniquement équivalent, avec 2 cuves Dim. 1,20 x 0,60 m, posée sur meuble en mélaminé blanc (comprenant 2 portes, étagères, panneau arrière...) et équipé de :</p> <p>Mitigeur marque DELABIE, type Sécuritherm thermostatique, réf H9716 ou techniquement équivalent comprenant cartouche thermostatique, bec tube orientable, manette ergonomique cartouche céramique à équilibrage de pression, corps en laiton, flexibles inox tressé.</p> <p>vidage pour évier, avec bonde à grille, bouchon et chaînette siphon à culot démontable joint silicone entre évier et cloisons</p> <p><u>Position</u> ð Réunion, cafétéria</p>	ens	1	415,61 €	415,61 €
<p><b>Vidoir Mural</b></p> <p>Vidoir mural marque PORCHER, type Service ou techniquement équivalent (livré complet), percé pour grille porte seau, dim.44x33cm, blanc, et équipé de :</p> <p>grille porte seau avec insertas fixations par vis + renfort de cloison vidage complet avec siphon en laiton chromé robinetterie mélangeuse murale PORCHER, type Ambre Plus C, Réf. D.2044 ou techniquement équivalent, avec croisillons chromés, rosaces chromées, bec mobile de 300 mm et aérateur</p> <p><u>Position</u> ð Local Ménage</p>	ens	1	296,17 €	296,17 €

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<b>Accessoires Sanitaires</b>				
Le présent lot devra la fourniture et pose de l'ensemble des accessoires sanitaires, marque PORCHER ou techniquement équivalent. Il sera prévu l'ensemble des matériels suivants :				
1 miroir à bords biseautés au-dessus des lavabos et lave mains, avec fixations invisibles.	U	5	27,81 €	139,05 €
Distributeurs de papier hygiénique inox fermant à clé, dans tous les WC.	U	5	58,28 €	291,40 €
Porte-savon en inox chromé pour chaque pièce avec lavabos et lave mains.	U	5	32,79 €	163,95 €
Sèche mains papier inox pour tous les locaux équipés de lavabos ou lave mains.	U	5	73,46 €	367,30 €
Barres de relevage à 135° (Pour chaque WC PMR)	U	4	43,86 €	175,44 €
<b>ELECTRICITE - REGULATION</b>				
<b>ELECTRICITE</b>				
Depuis les origines des installations pour le local technique ventilation (voir § correspondant), fourniture et pose d'une armoire électrique étanche à la poussière et à l'humidité, installée dans le local technique ventilation, constituée des éléments suivants :				
une coupure générale, les disjoncteurs, les discontacteurs, boutons-poussoirs, les relais, ainsi que tous les systèmes de régulation décrits dans le chapitre correspondant, les voyants LED				
« marche/arrêt/défaut », test lampe, ventilation mécanique...				
une place disponible pour les éventuelles extensions, de 30% effectifs et localisée en partie basse de l'armoire. Les espaces entre éléments (protections, régulateurs, etc...) ne seront pas comptabilisés comme réserve.				
l'alimentation et le raccordement électrique de l'armoire en câbles non propagateurs de la flamme depuis les origines des installations depuis l'armoire, alimentation électrique, commandes, protections et raccords du matériel mis en place à ce lot (CTA, extracteur, etc...)				
depuis armoire, renvoi d'alarme de synthèse à ramener sur armoire générale du Bâtiment				
<i>Pour l'ensemble</i>	ens	1	2 251,31 €	2 251,31 €
<p>Pour permettre le raccordement de l'ensemble des régulateurs, et assurer la communication entre eux, il sera prévu la mise en place d'un bus de communication entre les armoires. Il s'agira de câbles blindés.</p>	PM			
Depuis les attentes laissées par le lot Electricité (voir § Origines des Installations), alimentations, commandes, protections et raccords électriques de l'ensemble des matériels du présent lot.	ens	1	314,66 €	314,66 €
Pour tous les matériels de son lot, l'entreprise devra la mise en œuvre d'interrupteurs de proximité.	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p>Le présent Lot devra assurer les liaisons équipotentielles de l'ensemble des matériels, canalisations, réseaux, et accessoires dus à son Lot. L'ensemble sera raccordé à la terre du bâtiment au niveau du TGBT.</p> <p>Elle devra également la mise en œuvre d'une coupure pompier ventilation, mise en œuvre à proximité de l'accès principal du bâtiment, et coupant l'ensemble des installations de ventilation de confort du bâtiment.</p> <p><b>REGULATION</b></p> <p><i>Fonctions principales à réaliser</i></p> <p>Régulation de la centrale de traitement d'air au moyen de la régulation interne à la Centrale avec gestion des ventilateurs et registre sur l'air neuf pour la protection anti-gel. Gestion du by-pass suivant la température extérieure et la température intérieure (t° moyenne sur la gaine de reprise principale). Programmation horaires avec possibilité de réduire le débit de ventilation générale sur certaines plages horaires (inoccupation par exemple).</p> <p><b>TRAVAUX DIVERS</b></p> <p><b>MISE EN SERVICE ESSAIS REGLAGES</b></p> <p>L'entreprise aura à sa charge la mise en service des installations, la réalisation de tous les essais, les réglages éventuels, ainsi que la formation des utilisateurs.</p> <p>Les réseaux de gaines existants et neufs seront parfaitement nettoyés avant la livraison, débarrassés de tous les déchets, poussières, détritiques qui pourraient s'y trouver.</p> <p>Les réseaux d'eau chaude chauffage seront soigneusement rincés. Après rinçage, l'entreprise procédera au remplissage des installations, avec injection de produit de traitement. Il sera prévu l'injection d'un produit inhibiteur d'oxygène, de marque PERMO ou équivalent, type PERMO CENTRAL S, dosé à 1,5L par m3. Le remplissage sera assuré en eau à TH 7°f.</p> <p>La mise en service comprendra l'ensemble des essais et réglages nécessaires à la parfaite mise au point des installations. Des fiches de mise en service seront remises à l'issue, avec l'ensemble des résultats de mesure, les débits « mesurés » de chaque réseaux, les températures « mesurées » de chaque réseaux (air et eau), les positions de réglage de chaque organe (registre, vanne d'équilibrage, coude de radiateur, etc...), etc..., pour l'ensemble des installations dues au présent Lot.</p> <p>L'entreprise prévoira la fourniture à sa charge de tous les matériaux et matériels nécessaires à la mise en service, ainsi que les consommables éventuels.</p>	<p>PM</p> <p>PM</p> <p>PM</p>			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p>Dans son offre, l'entreprise prévoira la fourniture des fiches d'essais COPREC, ainsi que la fourniture d'une notice d'instruction avec pour chaque matériel, ces principales fonctions, les méthodes de réglages, les vérifications périodiques à faire, les coordonnées du fabricant (ou revendeur), ainsi que les références des consommables éventuels.</p> <p>En plus des essais, l'entreprise devra prévoir dans son offre, le temps nécessaire à la formation des utilisateurs afin d'informer un responsable désigné par le Maître d'Ouvrage, sur la constitution des appareils installés, les organes de commandes, de sécurité et contrôle, l'explication détaillée du fonctionnement de l'installation et des opérations de maintenance courante à réaliser.</p> <p>Il est rappelé que l'Entrepreneur du présent lot aura à sa charge tous les frais de certificat de conformité des installations le concernant.</p> <p>Les installations seront repérées à la charge de l'entreprise. Tous les éléments des installations seront étiquetés en toute lettre, avec des plaques en dilophane gravé, collées sur les appareils, ou fixées sur les canalisations ou réseaux de gaines avec support spécifique.</p> <p>Lorsque des organes de réglage, d'isolement, ou de sécurité seront mis en œuvre en faux-plafond, il sera prévu de les signaler en sous-face de plafond, avec des pastilles suivant un code couleur à proposer au Maître d'œuvre.</p> <p>Les différents organes (CTA, pompe de circulation, vannes d'isolement, robinets de réglage, registre, clapet, etc...) seront numérotés, et leur position sera indiquée sur un plan réalisé par l'entreprise et remis dans les DOE.</p> <p style="text-align: right;"><i>Pour l'ensemble</i></p>	PM			
<b>D.O.E</b>				
D.O.E suivant descriptif CCTP	PM			
<b>TRAVAUX ANNEXES</b>				
Il est rappelé qu'en fin de chantier et après chaque intervention du personnel, l'Entreprise ayant réalisé les travaux devra l'enlèvement de ses gravats et le nettoyage de son chantier.	PM			
Afin d'exécuter ses travaux, l'Entrepreneur devra toutes les pièces de serrurerie nécessaires (supports, protection mécanique, fourreaux, etc...), qui devront être revêtues d'une peinture anti-corrosion.	PM			
Suivant prescriptions générales, il sera prévu un montant forfaitaire pour tous les travaux nécessaires au parfait achèvement des ouvrages, compris aléas techniques de chantier.	PM			
L'Adjudicataire du présent lot s'engage à signaler au Maître d'Œuvre, les incidences de son installation sur les travaux de génie civil, et fournir en début de chantier tous les plans de réservation nécessaires au passage de ses réseaux.	PM			
Il sera également prévu la réalisation des percements inférieurs au Ø100 dans les parois légères et le rebouchage de l'ensemble des percements et réservations demandés par le présent lot (suivant Prescriptions Générales)	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<p>L'entrepreneur devra assurer un renouvellement d'air de 1 volume par heure pendant la phase chantier (permettant d'accélérer le temps de séchage des enduits, peinture...). Cette ventilation sera réalisée soit par la future ventilation mécanique Double Flux (si celle-ci est installée) soit par une ventilation mécanique simple flux provisoire. Dans le cas où l'entreprise utiliserait la future centrale double flux, l'entreprise devra nettoyer l'ensemble des réseaux de gaines, CTA, remplacement de filtre... L'entreprise devra prévoir l'alimentation électrique provisoire des installations décrites ci-dessus.</p>	PM			

Description	U	Q	Vente Un.	Vente Tot.
<b><u>RECAPITULATIF</u></b>				
<b>CHAUFFAGE - VENTILATION</b>				
NEUTRALISATION DEPOSE ET RENOVATION DES RADIATEURS				4 111,25 €
ORIGINES DES INSTALLATIONS				- €
CHAUFFAGE PAR RADIATEURS NEUFS				2 803,55 €
DISTRIBUTION INTERIEURE AU BATIMENT				5 262,86 €
CALORIFUGEAGE DES RESEAUX ET ROBINETTERIES				731,50 €
ROBINETTERIE				186,30 €
VENTILATION DOUBLE FLUX				39 542,34 €
VENTILATION MECANIQUE SIMPLE FLUX				4 573,17 €
<b>PLOMBERIE SANITAIRE</b>				
ORIGINES DES INSTALLATIONS				396,88 €
PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE				852,86 €
DISTRIBUTIONS FLUIDES INTERIEURES				4 055,70 €
CALORIFUGEAGE DES CANALISATIONS				662,52 €
ROBINETTERIE DE DISTRIBUTION				162,15 €
EVACUATION DES EAUX				2 443,50 €
APPAREILLAGES SANITAIRES				6 454,71 €
<b>ELECTRICITE - REGULATION</b>				
ELECTRICITE				2 565,97 €
REGULATION				- €
<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
MISE EN SERVICE ESSAIS REGLAGES				- €
D.O.E				- €
TRAVAUX ANNEXES				- €

**SARL BELLENGER**

Energies Renouvelables - Chauffage - Plomberie - Sanitaire

La Présentière

50410 LE GREFFESNE

Tél. 02 33 50 39 34 - Fax : 02 33 50 40 59

bellengersarl@wanadoo.fr

Cote AFE 14322 A

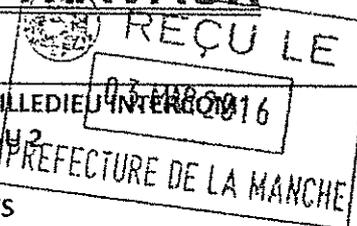
TOTAL HT en € **74 805,26 €**

TVA 20 % 14 961,05 €

TOTAL TTC en € **89 766,31 €**

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM  
AMENAGEMENT NIVEAU 2  
11 rue Pierre Paris  
VILLEDIEU LES POELES



LOT N° : 9 Isolation Des Combles

## ACTE D'ENGAGEMENT

### MAITRE DE L'OUVRAGE :



6-8 ZA de la Sienne BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
TEL :02.33.90.17.90  
Fax :02.33.51.37.25  
Email : [marchespublics@villedieuinterc.com](mailto:marchespublics@villedieuinterc.com)

### MAITRE D'ŒUVRE :

SARL Charpentier Architectes  
69 rue Bicoquet  
BP 96027  
14061 CAEN Cedex 4

Marché sur PROCÉDURE ADAPTÉE  
passé en application des articles 28 et 40 du code des marchés publics

### MAITRE D'OUVRAGE :

Personne habilitée à donner les renseignements prévus dans le code des marchés publics

*Le Président de Villedieu Intercom*

Ordonnateur :

*Le Président de Villedieu Intercom*

Comptable public assignataire des paiements :

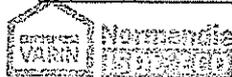
*Madame la Trésorière*

Imputation budgétaire

*Section investissement, compte 2313*

RAPPEL du MONTANT de l'OFFRE : 22.666,19..... EUROS T.T.C.

### Cachet de l'entreprise



Isolés pour économiser  
[www.normandieisoles.com](http://www.normandieisoles.com)

4, rue de la Gallarde - 50410 PERCY  
Tél. 02 33 79 57 05 - Fax 02 33 79 57 16

## PREAMBULE

Les travaux sont répartis en 9 lots, traités par marchés séparés à savoir :

1	DEMOLITION/GROS-ŒUVRE / DÉSAMIANTAGE /FAIENCE
2	PLATRIERIE SECHE – ISOLATION
3	MENUISERIES INTÉRIEURES
4	REJETEMENTS DE SOLS SOUPLES
5	FAUX PLAFONDS
6	PEINTURE INTERIEURE
7	ÉLECTRICITÉ COURANTS FORTS/ COURANTS FAIBLES
8	PLOMBERIE/ CHAUFFAGE/ VENTILATION
9	ISOLATION DES COMBLES



Le présent acte d'engagement se rapporte au :

LOT N°

### ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE MORALE

Je soussigné.....VARIN Boris..... (1)  
agissant au nom et pour le compte de la Société.....SARL Boris Varin..... (2)  
Normandie Isol Eco.....  
au capital de.....10 000 €.....  
ayant son siège social à.....La Rue de la Galleria..... (3)  
.....SOUHO PERCY.....

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) :.....799 001 581.....  
. code d'activité économique principale (APE) :.....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de.....Coutances 388 407 736.....  
-au répertoire des métiers de.....

#### À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UNE PERSONNE PHYSIQUE

Je soussigné..... (1)  
agissant en mon nom personnel,  
domicilié à..... (3)  
.....

Immatriculé à l'INSEE :

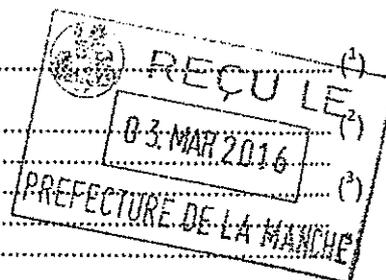
. numéro d'identité d'établissement (SIRET) :.....  
. code d'activité économique principale (APE) :.....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de.....  
-au répertoire des métiers de.....

1 - Nom et prénom  
2 - Intitulé complet et forme juridique de la société.  
3 - Adresse complète et N° de téléphone.

À REMPLIR PAR LE CANDIDAT S'IL EST UN GROUPEMENT

◆ Premier contractant

Je soussigné .....  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....  
ayant son domicile .....  
ayant son siège social.....



Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Deuxième contractant

Je soussigné .....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

◆ Troisième contractant

Je soussigné .....<sup>(1)</sup>  
agissant en mon nom personnel,  
agissant au nom et pour le compte de la société .....<sup>(2)</sup>  
ayant son domicile .....<sup>(3)</sup>  
ayant son siège social.....<sup>(3)</sup>

Immatriculé à l'INSEE :

. numéro d'identité d'établissement (SIRET) : .....  
. code d'activité économique principale (APE) : .....  
. numéro d'inscription :  
-au registre du commerce et des sociétés de .....  
-au répertoire des métiers de .....

engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-avant groupées conjoint ou solidaires les unes des autres et désignées dans le marché sous le nom de "maître d'œuvre" et étant, pour ce qui concerne l'exécution du marché, représentées par ..... (mandataire commun) dûment mandaté à cet effet ;

après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés,

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) à produire, si mon (notre) offre est retenue et si je (nous) ne les ai (avons) pas déjà fournis à l'appui de ma (notre) candidature, les certificats fiscaux et sociaux mentionnés à l'article 46 du code des marchés publics, dans un délai de 10 jours francs à compter de la date de réception de la demande qui m'(nous) en sera faite par la personne responsable du marché.

M'ENGAGE (NOUS ENGAGEONS) sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter dans les conditions ci-après définies, le lot désigné au préambule du présent Acte d'Engagement.

L'offre ainsi présentée ne me (nous) lie toutefois que si son acceptation m'(nous) est notifiée dans un délai de cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

**Attention** : si le groupement attributaire du marché est d'une forme différente que le groupement solidaire, il se verra contraint d'assurer sa transformation au stade de l'attribution pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

## ARTICLE 2 – PRIX

2-1 Les modalités de variations des prix sont fixées au CCAP.

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques du mois qui précède la date limite de remise des offres appelé "MOIS M zéro".

2-2 Le candidat devra formuler son offre exclusivement en EURO.

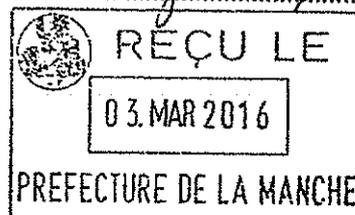
Les travaux du lot précité seront rémunérés par application d'un prix global forfaitaire égal à :  
(reporter le total du DPGF du lot concerné dans le présent acte d'engagement)

### SOLUTION DE BASE :

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	18 888,49
TVA au taux de 20 %.....	3 777,70
Montant TVA incluse.....	22 666,19

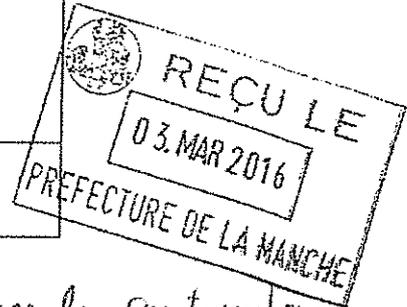
TOTAL TTC EN EURO (en lettres) :

Vingt deux mille six cent soixante six Euros virgule dix neuf centimes.



**OPTION:**

	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	12 271,63
TVA au taux de 20 %.....	2 454,33
Montant TVA incluse.....	14 725,96



TOTAL TTC EN EURO (en lettres) : Quatorze mille sept cent vingt cinq euros vingt quatre vingt deux centimes

2-3.a) Pour l'exécution du marché, j'envisage (nous envisageons)<sup>(4)</sup>  
OU je n'envisage pas (nous n'envisageons pas) de recourir à un ou plusieurs sous-traitants.<sup>(5)</sup>

2-3 b) Le montant maximal, TVA incluse de la créance que je (nous) pourrai (pourrons) présenter en nantissement, est de.....€..... euros (en lettres)

Dans le cas d'un groupement, préciser :

Membre du groupement	Montant maximal (TVA incluse)
Premier contractant	
Deuxième contractant	
Contractants suivants	
Total (TVA incluse)	

**ARTICLE 3 - DELAIS**

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 8 mois (hors intempéries, mais y compris congés payés), à partir de la date fixée par l'ordre de service prescrivant à l'entrepreneur titulaire du lot n°1 de commencer l'exécution des travaux lui incombant.

Le délai d'exécution propre au lot pour lequel je (nous) m'(nous) engage (engageons) sera déterminé dans les conditions stipulées à l'article 4.1 du CCAP.

**ARTICLE 4 - PAIEMENTS**

4.1 Le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du présent marché, en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert :

- au nom de SARL Boris Varin.....
- sous le numéro .....
- à .....<sup>(6)</sup>

4.2 Sous traitance : (voir annexe 1 ci-jointe)

Toutefois, le Maître de l'ouvrage se libérera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter les montants aux crédits des comptes désignés dans les annexes, les avenants ou les actes spéciaux.

4 - Rayer la mention inutile

5 - Dans le cas de sous-traitance, remplir l'Annexe 1 (dernière page de l'Acte d'Engagement)

6 - Indiquer l'intitulé, en toutes lettres, de l'établissement où le compte est ouvert, et l'adresse de cet établissement ou joindre un RIB.

4-3 Avance (article 5-2 du CCAP) :

- J'accepte (nous acceptons) le bénéfice de l'avance
- Je renonce (nous renonçons) au bénéfice de l'avance.

Fait en un seul original  
A Percé.....  
le 13.01.16.....

Mention manuscrite : "Lu et approuvé"

Cachet et Signature de l'entrepreneur

"lu et approuvé"

REÇU LE  
03. MAR 2016  
PREFECTURE DE LA MANCHE

Est acceptée la présente offre pour le lot n°.....9.....

Avec sa solution de base

Avec son option

A Villedieu les Perles  
le 26/02/2016.....

P/ Le Président  
2.0166 Vice-Président  
(Cachet et Signature)

DATE D'EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le 11.03.16

L'Entrepreneur (cachet et signature)  
ou avis de réception postal signé par l'entrepreneur destinataire

VANIN B. TO.

160 17 1 1  
Entrepreneur  
4, Rue de la Colline - 50120 PERCY  
Tél. 02 33 70 67 03 - Fax 02 33 70 67 16  
Site : 0212210211

## ANNEXE N°1

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM AMENAGEMENT NIVEAU 2 11 rue Pierre Paris VILLEDIEU LES POELES
--

### ANNEXE A L'ACTE D'ENGAGEMENT EN CAS DE SOUS-TRAITANCE

Demande d'acceptation d'un sous-traitant et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance

#### 1 - MARCHES

- Numéro du lot : .....
- Désignation du lot : .....
- Titulaire : .....

#### 2 - PRESTATIONS SOUS-TRAITEES

- Nature : .....



	Montants en EURO
Montant hors TVA.....	
TVA au taux de 20 %.....	
Montant TVA incluse.....	

#### 3 - SOUS-TRAITANT

- Nom, raison ou dénomination sociale.....
- Entreprise individuelle **OU** forme juridique et capital de la société <sup>(1)</sup>.....
- N° d'identité d'établissement (SIRET) : .....
- N° d'inscription au registre du commerce et des sociétés (ou au répertoire des métiers) de : .....
- Adresse : .....
- Compte à créditer, pour paiement direct (établissement de crédit, agence ou centre, n° de compte) : .....

#### 4 - CONDITIONS DE PAIEMENT DU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

- Modalités de calcul et de versement des avances et acomptes : .....
- Mois (ou date) d'établissement des prix : .....
- Modalités de révision des prix : .....
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfections et retenues diverses : .....
- Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du code des marchés publics : .....
- Comptable assignataire des paiements : .....

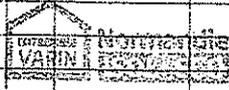
La personne responsable du marché,

L'entrepreneur,

Le mandataire,

*Cette annexe au cadre A.E. - type constitue un modèle à utiliser par les entrepreneurs en vue de désigner dans le marché, les sous-traitants qui sont payés directement. Lorsque l'entrepreneur ayant conclu le contrat de sous-traitance est un co-traitant, sa signature sur l'annexe de l'A.E. doit être suivie par celle du mandataire.*

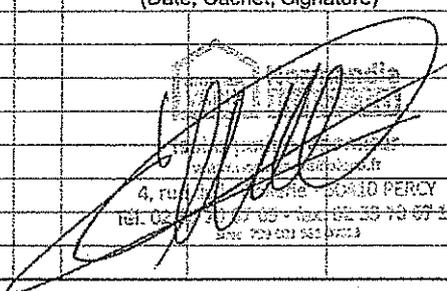
<sup>1</sup> - Rayer la mention inutile

Cachet entreprise	MAITRE D'OUVRAGE
 <p data-bbox="263 318 603 430">           4, rue de la Galerie - 30410 PERCY            TEL : 02.33.70.57.16 - FAX : 02.33.70.57.16            Site : <a href="http://www.villedieuintercom.fr">www.villedieuintercom.fr</a> </p>	 <p data-bbox="917 264 1120 318"> <b>VILLEDIEU INTERCOM</b> </p> <p data-bbox="890 362 1173 430"> <b>6-8 ZA de la Sienna BP 58 50800 VILLEDIEU LES POELES</b> </p> <p data-bbox="938 436 1125 488"> <b>TEL : 02.33.90.17.90 Fax : 02.33.51.37.25</b> </p> <p data-bbox="865 497 1197 526"> <b>Email : <a href="mailto:contact@villedieuintercom.fr">contact@villedieuintercom.fr</a></b> </p>
<b>Aménagement du SIEGE SOCIAL DE L'INTERCOM</b>	
<b>AMENAGEMENT DU NIVEAU 2</b>	
<b>D.P.G.F.</b>	
<b>DECOMPOSITION DU PRIX GLOBAL</b>	
<b>FORFAITAIRE</b>	
<b>LOT N°9 : ISOLATION DES COMBLES</b>	

novembre-15

## NOTE PRELIMINAIRE

- Le cadre de décomposition du prix global forfaitaire est établi par la Maîtrise d'Œuvre, il est imposé et l'entreprise devra le respecter et le compléter le cas échéant pour répondre au C.C.T.P, ceci pour permettre le jugement de toutes les offres sur les mêmes bases et faciliter la comparaison des offres.
- L'entrepreneur pourra, s'il le juge utile, supprimer, regrouper ou ajouter des articles.
- Toutes les quantités, ainsi que les prix unitaires, devront impérativement figurer dans la décomposition forfaitaire sous peine de nullité.
- Le montant total (hors variante et option) devra correspondre à l'Acte d'Engagement.

Réf.	LIBELLE DES OUVRAGES	U	QUANTITE	PRIX UNITAIRE EURO	PRODUIT EURO H.T.
<b>ISOLATION</b>					
	- Dépose de l'isolation actuelle	m2	981,73	4	3926,92
	- Isolation thermique déroulée en laine minérale	m2	981,73	18,97	18.561,54
<b>TOTAL GENERAL H.T.</b>					18 888,49
<b>T.V.A. 20 %.....</b>					3777,90
<b>TOTAL T.T.C.....</b>					22 666,39
.....					
<b>OPTION</b>					
	<u>Incidence pour isolation insufflée</u>				
	- Isolation thermique	m2	981,73	6,74	
<b>Plus ou Moins value.....</b>					6616,86
(Date, Cachet, Signature)					
					



**Normandie**  
**ISOLECO**

- Isolation
- Combles
- Murs
- Planchers

Tél : 02 33 70 67 05

Fax : 02 33 70 67 16

entreprise.varin@orange.fr

www.normandieisoleco.fr

**Isolez pour économiser**

4 Rue de la Gallerie - 50410 PERCY

<b>D E V I S</b>	<b>VILLEDIEU INTERCOM</b> 6-8 ZA De La Sienne BF 58 50800 VILLEDIEU LES POELES
Edité à Percy, le 13 janvier 2016	
Référence : 20150325	
<b>Objet du devis</b>	
AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM NIVEAU 2, 50800 VILLEDIEU LES POELES.	

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
	<b>LOT N°9 ISOLATION DES COMBLES OPTION</b>				
1	Dépose de l'isolation actuelle compris évacuation.	M <sup>2</sup>	4,00	981,73	3 926,92
2	Isolation par soufflage en laine de verre type Supafil loft 045 épaisseur 405mm résistance thermique R=9.00, pouvoir couvrant 4.90 kg/m <sup>2</sup> , compris repérage électrique et piges d'épaisseur et écran de trappe.  Laine de verre Knauf de type Supafil Loft 045, A1 incombustible, N°Acermi 20/08-127.  Entreprise ECO Artisan RGE N°99439 : Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, toitures terrasse, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture, les plafonds de combles, les murs en façade ou en pignon et les planchers bas. Qualibat 7141 Isolation thermique et acoustique par soufflage. Responsabilité civile décennale n° 129796731 Agence Durosier 17 Place Patton 50300 AVRANCHES.	M <sup>2</sup>	8,50	981,73	8 344,71

Entreprise VARIN  
4 Rue de la Gallerie - 50410 PERCY  
Tél. 02 33 70 67 05 - Fax 02 33 70 67 16

Total H.T.	12 271,63
T.V.A. 1 : 20,00 %	2 454,33
Total T.T.C.	14 725,96
Net à payer (Euro)	14 725,96



Conditions générales : le présent devis est valable pour une durée de 3mois. Le devis est considéré accepté après signature du client avec mention Bon pour accord. Paiement 30% à l'accord - Situation en cours de travaux - Le solde à l'achèvement - Sauf accord préalable nos factures sont payables comptant sans escompte. Toutes factures non réglées à 30 jours seront majorés de 1,5% par mois de retard et éventuellement les frais de recouvrement et de justice. En cas de litige Le tribunal de commerce de Coutances sera seul compétent. SARL au capital de 10 000€ - SIRET 799 001 581 00013 - FR 22 799 00 15 81 - RCS Coutances

**AVENANT N° 2 AU MARCHÉ -**  
**LOT N° 09 - ISOLATION DES COMBLES**

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles,  
représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Boris VARIN  
Représentant la société **NORMANDIE ISOL ECO**  
Dont le siège social est à 50410 – Percy – 4 rue de la Gollerie  
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 799 001 581  
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 799 001 581 000 13

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet de l'avenant**

- 1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en moins value  
suivant devis n° VAR10034 : Montant HT - 981.73 €

**TOTAL H.T.** - 981.73 €

**Article 2 - Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en moins value :

Montant HT	- 981.73 €
TVA 20.0 %	<u>0.00 €</u>
Montant TTC	- 981.73 €

### Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT :	12 271.63 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT :	577.50 €
- Montant de l'avenant n° 2 HT :	- 981.73 €
- % de variation avenant 1 :	4.705976304
- % de variation avenant 2 :	- 7.99999674 %
- % de variation cumulé :	- 3.294020436
- Nouveau montant du marché HT :	11 867.40 €
- Nouveau montant du marché TTC :	14 437.23 €

Soit : QUATORZE MILLE QUATRE CENT TRENTE SEPT EUROS VINGT TROIS CENTIMES

### Article 4 – Notification

La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

### Article 5 – Autres clauses

L'avenant est en valeur exécution.

Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

Le Maître d'Ouvrage,  
Monsieur le Président

Le Vice, Président

D. NACE



Le titulaire du marché



ENTREPRISE  
VARIN

# Normandie

## Isolez pour économiser

www.normandieisoleco.fr  
www.varin-isolation.fr

**Isolation**

Toitures

Combles

Murs

Planchers

4 Rue de la Gollerie  
50410 - Percy En Normandie  
02 33 70 6 705

16B Avenue de la voie au Coq  
14760 Bretteville sur Odon  
02 31 08 99 23

entreprise.varin@orange.fr

### DEVIS

Edité à PERCY, le 15 novembre 2016

Référence : VAR10034

Conçu le : mardi 15 novembre 2016

Objet du devis

ISOLATION DU COMBLE FOURNITURE ET POSE.

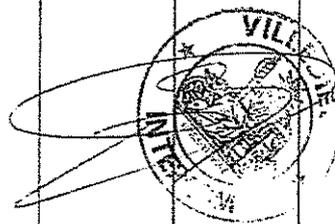
**VILLEDIEU INTERCOM**

6-8 ZA De La Sienna

BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
1	<p>LOT N°9 Isolation des combles :</p> <p>Contribution financiere ECONOMIE D'ENERGIE SAS sous réserve de fournir exclusivement à ECONOMIE D'ENERGIE SAS les documents pour la valorisation de cette opération au titre du dispositif des CEE, aide versée directement pour votre compte à l'installateur.</p> <p>Entreprise ECO ARTISAN RGE N° 99439 : Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, toiture terrasse, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture, les plafonds de combles, les murs en façade ou en pignon, les planchers bas.</p> <p>Responsabilité Civile Décennale N°129796731 Agence Durosier 17 Place Patton 50300 AVRANCHES</p>  <p>isolez pour économiser www.normandieisoleco.fr 4, rue de la Gollerie - 50410 PERCY Tél. 02 33 70 67 05 - Fax. 02 33 70 67 16 Siret 799 001 581 00013</p>	U	981,73	-1,00	-981,73



Total H.T.	-981,73
T.V.A. 0 : %	
Total T.T.C.	-981,73
Net à payer (Euro)	-981,73

Le Présent devis est valable pour une durée de 3 mois. Le devis est considéré accepté après signature du client avec mention "Bon pour Accord". Paiement 30% à la signature - le solde à l'achèvement - Sauf accord préalable nos factures sont payables comptant, sans escompte. Toutes Factures non réglées à 30 jours seront majorées de 1,5% par mois de retard et éventuellement les frais de recouvrement et de justice. En cas de litige le tribunal de commerce de Coutances sera seul compétent. SARL Bcns VARIN au capital de 10 000€ - Siret 799 001 581 00013 - FR 22 759 30 15 81 - RCS Coutances.

En recommandé...



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numero de l'AR **AR 1A 119 534 2273 3**



LA POSTE 21518A 12-12-16 <sup>Renvoyer à</sup> FRANCE

Presenté / Avisé le :	/ /
Distribué le :	/ /
Je soussigné déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI/Permis de conduire	
<input type="checkbox"/> Autre :	

Le faire parvenir à l'adresse postale indiquée sur le verso de l'avis de réception.

**AVENANT N° 1 AU MARCHÉ -**  
**LOT N° 09 - ISOLATION DES COMBLES**

BOULE  
3 / OCT. 2018

Entre les soussignés :

Villedieu Intercom, situé 11 rue Pierre Paris – BP 58 – 50800 Villedieu les Poêles,  
représentée par Monsieur le Président,

d'une part

Et :

Monsieur Boris VARIN  
Représentant la société **NORMANDIE ISOL ECO**  
Dont le siège social est à 50410 – Percy – 4 rue de la Gollerie  
Inscrite au registre de commerce de Coutances sous le numéro 799 001 581  
Immatriculée au SIRET, sous le numéro 799 001 581 000 13

d'autre part,

**IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :**

**Article 1 – Objet de l'avenant**

- 1) Le présent avenant a pour but de prendre en compte les travaux en plus value  
suivant devis n° 20150852 : Montant HT 577.50 €

**TOTAL H.T. 577.50 €**

**Article 2 - Montant de l'avenant**

Le montant de l'avenant se décompose comme suit :

Travaux en plus value :

Montant HT	577.50 €
TVA 20.0 %	<u>115.50 €</u>
Montant TTC	693.00 €

### Article 3 – Nouveau montant du marché

Compte tenu du présent avenant, le montant du marché est porté à la somme de :

- Montant du marché initial HT :	12 271.63 €
- Montant de l'avenant n° 1 HT :	577.50 €
- % de variation avenant 1 : 4.705976304	
- % de variation cumulé : 4.705976304	
- Nouveau montant du marché HT :	12 849.13 €
- Nouveau montant du marché TTC :	15 418.96 €

Soit : **QUINZE MILLE QUATRE CENT DIX HUIT EUROS QUATRE VINGT SEIZE CENTIMES**

### Article 4 – Notification

La notification de l'avenant vaut demande d'engagement d'exécution

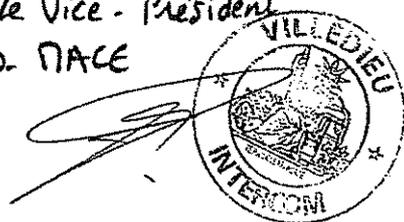
### Article 5 – Autres clauses

L'avenant est en valeur exécution.

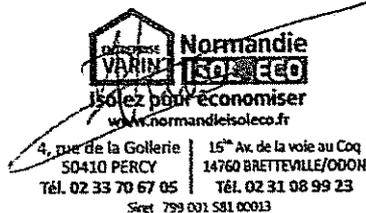
Les autres clauses du marché demeurent inchangées

Fait en 1 exemplaire original à VILLEDIEU LES POELES, le

*P/* Le Maître d'Ouvrage,  
*P/* Monsieur le Président,  
*le Vice - Président*  
*D. NACE*



Le titulaire du marché



ENTREPRISE  
VARIN

# Normandie

**Isolation**

Toitures

Combles

Murs

Planchers

4 Rue de la Gollerie  
50410 - Percy En Normandie  
02 33 706 705

16B Avenue de la voie au Coq  
14760 Bretteville sur Odon  
02 31 08 99 23

entreprise.varin@orange.fr

## Isolez pour économiser

www.normandieisoleco.fr  
www.varin-isolation.fr

### DEVIS

Edité à Percy, le 26 octobre 2016

Référence : 20150852

Objet du devis

**VILLEDIEU INTERCOM**

6-8 ZA De La Sienne

BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

AMENAGEMENT DU SIEGE SOCIAL DE VILLEDIEU INTERCOM. ISOLATION DU COMBLE FOURNITURE ET POSE

Référence	Désignation	Un	Prix unit.	Quantité	Montant H.T.
1	<p>Mise en place d'un passage d'accès, woodifix puis lambourdes 30/50 fixé à l'existant puis mise en place OSB 18mm. Trappe d'accès au groupe VMC.</p> <p>Entreprise ECO Artisan RGE N°99439 : Pose de matériaux d'isolation thermique des parois opaques, toitures terrasse, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture, les plafonds de combles, les murs en façade ou en pignon et les planchers bas. Qualibat 7141 Isolation thermique et acoustique par soufflage. Responsabilité civile décennale n° 129796731 Agence Durosier 17 Place Patton 50300 AVRANCHES.</p> 	ML	33,00	17,50	577,50

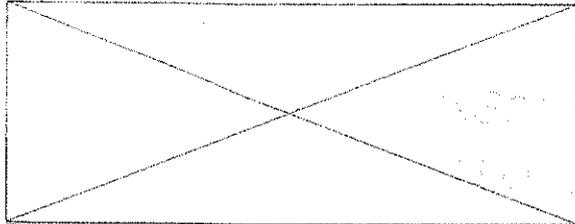


Total H.T.	577,50
T.V.A. 1 : 20,00 %	115,50
Total T.T.C.	693,00
Net à payer (Euro)	693,00



Conditions générales : le présent devis est valable pour une durée de 3mois. Le devis est considéré accepté après signature du client avec mention Bon pour accord. Paiement 30% à l'accord - Situation en cours de travaux - Le solde à l'achèvement - Sauf accord préalable nos factures sont payables comptant sans escompte. Toutes factures non réglées à 30 jours seront majorés de 1,5% par mois de retard et éventuellement les frais de recouvrement et de justice. En cas de litige Le tribunal de commerce de Coutances sera seul compétent. SARL au capital de 10 000€ - SIRET 799 001 581 00013 - FR 22 799 00 15 81 - RCS Coutances

en provenance de :



SGR 2 V21 MSR 2A 15-1002801 11-12



RECOMMANDÉ :  
AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 128 818 5017 9



Renvoyer à

FRAB

Présenté / Avisé le : \_\_\_\_\_

Distribué le : \_\_\_\_\_

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

\* Le facteur vérifie par sa signature l'identité du destinataire ou de son mandataire à été vérifiée précédemment.

*[Handwritten signature]*



Numéro de l'envoi : 1A 128 818 5017 9

RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION



Expéditeur

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Les avantages du service suivi :**  
 Vous pouvez connaître, à tout moment, 24h/24, la date de distribution de votre lettre recommandée ou le motif de non-distribution.

**modes d'accès direct à l'information de distribution :**

Par SMS : Envoyer le numéro de la lettre recommandée au 6 20 80 (0,35 € TTC - prix d'un SMS).

Sur Internet : [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr) (consultation gratuite hors coût de connexion).

Par téléphone :

Pour les particuliers, composer le 3631 (numéro non surtaxé) :  
 du lundi au vendredi de 8h30 à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Pour les professionnels, composer le 3634 (0,34 € TTC/min à partir d'un téléphone fixe) :  
 du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h30 à 13h.

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_

Niveau de garantie : 16 €  153 €  458 €

Conservez ce feuillet, il sera nécessaire en cas de réclamation.  
 Le cas échéant, vous pouvez faire une réclamation dans n'importe quel bureau de Poste.  
 Les conditions spécifiques de vente de la lettre recommandée sont disponibles dans votre bureau de Poste ou sur le site [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**, consultez [www.laposte.fr/boutiqueducourrier](http://www.laposte.fr/boutiqueducourrier)

PREUVE DE DÉPÔT  
 À CONSERVER PAR L'ÉMETTEUR

# SARL LEGALLET

ZA 6 rue de la Gièze

50410 PERCY

Tél : 02 33 61 21 64

Fax : 02 33 90 07 07

E-Mail : contact@legallet-couverture.fr

Capital social : 30489.80 EUROS

Code NAF : 4391B

SIRET : 33384428000029

N.I.I. : FR92333844280

R.C.S. : 85B54

Engagement n° = 2102

Opération n° = 55

Le 11/07/2016

Service = parc privé locatif

Article = 2313

F. = 022

n° inventaire = 201637

**INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU**

BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES  
FRANCE

RECULE  
11 JUL. 2016

Réf. Devis : 3308

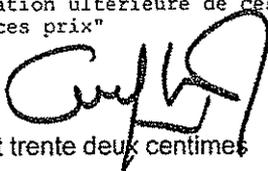
N° Client : 9INTE0

## Devis

### TRAVAUX DE REMANIAGE & TOUTES LES ZINGUERIES A LA PERCEPTION VILLEDIEU LES POELES

	Désignation	Unité	Quantité	P.U. HT	Total HT	Tva
<b>REMANIAGE+ZINGUERIE</b>						
1.0.1	- Protection et échafaudage tubulaire pour travaux de couverture	ens	1,000	2 000,00	2 000,00	1
1.0.2	- Remaniage ardoise au crochet inox	m <sup>2</sup>	252,000	23,00	5 796,00	1
1.0.3	- Remaniage bardage des lucarnes y compris zinguerie pour habillage des linteaux, éveils et tablier de lucarne	m <sup>2</sup>	34,000	40,00	1 360,00	1
1.0.4	- Remaniage arêtier	183	37,000	18,50	684,50	1
1.0.5	- Rive à noquet zinc	ml	10,000	19,00	190,00	1
1.0.6	- Faitage zinc naturel	ml	11,000	22,00	242,00	1
1.0.7	- Entourage souche de cheminée	u	1,000	220,00	220,00	1
1.0.8	- Suppression lucarnes triangulaires y compris rebouchage ardoises	u	2,000	150,00	300,00	1
1.0.9	- Dépose et pose couverture zinc naturel à tasseaux pour lucarne y compris accessoires zinc	m <sup>2</sup>	53,240	65,00	3 460,60	1
1.0.10	- Gouttière demi-ronde zinc naturel développé de 25	ml	84,000	25,00	2 100,00	1
1.0.11	- Equerre extérieure zinc naturel pour gouttière demi-ronde	u	4,000	35,00	140,00	1
1.0.12	- Tuyau épaisseur naturel D.80 y compris coudes et colliers	ml	16,000	23,00	368,00	1
1.0.13	- Ardoises naturelles 32/22 manquantes	ens	1,000	700,00	700,00	1
<b>Total REMANIAGE+ZINGUERIE</b>					<b>17 561,10</b>	

Cond. de rglt : 30 % à la signature du devis, sur situation(s) intermédiaire(s) et solde fin des travaux.  
 "Prix du zinc à la date du devis, révalorisable suivant le cours du zinc"  
 "Nos prix sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de la remise des offres. Toute variation ultérieure de ces taux imposés par la loi, sera répercutée sur ces prix"  
 BON POUR ACCORD, le : 13.07.2016  
 Le client,



Soit vingt et un mille soixante treize euros et trente deux centimes

Total des travaux H.T. :	17 561,10
Total H.T. net :	17 561,10
1-TVA à 20 % (17 561,10HT)	3 512,22
Total T.V.A. :	3 512,22
<b>Total T.T.C. en Euro :</b>	<b>21 073,32 €</b>

Soit en Francs : 138231,92





**VILLEDIEU  
INTERCOM**

Art de vivre / Savoir-faire / Ambitions



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES  
Direction des Affaires Juridiques

MARCHES PUBLICS ET ACCORDS-CADRES

DC3

## ACTE D'ENGAGEMENT<sup>1</sup>

Le formulaire DC3 est un modèle d'acte d'engagement qui peut être utilisé par les candidats aux marchés publics ou accords-cadres pour présenter leur offre. Il est conseillé aux acheteurs publics d'adapter l'objet de la consultation et le code CPV principal figurant à la rubrique A ainsi que la rubrique D avant de mettre le DC3 à la disposition des candidats dans les documents de la consultation.

En cas d'allotissement, le candidat remplit un document par lot auquel il soumissionne.

Le candidat remplit un imprimé pour chaque offre variante ou chaque offre avec prestations supplémentaires ou alternatives.

En cas de candidature groupée, un document unique est rempli pour le groupement d'entreprises.

### A - Objet de la consultation et de l'acte d'engagement.

☒ Objet de la consultation :

**Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Etudes préalables à la rénovation et modernisation du centre aquatique de Villedieu-les-Poêles**

☒ Cet acte d'engagement correspond :

(Cocher les cases correspondantes.)

1.

à l'ensemble du marché public ou de l'accord-cadre (en cas de non allotissement).

au lot n°.....de la procédure de passation du marché public ou de l'accord-cadre (en cas d'allotissement) :  
(Indiquer l'intitulé du lot tel qu'il figure dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

2.

à l'offre de base.

à la variante suivante :

aux prestations supplémentaires ou alternatives<sup>2</sup> suivantes :

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

<sup>2</sup> Jusqu'en 2009, les « prestations supplémentaires ou alternatives » étaient désignées sous les termes « options techniques ».

## **B - Engagement du candidat.**

### **B1 - Identification et engagement du candidat :**

*(Cocher les cases correspondantes.)*

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché public ou de l'accord-cadre suivantes,

Cahier des charges et documents qui y sont mentionnés

et conformément à leurs clauses et stipulations,

Le signataire

s'engage, sur la base de son offre et pour son propre compte ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

engage la société ..... sur la base de son offre ;

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]*

L'ensemble des membres du groupement s'engagent, sur la base de l'offre du groupement ;

#### **Société GEO Energie et Services - MANDATAIRE**

Siège social : 25, rue des artistes 75 014 Paris

Etablissement principal (courier) : 11, place Edouard VII - CS90060 - 75009 Paris

Mail : [geopicao@geopic.com](mailto:geopicao@geopic.com)

Tél : 01 44 56 00 00

Fax : 05 49 30 05 28

R.C.S. Paris 800 073 835

SIRET : 80007383500038

#### **SARL COFITEC ingénierie**

La Maison Neuve – 35 460 LE TIERCENT

Tél 02 99 95 07 73

SIRET : 38904335300028

Mail : [alain.lecuver@cofitec-ingenierie.fr](mailto:alain.lecuver@cofitec-ingenierie.fr)

Adresse internet : [www.cofitec-ingenierie.fr](http://www.cofitec-ingenierie.fr)

#### **Marielle GROSSMANN Programmation**

31, avenue Thierry

92 410 VILLE D'AVRAY

Tél : 09 71 46 67 00 - 06 62 41 06 65

SIRET : 48016651100018

Mail : [marielle.grossmann@wanadoo.fr](mailto:marielle.grossmann@wanadoo.fr)

à livrer les fournitures demandées ou à exécuter les prestations demandées :

aux prix indiqués ci-dessous ;

Taux de la TVA : 20%

Montant hors taxes<sup>3</sup> :

Montant hors taxes arrêté en chiffres à : 19 500 €

Montant hors taxes arrêté en lettres à : Dix-neuf mille cinq cent euros

Montant TTC<sup>4</sup> :

Montant TTC arrêté en chiffres à : 23 400 €

Montant TTC arrêté en lettres à : Vingt-trois mille quatre cent euros

OU

aux prix indiqués dans l'annexe financière jointe au présent document.

## B2 - Répartition des prestations (en cas de groupement conjoint) :

(Les membres du groupement conjoint indiquent dans le tableau ci-dessous la répartition des prestations que chacun d'entre eux s'engage à réaliser.)

Désignation des membres du groupement conjoint	Prestations exécutées par les membres du groupement conjoint	
	Nature de la prestation	Montant HT de la prestation
GEO ENERGIE et SERVICES	BE spécialisé piscine et énergie des bâtiments : équipement technique et énergétiques	5 525 € HT
SARL COFITEC	BET Généraliste – Structure – Etanchéité - Economiste - Accessibilité	10 725 € HT
Marielle GROSSMANN PROGRAMMATION	Programmiste - Etudes fonctionnelles	3 250 € HT

<sup>3</sup> Le montant de l'offre établie à partir de prix unitaires est calculé par référence à la quantité estimée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

<sup>4</sup> Ne pas remplir lorsque les règles de TVA intracommunautaire prévoient le paiement de la TVA par l'acheteur. Dans ce cas, celui-ci doit indiquer son numéro d'identification au titulaire avant la date de facturation.

**B3 - Compte (s) à créditer :**

(Joindre un ou des relevé(s) d'identité bancaire ou postal.)

**GEO Energie et Services :**



**RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE**

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise	
30056	10913	00020093501	04	EUR	CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)					BIC (Bank Identifier Code)
FR76 3006 6109 1300 0200 9950 104					CMCIFRPP

Domiciliation  
CIC PARIS ETOILE ENTREPRISES  
178 RUE DE COURCELLES  
75017 PARIS  
Tél : 01-66-75-88-00

Titulaire du compte (Account Owner)  
GEO ENERGIE ET SERVICES  
25 RUE DES ARTISTES  
75014 PARIS

Remarque de relevé d'identité bancaire : Ce relevé de compte est destiné à être joint à vos chèques pour la domiciliation de vos virements et de paiements sur votre compte. Vous êtes responsable des erreurs de domiciliation de virements.

PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ

✂

**COFITEC :**



Titulaire du compte **SARL COFITEC INGENIERIE**

<b>RIB</b>	Banque ▼	Guichet ▼	N° de compte ▼	Clé RIB ▼
	15589	35176	01382206844	80

Domiciliation : **CCM ST AUBIN-ST OUEN**  
TEL : 02 99 45 14 00

**BIC**

**IBAN** FR76 1558 9351 7601 3822 0684 480 **CMBRFR2BXXX**

M.G. Programmation :

 <b>SOCIETE GENERALE</b> Banque & Assurances			
<b>RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE</b>			
Titulaire <b>MME MARIELLE GROSSMANN</b>			
Domiciliation <b>LONGJUMEAU (01053) 2 PL DE BRETTE 91160 LONGJUMEAU</b>			
Références bancaires			
Code banque	Code guichet	N° Compte	Clé RIB
<b>30003</b>	<b>01053</b>	<b>00050279752</b>	<b>74</b>
IBAN : FR76 3000 3010 5300 0502 7975 274			
BIC-ADRESSE SWIFT : SOGEFRPP			

**B4 - Avance** (article 87 du code des marchés publics) :

NEANT

**B5 - Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :**

Les délais d'exécution du présent marché sont définis dans le cahier des charges.

Le délai d'exécution débute à compter de :  
(Cocher la case correspondante.)

- la date de notification du marché public ou de l'accord-cadre ;
- la date de notification de l'ordre de service ou du premier bon de commande ;
- la date de début d'exécution prévue par le marché public ou l'accord-cadre lorsqu'elle est postérieure à la date de notification.

Le marché public ou l'accord cadre est reconductible :  NON  OUI  
(Cocher la case correspondante.)

Si oui, préciser :

- Nombre des reconductions : .....
- Durée des reconductions : .....

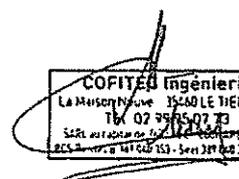
**B6 - Délai de validité de l'offre :**

Le présent engagement me lie pour le délai de validité des offres de 90 jours.

**B7 - Origine et part des fournitures :***(Indications à fournir pour les seuls marchés ou accords-cadres de fournitures des entités adjudicatrices : article 159 du code des marchés publics.)*L'offre présentée au titre du présent marché public ou accord-cadre contient des fournitures en provenance de :  
*(Cocher la case correspondante et indiquer le pourcentage.)*

- Pays de l'Union européenne, France comprise : ..... %.
- Pays membre de l'Organisation mondiale du commerce signataire de l'accord sur les marchés publics (Union européenne exclue) : ..... %.
- Autre : ..... %.

**C - Signature de l'offre par le candidat.**

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature
François Harvillerie, Chargé d'affaires	Paris, le 12/04/16	 <b>GEO ENERGIE ET SERVICES</b> SARL au capital de 80 000,00 euros RCS-PARIS 600 073 835 Siège : 25, rue des Artistes - 75014 PARIS Adresse de correspondance : 11, place Edouard VII - 75008 PARIS Tel : +33 (0) 1 44 56 00 00
Alain Lecuyer, Gérant	Le Tiercent, le 08/04/16	 <b>COPITEC Ingénierie</b> La Maison Neuve 35450 LE TIERCENT Tél. 02 35 95 07 73 SARL au capital de 50 000,00 euros RCS-PARIS n° 417 627 153 - Siret 317 627 153 00018
Marielle Grossmann,	Ville d'Havray, le 11/04/16	<b>Marielle GROSSMANN</b> Programmation architecturale, paysagère et urbaine 31, avenue Thierry - 92410 Ville d'Havray SIRET : 480 168 511 00018 - APE 742 C Tél. 06 62 41 06 65 - 09 71 46 67 00

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

**D - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

☒ Désignation du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice) :  
(Reprendre le contenu de la mention figurant dans l'avis d'appel public à la concurrence ou la lettre de consultation.)

**VILLEDIEU INTERCOM**  
11, rue Pierre Paris  
BP 58  
50800 VILLEDIEU LES POÊLES

☒ Nom, prénom, qualité du signataire du marché public ou de l'accord-cadre :  
(Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.)

**VARIN Charly,**  
Président de Villedieu Intercom

☒ Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics  
(nantissements ou cessions de créances) :  
(Indiquer l'identité de la personne, ses adresses postale et électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie.)

**MARIE Céline, responsable Marchés Publics**  
11, rue Pierre Paris  
50800 VILLEDIEU LES POLES  
Tel : 02-33-90-17-90  
Fax : 02-33-51-37-25  
Mail : marchespublics@villedieuintercom.fr

☒ Désignation, adresse, numéro de téléphone du comptable assignataire :  
(Joindre une annexe récapitulative en cas de pluralité de comptables.)

**Madame MOTUS,**  
Trésorerie de Villedieu-Percy  
Place des Costils  
50800 VILLEDIEU LES POELES  
02-33-61-01-12

☒ Imputation budgétaire :

**Section investissement, article 2313**

**E - Décision du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).**

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :  
(Cocher la case correspondante.)

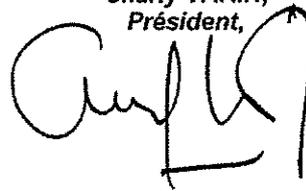
- Annexe n°... relative à la présentation d'un sous-traitant (ou DC4) ;
- Annexe n°... relative aux demandes de précisions ou de compléments sur la teneur des offres (ou OUV4) ;
- Annexe n°... relative à la mise au point du marché (ou OUV5) ;
- Autres annexes (A préciser) ;

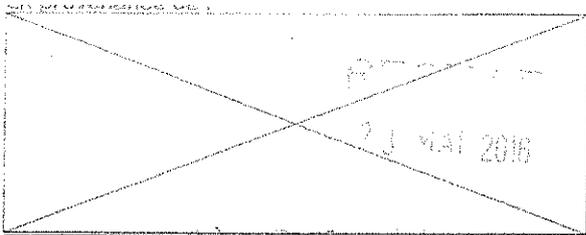
Pour l'Etat et ses établissements :  
(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : Villedieu-Les-Poêles, le 02/05/16

Signature  
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice  
habilité à signer le marché public ou l'accord-cadre)

Charly VARIN,  
Président,





SGR 1 V21 AIR 2A 13-1092931 11...



RECOMMANDE :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 1A 128 818 5002 5



Présenté / Avisé le : 23 / 05 / 2016

Distribué le : 20 / 05 / 2016

Je soussigné déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI/Permis de conduire

Autre : .....

*Madeleine Faidine*

Le destinataire doit signer au lieu de l'expéditeur ou de son mandataire si est le cas précédemment.



*Madeleine Faidine*

*23 05*

*Madeleine Faidine*

RECUIF

23 MAI 2016



SIRET : 225 005 024 00081

**AVIS DES SOMMES A PAYER**

CONSEIL DEPARTEMENTAL MANCHE

BUDGET PRINCIPAL  
MAISON DU DEPARTEMENT  
TEL 02 33 055 550  
50050 SAINT LO CEDEX

Nom et adresse du débiteur

CTE CNES VILLEDIEU INTERCOM  6 ET 8 ZONE ARTISANALE DE LA SIENNE BP 58  50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY
---

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous prier de verser le plus tôt possible à ma caisse la somme dont le montant est inscrit dans la colonne "SOMME DUE" du cadre ci-dessous, pour le motif indiqué sous la rubrique "objet de la recette". Les modalités de règlement, d'utilisation de la partie détachable et tous renseignements figurent au verso. D'avance, je vous remercie de votre règlement et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

REFERENCE DU TITRE					
Exercice	Emis et rendu exécutoire le	Numéro du Bordereau	Numéro du Titre		
2016	05/12/2016	912	14408-1		
OBJET ET DECOMPTE DE LA RECETTE				IMPUTATION	
CESSION DE PARTS SOCIALES CESSION DE PARTS SOCIALES CESSION DE PARTS SOCIALES SEML IMAGINE DEL. 21/03 /2016				14408-1	
				77	91
				7104	

LE PRESIDENT  
PHILIPPE BAS

Partie à détacher suivant les pointillés à utiliser dans les conditions indiquées au verso			
Nom du débiteur	Exercice	Numéro du titre	Somme due
CTE CNES VILLEDIEU INTERCOM	2016	14408-1	300,00
	00		

COMPTABLE CHARGE DU RECOUVREMENT
M. PAYEUR DEPARTEMENTAL CITE FINANCES PUBLIQUES CITE ADMINISTRATIVE BP 225 TEL 02 33 77 51 82 50015 SAINT LO CEDEX 3000100745 C500000000 29

## MODALITES DE REGLEMENT :

▪ Par règlement en numéraire à la caisse du comptable chargé du recouvrement : veuillez rapporter dans ce cas le présent avis en venant payer, un reçu vous sera remis.

▪ Par chèque bancaire ou postal adressé au comptable chargé du recouvrement : veuillez joindre le talon détachable à votre chèque, sans le coller ni l'agrafer.

▪ Par mandat ou virement sur le compte Banque de France du comptable chargé du recouvrement : veuillez inscrire très lisiblement dans le cadre "correspondance" les références portées sur le talon détachable.

LIBELLEZ obligatoirement le chèque ou le mandat à l'ordre du TRESOR PUBLIC, dans votre intérêt n'envoyez en aucun cas un chèque sans indication du bénéficiaire ainsi que des références de la créance dont vous vous acquittez.

## RENSEIGNEMENTS, RECLAMATIONS, DIFFICULTES DE PAIEMENT :

▪ Renseignements : si vous souhaitez obtenir des renseignements sur le décompte ou la mise à votre charge des sommes dues ou si vous estimez qu'une erreur a été commise, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné au recto du présent acte.

▪ Réclamations : si vous avez une réclamation amiable à formuler, adressez-vous aux services de la collectivité ou de l'établissement désigné au recto du présent acte.

Veillez avoir l'obligeance d'informer également le comptable chargé du recouvrement de votre démarche en précisant les références du titre figurant au recto du présent acte.

\*Attention : la contestation amiable ne suspend pas le délai de saisine du juge judiciaire

▪ Difficultés de paiement : si vous avez des difficultés pour régler la somme qui vous est réclamée, adressez-vous, muni des justificatifs de votre situation, au comptable chargé du recouvrement désigné au recto du présent acte.

## VOIES DE RECOURS :

Dans le délai de deux mois suivant la notification du présent acte (article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales), vous pouvez contester la somme mentionnée au recto en saisissant directement le tribunal judiciaire ou le tribunal administratif compétent selon la nature de la créance :

A titre d'exemple :

- cantines scolaires : tribunal administratif
- produits hospitaliers (frais d'hospitalisation, soins, frais d'hébergement, forfait journalier) : tribunal administratif
- loyers d'habitation et charges locatives : tribunal d'instance
- redevances d'assainissement : tribunal d'instance si le montant de la créance est inférieur ou égal au seuil fixé par l'article R 321-1 du code de l'organisation judiciaire et tribunal de grande instance au delà de ce seuil (actuellement fixé à 7600 euros)
- redevances d'enlèvement des ordures ménagères : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus
- consommations d'eau : tribunal d'instance ou de grande instance selon le même seuil que ci-dessus

\* Si vous souhaitez être assisté d'un avocat et si vous remplissez les conditions fixées par la loi n° 91-647 du 10 juillet 1991, vous pouvez bénéficier de l'aide juridictionnelle. Vous devez en formuler la demande auprès du tribunal de grande instance.

64370

IB 016-048

**BUDGET DEPARTEMENTAL**

EXERCICE 2016

**BORDEREAU DE TITRE A EMETTRE**

Imputation 77 91 775 7104 140

Créancier	Nature de l'opération	Montant de la participation
Villedieu Intercom Maison des services 11 Rue Pierre Paris 50800 VILLEDIEU-LES-POELES	Cession de 30 actions de la SEML IMAGINE	300,00 €

Arrêté le présent état à la somme de : **TROIS CENT EUROS**

Conseil départemental de la Manche

**12 DEC. 2016**

Direction des finances

Fait à SAINT-LO, le 29 novembre 2016  
Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,  
Le Directeur du développement et des affaires  
européennes

Eric Pierron

- P.J. : - Copie délibération CP.2016-03-21.4-1 du 21 mars 2016
- Copie procès-verbal du CA de la SEML IMAGINE du 19 février 2016
- Copie délibération de Villedieu Intercom du 2 juin 2016



COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU LUNDI 21 MARS 2016

Le lundi 21 mars 2016, à 14h00, la commission permanente du conseil départemental, dûment convoquée le 10 mars 2016, s'est réunie Salle Alexis de Tocqueville, à la maison du département, sous la présidence de Monsieur François BRIERE.

Étaient présents :

Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Jean-Claude BRAUD, Monsieur François BRIERE, Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Madame Yveline DRUEZ, Madame Madeleine DUBOST, Monsieur Sébastien FAGNEN, Madame Marie-Hélène FILLATRE, Madame Anne HAREL, Monsieur Dominique HEBERT, Madame Maryse HEDOUIN, Madame Christine LEBACHELEY, Madame Patricia LECOMTE, Madame Anna PIC, Monsieur François ROUSSEAU, Monsieur Franck TISON, Monsieur Bernard TREHET.

Étaient excusés :

Monsieur Jacques COQUELIN, Monsieur Serge DESLANDES, Monsieur Jean LEPETIT.

Étaient excusés et avaient donné procuration :

Monsieur Philippe BAS procuration à Monsieur François BRIERE, Madame Marie-Pierre FAUVEL procuration à Madame Christine LEBACHELEY, Monsieur Jean-Marc JULIENNE procuration à Madame Catherine BRUNAUD-RHYN, Monsieur Marc LEFEVRE procuration à Madame Brigitte BOISGERAULT, Monsieur Jean MORIN procuration à Madame Patricia LECOMTE, Madame Valérie NOUVEL procuration à Madame Marie-Hélène FILLATRE, Monsieur Patrice PILLET procuration à Madame Anne HAREL.

Secrétaire de séance :

M. Sébastien FAGNEN.

\* \* \*

**COMMISSION PERMANENTE  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Réunion du 21 mars 2016**

<b>Service instructeur</b>	<b>:</b>	<b>Attractivité et filières de développement Direction du développement et des affaires européennes Mission ingénierie de projets et financière</b>
<b>Titre du rapport</b>	<b>:</b>	<b>SEML IMAGINE - Cession de parts à Villedieu Intercom</b>
<b>Commission</b>	<b>:</b>	<b>Attractivité territoriale, économie et agriculture</b>

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L1521-1 et suivants, L1522-4, L1522-5, L1524-1 et L1524-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L225-1 et suivants du Code de commerce ;

Vu la délibération CD.2016-01-05.0-4 du 5 janvier 2016 donnant délégation à la commission permanente pour l'ensemble des attributions du conseil départemental à l'exception :

- des attributions visées aux articles L. 3312-1 et L. 1612-12 à 1612-15 du Code général des collectivités territoriales,
- des attributions qui me sont déléguées,
- et des documents stratégiques, conventions cadres, schémas et plans départementaux, ainsi que des rapports annuels d'activité ;

Vu la délibération CG.2013-12-12.3-13 du 12 décembre 2013 concernant la constitution de la société d'économie mixte Immobilière AGro-INDustrielle et Économique et la prise de participation de la collectivité ;

Vu la délibération CP.2014-02-21.3-2 du 21 février 2014 concernant la présentation de la SEM IMAGINE ;

Vu la délibération CG.2015-01-23.3-1 du 23 janvier 2015 concernant la modification de l'objet social, de l'augmentation du capital et du compte courant d'associés ;

Vu la délibération CG.2015-02-23.4-8 du 23 février 2015 concernant une décision modificative pour le virement de crédits aux chapitres 26 et 27 ;

---

Mes chers collègues,

Par une délibération en date du 11 juin 2015, le conseil communautaire de Villedieu Intercom a acté la participation de l'intercom dans la SEML Imagine à hauteur de 100 000 €.

Toutefois, la SEML imagine ne pouvant pas dépasser 85 % de participation publique à son capital, le conseil communautaire a décidé que la participation de 100 000 € se ferait par une entrée en capital à hauteur de 600 € et le solde de 99 400 € serait versé en compte courant.

Le conseil régional Normandie et le conseil départemental de la Manche se sont entendus pour vendre chacun 30 actions de la SEML Imagine à Villedieu Intercom, qui souhaite les acquérir au prix du nominal soit 10 € par action.

Villedieu Intercom va donc acquérir 60 actions au prix global de 600 €.

Le capital social de la SEML Imagine restera inchangé à 6 670 700 €, seule la répartition des actions entre actionnaires du collège public sera modifiée. La répartition des actions entre collège public et collège privé demeurera la même qu'actuellement.

#### Répartition du capital actuelle

	Nombre d'actions	Pourcentage dans le capital
Conseil départemental de la Manche	283 500	42.49928793 %
Conseil régional Normandie	283 500	42.49928793 %
Caisse des Dépôts et Consignations	100 000	14.99093049 %
Personnes physiques	70	0.01049365 %
<b>Total</b>	<b>667 070</b>	<b>100 %</b>

**Participation publique : 84.99857586%**

#### Répartition du capital après cession de 60 actions des collectivités à Villedieu intercom

	Nombre d'actions	Pourcentage dans le capital
Conseil départemental de la Manche	283 470	42.49479065 %
Conseil régional Normandie	283 470	42.49479065 %
Villedieu Intercom	60	0.008994558 %
Caisse des Dépôts et Consignations	100 000	14.99093049 %
Personnes physiques	70	0.010493651 %
<b>Total</b>	<b>667 070</b>	<b>100 %</b>

**Participation publique : 84.99857586%**

- Les mandats d'administrateurs : réglementation concernant l'attribution de postes d'administrateurs réservés aux actionnaires appartenant au collège « public ».

Selon le code général des collectivités territoriales (CGCT), toutes les collectivités territoriales, qui sont actionnaires, ont droit à siéger au conseil d'administration (article L1524-5 alinéa 1).

Dès lors, l'accueil d'un groupement territorial en qualité de nouvel actionnaire a des incidences sur la répartition des postes d'administrateurs. Villedieu Intercom aura, de droit, un poste d'administrateur.

L'article 15.1 des statuts de la SEM IMAGINE stipule que « la société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de neuf membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. »

Il est ensuite indiqué que « le nombre de sièges attribués aux collectivités territoriales ou à leurs groupements est fixé à sept (7). »

- Répartition des postes suite à l'entrée du nouvel actionnaire :

Actuellement, le conseil d'administration est composé de 8 administrateurs dont 6 issus du collège « public ».

Selon les statuts, les collectivités devraient disposer de 7 membres. Il convient dès lors d'attribuer un 7ème poste au collège « public » pour se conformer aux statuts. Ce nouveau poste revient donc naturellement au nouvel actionnaire.

Cela a pour conséquence de porter à 7 le nombre d'administrateurs issus du collège « public » et 9 le nombre total d'administrateurs.

---

Au regard de ces éléments, je vous invite à délibérer et à :

- céder 30 actions à 10 € chacune à Villedieu Intercom,
- prendre acte de la création d'un poste supplémentaire d'administrateur,
- autoriser le président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

RECETTES	
Imputation budgétaire	Montant
77 775 110	300,00

Le président du conseil départemental



Philippe Bas

DELIBERATION CP.2016-03-21.4-1 - SEML IMAGINE - Cession de parts à Villedieu  
Intercom  
(rapporteur : Monsieur François BRIERE)

Compte tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

La commission permanente du conseil départemental décide :

- de céder 30 actions à 10 € chacune à Villedieu Intercom,
- de prendre acte de la création d'un poste supplémentaire d'administrateur,
- d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement du dossier.

Adopté à l'unanimité

Vote(s) pour : 24

Vote(s) contre : 0

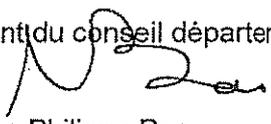
Abstention(s) : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Délibéré à Saint-Lô, le 21 mars 2016



Le président du conseil départemental

  
Philippe Bas

Le président du conseil départemental certifie que la présente décision est exécutoire en application de l'article L. 3131-1 du Code général des collectivités territoriales.

ID télétransmission : 050-225005024-20160321-Imc1658142-DE-1-1

Date envoi préfecture : 25/03/16

Date AR préfecture : 25/03/16

Date de publication : 30/03/16



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 02 juin 2016

Date de convocation : 27 mai 2016  
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents: 46 Votants : 51

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 10/06/16 au 10/07/16
- la notification faite le 10/06/2016

L'an deux mille seize le 02 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la salle des fêtes de Le Tanu, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

**Etaient présents:**

Mesdames et Messieurs Régis BARBIER, Daniel BIDET, Ludovic BLIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Roland GUAINÉ, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Michel LEBEDEL, Daniel LÉBOUVIER, Yves LÉCOURT, Philippe LÉMAITRE, Jean-Paul LÉMAZURIER, Martine LÉMOINE, Frédéric LÉMONNIER, Denis LÉPAGE, Daniel LÉTONDEUR, Jacques LÉTOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

**Etaient absents excusés :** Michel ALIX, Myriam BARBE, Philippe BAS, Véronique BOURDIN, Marie-Odile LAURANSON, Claude LÉBOUVIER, Marie-Andrée MORIN, Monique NEHOU, Pascal RENOUF

**Etait absent représenté :**

**Procurations :**

- Michel ALIX donne procuration à Charly VARIN
- Myriam BARBE donne procuration à Christophe DELAUNAY
- Véronique BOURDIN donne procuration à Philippe LÉMAÎTRE
- Marie-Odile LAURANSON donne procuration à Francis LANGELIER
- Marie-Andrée MORIN donne procuration à Brigitte DESDEVISES

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1524-1 et suivants,  
Vu, les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce,  
Vu, la délibération du conseil communautaire n° 182-2014 du 2 octobre 2014 et la délibération 90-2015 du 11 juin 2015,

Par délibération n° 90-2015 du 11 juin 2015 le conseil communautaire a approuvé l'entrée au capital de la SEM Imagine par Villedieu Intercom à hauteur de 600€, souscription maximale compte tenu des limites de répartition des capitaux publics et privés au sein de ces sociétés, pour lui permettre de verser 99 400€, issus des droits de mutation de la vente des bâtiments d'AIM à la SEM IMAGINE en 2014, sur le compte courant de la SEM qui mettrait à disposition la somme sous forme d'avance à AIM GROUP (la SEM IMAGINE étant actionnaire de cette entreprise).

Ensuite par délibération n°148-2015 du 17 décembre 2015 il vous avait été proposé de privilégier un versement direct des 100 000€ à l'entreprise AIM GROUP sous réserve que cette opération soit conforme au régime des aides publiques aux entreprises.

Toutefois, il n'est pas possible de verser cette somme directement à l'entreprise AIM GROUP sans porter atteinte au régime des aides publiques aux entreprises. Il a donc été décidé de revenir à la première solution et la SEM IMAGINE a été sollicitée en ce sens.

Le conseil d'administration de la SEM a décidé, pour acter l'entrée au capital de Villedieu Intercom, que le Conseil Départemental et la Région cède chacun l'équivalent de 300€ d'actions à Villedieu Intercom.

Il vous est proposé en conséquence de valider le rachat de 300€ d'actions de la SEM IMAGINE au Département, de 300€ d'actions de la SEM IMAGINE à la Région et de verser les 99 400€ sur le compte courant de la SEM.

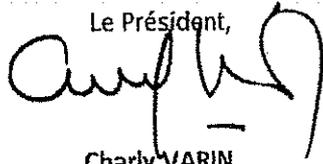
Afin de représenter Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM il vous est proposé de désigner M Charly VARIN, Président de Villedieu Intercom ou Jean-Pierre VAVASSEUR, vice-président en charge du développement économique

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- D'autoriser le rachat de 300 € d'actions de la SEM Imagine au département
- D'autoriser le rachat de 300 € d'actions de la SEM Imagine à la région
- De désigner Charly VARIN ou Jean-Pierre VAVASSEUR, représentant de Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM Imagine

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,

  
Charly VARIN

AR Préfecture de Saint Lô

050-200043354-20160610-067-2016-DE

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 10.06.2016

Réception par le Préfet : 10.06.2016

Publication : 10.06.2016



# Aides Financières

## Investissement

Intercom du bassin de Villedieu  
Dossier n°201400350

Commission action sociale du 6 octobre 2014

INVESTISSEMENT : construction d'in pôle de services

DEPENSES : 1 507 000,00 € HT

SUBVENTION : 70 000,00 €

### JUSTIFICATIFS POUR PAIEMENT :

Dépenses	Prévues	Réalisées	Prises en compte
construction et mobilier	1 507 000,00 €	1 274 153,04 €	1 274 153,04 €
Totaux	1 507 000,00 €	1 274 153,04 €	1 274 153,04 €

A PAYER :  $\frac{1\,274\,153,04\ \text{€}}{1\,507\,000,00\ \text{€}} \times 70\,000,00\ \text{€} = 59\,184,28\ \text{€}$

A VERSER : 59 184,28 €

Solde subvention : 10 815,72 €



Saint-Lô, le 16 décembre 2013

REÇU LE 23 DEC. 2013

Monsieur Jean-Yves GUILLOU  
Président  
Communauté de communes du canton de  
Villedieu-les-Poêles  
6-8 ZA de la Sienna  
50800 VILLEDIEU LES POELES

N/Réf : 2013 - CP12 - 276833  
Objet : votre demande d'aide

Monsieur le Président,

Vous avez sollicité le soutien du conseil général de la Manche pour l'opération suivante : création d'un pôle de services publics.

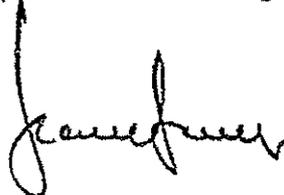
J'ai le plaisir de vous informer que, sur ma proposition, la commission permanente du Conseil général de la Manche, lors de sa réunion du 16 décembre 2013, a décidé de vous attribuer une aide d'un montant de 168 840 €.

Les modalités de versement de cette participation départementale vous seront prochainement notifiées par la Direction de territoire de projet sud.

Je tenais néanmoins à vous faire part aussitôt et personnellement de l'aide que le Département a décidé de vous apporter.

Vous souhaitant bonne réception de ce présent courrier d'information, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président du conseil général



Jean-François Le Grand

**POUR NOUS ÉCRIRE**

Conseil général de la Manche  
50050 SAINT-LÔ CEDEX  
T. 02 33 055 550

manche.fr





Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

Direction de l'action économique et de la coordination départementale  
Bureau du développement local, des affaires économiques et sociales  
Affaire suivie par Marianne FRANCOIS  
Tel : 02.33.75.49.44  
Télécopie : 02.33.75.49.35  
[marianne.francois@manche.gouv.fr](mailto:marianne.francois@manche.gouv.fr)

Saint-Lô, le 23 août 2016

Le Préfet de la Manche

à

Monsieur le Président  
de l'Intercom du Bassin  
de Villedieu les Poêles

RECU LE  
25 AOÛT 2016

**Objet** : Soutien à l'investissement public local (SIPL).

**P.J.** : 1 convention

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, un exemplaire de la convention SIPL en date du 22 juillet 2016, vous accordant une aide financière de 156 648 € pour le financement de la l'aménagement du siège de la communauté de communes.

Je vous rappelle que, compte tenu de l'effort de l'Etat au titre de l'aménagement du territoire et du soutien aux ruralités, fortement réaffirmé lors du Comité interministériel aux ruralités qui s'est tenu à Privas le 20 mai dernier et de l'impact de ces crédits publics sur l'activité des entreprises et donc, sur l'emploi, **il importe, comme vous vous y êtes engagé, que ces crédits soient consommés sans tarder.**

Je vous remercie pour votre implication dans ce dispositif et votre diligence.

*Marianne Francois*

  
Jacques WITKOWSKI

Copie transmise à :  
- SGAR



Emetteur de la créance

**Conseil Régional de Normandie**  
**Budget principal**  
 Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie  
 Place Reine Mathilde  
 Abbaye aux Dames  
 14035 CAEN CEDEX 1  
 Tel : 02.31.06.97.97 Fax :  
 Horaires d'ouverture : de 9h à 11h30 et de 14h à 16h  
 TVA intra :



**AVIS DES  
 SOMMES A  
 PAYER**  
 (ampliation  
 de titre de recette)

Destinataire de votre paiement

**PAIERIE REGIONALE DE NORMANDIE**  
 5 rue Robert Schuman  
 76000 ROUEN  
 Tel : 02.32.76.31.64 Fax : 02.32.76.31.62  
 Horaires d'ouverture : lundi, mardi et jeudi de 09h00 à 12h00 et de  
 13h00 à 16h00 / mercredi et vendredi de 09h00 à 12h30

23 DEC 2016

COCOM INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU  
 6 8 ZONE ARTISANALE DE LA SIENNE BP 58

50800 VILLEDIEU LES POELES

Madame, Monsieur,

En application des articles L.252 A du livre des procédures fiscales et L.1617-5, D 1617-23, R 2342-4, R 3342-8-1 et R 4341-4 du code général des collectivités territoriales, j'ai émis et rendu exécutoire un titre pour recouvrer la créance dont les caractéristiques sont les suivantes :

Références (numéro du titre de recette)

2016	32300	001378	005304	1
------	-------	--------	--------	---

Millésime Nature N°Bordereau N° Titre

Date d'émission du titre de recette

14	12	2016
----	----	------

Objet	Nombre d'unités	Montant unitaire	HT	TVA	TTC
PARTICIPATION CAPITAL SEM IMAGINE			300,00 €	0,00 €	300,00 €

A compter de la réception du présent avis, vous disposez d'un délai de :

- trente jours pour payer cette somme au comptable public selon les modalités détaillées au verso;
- deux mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités détaillées au verso.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

M. Hervé MORIN, Président du Conseil Régional

Partie à détacher suivant les pointillés

Partie à découper suivant les pointillés

NOM DU DEBITEUR	Exercice	Numéro du titre	SOMME DUE	Intérêt taux et points de départ
COCOM INTERCOM DU BASSIN DE VILLEDIEU	2016	005304-1	300,00 €	

Conseil Régional de Normandie / Budget principal

**Comment régler votre créance envers la collectivité publique :**

- Si la collectivité offre la possibilité de la payer par internet, au moyen d'une carte bancaire, vous êtes invité(e) à vous connecter à l'adresse électronique mentionnée dans le cadre concerné au recto.
  - Sinon, il vous est recommandé de payer par titre inter bancaire de paiement (TIP), en détachant le talon en bas du recto du présent avis, en le datant et le signant dans l'encadré indiqué. Si vos bonnes coordonnées bancaires ne sont pas mentionnées en haut à gauche de ce TIP, joignez le relevé d'identité bancaire du compte sur lequel sera prélevé cette créance. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.
  - Si vous réglez par chèque, libellez le à l'ordre du Trésor public et joignez le TIP non signé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse mentionnée sur le TIP.
  - Si vous réglez par virement bancaire, faites le vers le compte bancaire du comptable public indiqué au recto (BIC/IBAN : FR50 3000 1007 07C7 6200 0000 033 BDFEFRPPCCT) en indiquant, en zone objet/libellé, l'identifiant de la collectivité puis les références de la créance indiqués au recto.
  - Si vous réglez en espèces (dans la limite de 300 euros) auprès du guichet du comptable public à l'adresse mentionnée au recto ou d'une autre trésorerie de la Direction générale des finances publiques, munissez-vous du présent avis.
- Si vous réglez par chèque, libellez le à l'ordre de "Monsieur le Payeur Régional du Conseil Régional de Normandie" et joignez le papillon détachable non collé et non agrafé, sans aucun autre document. Le tout est à envoyer à l'adresse du Payeur Régional mentionnée sur l'avis des sommes à payer

**Comment contester ou vous renseigner sur votre créance envers la collectivité publique :**

- Pour tout renseignement complémentaire sur la créance dont le paiement vous est réclamé, vous devez contacter le(la) Direction de la Stratégie et du Financement de l'Economie Place Reine Mathilde Abbaye aux Dames 14035 CAEN CEDEX 1 Tél : 02.31.06.97.97 ;
- Pour contester le bien-fondé de cette créance, vous devez déposer un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois suivant la réception du titre exécutoire ou, à défaut, du premier acte procédant de ce titre ou de la notification d'un acte de poursuite (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales) ;
- Toute somme non acquittée dans le délai de 30 jours de la réception du présent avis fera l'objet de poursuites engagées par le comptable public indiqué au recto (seul celui-ci peut accorder un délai de paiement dans des cas exceptionnels). Pour contester ces poursuites, vous devez déposer un recours devant le juge de l'exécution mentionné aux articles L.213-5 et L. 213-6 du code de l'organisation judiciaire dans un délai de deux mois suivant la notification de l'acte contesté (cf. 2° de l'article L.1617-5 du code général des collectivités territoriales).

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE LA MANCHE  
Arrondissement de SAINT LO  
VILLEDEIU INTERCOM

## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 02 juin 2016

Date de convocation : 27 mai 2016  
Nombre de conseillers : En exercice : 55 Présents: 46 Votants : 51

Certifié exécutoire compte tenu de :

- l'affichage en mairies et à Villedieu Intercom du 10/06/16 au 10/07/16
- la notification faite le 10/06/2016

L'an deux mille seize le 02 juin, à vingt heures trente minutes, le Conseil de Villedieu Intercom s'est rassemblé à la salle des fêtes de Le Tanu, sur la convocation de Monsieur Charly VARIN, Président.

**Etaient présents:**

Mesdames et Messieurs Régis BARBIER, Daniel BIDE, Ludovic BLIN, Marcel BOURDON, Marc BRIENS, Françoise CAHU, Christophe CHAUMONT, Loïc CHAUVET, Charlie COCHARD, Emile CONSTANT, Michel DELABROISE, Christophe DELAUNAY, Brigitte DESDEVISES, Marie-Angèle DEVILLE, Léon DOLLEY, Gilbert FONTENAY, Roland GUAINÉ, Didier GUILBERT, Stéphane HARIVEL, Régis HEREL, Liliane JAMARD, Francis LANGELIER, Freddy LAUBEL, Michel LEBEDEL, Daniel LÉBOUVIER, Yves LECOURT, Philippe LEMAITRE, Jean-Paul LEMAZURIER, Martine LEMOINE, Frédéric LEMONNIER, Denis LEPAGE, Daniel LETONDEUR, Jacques LETOURNEUR, Michel LHULLIER, Christine LUCAS-DZEN, Daniel MACE, Pierre MANSON, Françoise MAUDUIT, Michel MAUDUIT, Thierry POIRIER, Stéphane PRIMOIS, Yves THEBAULT, Charly VARIN, Jean-Pierre VAVASSEUR, Daniel VESVAL, Dominique ZALINSKI.

**Etaient absents excusés :** Michel ALIX, Myriam BARBE, Philippe BAS, Véronique BOURDIN, Marie-Odile LAURANSON, Claude LÉBOUVIER, Marie-Andrée MORIN, Monique NEHOU, Pascal RENOUF

**Etait absent représenté :**

**Procurations :**

- Michel ALIX donne procuration à Charly VARIN
- Myriam BARBE donne procuration à Christophe DELAUNAY
- Véronique BOURDIN donne procuration à Philippe LEMAITRE
- Marie-Odile LAURANSON donne procuration à Francis LANGELIER
- Marie-Andrée MORIN donne procuration à Brigitte DESDEVISES

Délibération n° 067-2016

Achat d'actions et nomination d'un représentant au sein de la SEM Imagine

Rapporteur : Jean-Pierre VAVASSEUR

Vu, les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 1524-1 et suivants,

Vu, les articles L 225-1 et suivants du Code de commerce,

Vu, la délibération du conseil communautaire n° 182-2014 du 2 octobre 2014 et la délibération 90-2015 du 11 juin 2015,

Par délibération n° 90-2015 du 11 juin 2015 le conseil communautaire a approuvé l'entrée au capital de la SEM Imagine par Villedieu Intercom à hauteur de 600€, souscription maximale compte tenu des limites de répartition des capitaux publics et privés au sein de ces sociétés, pour lui permettre de verser 99 400€, issus des droits de mutation de la vente des bâtiments d'AIM à la SEM IMAGINE en 2014, sur le compte courant de la SEM qui mettrait à disposition la somme sous forme d'avance à AIM GROUP (la SEM IMAGINE étant actionnaire de cette entreprise).

Ensuite par délibération n°148-2015 du 17 décembre 2015 il vous avait été proposé de privilégier un versement direct des 100 000€ à l'entreprise AIM GROUP sous réserve que cette opération soit conforme au régime des aides publiques aux entreprises.

Toutefois, il n'est pas possible de verser cette somme directement à l'entreprise AIM GROUP sans porter atteinte au régime des aides publiques aux entreprises. Il a donc été décidé de revenir à la première solution et la SEM IMAGINE a été sollicitée en ce sens.

Le conseil d'administration de la SEM a décidé, pour acter l'entrée au capital de Villedieu Intercom, que le Conseil Départemental et la Région cède chacun l'équivalent de 300€ d'actions à Villedieu Intercom.

Il vous est proposé en conséquence de valider le rachat de 300€ d'actions de la SEM IMAGINE au Département, de 300€ d'actions de la SEM IMAGINE à la Région et de verser les 99 400€ sur le compte courant de la SEM.

Afin de représenter Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM il vous est proposé de désigner M Charly VARIN, Président de Villedieu Intercom ou Jean-Pierre VAVASSEUR, vice-président en charge du développement économique

Le conseil de Communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité

- D'autoriser le rachat de 300 € d'actions de la SEM Imagine au département
- D'autoriser le rachat de 300 € d'actions de la SEM Imagine à la région
- De désigner Charly VARIN ou Jean-Pierre VAVASSEUR, représentant de Villedieu Intercom au sein du conseil d'administration de la SEM Imagine

Suivent les signatures pour copie conforme,

Le Président,

  
Charly VARIN

AR Préfecture de Saint Lô

050-200043354-20160610-067-2016-DE

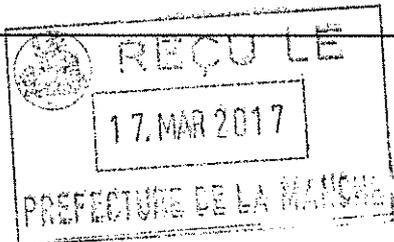
Acte certifié exécutoire

Envoyé : 10.06.2016

Réception par le Préfet : 10.06.2016

Publication : 10.06.2016

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2



Nombre de membres en exercice : 55  
 Nombre de membres présents: 42  
 Nombre de suffrages exprimés : 42  
 VOTES - Pour : 42  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0

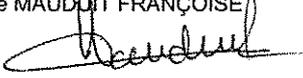
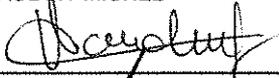
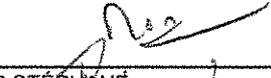
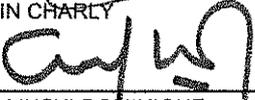
Date de convocation : 24/02/2017

Présenté par le Président,  
 A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le 02/03/2017  
 le Président,  
 Délibéré par l'Assemblée délibérante en session Ordinaire  
 A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le 02/03/2017

Les membres du Conseil Communautaire,

M. ALIX MICHEL 	Mme BARBE MYRIAM <b>Absente</b>	M. BARBIER RÉGIS 
M. BAS PHILIPPE 	M. BIDET DANIEL 	M. BLIN LUDOVIC 
Mme BOURDIN VÉRONIQUE 	M. BOURDON MARCEL 	M. BRIENS MARC 
Mme CAHU FRANÇOISE 	M. CHAUMONT CHRISTOPHE 	M. CHAUVET LOIC 
M. COCHARD CHARLIE 	M. CONSTANT ÉMILE 	M. DELABROISE MICHEL 
M. DELAUNAY CHRISTOPHE 	Mme DESDEVISES BRIGITTE 	Mme DEVILLE MARIE-ANGÈLE 
M. DOLLEY LÉON 	M. FONTENAY GILBERT 	M. GUAINÉ ROLAND 
M. GUIBERT DIDIER 	M. HARIVEL STÉPHANE <b>Absent</b>	M. HÉREL RÉGIS 
Mme JAMARD LILIANE 	M. LANGELIER FRANCIS 	M. LAUBEL FREDDY 
Mme LAURANSON MARIE-ODILE 	M. LEBEDEL MICHEL <b>Absent</b>	M. LÉBOUVIER CLAUDE 
M. LÉBOUVIER DA <b>MIEU</b> 	M. LÉCOURT YVES 	M. LÉMAITRE PHILIPPE 
M. LÉMAZURIER JEAN-PAUL 	Mme LÉMOINE MARTINE 	M. LÉMONNIER FRÉDÉRIC 
M. LÉPAGE DENIS 	M. LÉTONDEUR DANIEL 	M. LÉTOURNEUR JACQUES <b>Absent</b>

IV - ANNEXES	IV
ARRÊTÉ ET SIGNATURES	D2

M. LHULLIER MICHEL 	Mme LUCAS-DZEN CHRISTINE 	M. MACÉ DANIEL 
M. MANSON PIERRE <b>Absent</b>	Mme MAUDUIT FRANÇOISE 	M. MAUDUIT MICHEL 
Mme MORIN MARIE-ANDRÉE 	Mme NEHOU MONIQUE <b>Absente</b>	M. POIRIER THIERRY 
M. PRIMOIS STÉPHANE 	M. RENOUF PASCAL <b>Absent</b>	M. THEBAULT YVES 
M. VARIN CHARLY 	M. VAVASSEUR JEAN-PIERRE 	M. VESVAL DANIEL 
Mme ZALINSKI DOMINIQUE 		



Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_, et de la publication le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_

A VILLEDIEU-LES-POELES-ROUFFIGNY, le \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_\_\_